

LES CAHIERS DE
L'ASSOCIATION TIERS-MONDE

N°38 - 2024

XXXVIII^{es} JOURNÉES
SUR LE DÉVELOPPEMENT

Politiques de développement.
Acteurs et évaluations

31 mai-2 juin 2023
Bordeaux

université
de BORDEAUX

Université
BORDEAUX
MONTAIGNE

Sciences Po
Bordeaux



IRD
Institut de Recherche
pour le Développement
FRANCE

BxSE
Bordeaux Sciences Economiques
Bordeaux School of Economics

UMR 5319
Passages

LAM
Les Afriques dans le monde

Cet ouvrage a été réalisé et coordonné par
Jean BROT,
pour le compte de l'ASSOCIATION TIERS-MONDE
Dépôt légal : DLE-20240812-52083

Sommaire

Jean BROT, Hubert GÉRARDIN, Claire GONDARD-DELCROIX et Jérôme BALLET

Présentation du XXXVIII ^e Cahier ATM	4
<i>Passages UMR 5319</i>	13
<i>BSE Bordeaux Sciences Économiques</i>	14
<i>Association Tiers-Monde</i>	15
<i>Mondes en Développement</i>	17
Développement éducatif et inégalités scolaires au Mali : quelles stratégies pour les acteurs locaux ? Moussa Khore TRAORÉ	23
Répartition des établissements scolaires dans une ville nouvelle subsaharienne (Yamoussoukro, Côte-d'Ivoire) : le secteur public, source d'inégalités spatiales ? Kouamé Armand KOUASSI	37
Les stratégies des entreprises dans les politiques de développement territorial en Algérie. Quels rôles et quelles évaluations de leurs effets ? Younes FERDJ	45
Effets de la revalorisation du salaire minimum sur les indicateurs du marché du travail en Côte d'Ivoire Antoine N'GRATIER, Akrassi Kouakou Evrard KOUAME et Simone Édith Michèle AKA	57
Entre extractivisme et préservationnisme. Moussayah, une commune rurale guinéenne à l'épreuve du régime d'aide Benoît LALLAU et Étienne KAMANO	67
Inclusion financière mobile et croissance économique : cas de l'UEMOA Patrick Franklin KOUASSI	81
L'impact des inégalités de genre dans l'éducation sur la formation du capital humain dans la région MENA Said KACI	87
La dimension genre dans les politiques sociales transformatrices en Afrique : cas du Maroc Hind HOURMAT ALLAH	97
Le rôle de la fiscalité dans le processus de transition énergétique au Maroc Sidi Mohamed RIGAR, Youssef ALAMI et Sanae SOLHI	109
Les canaux d'impact de la microfinance sur la résilience alimentaire des ménages ruraux Wend Yiida Sau-aïd OUEDRAOGO, François Seck FALL et Olivier BROSSARD	119
Les réseaux de relation sur le marché du travail et leur influence sur l'obtention d'emploi de qualité en Côte d'Ivoire : une analyse par propensity score matching Édouard Pokou ABOU, Auguste Konan KOUAKOU et Désiré Kouassi ANOUGBA	135

Présentation du XXXVIII^e Cahier ATM

Jean BROT¹, Hubert GÉRARDIN², Claire GONDARD-DELCROIX³ et Jérôme BALLET⁴,



Les XXXVIII^{es} Journées de l'Association Tiers-Monde se sont tenues sur le campus Montaigne-Montesquieu de l'université de Bordeaux à Pessac du mercredi 31 mai vendredi 2 juin. Ces journées ont été co-organisées par BSE (Bordeaux Sciences Économiques, Université de Bordeaux, CNRS et INRAE) et Passages (Université Bordeaux Montaigne et CNRS). Le colloque a été ouvert le 31 mai par le directeur du Département interdisciplinaire Changes de l'Université de Bordeaux,

Matthieu Montalban, la directrice de Passages, Bénédicte Michalon, le directeur de BSE, Tanguy Bernard, le président de l'Association Tiers Monde, Hubert Gérardin. La session introductive était animée par André Meunié, directeur adjoint du collège Droit, Sciences politiques, Économie, gestion et AES.

1. POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT. ACTEURS ET ÉVALUATIONS

Les récentes décennies ont marqué la reconfiguration des politiques publiques à l'aune d'une logique évaluative. Élément-clé de la démocratie dans la mesure où l'évaluation vise à nommer, encadrer et orienter les actions poursuivies au vu de leur capacité à atteindre les objectifs fixés, elle peut toutefois devenir un carcan stérilisant si ses finalités et ses modalités ne font pas l'objet d'une délibération publique. Dans le cadre des politiques de développement, l'ensemble des pays s'est engagé dès le début du XXI^e siècle dans un programme commun de développement, lors du sommet du « Millénaire » tenu à New York en 2000. Les Objectifs du millénaire pour le développement, aujourd'hui poursuivis dans le cadre des Objectifs du développement durable (ODD), dessinent les contours d'une action internationale au service du développement durable tant dans sa dimension sociale qu'environnementale. À la fois norme de développement instituée par des compromis multi-acteurs et instrument de régulation, ces objectifs encadrent l'action de multiples acteurs du développement. Les agences de coopérations multilatérales, bilatérales ou décentralisées, les États et leurs différentes institutions, mais aussi les Organisations non gouvernementales (ONG), les fondations, ou encore les entreprises privées et enfin les organisations de la société civile constituent autant de types d'acteurs du développement dont les intérêts et les logiques d'action sont loin d'être toujours concordants, voire parfois franchement contradictoires. Dans un tel contexte, comment se façonne l'action pour le développement ? Quels contours prend-elle ? Quelle place les logiques de l'évaluation prennent-elles dans ce paysage international et avec quels effets ?

¹ Association Tiers-Monde. jean-brot@orange.fr.

² Association Tiers-Monde et BETA-CNRS Nancy, Université de Lorraine. hubert.gerardin@univ-lorraine.fr

³ BSE, Université de Bordeaux, INRAE et CNRS (UMR 6060). claire.gondard-deltcroix@u-bordeaux.fr

⁴ UMR CNRS 5319 Passages, Université de Bordeaux. jerome.ballet@u-bordeaux.fr



L'évaluation est une activité sociale et une construction (en particulier culturelle et politique) qui mérite d'être interrogée en tant que telle. Véritable activité entrepreneuriale, l'évaluation des politiques publiques revêt des enjeux que l'on peut analyser en termes de construction sociale des marchés.

Plus largement, la question de l'évaluation interroge la conduite des politiques de développement et l'implication des différents acteurs. François Perroux avait bien étayé l'idée que le développement ne pouvait être lu en dehors des acteurs du développement qui le font, et différents travaux se consacrent

à une analyse critique de ce qui est précisément nommé le développement. Rejetant aussi bien les modèles économiques statiques de l'équilibre de marché, que ceux structurels mécanistes, ils intègrent dans leur réflexion le rôle des agents dans le processus de développement (les États bien sûr, mais aussi les institutions internationales, les organisations non gouvernementales, les médias, etc.), afin d'en faire ressortir leur rôle et leur capacité à agir. Ces capacités sont définies par leur champ d'expériences, leur champ des possibles, et leur champ des pouvoirs. Le premier est relatif au projet de l'acteur, à son histoire et au contenu de son projet. Le deuxième renvoie à l'évaluation des fins et des moyens que l'acteur peut mettre en œuvre. Le troisième, enfin, se réfère à la capacité d'influence et de contraintes que l'acteur peut exercer sur les choses et sur les autres acteurs.

2. BILAN SCIENTIFIQUE DES XXXVII JOURNÉES ATM BREST

Les XXXVIII^{es} Journées de l'Association Tiers-Monde ont réuni une centaine de participants. Lors des 27 ateliers, 81 communications ont été présentées. Deux séances plénières, une table-ronde, la présentation par Christophe Leroy de son film-documentaire intitulé « *Trou de Caïman* » dans le cadre d'un ciné-débat et, pour finir, une séance de clôture ont densifié le programme.

Lors de la conférence inaugurale du 31 mai, **Kako NUBUKPO** qui, bien avant d'être professeur titulaire de sciences économiques à l'Université de Lomé, puis ministre de la prospective et de l'évaluation des politiques publiques du Togo, avait présenté une communication aux IX^{es} Journées ATM de Lyon⁵, a traité des “ *Enjeux et défis de l'évaluation dans un contexte de transformation structurelle des économies africaines* ”.

L'évaluation des politiques publiques est au cœur des exigences de transparence, de redevabilité et d'efficacité qui sont constitutives de notre époque marquée par le primat de la performance gestionnaire et économique. Or, le processus de développement des nations est tout sauf linéaire. La transformation structurelle des économies en développement implique une complexité, des déséquilibres, des phases de stagnation et d'accélération incompatibles avec la croyance en l'existence d'une liaison directe et immédiate entre moyens et fins que laissent traduire le discours et la pratique de l'évaluation portées par le dogme néolibéral.

Par ailleurs, l'accompagnement des pouvoirs publics dans un processus d'apprentissage par la pratique des bienfaits de l'évaluation des politiques publiques, s'avère indispensable pour dépasser

⁵ Kako NUBUKPO (1993), Environnement et développement : la double ambiguïté, *Les Cahiers de l'ATM*, n° 9, 129-132.

le caractère perçu potentiellement accusateur et punitif du concept d'évaluation. Dans nombre de pays en développement, la multiplicité des chocs exogènes et la faiblesse des capacités de gouvernance peuvent engendrer une sous-estimation des efforts consentis par les gouvernements à exécuter de manière efficiente les programmes et projets de développement. Un tel constat conduit de plus en plus les bailleurs de fonds à évaluer non plus les performances des politiques publiques, mais simplement l'effort fourni par les pouvoirs publics dans le souci d'atteindre les résultats escomptés. Cet « optimum de second rang » apparaît dès lors comme une réponse adaptée face à ce qu'il est désormais convenu d'appeler « la fatigue de l'aide ».

Kako NUBUKPO a précisé et permis de comprendre les enjeux et défis de l'évaluation dans un contexte de transformation structurelle des économies africaines. Il a démêlé l'écheveau du concept et de la pratique de l'évaluation afin d'en tirer les implications pour un processus réussi de transformation structurelle des économies africaines. En particulier, la question de l'imbrication et de la cohérence entre la vision portée par les pouvoirs publics relativement aux modalités de succès de la transformation sociale et économique des nations et celle des méthodes d'évaluation des performances, a été au cœur de la conférence inaugurale.

Claire ZANUSO (Responsable de l'équipe d'Évaluation d'Impact de l'Agence Française de Développement) a présenté une conférence plénière intitulée « La meilleure évaluation d'impact est celle qui est utile ? ». Si les Randomized Control Trials (RCT ou Essais contrôlés randomisés en français) sont les types d'évaluation d'impact les plus connues, elles ne sont pas adaptées à tous les profils de projets et programmes de développement. Il est ainsi nécessaire de se tourner vers d'autres formes d'évaluation, notamment les évaluations qui reposent sur des méthodes mixtes qualitatives et quantitatives.

C'est dans ce cadre que l'AFD a lancé sa nouvelle politique d'évaluation reposant sur quatre piliers principaux : (i) les évaluations ont pour rôle d'influencer de façon informée l'action et la prise de décisions ; (ii) les évaluations ont pour vocation de se rapprocher des partenaires dans une logique d'apprentissage et de responsabilité partagée ; (iii) pour les évaluations adossées à un continuum, l'articulation entre le suivi et l'évaluation est nécessaire ; (iv) l'évaluations s'adapte au format, aux objectifs et au contexte spécifique des projets pour tenir compte de la complexité.

Le message-clé de la présentation a été de rappeler qu'il existe de nombreuses méthodes d'évaluation d'impact. Elles varient selon leur implication dans la conception du programme, leur dépendance des techniques statistiques, une série d'hypothèses de base dont *certaines* sont testables, d'autres pas. Il n'y a pas une méthode idéale mais la méthode doit s'adapter au programme : la technique adéquate dépend du contexte opérationnel de l'intervention (moment, couverture, ciblage, contraintes de ressources, etc.) et des usages attendus de l'évaluation. Pour accompagner ses partenaires dans la définition de leurs besoin, l'AFD a conçu une carte des usages. Elle est en licence libre et peut être modifiée et adaptée au contexte spécifique du projet⁶.

Le jeudi soir une **Table-ronde** sur "Les évaluations de projets et programmes de solidarité et de coopération internationale : quels enjeux, quels apports, quelles limites ?" réunissait des représentants du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine, de la ville de Billère, des ONGs Initiative Développement (Poitiers) et Agrisud (Libourne), les réseaux RADSI-NA et So-Coopération.

Les participants ont échangé sur l'évolution des pratiques évaluatives de leurs structures (qui ont toutes une certaine ancienneté), sur la manière dont les évaluations ont influencé leurs projets et approches, ainsi que sur les articulations entre différentes démarches évaluatives : évaluations externes, suivi et évaluations internes, capitalisations. Chaque participant répondait en fonction de ses spécificités : ONGs avec différentes démarches, collectivités territoriales de tailles différentes et engagées dans des coopérations décentralisées, un réseau consacré à l'éducation à la citoyenneté et la solidarité internationale... Un des éléments qui en ressort est qu'une certaine culture d'évaluation s'est en effet instaurée, petit à petit, à géométrie variable. Partout, on retrouve les

⁶ La carte des usages en français est accessible en ligne en suivant le lien : <https://www.afd.fr/fr/ressources/evaluation-impact-cartographie-usages>

tensions entre d'une part, des formes d'évaluations (notamment participatives) qui peuvent être très formatives et contribuer à rendre la structure « apprenante » et de l'autre, des évaluations qui s'inscrivent dans la reddition des comptes vis-à-vis des bailleurs et/ou des élus et la population. Certaines contributions portaient plus particulièrement sur les aspects qualitatifs dont les évaluations vont au-delà du quantifiable des cadres logiques, et se concentrent sur les processus plus que sur les résultats.

Christophe LEROY a présenté le film-documentaire intitulé « *Trou de Caïman* » dans le cadre d'un ciné-débat⁷. « Avec en mains l'enregistrement d'un conte populaire malgache qui met en scène l'importance du *fbhavanana*, autrement dit du lien d'entraide dans la gestion des risques de la vie, je vais à la rencontre d'habitants vulnérables d'Antananarivo. Qu'elles soient des bas quartiers ou des quartiers résidentiels, ces personnes en viennent à parler de la manière dont cette solidarité malgache se pense et s'éprouve aujourd'hui. Le récit archétypal du conte accueille les vécus singuliers, et comme un miroir, renvoie la manière dont chacun fait face, au jour le jour, aux risques de la vie (Christophe Leroy, réalisateur) ». L'objectif du film est de dépasser la logique passive de média de diffusion pour contribuer directement à la recherche par deux voies complémentaires. Premièrement, le film produit son propre regard sur la protection sociale malgache en se focalisant sur un quartier pauvre d'Antananarivo. Deuxièmement, le film alimente la recherche grâce à un dispositif de projection débats, les discours et propos échangés au cours des débats étant mobilisés comme données discursives pour analyser les représentations contemporaines de la protection sociale à Antananarivo et discuter sur cette base les voies possibles de la structuration d'une protection sociale malgache moderne.

Les échanges qui ont suivi la projection du film ont permis d'explicitier la démarche de réalisation d'un film de recherche et son insertion au sein du projet de recherche Protect⁸ (Protection sociale à Madagascar, financement Nouvelle Aquitaine, Université de Bordeaux et IRD).

3. DEUX INTERVENTIONS DE CLÔTURE

Les XXXVIIIes journées de l'ATM proposaient de réfléchir sur les articulations possibles entre politique de développement, acteurs et méthodes d'évaluation. Le constat commun que j'ai pu faire des interventions, qu'elles soient en plénières ou en ateliers, c'est que l'évaluation existe déjà. Elle se retrouve dans différents types la recherche : la recherche purement académique, la recherche action et, enfin, les travaux d'expertise aboutissant à une publication ou à une recherche académique.

1) La recherche académique constitue une forme d'évaluation car, même si l'on ne cherche pas systématiquement les effets ou les impacts d'un projet de développement, on essaye de déterminer le contexte, les liens de causalité, les comportements des acteurs, nécessaires au final, si les recommandations sont suivies, à redresser des situations. Trois communications parmi d'autres l'illustrent. L'étude effectuée à Antananarivo sur les incidences du genre sur la vulnérabilité face aux chocs, questionne sur les interventions humanitaires (HIMO) mises en œuvre en cas d'inondation, ciblant plus les hommes que les femmes. La recherche sur les impacts du changement climatique sur les stratégies d'adaptation des ménages agricoles du littoral du Sud-Est de Madagascar montre que ces derniers veulent s'engager dans des activités agricoles correspondant à leur besoin et non sur les filières promues par le gouvernement. La contribution sur les impacts des chocs climatiques dans la zone de l'UEMOA éclaire sur les axes prioritaires d'intervention (utilisation de foyers améliorés).

Ce type de recherche utilise différents outils innovants pour essayer de capter au mieux la réalité en adoptant la méthodologie mixte (approche quanti-quali), en développant des indicateurs

⁷ Le film de recherche Trou de Caïmans est accessible gratuitement en ligne en suivant le lien suivant : <https://www.troisiemeporteagauche.com/trou-de-caimans/>

⁸ <https://www.bse.u-bordeaux.fr/recherche/projet-protect/>

spécifiques, ou en employant des méthodes d'analyses d'autres disciplines pour mieux appréhender les relations de cause à effet (exemple : graphes acycliques orientés ou DAG).

Les problèmes, si je peux m'exprimer ainsi, dans ce type de recherche sont de deux sortes :

- Premièrement, on pourrait avoir une progression de l'utilisation de nouvelles méthodes par la communauté scientifique (chercheurs) mais elle y reste confinée.
- Deuxièmement, les recommandations ne sont pas exploitées, surtout dans le cas des pays en développement.

Ici, donc, la question sur l'articulation entre les différents acteurs du développement se pose : les universités et les centres de recherche, les ONG et les institutions gouvernementales. Une fois de plus, ce constat, est spécifique à l'Afrique.

2) La recherche action, dont l'objectif final vise une transformation des comportements, est déjà dans une démarche d'évaluation car, d'une part, elle intègre la communauté d'étude (ou les bénéficiaires d'un projet) dans sa démarche et, d'autre part, dans cette perspective de transformation systémique, elle implique des institutions, des collectivités territoriales ou les autorités administratives des localités, dans la mise en œuvre du projet et dans son évaluation.

La recherche action présente aussi l'avantage d'apporter une méthodologie innovante, par exemple, en regardant le niveau d'appropriation et de collaboration des cibles dans le processus de transformation. Les résultats d'une étude en Haïti mettent en lumière que les ménages agricoles ont une forte capacité à collaborer mais une faible capacité à expérimenter et à apprendre du fait de l'absence de structures en réseau d'échange. Le projet ARPEGE à Madagascar, mené par des équipes projets essayant d'intégrer l'approche genre, a identifié que les résistances relèvent des acteurs eux-mêmes et des populations cibles qui se retrouvent confrontés à des normes culturelles contraires aux leurs.

Ce type de recherche a l'avantage d'apporter une actualisation du plan d'action durant le processus, le problème demeure celui de l'implication des parties prenantes.

3) Enfin, la recherche académique à partir de travaux d'expertise présente l'avantage, non seulement d'avoir les données d'évaluation à sa disposition mais aussi d'apporter des réflexions académiques et donc de se poser des questions sur les intérêts de ces évaluations dans une perspective de développement au sens global.

- L'étude menée au Cameroun sur les impacts de la norme « zéro déforestation » de l'Union Européenne pose la question de la finalité de cette évaluation, basée sur des normes européennes, dans un système où les normes sont complètement différentes.
- Une étude sur la filière mangue au Burkina conclut que l'évaluation doit aussi porter sur le lien et les relations de confiance entre les acteurs et que le concept d'alliance pourrait être une méthode innovante pour qualifier cette relation.

Deux conclusions s'imposent. La première revient à admettre que les évaluations effectuées ne vont pas servir, car les institutions et les organismes ont leur culture d'organisation et leurs propres normes. La deuxième, à l'inverse, considère que ces observations ouvrent d'autres champs de recherche à la communauté scientifique, avec la préoccupation de savoir comment diffuser ces pratiques aux acteurs pour qu'il y ait un impact sur le développement.

Tantely ANDRIANANTOANDRO, Université de Bordeaux

Ces journées ont été marquées par des efforts visant à établir des liens, des passerelles, entre la recherche scientifique et divers enjeux. Un premier ensemble de trois thématiques semble émerger.

(1) *Une première passerelle entre la recherche et l'art par la projection d'un film* : le réalisateur Christophe Leroy a présenté son film-documentaire intitulé « *Trou de Caïman* », qui se déroule dans un quartier populaire d'Antananarivo à Madagascar. Le film soulève la question de la résilience dans un contexte d'extrême pauvreté et de faible protection sociale. À travers les commentaires des personnes et les plans qui les mettent en avant, le film met en lumière une forme de solidarité sociale propre aux Malgaches, connue sous le nom de « *Fihavanana Malagasy* », qui promeut l'entraide et la fraternité. L'intérêt de cette approche filmique en termes d'enrichissement

anthropologique a été présenté, et des discussions critiques ont eu lieu sur la subtile séparation entre la construction artistique et scientifique.

(2) *Une deuxième passerelle entre la recherche et la société par l'intervention d'acteurs de l'évaluation de politiques du développement* : Claire Zanuso, économiste du développement à l'AFD et chargée de recherche et d'évaluation, a exposé les différentes approches de l'AFD pour rendre les évaluations d'impacts plus utiles. L'objectif est de les rendre davantage influentes et plus proches des parties prenantes, en adaptant le système de suivi des politiques ou, autrement dit, l'« évaluation de la politique d'évaluation ». Il existe plusieurs branches de l'évaluation d'impact, et il est important de trouver un équilibre entre les différentes méthodes et écoles de pensée. Lors de cette présentation, les approches de l'AFD ainsi que différentes ressources disponibles sur son site internet ont été présentées. Une autre session a réuni diverses organisations non gouvernementales (AgriSud, Initiative Développement, RADSI-NA, So-Coopération), ainsi que le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine et la ville de Billière. L'accent a été mis sur la mise en relation entre les acteurs locaux et les projets d'aide au développement international. Une idée qui a été avancée est celle de la « culture de l'évaluation », qui fait référence à l'importance accordée à l'évaluation systématique des politiques et des programmes régionaux ou gouvernementaux. Le principe de « redevabilité » de l'évaluation est apparu comme un élément structurant. L'idée est que les décideurs doivent rendre compte de l'efficacité et de l'impact des politiques mises en place. L'objectif est d'assurer la transparence, la responsabilité et surtout la confiance dans le processus décisionnel et d'évaluation. L'économiste et homme politique Kako Nubukpo a abordé les questions et les défis liés à l'évaluation dans le cadre de la transformation structurelle des économies africaines. Il fait remarquer que dans un contexte de développement non linéaire marqué par divers chocs, déséquilibres et fluctuations entre accélérations et décélérations, l'évaluation a évolué. En référence à Amartya Sen et son concept d'« optimum de second rang », Kako Nubukpo avance l'idée que l'efficacité des politiques n'est plus au cœur de l'évaluation, mais que l'accent est plutôt mis sur les efforts des pouvoirs publics pour rendre ces politiques efficaces. Ainsi, il soutient que nous sommes passés de la mesure du développement, à la mesure de la volonté de développement.

(3) *Enfin, une dernière passerelle, cruciale dans ces journées, est la connexion entre les disciplines elles-mêmes* : les journées de l'ATM adoptent une approche multidisciplinaire du développement, avec des travaux en économie, en gestion, en géographie, en hydrologie, ou encore en anthropologie. Cette interconnexion entre les disciplines et entre les chercheurs internationaux est extrêmement enrichissante pour ma vision de doctorant. J'ai été particulièrement attentif à certaines propositions auxquelles j'ai assisté, en raison de leur pertinence par rapport à mes centres d'intérêt. Tout d'abord, la thématique de l'emploi a retenu mon attention, plus précisément la question de la « décence » de l'emploi et de sa pertinence, qui a été abordée de manière transversale dans plusieurs sessions. Une question essentielle a été de déterminer si ce concept, initialement issu de l'Organisation internationale du travail (OIT), n'est pas en réalité un concept normatif. Étant donné que la création d'emplois n'est pas évidente en soi, faut-il considérer que l'imposition de ce concept constitue un obstacle ? Devrions-nous plutôt privilégier d'autres notions, telles que la « qualité de l'emploi » ? J'ai notamment retenu un commentaire qui distinguait la qualité de l'emploi selon une approche objective (est-ce qualitatif selon des critères définis ?) et une approche subjective (est-ce que la personne estime que son emploi est de qualité ?), ce qui impliquerait des approches et méthodes totalement différentes. Dans le domaine de l'emploi, un autre point très intéressant a été la mise en avant des emplois dans l'agriculture. Tout d'abord, il s'agit de déterminer quel type d'agriculture est concerné : traditionnelle versus moderne. La question de l'efficacité de chaque type a été abordée, ainsi que les difficultés auxquelles les jeunes sont confrontés pour s'engager dans ce secteur, notamment en raison de conditions de travail pénibles et de rémunérations peu élevées. Tous ces aspects font écho à mes propres recherches sur les « emplois verts » et leur applicabilité dans les pays du Sud. Selon le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), un emploi vert désigne tout emploi qui vise à la préserver ou conserver la qualité environnementale. Une dernière dimension proposée par le PNUE est que l'emploi vert doit être « décent », ce qui insère le concept d'emplois verts directement dans les débats des journées de l'ATM. De plus, l'emploi

vert dans le domaine de l'agriculture, notamment à travers des pratiques agroécologiques, est largement discuté dans la littérature.

Pour illustrer un dernier exemple de problème, on peut évoquer la question de la diffusion des modèles. Cela concerne notamment les échanges entre pays, en particulier entre le Nord et le Sud. Dans une de mes présentations, j'ai abordé le sujet des différences de mesures contre la COVID-19 entre les petites économies insulaires (PEI) et les autres pays, avec l'idée fondamentale de comprendre comment les politiques se diffusent, et si les statuts d'affiliation ou d'indépendance des PEI jouent un rôle dans les politiques appliquées. Ce même problème de diffusion, avec la question de l'applicabilité d'indicateurs et de concepts dans les pays du Sud a beaucoup été discutée. De plus, la question de la diffusion des politiques à l'intérieur d'un même territoire, avec l'observation qu'elles peuvent engendrer des inégalités entre les classes sociales d'un pays (élevées, moyennes et faibles) a pu être soulevée.

D'autres points pertinents ont été parfaitement abordés par les autres synthèses. Je saisis donc cette occasion pour proposer une autre passerelle à explorer. Il serait intéressant (4) *d'ouvrir la discussion sur la science ouverte*. Elle consiste à rendre les données accessibles, gratuites et transparentes, ce qui présente des avantages indéniables pour renforcer nos recherches, en particulier dans des contextes où les données sont rares ou difficiles d'accès. Une méthodologie complète est associée à la science ouverte, comprenant des dépôts de données permettant le partage de nos travaux. A l'UMI SOURCE, a été mis en place un dépôt appelé *DataSud*, qui offre aux chercheurs et chercheuses, ainsi qu'aux doctorants et doctorantes, la possibilité de déposer des données quantitatives et qualitatives. En tant que jeune chercheur, cela revêt une importance majeure, car cela valorise le travail de collecte en permettant la création d'un *datapaper* pouvant être cité. La science ouverte représente ainsi une opportunité significative pour diffuser nos recherches et accroître leur impact.

Alexandre MATHIEU, UMI SOURCE, Université Paris-Saclay



Au terme de ces Journées, le **troisième prix Philippe Hugon**, attribué par l'Association Tiers-Monde à un(e) jeune chercheur(se), a été décerné à **Fiona GEDEON ACHI** pour sa communication : « Quand il faut qualifier le contexte : sur la généralisation dans les pratiques de développement ».

4. LES CONTRIBUTIONS

Le développement de l'éducation est l'une des priorités des autorités maliennes. Les progrès réalisés au cours de ces dernières années n'ont pas permis d'atteindre la parité entre fille et garçon en matière de fréquentation scolaire (les écarts entre garçons et filles restent encore importants par rapport à l'accès à l'éducation), et de réduire les inégalités qui caractérisent le système éducatif malien. **Moussa Khore TRAORE** traite le développement éducatif et les inégalités du système éducatif malien en se basant sur une analyse descriptive (traitement de données) et appliquée. Il analyse et mesure les inégalités en matière de fréquentation scolaire au Mali, entre filles et garçons, pauvres et riches et entre les régions du pays. Ensuite, à travers l'offre et la demande éducative, il identifie les déterminants des inégalités scolaires. Enfin, il évoque les stratégies des acteurs pour y faire face.

La fonction scolaire de la ville de Yamoussoukro est la plus prégnante des trois fonctions qui lui ont été assignées à sa création ex-nihilo. Celle-ci s'est traduite à l'origine, par la construction d'établissements d'excellence et de logements pour le personnel, qui ont contribué à une forte

croissance démographique. Quelle est la réalité de l'accessibilité géographique à l'offre de scolarisation d'une ville nouvelle comme Yamoussoukro ? **Kouamé Armand KOUASSI** spécifie la relation entre la croissance urbaine et la répartition des établissements scolaires pour apprécier l'accessibilité géographique à l'offre de scolarisation. La méthodologie utilisée combine la recherche documentaire et des enquêtes de terrain. Les résultats montrent que l'offre de scolarisation est relativement bien répartie sur l'espace urbain et est surtout largement portée par le secteur privé qui pallie la ségrégation spatiale induite par la localisation des établissements publics.

Younes FERDJ interroge l'effet de la politique de développement des territoires en Algérie sur les stratégies des entreprises locales à travers le phénomène de la structuration de réseau et la relation avec les acteurs locaux. Pour ce faire il propose, en premier lieu, une revue de la littérature relative aux différentes interpénétrations entre les politiques territoriales et la stratégie des entreprises. En deuxième lieu, il présente le contexte de la politique du développement économique local et apprécie sa relation avec l'attractivité du territoire. En s'appuyant sur les résultats d'une enquête statistique auprès d'un échantillon de 110 entreprises localisées dans le territoire de la wilaya de Blida (Wilaya du nord d'Algérie), il parvient à spécifier les stratégies des entreprises dans les politiques de développement territorial en Algérie, et à évaluer leurs rôles et leurs effets entre structuration de réseau et dynamique locale pour le cas du territoire de Blida.

La revalorisation du salaire minimum est souvent avancée comme une mesure de politique publique visant à améliorer le niveau de rémunération des travailleurs vulnérables et la qualité de l'emploi.

Antoine N'GRATIER, Akrassi Kouakou Evrard KOUAME et Simone Edith Michèle AKA mesurent les effets de la revalorisation du salaire minimum, via les fluctuations de salaire sur les indicateurs du marché du travail, notamment les ratios emploi des jeunes, emploi des femmes et part des emplois de qualité. La recherche s'effectue sur quatorze sous-branches d'activités en Côte d'Ivoire, à partir des données d'enquête emploi de 2014, 2016, 2017 et 2019. Le test de Wilcoxon signé permet de confirmer les fluctuations de revenus dans le temps suite à la revalorisation du salaire minimum en novembre 2013. Les estimations en micro-panel révèlent un effet négatif de la politique de revalorisation sur le ratio emploi des femmes mais positif sur le ratio emploi des jeunes et sur la qualité de l'emploi. Ces résultats questionnent sur la vulnérabilité ou non des emplois occupés par les jeunes et sur la discrimination au travail en défaveur des femmes.

Benoît LALLAU et Étienne KAMANO se fondent sur une étude réalisée en mai et juin 2022, pour la coopération française, en partenariat avec l'Université Sonfonia de Conakry (Lallau, 2022) pour contribuer à une meilleure connaissance de la commune rurale de Moussayah, suite à un appui et dans la perspective de futurs projets. Ce diagnostic territorial a permis de mettre en évidence divers questionnements, notamment celui-ci : comment penser le développement local, en particulier l'amélioration des moyens et des conditions d'existence des agriculteurs familiaux, dans un contexte où dominant d'un côté les logiques extractivistes (secteur minier), et de l'autre côté les politiques préservationnistes (approche « parc »). Ces deux dynamiques, a priori peu compatibles, d'une part conditionnent les trajectoires locales, individuelles et collectives, d'autre part structurent largement les programmes d'aide.

Selon la Banque Mondiale (2018), l'inclusion financière se définit comme la possibilité pour les individus et les entreprises d'accéder à moindre coût à une gamme de produits et services financiers utiles et adaptés à leurs besoins (transactions, paiement, épargne, crédit et assurance) proposés par des prestataires fiables et responsables. **Patrick Franklin KOUASSI** analyse l'effet de l'inclusion financière mobile sur la croissance économique de huit pays de l'UEMOA sur la période 2015 à 2021 pour laquelle les données sont disponibles. Il utilise la méthode des moindres carrés Généralisés (MCG) qui présente l'avantage de tenir compte des problèmes d'autocorrélation et d'hétéroscédasticité, surtout lorsque les séries sont stationnaires et suivent une marche aléatoire. Il conclut que le nombre de points de transaction de téléphonie mobile pour 100 000 adultes améliore la croissance économique tandis que le nombre de transactions d'argent mobile pour 1 000 adultes à un effet négatif.

Said KACI mesure l'effet des inégalités scolaires selon le genre sur la formation du capital humain dans la région MENA sur la période 1970-2020. Les résultats auxquels il parvient confirment l'hétérogénéité de la région ainsi qu'une amélioration constante des indicateurs des inégalités

scolaires selon le genre. Il constate que ces inégalités s'accroissent avec l'élévation du niveau d'éducation. Elles sont quasiment absentes au niveau primaire et significatives au niveau secondaire. L'analyse empirique montre qu'il y a une corrélation négative entre les inégalités d'éducation selon le genre et le stock du capital humain et une corrélation positive entre ce dernier et le revenu. Les pays à haut revenu avec une inégalité scolaire réduite (selon le genre) comme le Qatar et UAE disposent d'une dynamique de formation de capital humain plus significative que les pays à faible revenu avec une forte inégalité scolaire (selon le genre) comme la Mauritanie et le Yémen. L'effet des inégalités d'éducation selon le genre est négatif et relativement faible sur l'accumulation du capital humain dans les pays d'Afrique du nord comme l'Algérie, le Maroc, la Tunisie et l'Égypte, tandis qu'il est plus important en Iraq, Arabie Saoudite et Iran.

La question du genre dans les politiques sociales en Afrique a toujours été occultée par les jeux de pouvoir, les enjeux politiques et la lutte des classes. Si des politiques sociales genrées assez courageuses ont été promues durant les années soixante et soixante-dix, la situation s'est nettement dégradée au lendemain de l'application du Programme d'ajustement structurel. **Hind HOURMAT ALLAH** évalue les politiques sociales transformatrices au Maroc sous l'angle du genre. Elle vérifie leurs pertinences, leurs cohérences et leurs utilités pour la société. Elle s'inspire du cadre théorique employé dans la littérature en accordant une place de premier plan à celui proposé en 2004 par Mkandawire sur le caractère transformatif des politiques sociales. Comme méthode d'analyse, elle utilise l'approche narrative comparative. Il s'agit de comparer les principaux indicateurs d'égalité (ou inégalité) hommes-femmes au Maroc avant et après la mise en œuvre de chaque politique sociale transformatrice sensible au genre, et ensuite procéder à des recoupements pour obtenir un résultat global.

La politique de promotion de l'énergie renouvelable au Maroc date de plus de deux décennies. Les réalisations sont importantes et les ambitions prometteuses. D'ici 2030, le Royaume compte faire passer la part de l'énergie propre à 52% du mix énergétique pour devenir un exportateur d'énergies renouvelables. **Sidi Mohamed RIGAR, Youssef ALAMI et Sanae SOLHI** montrent l'importance de l'incitation fiscale pour la promotion de la transition énergétique et son rôle dans la réussite de la stratégie irréversible de développement durable choisie par le Maroc. Ils détaillent le cadre incitatif sur les plans juridique, institutionnel et surtout fiscal, et retracent l'évolution de la fiscalité environnementale marocaine et faisant ressortir le lien avec la promotion de la politique de la transition énergétique. Selon eux, les incitations fiscales sont loin de répondre aux exigences des ambitions du pays en matière de transition énergétique aussi formulent-ils quelques propositions pour renforcer l'arsenal incitatif en faveur d'une mutation du paysage énergétique national.

Edouard Pokou ABOU, Auguste Konan KOUAKOU et Désiré Kouassi ANOUGBA examinent l'impact du réseau de relations sur la qualité de l'emploi en Côte d'Ivoire en utilisant les données de l'Enquête Régionale Intégrée (ERI). Ils calculent d'abord l'indice de qualité de l'emploi à partir de l'analyse en composantes principales, puis estiment un modèle probit simple pour identifier les déterminants de la mobilisation du réseau de relation. De plus, l'analyse par propensity score matching révèle une relation négative entre la qualité de l'emploi et l'utilisation des réseaux de relations personnelles. En conclusion, ils recommandent une sensibilisation accrue des chômeurs sur l'importance de la recherche d'emploi et suggèrent un renforcement des politiques sociales par l'État.

Le lien entre microfinance et résilience alimentaire (RA) sonne comme une évidence, lorsqu'il est question de relever le défi de la sécurité alimentaire des ménages en zone rurale. Toutefois, ce lien a été faiblement documenté dans la littérature académique, ce qui ne permet pas d'identifier clairement le rôle potentiel de la microfinance dans la RA des ménages ruraux. Pour combler ce manque, l'article de **Wend Yiida Sau-aid OUEDRAOGO, François Seck FALL et Olivier BROSSARD** fait une synthèse des effets théoriquement possibles et empiriquement détectés de la microfinance sur la RA ou sur ses piliers dans les pays en développement. Cette revue montre que si la poignée de travaux actuels sur microfinance et RA permet d'appréhender directement l'impact de la microfinance sur la RA, c'est surtout la littérature sur le lien entre microfinance et les piliers de la résilience qui permet d'identifier les canaux d'impact de la microfinance.

5. LES PUBLICATIONS ET LES PERSPECTIVES

Outre la sélection des onze contributions réunies dans ce trente-huitième numéro des *Cahiers de l'Association Tiers-Monde*, huit articles figurent au sommaire du numéro 207 de *Mondes en Développement* (à paraître en 2024). Un *ouvrage collectif* en préparation regroupe une quinzaine de participants. Par ailleurs, une vingtaine d'auteurs nous ont signalé avoir trouvé preneur de leurs textes dans différentes revues européennes ou africaines. Le bilan global est donc très satisfaisant.

Enfin, comme les années précédentes, la qualité de ces Cahiers doit beaucoup à l'active implication d'Anne-Marie et Marie-Paule, auxquelles il nous est agréable d'exprimer notre profonde reconnaissance...



Passages, laboratoire de sciences humaines et sociales, est une **unité mixte de recherche** du CNRS, de l'Université de Bordeaux-Montaigne, de l'Université de Bordeaux et de l'École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux.

Ses membres relèvent de **champs disciplinaires différents** : géographie et aménagement, sociologie et anthropologie, environnement et paysage, urbanisme et architecture. Leur cohésion se construit autour de la place centrale qu'ils accordent à **l'espace et aux territoires** dans les questions qu'ils posent et dans les objets qu'ils étudient. Cette cohésion se construit aussi sur une pratique commune de **recherche impliquée** en lien avec les acteurs locaux, où que la recherche soit conduite dans le Sud-Ouest, en France ou à l'étranger (Afrique, Amériques, Asie du Sud et Japon, Europe) et que ces acteurs soient institutionnellement reconnus ou non.

Le projet scientifique de l'UMR Passages est centré sur « **les reconfigurations des spatialités et les changements globaux** » pris dans leur rapport dialectique. Appréhender l'espace par les spatialités, c'est se placer du côté des acteurs et des **constructions intentionnelles**, symboliques, identitaires et/ou politiques par lesquelles ces derniers mettent en forme le monde dans lequel nous vivons. Construites par les **acteurs**, dans le contexte contemporain de crises et d'incertitudes, les spatialités se dessinent et se redessinent en permanence. Dans ce contexte, le paradigme du **changement** est abordé de façon critique. Il s'agit d'insister sur la multiplicité des changements en faisant non seulement référence aux différents processus qui ont trait à l'**empreinte de l'humanité sur la planète** (changement climatique, crise de la biodiversité et augmentation de la population), mais aussi à la nouvelle vague de **mondialisation** et aux recompositions de la répartition des populations à la surface de la terre, et de leur participation à la vie économique et politique qui en découlent.



Contact

Maison des Suds
12 esplanade des Antilles
33600 Pessac
<https://www.passages.cnrs.fr/>



BSE constitue l'un des principaux centres français de recherche en économie, rassemblant une communauté d'environ 160 chercheurs, enseignants-chercheurs, ingénieurs, personnels administratifs et doctorants.

Par la recherche en économie et en association avec d'autres disciplines, BSE vise à contribuer significativement aux grands enjeux sociétaux contemporains.

Que ce soit sur la thématique du changement climatique et de la biodiversité, sur les stratégies d'innovations des acteurs socio-économiques, sur les problématiques d'inégalités entre et au sein des pays, ou encore sur les enjeux et les dynamiques de la mondialisation et des marchés financiers, les membres de BSE sont engagés dans une production scientifique alliant exigences académiques, partenariats avec les acteurs socio-économiques et diffusion auprès du grand public.

Par ailleurs, BSE est reconnu pour son expertise sur l'Afrique subsaharienne. Il est une des chevilles ouvrières du Grand Programme de Recherche IPORA (Interdisciplinary Policy-Oriented Research on Africa) qui analyse les aspects multidimensionnels et systémiques des défis auxquels sont confrontées les sociétés africaines, en créant un nouveau type de réseau de recherche interdisciplinaire. L'Université de Bordeaux et BSE ont notamment développé des partenariats de recherche et d'enseignement supérieur à Madagascar (Université d'Antananarivo, master d'Évaluation d'Impact Environnemental co-habilité en l'Institut Polytechnique de Tananarive). Enfin, BSE dispose d'une solide expérience sur des grands programmes de recherche internationaux.

Plus d'information à partir du site internet de BSE : <https://www.bse.u-bordeaux.fr/>

université
de BORDEAUX



INRAE



"L'Association a pour objet de promouvoir toutes études et recherches relatives aux problèmes culturels, économiques, sociaux, financiers, juridiques ou autres, que posent les pays en développement". Elle se situe dans une approche de recherche rigoureuse et réaliste. Elle se veut incitatrice. C'est pourquoi :

- elle organise annuellement les "*Journées sur le développement*" et, depuis 2017, en Afrique, des *workshops en économie du développement*, durant lesquels des communications issues de travaux de recherche sont présentées. Plusieurs webinaires ont été également organisés chaque année depuis 2021, pour certains en partenariat avec d'autres institutions.

- elle encourage, provoque et accroît les contacts entre étudiants, enseignants et professionnels qualifiés, en vue de favoriser le rapprochement des expériences des uns et des autres ;

- elle fait appel au concours de spécialistes, aussi bien dans les domaines de la recherche que des applications.

L'association Tiers-Monde, fondée par le professeur François Perroux en 1973, dirigée ensuite par le professeur René Gendarme, puis par Pierre-Étienne Fournier, est présidée depuis 2013 par Hubert Gérardin. Le bureau comprend cinq vice-présidents, Francis Kern pour les relations internationales, Philippe Adair et Bruno Boidin pour la valorisation éditoriale, Arnaud Bourgain pour l'animation scientifique et Fabienne Leloup pour la communication, Jean Brot, secrétaire, et Thierry Montalieu, trésorier. L'association rassemble en son sein des personnalités venues d'horizons divers, unies par le souci, selon la formule du fondateur, de « *mettre la recherche économique et ses résultats pratiques au service du plein développement de la ressource humaine.* »

Portrait du fondateur François PERROUX

Homme de science aux vues prémonitoires, pour François Perroux l'analyse des faits économiques et sociaux n'est pas simple explication ou normalisation. Elle entend mettre à la disposition des acteurs du monde économique des méthodes d'inspiration scientifique applicables à l'espace économique concret, favorables au plein développement de la ressource humaine.

François Perroux (1903-1987) est l'auteur d'un nombre considérable d'ouvrages, d'articles et de travaux, dont *L'Europe sans rivage*, *L'économie du XX^e siècle*, *Les entreprises transnationales et le nouvel ordre économique du monde*, *Pour une philosophie politique du nouveau développement*. Il est licencié es lettres classiques, puis agrégé d'économie politique. Successivement professeur aux Facultés de Droit de Lyon et de Paris, il termine son enseignement au Collège de France. Utilisant couramment cinq langues, il enseigne dans quelques trente nations. Il fonde, notamment, l'Institut de Science Économique Appliquée (ISEA) en 1945, qui deviendra l'Institut de Sciences Mathématiques et Économiques Appliquées (ISMEA), l'Association Tiers-Monde (ATM) et la revue *Mondes en développement*, en 1973.

Quels sont ses buts ?

Au moment où de très nombreux et très graves problèmes, tant d'ordre économique qu'humain, assombrissent tragiquement les perspectives ouvertes aux populations des pays du Tiers-Monde et où de nouveaux équilibres générés par la transformation de l'Europe ne peuvent que se répercuter sur le reste du globe, à commencer par le Sud du Bassin méditerranéen et l'Afrique, l'Association vise à promouvoir, modestement mais avec détermination, une meilleure compréhension des conditions d'existence et de développement des intéressés.

L'économie du XXI^e siècle doit être mondiale pour atteindre ses objectifs, c'est-à-dire satisfaire les besoins des populations. Le développement, qui favorise la vie des hommes, n'est ni un privilège ni le fruit d'une localisation favorable. La réussite dépend de l'effort de tous. L'émergence des Jeunes Nations et de leurs cinq milliards de ressortissants, dont il convient de faciliter l'essor du niveau de vie et d'assurer, à plus long terme, les bases de l'autonomie ethnique et culturelle, leur entrée sur des marchés aux frontières estompées, est déjà en cours. Dans les nouveaux équilibres en gestation, les techniques ne suffisent plus, elles peuvent même avoir des effets pervers. L'enjeu réclame une solidarité active et l'accompagnement attentif des efforts de réflexion de tous. C'est le grand œuvre du XXI^e siècle.

Quels sont ses moyens ?

L'ASSOCIATION TIERS-MONDE, indépendante de toute institution, n'a pour ressources que le produit des cotisations de ses membres et de ses activités. L'organisation des Journées sur le développement et les publications réalisées les absorbent. Le maintien de ce qui est entrepris, le développement souhaité, voire la création de nouvelles activités, nécessitent un accroissement de son budget et des adhésions.

Quelles sont ses réalisations ?

Depuis 1985 l'Association a organisé chaque année des *Journées Jeunes Chercheurs*, puis, à partir de 1997, des *Journées sur le développement*, sous forme d'un colloque en partenariat avec des universités françaises ou étrangères. Ces journées se sont tenues, en partenariat avec le CREA à l'Université du Luxembourg, en 2010, à Strasbourg avec le BETA-CNRS, puis en 2011 en Suisse, à Fribourg. En 2012, avec le LEO, elles se déroulèrent à Orléans. En 2013 elles ont été organisées avec ERUDITE à l'Université Paris-Est Créteil. L'Université Cadi Ayyad et le GREMID les ont accueillies à Marrakech en 2014, le CREAM et l'Université de Rouen en 2015. Avec le CLERSE et l'Université de Lille 1 elles se tinrent sur le campus de Villeneuve d'Ascq en 2016. L'Université libre de Bruxelles les a reçues en 2017. Le CREG de l'Université Grenoble Alpes en a assuré le parfait déroulement en 2018. En 2019 l'Université de Lorraine les recevait sur l'île du Saulcy à Metz. En 2020 à cause de l'épidémie de Covid il fut décidé de les reporter d'une année. En 2021 elles furent organisées en distanciel par le LIRIS et l'ESO de l'Université Rennes 2. En 2022 l'Université de Bretagne Occidentale les accueillait à Brest. Enfin elles se sont tenues à Bordeaux en 2023

En janvier 2018, l'Association Tiers-Monde a organisé un premier *workshop* en économie du développement au Cameroun, en partenariat avec les universités de Dschang et du Luxembourg, ainsi que le Laboratoire international associé Inégalités du CNRS. En mars 2019, un second *workshop* s'est tenu en Côte d'Ivoire, en partenariat avec l'université Alassane Ouattara de Bouaké et son Laboratoire d'analyse et de modélisation des politiques publiques et le Centre for Research in Economics and Management de l'Université du Luxembourg. Initialement prévu en 2020, le 3e *workshop* « *Politiques publiques et développement en Afrique subsaharienne* » s'est tenu à Brazzaville dans les locaux de l'Université Marien Ngouabi les 14 et 15 mars 2022. Le 4e *workshop* ATM "*Les économies africaines face aux crises et la mobilisation des ressources*" a été organisé à Cotonou (Bénin), les 23 et 24 avril 2023.

L'Association Tiers-Monde, depuis fin décembre 1991, assure la diffusion d'un bulletin d'information **FP CONTACT** destiné en priorité à ses membres et fait paraître des ouvrages :

- **François Perroux, penseur de notre temps**, 1992, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 72 pages.
- **Entreprise, région et développement. Mélanges en l'honneur de René Gendarme** (sous la direction de Jean Brot), 1997, Metz, Ed. Serpenoise, 464 pages.
- **Infrastructure et développement** (sous la direction de Jean Brot et Hubert Gérardin), 2001, Paris, L'Harmattan, 306 pages.
- **Quels acteurs pour quel développement ?** (sous la direction de Géraldine Froger, Claire Mainguy, Jean Brot et Hubert Gérardin), 2005, Paris, Karthala, 290 pages.
- **Catastrophe et gouvernance. Succès et échecs dans la gestion des risques majeurs** (sous la direction de Jean Brot, Stéphane Callens, Hubert Gérardin et Olivier Petit), 2008, Belgique, Cortil-Wodon, Éditions Modulaires Européennes, 216 pages.
- **L'État, acteur du développement**, (sous la direction de Fabienne Leloup, Jean Brot et Hubert Gérardin), 2012, Paris, Karthala, 298 pages.
- **L'intégration de l'Afrique dans l'économie mondiale** (sous la direction d'Arnaud Bourgain, Jean Brot et Hubert Gérardin), 2014, Paris, Karthala, 300 pages.
- **Dynamiques des sociétés civiles en économie ouverte. Études de cas et perspectives (Afrique de l'Ouest, Europe, Maghreb)** (sous la direction de Jean-Jacques Friboulet, Jean Brot et Hubert Gérardin), 2015, Paris, Karthala, 266 pages.
- **Mobilités et soutenabilité du développement** (sous la direction de Thierry Montalieu, Jean Brot et Hubert Gérardin), 2017, Paris, Karthala, 352 pages.
- **Transitions énergétiques et développement. Modalités et études de cas** (sous la direction de Hubert Gérardin, Olivier Damette et Jean Brot), 2021, Louvain-la-Neuve, EME Éditions, Collection Mondes Méditerranéens dirigée par Gilles Ferréol, 242 pages.
- **Dynamique des inégalités et développement** (sous la direction de Marc Lautier, Léo Charles, Diadié Diaw, Hubert Gérardin, Béatrice Quenault), 2023, Paris, Karthala, 368 pages.



Ligne éditoriale

Revue francophone à comité de lecture fondée en 1973 par François Perroux (Collège de France), *Mondes en développement* publie au plan international des contributions en français ou, pour certaines, en anglais. Elle s'intéresse aux différents modes et trajectoires de développement des pays dans le monde, selon des valeurs humaines (économie des ressources humaines, éthique du développement...), économiques (coopérations, mondialisation, sous-développement et pauvreté, dynamiques migratoires...), sectorielles et techniques (industrialisation, agriculture, transferts de technologies...), financières (financement du développement, dette, microfinance...). Une attention particulière est accordée aux enjeux institutionnels (gouvernance) et de la société civile dans une perspective de développement durable. Ouverte sur les approches pluridisciplinaires, *Mondes en développement* veut être un lieu de débats et de réflexions sur les recherches théoriques et appliquées en matière de développement.

Abonnement particuliers

Pour vous abonner, rendez-vous sur :

<https://www.cairn.info/revue-mondes-en-developpement.htm>

Votre abonnement, valable 12 mois à compter de la date d'achat, comprend l'accès en ligne à l'ensemble des numéros disponibles.

Abonnement institutions

Pour un abonnement électronique, vous pouvez passer commande à l'adresse suivante :

licences@cairn.info



Éditée par De Boeck, la revue Mondes en Développement est accessible en ligne sur www.cairn.info, portail de plusieurs centaines de revues de sciences humaines et sociales francophones.

- En texte intégral pour les articles de plus de trois ans depuis 2001.

- En accès conditionné : achat d'article en ligne ou en libre consultation pour les universités ayant souscrit un abonnement au bouquet de revues CAIRN.

Mondes en Développement, classée CNRS et HCERES, est indexée par ECONLIT (The American Economic Association's Electronic Bibliography), GEOBASE, IBSS et ZETOC.



Derniers numéros parus

2020

189 Nouvelles réglementations minières, nouvelles trajectoires de développement ?

190 Les politiques de l'emploi dans les pays en développement

191 Transition énergétique chinoise : enjeux économiques et urbains

192 Transition énergétique et développement

2021

193 Varia (Afrique, droit de l'environnement, pêche, forêts, enfance, IDE)

194 Varia (Caisse d'émission, transferts de fonds, transport urbain, prix de l'eau, innovation frugale)

195 Politiques publiques en Afrique subsaharienne

196 Varia (Covid 19, revenus et services universels, agriculture, travail)

2022

197 Natures et mesures des inégalités

198 Acteurs économiques et pouvoir politique au Maghreb et au Moyen-Orient post-2011

199-200 50 ANS DE MONDES EN DÉVELOPPEMENT

2023

201 Varia (Commerce international, chaînes de valeurs mondiales...)

202 Varia (développement néolibéral, OMC, démocratie, productions industrielles, agricoles et forestières, COVID-19)

203 Mondialisation, développement et vulnérabilités des espaces maritimes et côtiers

204 Politiques et institutions dans la résilience des petites économies insulaires face aux chocs

Rédaction	Conseil de rédaction
<p>Directeur de publication Hubert GÉRARDIN Laboratoire BETA-CNRS/Université de Lorraine Maison de la recherche BP 10863 54011 Nancy cedex FRANCE Hubert.gerardin@univ-lorraine.fr</p> <p>Rédaction en chef Thierry MONTALIEU thierry.montalieu@univ-orleans.fr Réception des articles Fabienne LELOUP fabienne.leloup@uclouvain-mons.be Évaluation des articles</p> <p>Rédaction Catherine FIGUIÈRE catherine.figuiere@univ-grenoble-alpes.fr Rubrique veille Internet Claire MAINGUY claire.mainguy@unistra.fr Finance-comptabilité Bruno BOIDIN bruno.boidin@univ-lille1.fr Géraldine FROGER geraldine.froger@ut-capitole.fr</p> <p>Secrétaire de rédaction et rubrique notes de lecture Jean BROT jean-brot@orange.fr</p> <p>Responsable rubrique MED il y a 30 ans François DENOËL francois.denoel@laposte.net</p>	<p>Denis ACCLASSATO (Abomey-Calavi, Bénin), Philippe ADAIR (Paris-Est Créteil Val de Marne), Jérôme BALLEET (Bordeaux), Bruno BOIDIN (Lille 1), Arnaud BOURGAIN (Luxembourg), Jean BROT (Lorraine), Stéphane CALLENS (Artois), Bonnie CAMPBELL (Montréal) Olivier DAMETTE (Lorraine), François DENOËL (Paris-Est), Pierre ENGLEBERT (Pomona College, Los Angeles), Nathalie FABRY (Paris-Est), Catherine FIGUIÈRE (Grenoble Alpes) Jean-Jacques FRIBOULET (Fribourg, Suisse), Géraldine FROGER (Toulouse), Jean-Jacques GABAS (CIRAD et Sciences Po Paris), Hubert GÉRARDIN (Lorraine), Vincent GERONIMI (UVSQ Paris-Saclay), Joseph KAMANDA KIMONA-MBINGA (Ministère de l'Environnement, Canada), Francis KERN (Strasbourg), Marc LABIE (Mons), Michel LELART (Orléans), Fabienne LELOUP (Louvain-Mons), Claire MAINGUY (Strasbourg), Marcel MAZOYER (AgroParisTech), Thierry MONTALIEU (Orléans), Solène MORVANT-ROUX (Genève), André PHILIPPART (Bruxelles), Gautier PIROTTE (Liège), Isabelle RABAUD (Orléans), Laurence ROUDART (Bruxelles), Stéphanie TREILLET (Paris-Est), Sylvain ZEGHNI (Paris-Est).</p>

MONDES EN DÉVELOPPEMENT

VOLUME 50 - 2022/3-4 - n°199-200

50 ANS DE *MONDES EN DÉVELOPPEMENT*

Coordination : Hubert GÉRARDIN et les membres du conseil de rédaction

MONDES EN DÉVELOPPEMENT : UN HÉRITAGE ET 50 ANS D'HISTOIRE

- 1 Du Tiers-Monde aux *Mondes en développement* : itinéraire d'une revue (1973-2022) 11
Hubert Gérardin
- 2 François Perroux : du développement de l'Homme et des *Jeunes Nations* aux
« *Mondes en développement* » 19
Hubert Gérardin et Fabienne Leloup
- 3 *Mondes en développement* : analyse lexicale de 50 ans d'histoire 39
Bruno Boidin, Benjamin Cordrie et Catherine Figuière

MONDES EN DÉVELOPPEMENT ET LES ÉTUDES DU DÉVELOPPEMENT

- 4 Des « modèles de développement » aux « mondes du développement » : une
enquête statistique 69
François Combarous, Alain Piveteau et Éric Rougier
- 5 L'État en action dans *Mondes en Développement* 97
Fabienne Leloup
- 6 La gouvernance mondiale des États désunis 107
Patrick Plane
- 7 Le consensus de Washington existe-t-il encore ? 127
Stéphanie Treillet et Thierry Montalieu
- 8 Après 50 ans de coopération internationale pour le développement, celle-ci
serait-elle devenue anachronique ? 139
Jean-Jacques Gabas et Michel Vernières
- 9 La politique de coopération au développement de l'Union européenne avec les
pays ACP 159
Claire Mainguy et Francis Kern
- 10 Population et développement : la contribution au débat de la revue *Mondes en*
développement (1973-2022) 171
Denis Requier-Desjardins
- 11 Des produits de base aux ressources : l'évolution de la place des matières
premières dans les analyses et stratégies de développement 193
Vincent Geronimi et Claire Mainguy
- 12 La santé comme domaine du développement : un panorama historico-critique 215
Valéry Ridde et Bruno Boidin
- 13 Quelques repères sur l'évolution de la doctrine mondiale sur l'éducation 233
Jean-Émile Charlier
- 14 L'éducation dans *Mondes en Développement* 249
Francis Kern
- 15 Après un demi-siècle, l'économie informelle reste un concept heuristique et un
ensemble flou 255
Jacques Charmes et Philippe Adair
- 16 - La microfinance dans la revue *Mondes en Développement* depuis 50 ans 275
Michel Lelart

**ÉTUDES DU DÉVELOPPEMENT :
RÉINTERROGER ET SE PROJETER**

- 17 Que nous apprend la littérature récente sur la « nature et les causes de la richesse des nations » ? 289
Jean-Louis Combes et Pascale Combes Motel
 - 18 Les expérimentations à l'épreuve du temps : consécration et controverse 315
Florent Bédécarrats, Isabelle Guérin et François Roubaud
 - 19 1972-2022 : un demi-siècle de rapprochement entre développement et environnement 327
Franck-Dominique Vivien
 - 20 Quelle économie écologique pour les Suds ? 345
Géraldine Froger
 - 21 Transforming food and agriculture: competing visions and major controversies 361
Michel Pimbert
 - 22 Travail du politique et reproduction sociale des familles, de l'État et du capitalisme 385
Isabelle Guérin, Kaveri Haritas et Kalpana Karunakaran
 - 23 La Economía Social y Solidaria en América Latina y el Caribe. Hacia la construcción de economías transformadoras y alternativas 401
Karin Berlien, Hans Cediél, Rubiela Álvarez, María Fernanda Gómez
 - 24 A dialogue on the future of microfinance and international development 419
Marc Labie et Jonathan Morduch
 - 25 La réglementation de la microfinance : historique, portée et limites dans l'espace UEMOA 435
Denis Acclassato
 - 26 An assessment of the impact of targeted interventions in mitigating the adverse drivers of irregular migration and forced displacement 449
Michel Beine, David Khoudour et Johannes Tarvainen
 - 27 La ligne éditoriale de *Mondes en développement* à 50 ans de distance 479
- Numéros parus (du 1 au 198)**

Les Cahiers de l'Association Tiers-Monde

- N°1, PARIS, 1985, ISMEA-Institut Henri Poincaré (épuisé)
Les problèmes de la théorie du développement, volume I, 97 pages.
- N°2, NANCY, 1986, CREDES, Faculté de Droit, Sciences (épuisé)
économiques et Gestion
Les problèmes de la théorie du développement, volume II, 107 pages.
- N°3, PARIS, 1987, Centre Beaubourg-Georges Pompidou (épuisé)
Industrialisation et développement, 97 pages.
- N°4, TOULOUSE, 1988, Palais d'Assézat (épuisé)
L'endettement international, 180 pages.
- N°5, BORDEAUX, 1989, Faculté de Droit (épuisé)
Innovation et développement, 180 pages.
- N°6, STRASBOURG, 1990, Palais de l'Europe (épuisé)
L'Europe et le développement des nations, 121 pages.
- N°7, PARIS, 1991, Ministère de la Recherche et de la Technologie
Monnaie, finance, banque et développement des nations, 206 pages.
- N°8, METZ, 1992, Faculté de Droit
Effort endogène et développement des nations, 161 pages.
- N°9, LYON, 1993, Université Louis Lumière, Lyon II
La cité et le développement des nations, 132 pages.
- N°10, NICE, 1994, CEMAFI, Université de Nice-Sophia-Antipolis
Europe-Afrique : vers quel développement ? 178 pages.
- N°11, PARIS, 1995, Banque de France-Malesherbes
Les voies du développement durable, 158 pages.
- N°12, ORLÉANS, 1996, LEO, Université d'Orléans
Quel développement face à la mondialisation ? 162 pages.
- N°13, POITIERS, 1997, IERS, Université de Poitiers
Les composantes locales, régionales, mondiales du développement des nations.
Antagonismes ou complémentarités ? 226 pages.
- N°14, BENDOR, 1998, CRERI, Université de Toulon et du Var
Europe-Méditerranée : vers quel développement ? 222 pages.
- N°15, BÉTHUNE, 1999, EREIA, Université d'Artois
Infrastructures et développement, 238 pages.
- N°16, EVRY, 2000, Université d'Evry-Val-d'Essonne
Tertiarisation et développement, 264 pages
- N°17, AIX-EN-PROVENCE, 2001, CEREFI, Université d'Aix Marseille III
Intégration régionale et développement, 438 pages.
- N°18, TUNIS, 2002, LIEI, Faculté des Sciences Économiques et de Gestion de Tunis
Libéralisation, transferts de connaissances et développement, 358 pages.
- N°19, PARIS, 2003, GEMDEV, Université Denis Diderot Paris VII
Quels acteurs pour quel développement ? 222 pages.
- N°20, NANCY, 2004, BETA-Nancy, Faculté de Droit, Sciences Économiques et Gestion
Droits et développement, 244 pages.
- N°21, MARRAKECH, 2005, CREQ, Faculté de Droit, Sciences Économiques et Gestion
Formation, emploi et développement, 236 pages.
- N°22, ARRAS, 2006, EREIA, Université d'Artois
Urgence, solidarité, gouvernance et développement, 190 pages.
- N°23, MONS, 2007, FUCAM, Facultés Universitaires Catholiques de Mons
L'État malgré tout ? Acteurs publics et développement, 276 pages.
- N°24, SAINT LOUIS DU SÉNÉGAL, 2008, Université Gaston Berger
Économie de la connaissance et développement, 350 pages.
- N°25, LUXEMBOURG, 2009, CREA, Université du Luxembourg
Attractivité, gouvernance et développement, 208 pages.

- N°26, STRASBOURG, 2010, BETA CNRS, Université de Strasbourg
Crises et soutenabilité du développement, 272 pages.
- N°27, FRIBOURG (CH), 2011, Université de Fribourg
La construction de la société civile et le développement.
Entre innovation, subsidiarité et développement, 210 pages.
- N°28, ORLÉANS, 2012, LEO, Université d'Orléans
Mobilités internationales, déséquilibres et développement :
vers un développement durable et une mondialisation décarbonée ? 220 pages.
- N°29, CRÉTEIL, 2013, Université Paris-Est Créteil
Économie informelle et développement :
emploi, financement et régulations dans un contexte de crise, 286 pages.
- N°30, MARRAKECH, 2014, GREMID, Université Cadi Ayyad
Éthique, entrepreneuriat et développement, 208 pages.
- N°31, ROUEN, 2015, CREAM, Université de Rouen
Le bilan des Objectifs du Millénaire pour le développement 15 ans après :
réduction de la pauvreté et/ou montée des inégalités ?, 238 pages.
- N°32, LILLE, 2016, CLERSE, Université de Lille 1
Catastrophes, vulnérabilités et résiliences dans les pays en développement, 210 pages.
- N°33, BRUXELLES, 2017, CECID, Université libre de Bruxelles
Agricultures, ruralités et développement, 188 pages.
- N°34, GRENOBLE, 2018, CREG, Université Grenoble Alpes
L'émergence en question. Marqueurs et dynamiques du développement, 186 pages.
- N°35, METZ, 2019, BETA-CNRS, Université de Lorraine
Énergie et développement. Vers une transition énergétique au service du développement, 156 pages.
- N°36, RENNES, 2021, LIRIS et P'ESO, Université Rennes 2
Croissance, développement et inégalités. Un développement de plus en plus inégal ? 158 pages.
- N°37, BREST, 2022, AMURE, Université de Bretagne Occidentale
Mondialisation, développement et vulnérabilités des espaces maritimes et côtiers, 120 pages.
- N°38, BORDEAUX, 2023, Université de Bordeaux
Politiques de développement. Acteurs et évaluations, 144 pages.

Développement éducatif et inégalités scolaires au Mali : quelles stratégies pour les acteurs locaux ?

Moussa Khore TRAORÉ¹

Depuis les travaux de Schultz (1961), Becker (1964) et Mincer (1974), la théorie du capital humain considère l'investissement dans l'éducation initiale et dans la formation continue comme l'un des facteurs de croissance économique, de productivité, de développement et de progrès social. L'absence ou la faible accumulation du capital humain constitue une cause majeure du manque de dynamisme économique (faible croissance) d'un certain nombre de pays pourtant dotés d'énormes ressources naturelles. Sur le plan socio-démographique, la faiblesse de la fréquentation scolaire explique les niveaux préoccupants d'indicateurs de santé (espérance de vie faible, taux de mortalité et de fécondité élevés).

Le Mali, à l'image de nombreux pays d'Afrique subsaharienne conscients de cette situation, a mis en œuvre au cours des deux dernières décennies une nouvelle politique de développement éducatif. Il s'agit de l'implication et de la participation des acteurs locaux dans la prestation et la gestion de services éducatifs au niveau local (Traoré, 2015). Depuis quelques années, le système éducatif malien réalise des progrès substantiels en matière de couverture et de fréquentation scolaire de la population des 7-15 ans. Au niveau de l'enseignement fondamental 1 EF1 (primaire), le nombre d'écoles a progressé de 13 879 en 2018 à 14 653 en 2022. Pour l'enseignement fondamental 2 EF2 (collège), on est passé de 4 537 écoles en 2018 à 5 508 en 2022. Le nombre d'enseignants a crû de 97 531 à 108 492 (primaire et collège) au cours de la même période. Au niveau de l'EF1, on est passé de 2 510 233 inscrits à 2 834 003 avec un taux brut de scolarisation de 79,6%, un taux brut d'admission de 68,1% et un taux d'achèvement de 54% en 2022. Pour l'enseignement fondamental 2 (EF2), les effectifs ont augmenté de 702 665 en 2018 à 808 040 inscrits en 2022, avec un taux brut de scolarisation de 50,8%, un taux d'accès de 43,7% et un taux d'achèvement de 37,1%.

Malgré l'évolution positive de ces chiffres, la fréquentation scolaire des enfants au Mali demeure problématique, avec une forte disparité entre zones rurales et urbaines, entre filles et garçons issus de ménages pauvres et riches (INSTAT/EMOP 2020 Mali). Les différents rapports de la Banque Mondiale (2009, 2011, 2015) sur le système éducatif malien insistent sur les inégalités entre les enfants en matière de fréquentation scolaire.

Quelles sont les inégalités du système éducatif malien ? Quels sont les facteurs qui expliquent que certains enfants soient scolarisés et d'autres pas ? À travers une démarche descriptive, théorique et appliquée, nous analyserons les questions d'inégalités en matière de fréquentation scolaire et les stratégies des acteurs pour réduire ces inégalités au Mali en trois points : 1/le développement du système éducatif malien, 2/les disparités du système éducatif malien 3/ les stratégies des acteurs pour faire face aux inégalités.

¹ Chargé d'enseignement à l'Université d'Artois (UFR EGASS), chercheur au Laboratoire d'Économie Appliquée au Développement (LEAD) Université de Toulon, enseignant-chercheur à l'Institut Universitaire de Développement Territorial (IUDT) Bamako-Mali. moussakhore2@yahoo.fr

1. LE DÉVELOPPEMENT ÉDUCATIF AU MALI

Faire de l'éducation le pilier et le moteur de son développement économique et social, tel est l'objectif du Mali. L'éducation constitue un puissant vecteur de développement et l'un des meilleurs moyens de réduire la pauvreté, d'élever les niveaux de santé et de promouvoir l'égalité entre les sexes. Elle a des retombées positives considérables sur l'amélioration des revenus et c'est le premier facteur d'équité et d'inclusion. L'éducation favorise la croissance économique à long terme, stimule l'innovation, renforce les institutions et consolide la cohésion sociale. Depuis le forum de Dakar et dans la perspective des objectifs du développement durable ODD, le Mali a fait du développement de son système éducatif l'une de ses priorités. Au cours de ces dernières années, il a accompli des progrès en matière de développement éducatif, notamment au niveau de l'enseignement fondamental 1 et 2 (EF1 et EF2).

1.1 Les progrès du système éducatif malien

Au cours de ces dernières années, grâce à la mise en œuvre des politiques publiques de développement éducatif (gouvernance locale de l'éducation), selon Traoré (2015), le système éducatif malien a réalisé de véritables progrès en matière d'offre éducative et de fréquentation scolaire des enfants, tant dans l'enseignement fondamental 1 (EF1) que dans l'enseignement fondamental 2 (EF2).

Au niveau de l'enseignement fondamental 1 (EF1), entre les années scolaires 2017/2018 et 2021/2022, le nombre d'écoles est passé de 13 879 à 14 653, soit 774 nouvelles écoles construites en 5 ans avec un taux d'accroissement annuel moyen de 1,4%, le nombre de salles de classes utilisées a augmenté de 59 179 à 63 415, soit une progression de 7,16% et un taux d'accroissement annuel moyen de 1,7%, le nombre d'enseignants est passé de 65 933 à 72 254, soit un recrutement de 6 321 nouveaux enseignants (taux d'accroissement annuel moyen de 2,3%) (Tableau 1).

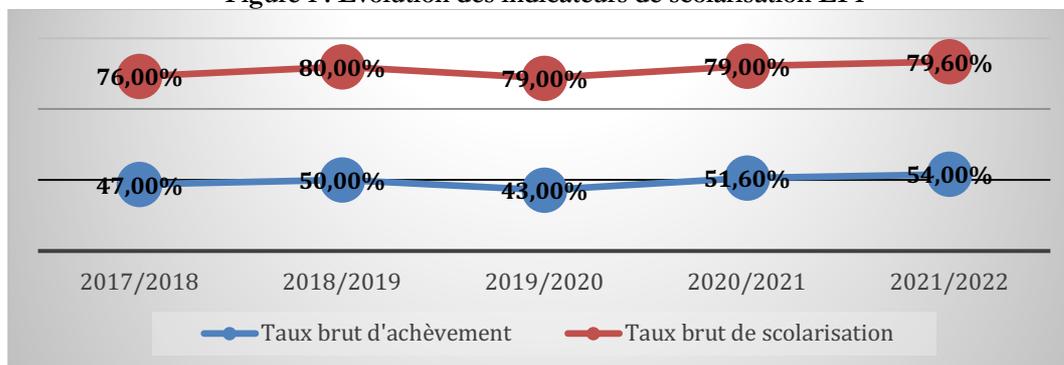
Tableau 1 : Évolution de l'offre éducative EF1

	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	TAMA
Écoles	13 879	14 513	14 373	14 530	14 653	1,4%
Salles de classes utilisées	59 179	62 421	64 768	62 640	63 415	1,7%
Nombre d'enseignants	65 933	62 126	63 822	67 493	72 254	2,3%
Effectifs	2 510 233	2 611 040	2 734 086	2 717 904	2 834 003	3,1%
Ratio élèves/salles	41	43	42	43	45	1,9%
Ratio élèves/Enseignants	38	42	43	40	39	0,5%

Source : Annuaire statistique MEBALN Mali 2017-2022.

Le nombre d'enfants scolarisés a progressé de 2 510 233 en 2017 à 2 834 003 en 2022, soit une augmentation de 12,9%. Tous les indicateurs de fréquentation scolaire ont évolué positivement (figure 1) ; le taux brut de scolarisation est monté de 76% à 79,6%, et le taux d'achèvement de 47% à 54%.

Figure 1 : Évolution des indicateurs de scolarisation EF1



Source : Auteur 2022 à partir des données de l'annuaire Statistique du CPS/MEBALN.

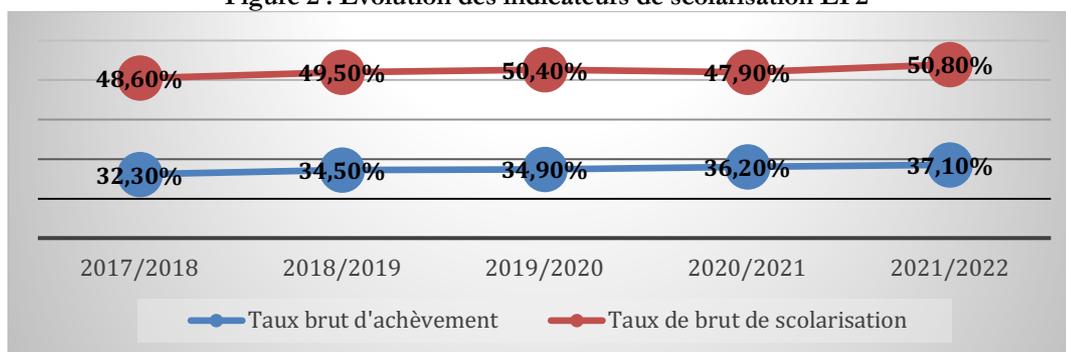
Au niveau de l'enseignement fondamental 2 (EF2), sur la période de 2017/2018 à 2021/2022, le nombre d'écoles est passé de 4 537 à 5 508, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 5%, le nombre de salles de classe utilisables a progressé de 15 096 à 20 735, ce qui a permis de réduire le ratio nombre d'élèves par salle de classe de 43 à 38, le nombre d'enseignants a évolué de 31 638 à 37 489 soit un accroissement moyen de 4,33% (tableau 2).

Tableau 2 : Évolution de l'offre éducative EF2

	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	TAMA
Écoles	4 537	4 709	5 067	4 962	5 508	5%
Salles de classes utilisées	15 096	15 604	17 947	16 456	20 735	8,9%
Nombre d'enseignants	31 638	32 450	33 987	35 604	37 489	4,33%
Effectifs	702 665	686 6378	7 18 943	703 309	808 040	3,6%
Ratio élèves/salles	43	40	40	43	38	

Source : Annuaire statistique MEBALN Mali 2017-2022.

L'amélioration de l'offre éducative au niveau de l'enseignement fondamental 2 s'est traduite par une augmentation significative des effectifs, passés de 702 665 enfants scolarisés en 2017 à 808 040 en 2022, soit un accroissement annuel moyen de 3,6%. Le taux brut de scolarisation a progressé de 48,6% à 50,8% et le taux d'achèvement de 32,3% à 37,1% (figure 2).

Figure 2 : Évolution des indicateurs de scolarisation EF2

Source : Auteur 2022 à partir des données de l'annuaire Statistique du CPS/MEBALN.

Malgré les progrès réalisés au cours de ces dernières années, le système éducatif malien reste caractérisé par de fortes disparités au niveau de l'enseignement fondamental (EF1 et EF2) ; il s'agit entre autres des inégalités de genres, des inégalités régionales et des inégalités liées aux ménages.

2. LES INÉGALITÉS DU SYSTÈME ÉDUCATIF MALIEN

Assurer une éducation pour tous et promouvoir l'égalité des sexes en matière de fréquentation scolaire, tels sont les objectifs du système éducatif malien. Malgré les progrès accomplis au cours de ces dernières années en matière de scolarisation des enfants, le Mali n'a pas encore réalisé pleinement ces objectifs. Comme la plupart des pays en voie de développement, notamment ceux de l'Afrique subsaharienne, les inégalités entre filles et garçons, pauvres et riches, zones rurales et urbaines au niveau de l'enseignement fondamental demeurent importantes et constituent l'une des caractéristiques majeures du système éducatif malien.

Selon Trabelsi, Unsaldi et Vérez (2011), les inégalités en matière d'éducation sont préjudiciables pour les acteurs eux-mêmes, mais aussi pour la société qui, faute d'un niveau de formation supérieur, se prive d'un rythme de croissance régulier et soutenu. De la théorie du capital humain à la suite des travaux de Schultz (1963), Becker (1964) et Mincer (1974), à l'économie de la connaissance de Foray (2000) en passant par les théories de la croissance endogène de Romer (1986, 1990), l'investissement dans l'éducation initiale, dans la formation continue, dans la recherche-développement constitue sous certaines conditions un facteur de croissance économique. L'hypothèse selon laquelle l'éducation initiale a un effet positif sur la productivité des agents n'est pas évidente selon les théoriciens du signal (Spence)², mais elle constitue un élément important dans la sélection des agents sur le marché du travail, donc elle est source d'inégalité au sein d'une population lorsque l'accès n'est pas généralisé à la population scolarisable. Autrement dit, un agent ayant bénéficié d'une éducation initiale aura plus de chances d'entrer dans la vie active qu'un agent dépourvu d'éducation initiale.

À l'évidence, toute personne a droit à l'éducation qui doit être gratuite, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et fondamental. Aujourd'hui tel n'est pas le cas au Mali, car un nombre important d'enfants n'ont pas accès à l'éducation primaire pour diverses raisons.

² [Http://ses.en.lyon.fr/b-les-prologements-de-la_theorie-du-capital-humain-68306.kjsp](http://ses.en.lyon.fr/b-les-prologements-de-la_theorie-du-capital-humain-68306.kjsp) consulté le 20/11/2012.

2.1 Les inégalités de genres

Il y a plusieurs façons d'analyser les écarts d'accès à l'école entre les filles et les garçons. La démarche la plus utilisée consiste à mesurer les écarts entre les taux de fréquentation scolaire (taux brut d'admission, taux brut de scolarisation, taux brut d'achèvement ...) par niveau d'étude. Au Mali ces indicateurs révèlent des écarts significatifs en matière d'accès à l'école entre les garçons et les filles (Cf. tableau 3 et tableau 4).

Tableau 3 : Les indicateurs de fréquentation scolaire au niveau de l'EF1

Années	Taux Brut d'Admission					Taux Brut de Scolarisation					Taux d'achèvement				
	Garçons	Filles	Ens	IPS	Ecart G-F	Garçons	Filles	Ens	IPS	Ecart G-F	Garçons	Filles	Ens	IPS	Ecart G-F
2017/2018	82%	71%	76%	0,87	11	83%	70%	76%	0,84	13	51%	44%	47%	0,9	7
2018/2019	82%	71%	76%	0,87	11	86%	74%	80%	0,86	12	52%	47%	50%	0,9	5
2019/2020	72%	70%	71%	0,97	2	83%	75%	79%	0,90	8	41%	45%	43%	1,1	-4
2020/2021	71%	67%	69%	0,85	4	81%	76%	79%	0,93	5	53,4%	49,7%	51,6%	0,93	3,7
2021/2022	69,1%	67%	68,1%	0,97	2,1	81,8%	77,4%	79,6	0,95	4,4	54,8%	53,2%	54%	0,97	1,6

Source : Annuaire Statistiques du CPS/MEBALN/Mali de 2017/2018 à 2021/2022 et calcul de l'auteur.

Tableau 4 : Les indicateurs de fréquentation scolaire au niveau de l'EF2

Années	Taux Brut d'Admission					Taux Brut de Scolarisation					Taux d'achèvement				
	Garçons	Filles	Ens	IPS	Ecart G-F	Garçons	Filles	Ens	IPS	Ecart G-F	Garçons	Filles	Ens	IPS	Ecart G-F
2017/2018	49,4%	43,8%	46,6%	0,89	5,6	52,5%	44,8%	48,6%	0,85	7,7	35,4%	29,2%	32,3%	0,82	6,2
2018/2019	45,2%	40,3%	42,7%	0,89	4,9	52,8%	46,2%	49,5%	0,88	6,6	37,1%	32%	34,5%	0,86	5,1
2019/2020	42,8%	40,5%	41,7%	0,95	2,3	52,3%	48,4%	50,4%	0,93	3,9	37,1%	32,6%	34,9%	0,88	4,5
2020/2021	39,5%	37,5%	38,6%	0,95	2	49,7%	46%	47,9%	0,92	3,7	39%	33,3%	36,2%	0,85	5,7
2021/2022	44%	43,3%	43,7%	0,98	0,7	51,7%	49,8%	50,8%	0,96	1	37,3%	36,8%	37,1%	0,99	0,5

Source : Annuaire Statistiques du CPS/MEBALN/Mali de 2017/2018 à 2021/2022 et calcul de l'auteur.

À travers les tableaux ci-dessus, on constate que les disparités d'accès à l'éducation, de fréquentation scolaire et d'achèvement entre filles et garçons restent importantes. Si la moyenne d'admission nationale est de 68,1% en 2021-2022 au niveau de l'EF1, il subsiste un écart de 2,1 points entre filles (67%) et garçons (69,1%) et ce différentiel entre filles et garçons s'amplifie au niveau du taux brut de scolarisation puisque 77,4% des filles en âge d'être scolarisées fréquentent le cycle primaire contre 81,8% des garçons.

Depuis quelques années les inégalités au niveau de l'enseignement fondamental 2 (EF2) sont moins importantes que celles observées au niveau de l'EF1 et ont tendance à se réduire. En 2021/2022, l'accès en 7^{ème} année est de 43,3% chez les filles contre 44% chez les garçons.

Comparativement aux autres pays africains, ces chiffres classent le Mali parmi les pays où les inégalités liées au sexe sont les plus prononcées. Alors que des pays comme la Namibie et l'île Maurice ont atteint la parité au primaire et sont proches au secondaire, au Mali l'indice de parité entre filles et garçons en matière de fréquentation scolaire est toujours inférieur à 1 au niveau des deux cycles de l'enseignement fondamental en 2022 (0,95 pour l'EF1 et 0,96 pour l'EF2).

2.2 Les inégalités inter-régionales

L'analyse des disparités en matière de fréquentation scolaire au Mali s'étend à celles qui existent entre les régions. Entre 2018 et 2022, l'accès à l'école est élevé dans les régions de Gao (92,6%), Kidal (100%), Koulikoro (87,7%) et le district de Bamako (99,1%). En revanche, il demeure faible dans certaines régions : Mopti (36,2%), Ségou (54,4%), Tombouctou (52,8%) et Sikasso (61%).

Concernant le taux d'achèvement, en 2022, le district de Bamako (93,3%) et la région de Koulikoro (71,8%) dépassent la moyenne nationale (54,3%). On remarque que les plus faibles taux se retrouvent dans les régions du nord et du centre. Ceci est la conséquence de la situation socio-sécuritaire qui affecte le système éducatif par la fermeture de nombreuses écoles dans ces zones.

Les inégalités entre les régions en matière de fréquentation scolaire au niveau de l'enseignement fondamental 2 s'accroissent depuis quelques années à cause de la situation sécuritaire au nord et au centre du Mali. En 2021-2022, le district de Bamako et les régions de Kayes et de Koulikoro ont un taux d'accès à l'EF2 supérieur à la moyenne nationale (43,7%). Si ce taux évolue de façon fluctuante depuis quelques années dans toutes les régions (tableau 5), en revanche, depuis 2019, il a régressé dans les régions du centre (Mopti, Ségou, Sikasso) et dans certaines régions du nord (Tombouctou) à cause de l'insécurité. Concernant le taux brut de scolarisation, il varie entre 3,4% dans la région de Kidal à 101,8 dans le district de Bamako. À part

le district de Bamako et les régions de Koulikoro (77,3%) et Kayes (60%), toutes les autres régions ont un TBS inférieur à la moyenne nationale. En termes d'évolution, entre 2018 et 2022, on relève une légère augmentation de la fréquentation scolaire dans presque toutes les régions du Mali, excepté celles du nord et du centre : Tombouctou 19,4% ; Gao 30,7% ; Kidal 3,4% et Mopti 21,4%.

Tableau 5 : Évolution des indicateurs de scolarisation en EF1 et disparités régionales

Régions /District	2018/2019			2019/2020			2020/2021			2021/2022		
	TBA	TBS	TA	TBA	TBS	TA	TBA	TBS	TA	TBA	TBS	TA
Kayes	74%	79,8%	42,9%	75%	79,9%	34,1%	73%	79,9%	45,6%	72,1%	80,6%	47%
Koulikoro	101%	98,5%	64,9%	87%	98,7%	61,4%	87%	98,5%	67,7%	87,7%	102,9%	71,8%
Sikasso	68%	82,9%	44,9%	67%	82,9%	49%	64%	81,7%	50,1%	61%	82,5%	53,1%
Ségou	68%	69,5%	46,3%	59%	69%	46,4%	53%	65,2%	47,8%	54,4%	66,5%	49,8%
Mopti	48%	47,3%	28,2%	46%	42,9%	25,4%	41%	43,3%	24,3%	36,2%	41,1%	27,2%
Tombouctou	73%	67,6%	30,1%	57%	63%	24%	66%	76,6%	26%	52,8%	61%	24,3%
Gao	60%	65,9%	25%	89%	86,4%	31,3%	84%	58,3%	36,2%	92,6%	92%	35,3%
Kidal	49%	36,3%	5,1%	77%	48,1%	2,8%	91%	55,8%	10,7%	100%	61%	10,5%
Ménaka ³	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Taoudéni ⁴	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bamako	104%	106,3%	87,8%	93%	104,2%	81,6%	93%	105,5%	89,9%	99,1%	107,5%	93,3%
National	77%	79,80%	49,7%	71%	79,2%	42,96%	69%	78,6%	52,6%	68,1%	79,6%	54,3%

Source : Annuaire Statistiques du CPS/MEBALN/Mali de 2018/2019 à 2021/2022 et calcul de l'auteur.

La même cartographie du pays se dresse en 2022 avec le taux d'achèvement de l'EF2 (tableau 6). Les régions ayant les taux d'admission et de fréquentation les plus importants sont celles qui enregistrent les taux d'achèvement les plus élevés : le district de Bamako (80,7%), les régions de Koulikoro (64,9%) et de Kayes (39%). À ce niveau, le plus faible taux est enregistré dans la région de Kidal 2%. Les autres régions ont un taux d'achèvement inférieur à la moyenne nationale.

Tableau 6 : Évolution des indicateurs de scolarisation en EF2 et disparités régionales

Régions /District	2018/2019			2019/2020			2020/2021			2021/2022		
	TBA	TBS	TA	TBA	TBS	TA	TBA	TBS	TA	TBA	TBS	TA
Kayes	32,7%	37,8%	23,7%	31,1%	37,9%	25,1%	32,9%	37,9%	23,7%	55,6%	60%	39%
Koulikoro	55,5%	62,9%	48,5%	54,2%	68,6%	52,6%	48,2%	70,8%	70,9%	63,4%	77,3%	64,9%
Sikasso	40,3%	49%	31,3%	41,7%	51,2%	31,4%	38,3%	48,2%	29,5%	40,2%	47,7%	32,5%
Ségou	34,1%	40,9%	27,5%	34,2%	40,3%	24,5%	22,7%	26,7%	17,5%	32,8%	37,5%	22,6%
Mopti	21,8%	24,5%	15%	18,9%	22,6%	13,7%	19,2%	22,5%	13,3%	17,7%	21,4%	13,7%
Tombouctou	18,4%	20,2%	15,3	15,9%	18,4%	11,1%	14,3%	19,6%	11,2%	14,3%	19,4%	11,8%
Gao	23,4%	27,9%	15%	21,5%	28,6%	18%	27%	31,4%	17,6%	29,8%	30,7%	18%
Kidal	1,8%	1,5%	1,2%	2,5%	2,5%	1,7%	6,6%	4,7%	2,6%	3,6%	3,4%	2,0%
Ménaka	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Taoudéni	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bamako	91,3%	102,7	77,2%	88,9%	103,1%	79%	87,8%	101,1%	79,3%	89,4%	101,8%	80,7%
National	42,7%	49,5%	34,5%	41,7%	50,4%	34,9%	38,6%	47,9%	36,2%	43,7%	50,8%	37,1%

Source : Annuaire Statistiques du CPS/MEBALN/Mali de 2018/2019 à 2021/2022 et calcul de l'auteur.

Dans l'ensemble, depuis 2005, le système éducatif malien s'était inscrit dans une dynamique de la scolarisation des enfants (voir annexe 1, tableau 1) ; malheureusement, depuis 2012 avec la crise que traverse le pays, la fréquentation scolaire des enfants a baissé : au niveau de l'EF1, le taux de scolarisation est passé de 81,50% en 2010/2011 à 79,6% en 2021/2022, le taux d'admission de 74,60% à 52,60%. Quant à la fréquentation scolaire des enfants au niveau de l'EF2, elle a peu évolué sur la période et reste faible, les taux bruts d'admission et de scolarisation n'étant respectivement que de 43,7% et de 50,8% en 2022.

2.2.1 Mesure des inégalités scolaires inter-régionales

Les indicateurs relatifs à la mesure des disparités en matière d'éducation dans une dimension macroéconomique sont peu nombreux. Deux groupes d'indicateurs sont disponibles : le premier concerne les travaux effectués par l'UNESCO afin de mesurer l'évolution des objectifs d'éducation pour tous. Par ce biais, l'UNESCO tente de voir dans quelle mesure les actions des États et de la société civile permettent ou non de réduire les inégalités éducatives. D'autres études se fondent sur les indices de Gini ou les indicateurs

³ Les données de Ménaka sont incluses dans les données de Gao, il s'agit d'un département de Gao qui est devenu région.

⁴ Les données de Taoudéni sont incluses dans les données de la région de Kidal, Taoudéni est un département de Kidal.

d'écart-type de l'éducation avec la courbe de Lorenz pour calculer la distribution de l'éducation dans une population donnée. Ce second ensemble d'indicateurs est basé essentiellement sur le nombre d'années scolaires d'une partie de la population (Altinok, 2007).

L'utilisation de l'indice de Gini pour mesurer les disparités éducatives (les inégalités dans la distribution de l'éducation) s'est développée depuis les travaux de Thomas et *al.* (2001, 2003), Zhang et Li (2002), Castello et Domenech (2008). Dans ces travaux, les auteurs reproduisent pour l'éducation ce qui a été fait pour les inégalités en termes de revenu. Ainsi, ils ont calculé l'indice de Gini en termes de capital humain, tout en prenant en compte d'autres formes d'indicateurs à l'image des écarts-types et de la courbe de Lorenz.

À l'instar des travaux de Thomas et *al.* (2003), l'indice de Gini en matière d'éducation est calculé à partir de la moyenne des années de scolarisation (Average year of Schooling) de la population âgée de 15 ans et plus. Cet indice est donné par :

$$G = \frac{1}{\mu} \sum_{i=2}^n \sum_{j=1}^{i-1} p_i |y_i - y_j| p_j$$

Avec :

G : est l'indice de Gini pour l'éducation, μ : est la moyenne des années de scolarisation, p_i, p_j sont les proportions de la population suivant leur niveau d'éducation.

L'indice de Gini est compris entre [0 ; 1].

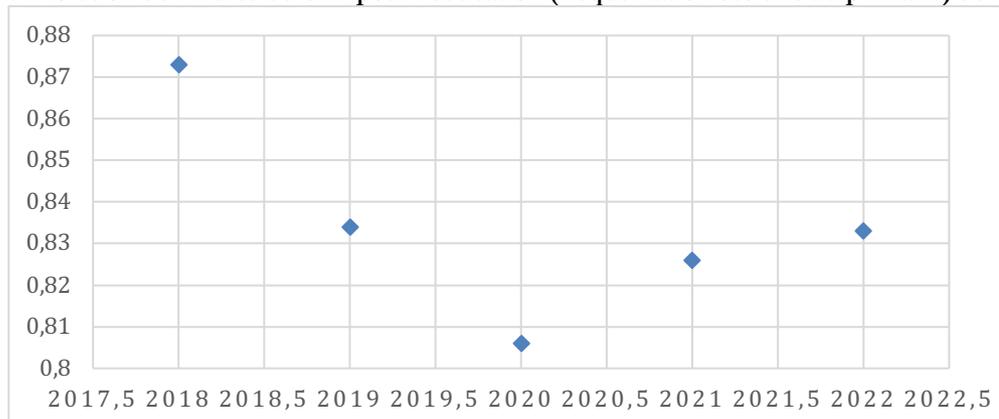
Pour G=0 la distribution de l'éducation est égalitaire dans la population, pour G proche de 1, la distribution d'éducation est inégalitaire au sein de la population donnée.

2.2.2 Données et Méthodologie

Le coefficient de Gini construit par Thomas et *al.* (2003, 2001), Castello et Domenech (2008) permet de calculer la distribution de l'éducation au sein d'une population donnée. Nous avons adopté cette méthodologie. En nous basant sur les données du ministère de l'Éducation de Base, de l'Alphabétisation et des Langues Nationales (MEBALN) du Mali de 2018 à 2022, nous avons calculé des coefficients de Gini sur une période de 4 ans.

Il y a différentes manières de calculer un coefficient de Gini. Étant donné que les statistiques du MEBALN communiquent des informations sur le nombre d'enfants scolarisables par région et le nombre d'enfants scolarisés, nous avons opté pour le mode de calcul associant l'indice de Gini à une courbe de concentration (la courbe de Lorenz) (voir annexe 2 pour les calculs de l'indice de Gini). La figure ci-dessous donne l'évolution de l'indice de Gini en matière de fréquentation scolaire au Mali.

Figure 3 : Évolution de l'indice de Gini pour l'éducation (fréquentation scolaire au primaire) de 2018 à 2022



Source : Calcul de l'auteur, 2022.

Selon ce graphique, l'indice de Gini pour l'éducation (fréquentation scolaire au primaire), bien qu'ayant légèrement baissé entre 2018 et 2022, passant de 0,873 à 0,833, traduit une forte inégalité dans la scolarisation des enfants au Mali. Au cours de la période, l'indice a connu une évolution en dents de scie, due non seulement aux problèmes structurels et organisationnels du système éducatif malien, notamment à l'offre et à la demande d'éducation, mais aussi à la situation sécuritaire au nord et au centre du pays. Ce résultat consolide le constat selon lequel, malgré l'amélioration de la couverture scolaire, la réduction des inégalités en matière de fréquentation scolaire demeure faible au Mali.

2.3 Les déterminants des inégalités scolaires au Mali

Plusieurs éléments et facteurs liés à l'offre et à la demande d'éducation peuvent être mobilisés pour expliquer les disparités scolaires dans un pays.

2.3.1 La défaillance de l'offre scolaire

La défaillance de l'offre scolaire au Mali expliquerait de manière générale les disparités entre les différentes zones (régions) du pays en matière de fréquentation scolaire des enfants. On constate que les régions qui ont une meilleure couverture scolaire au niveau local (le nombre d'écoles par commune), supérieure à la moyenne nationale, sont celles où la fréquentation scolaire des enfants est la plus importante (Bamako, Kayes, Koulikoro, Sikasso) (Cf. tableau 7 et 8). Les régions de Kayes, de Koulikoro et de Sikasso regroupent à elles seules 58,25% du nombre d'écoles de l'enseignement fondamental 1.

Tableau 7 : Répartition des écoles par région et par année scolaire

Régions/district	Nombres d'écoles		Communes	Ratio écoles/Com		Taux de scolarisation	
	2018	2022		2018	2022	2018	2022
Kayes	1 909	2 155	109	17,51	19,77	79,8%	80,6%
Koulikoro	3 089	3 471	108	28,60	32,14	98,5%	102,9%
Sikasso	2 672	2 838	147	18,18	17,41	82,9%	82,5%
Ségou	1 983	2 068	118	16,81	17,52	69,5%	66,5%
Mopti	1 419	858	103	13,77	8,33	47,3%	41,1%
Tombouctou	495	482	51	9,71	9,45	67,5%	61,00%
Gao	488	508	24	20,33	21,16	65,9%	92,00%
Kidal	40	85	17	2,35	5	36,3%	61,00%
Ménaka	-	140	-	-	-	-	-
Taoudenit	-	23	-	-	-	-	-
Bamako	1 784	2 027	6	297,33	337,83	126,40%	86,10%
Nationale	13 879	14 530	703	19,74	20,67	63,80%	63,80%

Source : Annuaire statistique du CPS/MEBALN/Mali 2018-2022 et calcul de l'auteur.

Tableau 8 : Disparités régionales en nombre d'écoles en EF1 en 2022

Régions/district	Nombres d'écoles		CM ⁵	%/Pays
	2018	2022		
Kayes	1 909	2 155	1,031	14,83%
Koulikoro	3 089	3 471	1,030	21,26%
Sikasso	2 672	2 838	1,015	19,53%
Ségou	1 983	2 068	1,011	14,23%
Mopti	1 419	858	0,882	5,90%
Tombouctou	495	482	0,993	3,32%
Gao	488	508	1,009	3,50%
Kidal	40	85	0,207	0,58%
Ménaka	-	140	0,945	0,96%
Taoudénit	-	23	1,163	0,16%
Bamako	1 784	2 027	1,032	13,95%
Nationale	13 879	14 530	1,014	100%

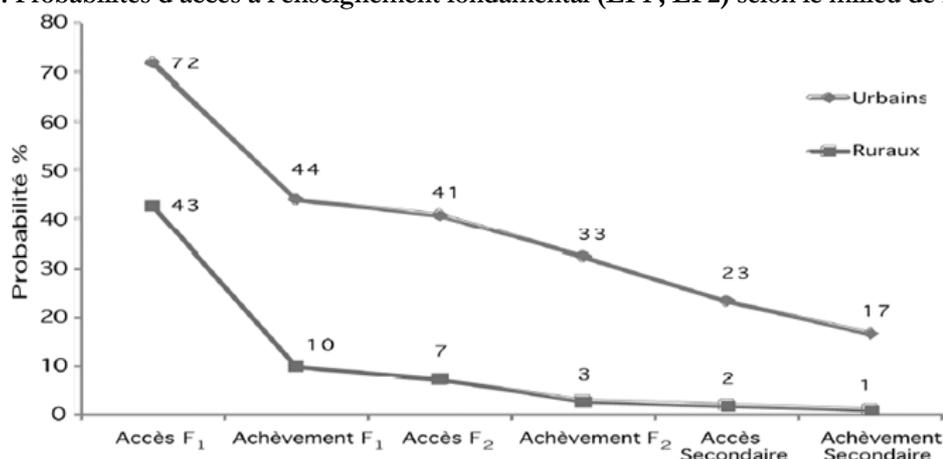
Source : Annuaire statistique du CPS/MEBALN/Mali 2018-2022 et calcul de l'auteur.

Les disparités en matière de couverture scolaire entre les différentes régions confirment que quand le nombre d'écoles par commune dans une région est faible, la fréquentation des enfants y est basse. Une situation qui oblige les parents à scolariser leurs enfants dans le village voisin, sous réserve de la distance entre l'école et le lieu de résidence de l'enfant. Comme le souligne la Banque Mondiale dans son rapport de 2009 sur le système éducatif malien : la distance entre l'école et le milieu de résidence influence fortement la scolarisation des enfants au Mali, surtout en zone rurale, et constitue une véritable source d'inégalités entre les enfants vivant en milieu rural et ceux vivant en milieu urbain. Selon les résultats de l'enquête démographique et de santé (INSTAT/EMOP 2020 Mali), les enfants du milieu rural ont moins de chances que ceux du milieu urbain d'accéder à l'école et d'y rester jusqu'au niveau scolaire le plus élevé. Par exemple, un enfant vivant en milieu rural a 43% de chance d'aller à l'école, soit 1,7 fois moins que celui qui vit en milieu urbain (Cf. figure 4).

⁵ CM : coefficient multiplicateur du nombre d'écoles entre 2018 et 2022 par région.

Ces inégalités s'accroissent avec le niveau d'étude. En milieu rural, un enfant a une chance sur 10 d'achever le premier cycle du fondamental et seulement trois chances sur 100 d'achever le second cycle du fondamental alors qu'en milieu urbain ces chiffres sont respectivement de 4 sur 10 et de 33 sur 100. Le lieu de résidence est un facteur qui influence la scolarisation des enfants. Lorsque la distance entre l'école et le lieu de résidence est importante (supérieure à 30 minutes), les chances de scolarisation de l'enfant sont faibles, surtout dans les zones rurales. Ainsi, le manque d'infrastructures scolaires au niveau local constitue l'un des facteurs explicatifs des disparités inter-régionales en matière de fréquentation scolaire au Mali.

Figure 4 : Probabilités d'accès à l'enseignement fondamental (EF1 ; EF2) selon le milieu de résidence



Source : INSTAT/EMOP 2022, Mali.

Au-delà du manque d'infrastructure scolaire, d'autres facteurs liés à la défaillance de l'offre éducative expliquent les inégalités scolaires au Mali.

Le manque d'enseignants : selon le rapport de suivi des indicateurs du système éducatif de 2017 à 2022 du ministère de l'Éducation Nationale du Mali, ainsi que les différentes études publiées sur la question de l'offre éducative au Mali, le système éducatif malien souffre d'un manque d'enseignants en termes de quantité et de qualité. En 2022, le système éducatif malien comptait au niveau de l'enseignement primaire (EF1) 72 254 enseignants chargés de cours, près de 1,09 fois le nombre d'enseignants en poste en 2018 (65 933). Malgré cette augmentation du nombre, il faut noter qu'il y a toujours un seul enseignant pour 63 enfants en âge d'aller à l'école. Ainsi, pour instaurer l'éducation primaire universelle (ambition de l'État, tout en répondant à l'objectif de l'éducation pour tous : un poste d'enseignant pour 40 enfants), il manquerait 27 247 enseignants. Ce déficit d'enseignants constitue l'un des facteurs explicatifs majeurs des disparités entre zones rurales et zones urbaines en matière de fréquentation scolaire.

L'insuffisance et la mauvaise allocation des ressources de l'éducation : les zones déjà favorisées par l'offre éducative bénéficient de plus de ressources que les zones défavorisées. Les zones urbaines continuent d'être dotées d'écoles publiques alors que beaucoup de zones rurales n'en disposent pas, ce qui contribue à accentuer les inégalités de fréquentation scolaire entre les différentes couches et zones. Cela s'explique par le fait que le financement des projets d'écoles dans ces zones n'est pas une priorité des dirigeants.

L'inadéquation de l'offre avec la demande d'éducation des familles : l'offre d'éducation est doublement inadaptée, en effet, le modèle classique d'école ne tient pas compte du rythme de vie des populations rurales des zones arides et semi-arides (notamment les nomades ou semi-nomades), ou des communautés de pêcheurs qui suivent des migrations saisonnières. D'autre part, les contenus éducatifs proposés par les programmes scolaires et la durée du cycle de formation sont souvent loin des préoccupations de ces populations plus favorables à des cycles courts et des contenus rapidement utilisables dans la vie pratique (forte demande en formation aux petits métiers dans ces régions).

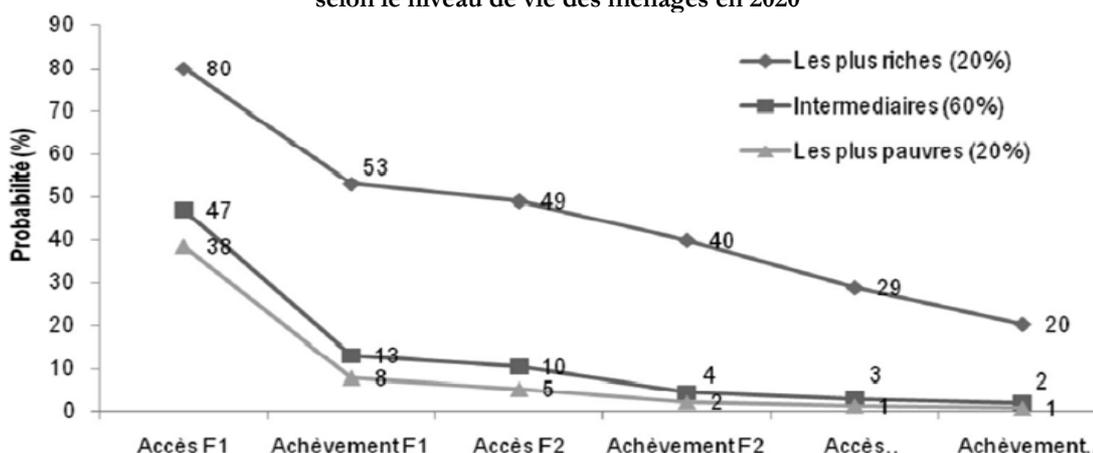
La non-gratuité de l'éducation : depuis la réforme de 1962, la constitution du Mali proclame le droit pour chaque enfant d'accéder gratuitement à l'éducation. En réalité, l'éducation est loin d'être gratuite. Face à l'absence, à l'insuffisance ou à l'inadéquation de l'offre, de multiples initiatives privées, communautaires se sont développées. Ces écoles autofinancées par les parents renforcent la sélection déjà fondée sur « l'inégale capacité des familles à financer les études » (Gérard, 1997). Dans les zones urbaines, les familles aisées compensent la faiblesse des enseignements dispensés en recourant à des enseignants en dehors des heures de classe (cours particuliers financés par les parents). Le coût de l'éducation est un fort handicap dans les zones rurales où la priorité est souvent accordée à la survie (satisfaction des besoins physiologiques).

2.3.2 La faiblesse de la demande d'éducation

En plus de la défaillance de l'offre éducative, le système éducatif malien est caractérisé aussi par une faible demande d'éducation des ménages due à un certain nombre de facteurs (d'ordres généraux ou spécifiques à chaque zone) sources de disparités entre les enfants et entre les régions du pays en matière d'accès et de fréquentation scolaire.

Les facteurs d'ordres généraux renvoient aux coûts de l'éducation : coût direct et coût indirect (coûts d'opportunité), à la mauvaise perception des valeurs de l'école par les ménages, au non-enregistrement des enfants à l'état-civil. Le coût de la scolarisation est un facteur pouvant expliquer la faible demande d'éducation et les disparités entre les couches sociales en matière de scolarisation au Mali. 43,6% de la population malienne vit au-dessous du seuil de pauvreté : moins de 410,82 euros par personne par an (Banque Mondiale, 2019). Ces personnes doivent, avant tout, satisfaire leurs besoins essentiels (nourriture et logement) avant d'envoyer les enfants à l'école, du fait des diverses dépenses que cela occasionne : frais de scolarité, coût des livres, des fournitures scolaires, frais de transports, frais d'habillement. Au Mali comme dans beaucoup de pays d'Afrique subsaharienne, l'appauvrissement de la population conjugué au coût de la scolarisation constituent les déterminants primordiaux à la fois de la faible scolarisation des enfants et des disparités d'accès à l'éducation. Selon les résultats de l'enquête légère auprès des ménages (INSTAT/EMOP 2020 Mali), les inégalités de scolarisation entre les enfants au Mali sont liées au niveau de vie des ménages (revenu), et apparaissent dès la première année de l'enseignement fondamental. Les enfants des ménages appartenant au quintile le plus riche ont deux fois plus de chances d'aller à l'école que ceux vivant dans les ménages les plus pauvres. Ces inégalités augmentent fortement avec le niveau d'études pour atteindre des proportions encore plus élevées dans les niveaux supérieurs du système éducatif. Ainsi, les enfants des ménages les plus riches, dont le revenu est trois fois le seuil de pauvreté monétaire au Mali (269 485 FCFA soit 410,82euros/an) en 2020, ont 20 fois plus de chances d'achever le second cycle du fondamental que ceux appartenant aux 20% des ménages les plus pauvres (figure 5). En revanche, la différence entre les enfants des ménages les plus pauvres et ceux des ménages à revenu intermédiaire n'est pas significative, cela peut s'expliquer par le fait que les deux groupes de ménages rencontrent les mêmes difficultés pour la scolarisation de leurs enfants à cause de leur niveau de revenu et de la taille du ménage.

Figure 5 : Probabilité d'accès à l'enseignement fondamental (EF1, EF2), selon le niveau de vie des ménages en 2020



Source : INSTAT/EMOP 2020 Mali.

En plus du niveau de vie des ménages, les disparités sont dues à des coûts d'opportunité liés à la scolarisation des enfants. Nombreux sont les parents (ménages) qui, en raison de la faiblesse de leurs revenus, préfèrent que leurs enfants travaillent pour compléter le revenu familial ou s'occupent des tâches ménagères plutôt que de fréquenter l'école. Dans les milieux défavorisés, cette contribution économique des enfants au revenu du ménage est devenue une nécessité (Lange, 1998 ; Zoungrana et *al.*, 1998), ce qui n'est pas sans conséquence sur la durée de leur scolarité et sur les performances qu'ils obtiennent à l'école. Le rôle économique des enfants, dans les sociétés africaines, se traduit par une absorption des scolaires, déscolarisés et non-scolarisés, dans la main-d'œuvre domestique et informelle (Gueye et *al.*, 2002). Les enfants des zones rurales passent plus de temps à travailler (agriculture, élevage, travail domestique...) que ceux des zones urbaines et, de manière générale, les filles sont plus impliquées que les garçons (Soumaré, 1994 ; Diarra et Lange, 2000 ; Diarra et *al.*, 2001). Cette situation explique à la fois la faible scolarisation des enfants et les disparités entre ruraux et urbains, entre garçons et filles en matière de fréquentation scolaire.

La mauvaise perception de la qualité et des avantages de l'éducation constitue aussi une source de la faiblesse de la demande d'éducation et de la fréquentation scolaire. « Les parents n'ont parfois pas assez d'information pour évaluer exactement ce que peut rapporter l'investissement qu'est l'éducation de leurs enfants, ou bien, ils peuvent considérer parfois à juste titre que les avantages qui peuvent découler sont trop faibles pour justifier le coût, éventuellement en raison de la mauvaise qualité de l'éducation offerte. Ils peuvent penser que les emplois offerts par l'économie locale ne nécessitent pas de connaissances acquises à l'école, ou bien que l'obtention d'un emploi dépend davantage des relations personnelles que des compétences. Ils peuvent avoir le sentiment que les marchés d'emplois urbains, plus concurrentiels, sont trop éloignés de leur communauté et de leur famille pour y espérer trouver un travail » (Arye et Jenkner, 2004, 5). Ces propos reflètent aujourd'hui la pensée de beaucoup de parents d'élèves au Mali, comme celui de ce paysan qui regrette aujourd'hui d'avoir scolarisé son premier garçon qui, titulaire d'un diplôme de l'École Nationale d'administration (ENA), s'est retrouvé au chômage : « il a fait des études pendant longtemps, disait-il à son sujet, je l'ai soutenu jusqu'au bout, et maintenant ? Il doit travailler dans les champs, mais ne sait même pas se servir de la houe. Celui-là, poursuivait-il en parlant de son second fils, n'ira pas à l'école. Et d'expliquer : il faut comprendre que nous, on recherche la rentabilité. Demain, il pourra me chercher du bois, et plus tard du bois plus gros encore. Je suis vieux. Il pourra me chercher du bois pour me chauffer. Et l'école : si c'est pour accumuler des connaissances et ne pas s'en servir à quoi ça sert ? » (Gérard, 1997). Ainsi, les inégalités en matière d'éducation, surtout celles entre les enfants des zones urbaines et ceux des zones rurales, sont dues à la mauvaise perception de la qualité et des avantages de l'éducation.

Le manque de pièces d'état civil affecte la demande d'éducation dans les zones rurales, car l'acte de naissance des enfants est demandé lors de l'inscription. Comme les parents ne sont pas motivés à scolariser les enfants, beaucoup d'entre eux ne sont pas envoyés à l'école faute de pièce d'état-civil.

Les facteurs spécifiques à chaque zone renvoient aux modes de vie de la population dans les différentes localités, à l'exode rural et à la présence de l'enseignement coranique.

Le mode de vie affecte la demande d'éducation, surtout dans les zones arides et semi-arides où la population est composée en majorité de nomades et de saisonniers dont les activités (pêche, élevage, commerce de sel gemme) sont rythmées par le cycle des saisons. Il s'agit des régions de Mopti, Kidal et Tombouctou. Dans ces zones, la population se déplace beaucoup et cela constitue un frein à la scolarisation des enfants. La région de Gao, qui se détache des autres régions du nord avec un taux d'accès élevé, est confrontée aussi aux mêmes problèmes, car son taux d'achèvement est très faible. À Gao, comme dans les régions citées ci-dessus, les parents retirent les enfants de l'école dès que le besoin de déplacement se présente.

L'exode rural et l'émigration influencent l'accès et le maintien des enfants à l'école dans les régions de Kayes, Koulikoro, Ségou, Sikasso. Dans ces régions, les parents préfèrent ne pas envoyer les enfants à l'école car ils savent qu'à l'âge de l'adolescence (parfois même bien avant), ceux-ci vont quitter l'école pour aller travailler en ville ou au-delà des frontières.

Le Mali est par ailleurs un pays à majorité musulmane (95% de la population). Aussi, dans certaines régions compte tenu de leur islamisation, les parents préfèrent confier les enfants aux marabouts pour leur enseigner le coran plutôt que de les envoyer dans les écoles classiques. Dans les régions de Ségou et de Mopti, l'enseignement formel a du mal à cohabiter avec les écoles coraniques.

2.3.3 Les inégalités liées à la crise sécuritaire

Au-delà de l'offre et de la demande, les inégalités du système éducatif malien au cours de ces dernières années sont imputables à la crise sécuritaire que le pays traverse depuis 2012. Cette dernière explique une partie des inégalités régionales en matière de fréquentation scolaire des enfants au Mali. La crise a tout d'abord compromis l'accès à l'éducation de milliers d'enfants d'âge scolarisable, notamment dans le nord du pays du fait des déplacements massifs de populations et des fermetures d'écoles. Plusieurs flux ont été observés : un flux nord-nord (des zones rurales aux centres urbains) ; un flux nord-sud (vers les villes de Bamako, Sikasso, Koulikoro, Kayes) et un dernier flux vers Bamako. Ces mouvements se sont traduits par une augmentation des effectifs dans les zones d'accueil.

La crise a contribué à la dégradation et à la destruction d'infrastructures scolaires dans les régions du nord et du centre. À Gao les groupes armés qui occupaient la ville étaient logés dans l'enceinte des écoles et utilisaient les tables-bancs comme bois de chauffe. À Mopti, les populations déplacées du nord étaient hébergées dans les écoles. Plusieurs salles de classe et bureaux administratifs ont été transformés en abris d'animaux. La crise a aussi accentué les problèmes de pénurie d'enseignants et de leur affectation entre les zones. Dans les zones rurales du nord et du centre, beaucoup d'enseignants qui y étaient initialement affectés sont partis en ville à cause de l'insécurité et ne souhaitent plus retourner en brousse.

Pour assurer le développement de son système éducatif et résoudre les inégalités, le Mali a mis en place depuis quelques années de nouvelles stratégies de développement éducatif.

3. LES STRATÉGIES DES ACTEURS POUR FAIRE FACE AUX INÉGALITÉS

Pour permettre à chaque enfant malien d'accéder à l'école et d'achever au moins une éducation de base de qualité, le Mali a enclenché une nouvelle stratégie de développement éducatif basée, d'une part, sur la participation et l'implication des acteurs locaux (collectivités territoriales, comité de gestion scolaire (CGS), association de parents d'élèves, syndicat d'enseignants, ONGs et, d'autre part, sur la mise en œuvre d'un programme décennal de développement de l'éducation et de la formation professionnelle deuxième génération (PRODEC 2 2019-2028).

3.1 La gouvernance locale de l'éducation

Selon Traoré (2015), l'implication et la participation des acteurs locaux dans la politique de développement éducative au Mali constituent un moyen d'assurer la pertinence locale de l'éducation, de favoriser l'appropriation de l'éducation par les communautés, d'améliorer sa qualité et de faciliter l'accès à l'éducation de tous les enfants, tout en remédiant aux dysfonctionnements des systèmes éducatifs.

La gouvernance locale de l'éducation a pour objectif d'alléger les prérogatives financières et administratives de l'État central dans la gestion du système éducatif d'une part et, d'autre part, de promouvoir son développement au niveau local, de répondre aux défaillances de l'État, de réduire les disparités régionales et de genres en matière de fréquentation scolaire.

Les acteurs impliqués dans la gestion de l'éducation au niveau local pourront désormais traiter l'ensemble des questions relatives à l'organisation de l'enseignement sur le plan pédagogique : la planification et l'adaptation des programmes au contexte local du pays ; l'adaptation du contenu des cours et du calendrier scolaire aux conditions locales ; la localisation des écoles et la définition de la carte scolaire ; le recrutement, la rémunération et la formation des enseignants. Sur le plan économique, cette nouvelle stratégie permet également de mobiliser les ressources nécessaires pour le développement de l'éducation et la maîtrise des coûts, de définir et de mettre en place un mécanisme de financement mixte de l'école publique en mode décentralisé (familles, collectivités territoriales, État, privé). Ces différents modes de financement sont complémentaires dans un processus de gouvernance locale de l'éducation selon Traoré (2015).

3.2 Programme décennal de développement de l'éducation (PRODEC 2)

Le programme décennal de développement de l'éducation et de la formation professionnelle deuxième génération est une stratégie qui vise à promouvoir le développement du système éducatif malien dans sa globalité. La stratégie se décline en 5 volets : un premier volet vise à améliorer le rendement interne du système éducatif malien en favorisant l'employabilité des jeunes et l'insertion socio-professionnelles des sortants du système. Le deuxième volet concerne l'amélioration de la formation et de la gestion des enseignants avec comme objectif la mise à disposition dans le système éducatif d'enseignants qualifiés et en nombre suffisant. Le troisième volet a pour ambition de favoriser l'accès équitable et inclusif à une éducation de qualité pour tous en renforçant les capacités d'accueil du système par la construction, la réhabilitation et l'équipement d'infrastructures scolaires. Le quatrième volet se propose d'améliorer la gouvernance du secteur en assurant les conditions d'une gestion optimale des ressources humaines matérielles et financières disponibles. Le dernier volet vise à accroître la résilience du secteur en améliorant les mécanismes de prévention, de gestion des risques et des vulnérabilités face aux conflits et aux catastrophes naturelles.

La réussite de ce dispositif suppose la mise en œuvre d'une véritable stratégie de stabilité sécuritaire sur l'ensemble du territoire national, car il existe une interdépendance significative entre la sécurité et le développement.

CONCLUSION

Aux termes de cette analyse, il ressort que malgré la volonté des autorités publiques de faire de l'Éducation Pour Tous (EPT) une réalité, le secteur de l'éducation au Mali a du mal à atteindre ses objectifs. Certes, des progrès notoires ont été réalisés au cours de ces dernières années en matière de couverture scolaire, d'accès

et de fréquentation scolaire, mais cela n'a pas contribué de façon significative à l'amélioration de la scolarisation des enfants au Mali. Les inégalités en matière d'accès à l'éducation et de fréquentation scolaire entre filles et garçons, pauvres et riches et entre les différentes régions demeurent importantes. L'indice de parité entre filles et garçons en matière de fréquentation (taux de scolarisation) est toujours inférieur à 1 (0,85 pour l'année scolaire 2021/2022), pour un écart absolu de 11 points au niveau de l'EF1, avec de surcroît un indice de disparités régionales élevé. La gouvernance locale de l'éducation et le PRODEC génération 2 permettront sans nul doute d'assurer le développement du système éducatif malien et de réduire les inégalités.

BIBLIOGRAPHIE

- ALTINOK N. (2007) *Essai sur la qualité de l'éducation et la croissance économique*, Thèse, Université de Bourgogne, 6 décembre, 236p.
- ANNUAIRES STATISTIQUES du CPS/MEBALN/Mali de 2005/2006 à 2021/2022.
- ARYE L. H., JENKNER E., (2004) *L'éducation des enfants dans les pays pauvres*, FMI, dossiers économiques 33.
- BANQUE MONDIALE (2019) consulté le 03/03/2023 sur : www.donnees.banquemondiale.org/pays/mali?display=défaut.
- BERCKER G. (1964) *Human Capital: a theoretical analysis, with special reference to education*, NY, Columbia University Press for the NBER.
- CASTELLO A., DOMENECH R. (2008) Human Capital Inequality, Life Expectancy and Economic Growth, *Economic Journal*, 118(528), 653-677.
- CPS/MEBALN Mali (2022) Rapport de suivi des indicateurs du système éducatif de 2017 à 2022.
- DIARRA S. O., DIAKITÉ Y., KONATÉ M., LANGE M.-F. (2001) Le Mali. Politiques éducatives et système éducatif actuel, in M. Pilon, Y. Yaro (dir) *La demande d'éducation en Afrique état des connaissances et perspectives de recherche*, n°1 janvier Réseaux thématiques de recherche de l'Union pour l'Étude de la Population Africaine (UEPA), Chapitre 8, 151-170.
- DIARRA S. O., LANGE M.-F. (2000) La relation paradoxale : travail et école en milieu rural sahélien, communication au colloque international *Repenser l'enfance*, Bondy, 15-18 novembre.
- FORAY D. (2000) *L'économie de la connaissance*, troisième édition, Paris, La découverte, Collection Repère, 128p.
- GÉRARD E. (1997) *La tentation du savoir en Afrique : politiques, mythes et stratégies d'éducation au Mali*, Paris, éd Karthala-ORSTOM, 288 p.
- GUEYE M., KONATÉ M. K., MARCOUX R. (2002) Environnement familial, itinéraires scolaires et travail des enfants au Mali, communication au colloque « *Enfants d'aujourd'hui, diversité des contextes, pluralité des parcours* » Organisé par l'association internationale des démographes de longue Française (AIDELF) Dakar, 9-13 décembre.
- INSTAT/EMOP Mali (2020) Enquête Modulaire et permanente auprès des ménages (EMOP), Rapport d'analyse, avril et juin.
- INSTAT/EMOP Mali (2022) Rapport d'analyse deuxième passage (Avril-Juin 2022) de l'enquête Modulaire et Permanente auprès des Ménages (EMOP), octobre.
- LANGE M.-F. (1998) *L'école et les filles en Afrique. Scolarisation sous conditions*, Paris, Karthala, 254 pages.
- LANGE M.-F., DIARRA S. O. (1999) École et démocratie : 1^{ère} "explosion" scolaire sous la III^e République au Mali, *Politique africaine*, n° 76, décembre, 164-172.
- MINCER J. (1974) Schooling, Experience and Earnings, *Journal of Political Economy*, 66, pp.281-302.
- ROMER P. M. (1990) Endogenous Technological Change, *Journal of Political Economy*, 98(5), S71-S102.
- ROMER P. M. (1986) Increasing returns and long-run growth, *Journal of Political Economy*, 94(5), 1002-1037.
- SCHULTZ T. W. (1963) *The Economic value of education*, New-York and London, Columbia University Press.
- SOUMARÉ A. (1994) *Factors that Affect Girl's Access to and Retention in School in Mali*, Projet, Washington, Academy for Educational Development.
- THOMAS V., WANG Y., FAN X. (2003) Measuring Education Inequality: Gini coefficients of education for 140 countries (1960-2000), *Journal of Education planning and administration*, 17(1), 5-33.
- THOMAS V., WANG Y., FAN X. (2001) Measuring Education Inequality: Gini coefficients of education, Policy Research Working paper 2525, Washington DC : The World Bank.
- TRABELSI J., UNSALDI L., VÉREZ J.-C. (2011) Les inégalités dans le domaine de l'éducation en Turquie, *Région et développement*, n° 34, 113-139.
- TRAORÉ M. K. (2015) *La gouvernance locale dans le secteur de l'éducation au Mali*, Thèse de doctorat en sciences économiques, Léod, Université de Toulon-France, 277 pages.
- ZHANG J., LI T. (2002) International Inequality and convergence in Education attainment 1960-1990, *Review of Development Economic*, 6(3), 383-392.
- ZOUNGRANA C. M., TOKINDANG J., MARCOUX R. (1998) La trajectoire scolaire des filles à Bamako. Un parcours semé d'embûches, In Lange M.-F. (dir.) *L'école et les filles en Afrique. Scolarisation sous conditions*, Paris, Karthala, 167-196.

ANNEXES

Annexe 1 : Évolution des indicateurs de fréquentation scolaire au Mali

Tableau 1 : Évolution des indicateurs de fréquentation scolaire au Mali EF1 2005 à 2022

Années	Taux Brut d'Admission				Taux Brut de Scolarisation				Taux d'achèvement			
	Garçons	Filles	IPS	Écart G-F	Garçons	Filles	IPS	Écart G-F	Garçons	Filles	IPS	Écart G-F
2005/2006	67,40%	53,80%	0,79	14	77,90%	56,40%	0,72	22				
2006/2007	71,10%	56,80%	0,79	15	81,30%	59,90%	0,73	21				
2007/2008	72,70%	57,50%	0,79	15	85,00%	63,40%	0,74	22				
2008/2009	81,50%	67,00%	0,82	15	85,10%	65,10%	0,76	20				
2009/2010	82,90%	68,90%	0,83	14	87,50%	68,70%	0,78	19	63,90%	42,90%	0,67	21
2010/2011	80,00%	72,30%	0,90	7,7	89,50%	70,70%	0,78	19	63,40%	44,80%	0,71	18,6
2011/2012	85,20%	70,40%	0,82	15	91,20%	73,00%	0,80	18	64,40%	47,20%	0,73	17,2
2012/2013	80,30%	69,10%	0,86	11	87,40%	71,80%	0,82	16	64,10%	49,00%	0,76	15,1
2013/2014	80,10%	69,20%	0,86	11	89,10%	74,00%	0,83	15	65,70%	51,10%	0,78	14,6
2014/2015	60,30%	64,80%	1,07	4,5	74,40%	75,40%	1,01	-1	49,40%	51,10%	1,03	-1,7
2015/2016	54,90%	58,20%	1,06	-3	68,50%	70,90%	1,03	-2	49,00%	51,10%	1,04	-2,1
2016/2017	64,40%	55,30%	0,85	9,1	75,00%	63,80%	0,85	11	54,70%	43,80%	0,80	11,70
2017/2018	82,00%	71,00%	0,87	11	83,00%	70,00%	0,84	13	51,00%	44,00%	0,9	7
2018/2019	82,00%	71,00%	0,87	11	86,00%	74,00%	0,86	12	52,00%	47,00%	0,9	5
2019/2020	72,00%	70,00%	0,97	2	83,00%	75,00%	0,90	8	41,00%	45,00%	1,1	-4
2020/2021	71,00%	67,00%	0,85	4	81,00%	76,00%	0,93	5	53,40%	49,70%	0,93	3,7
2021/2022	69,10%	67,00%	0,97	2,1	81,80%	77,40%	0,95	4,4	54,80%	53,20%	0,97	1,6

Source : Annuaire statistique du CPS/MEBALN/Mali de 2005 à 2022 et calcul de l'auteur.

Tableau 2 : Évolution des indicateurs de fréquentation scolaire au Mali EF2 2005 à 2022

Années	Taux Brut d'Admission				Taux Brut de scolarisation				Taux Brut d'achèvement			
	Garçons	Filles	ISP	Écart G-F	Garçons	Filles	IPS	Écart G-F	Garçons	Filles	ISP	Écart G-F
2005/2006	40,20%	22,70%	0,56	17,5	38,50%	21,70%	0,56	16,8				
2006/2007	46,20%	27,00%	0,58	19,2	38,50%	25,40%	0,65	13,1				
2007/2008	45,70%	27,00%	0,59	18,7	47,70%	28,50%	0,59	19,2				
2008/2009	45,80%	27,80%	0,60	18	52,10%	31,10%	0,59	21				
2009/2010	51,10%	32,30%	0,63	18,8	54,90%	34,10%	0,62	20,8				
2010/2011	55,30%	35,30%	0,63	20	57,30%	36,60%	0,63	20,7	42,00%	25,30%	0,60	16,7
2011/2012	57,00%	39,00%	0,68	18	59,90%	39,60%	0,66	20,3	39,30%	24,30%	0,61	15
2012/2013	55,50%	40,30%	0,72	15,2	60,00%	41,80%	0,69	18,2	45,50%	29,00%	0,63	16,5
2013/2014	63,20%	46,00%	0,72	17,2	53,50%	39,20%	0,73	14,3	43,00%	29,10%	0,67	13,9
2014/2015	47,80%	35,90%	0,75	11,9	61,20%	44,80%	0,73	16,4	38,60%	25,30%	0,65	13,3
2015/2016	43,70%	37,70%	0,86	6	55,10%	44,90%	0,81	10,2	32,40%	24,10%	0,74	8,3
2016/2017	47,60%	35,90%	0,75	11,7	56,80%	44,00%	0,77	12,8	32,60%	24,50%	0,75	8,1
2017/2018	49,40%	43,80%	0,89	5,6	52,50%	44,80%	0,85	7,7	35,40%	29,20%	0,82	6,2
2018/2019	45,20%	40,30%	0,89	4,9	46,20%	49,50%	0,88	6,6	37,10%	32,00%	0,86	5,1
2019/2020	42,80%	40,50%	0,95	2,3	52,30%	48,40%	0,93	3,9	37,10%	32,60%	0,88	4,5
2020/2021	39,50%	37,50%	0,95	2	49,70%	46,00%	0,92	3,7	39,00%	33,30%	0,85	5,7
2021/2022	44,00%	43,30%	0,98	0,7	51,70%	49,80%	0,96	1	37,30%	36,80%	0,99	0,5

Source : Annuaire statistique du CPS/MEBALN/Mali de 2005 à 2022 et calcul de l'auteur.

Annexe 2 : Calcul de l'indice de Gini pour l'éducation

L'aire d'un trapèze : base \times sommes des côtés/2

L'aire du triangle sous la courbe d'équi-répartition vaut 0,5

Il faut soustraire l'aire des trapèzes en dessous de la courbe de concentration

Pour un premier temps l'équation de Gini s'écrit :

$$G = 2(0.5 - \sum_{i=1}^j (X_i - X_{i-1})(Y_{i-1} - Y_i)|2)$$

Après les simplifications et le calcul on obtient la formule finale de Gini qui s'écrit :

$$G = 1 - \sum_{i=1}^j (X_i - X_{i-1})(Y_i + Y_i)$$

X_i : est la fréquence cumulative de la population scolarisable

$i = 1, \dots, j$; X_0 et $X_j = 1$

Y_i : est le pourcentage de la population scolarisée venant de la population scolarisable $Y_0 = 0$ et $Y_j = 1$

Tableau 3 : calcul de l'Indice de Gini en 2018

	Effet scolarisable	Y_i Scolarisé	X_i	% Y_i cumul	$X_i - X_{i-1}$	$Y_{i-1} + Y_i$	$(X_i - X_{i-1})(Y_{i-1} + Y_i)$
Kidal	8 360	2090	0,005	0,002	0,005	0,002	0,00001
Gao	67 578	35 458	0,039	0,037	0,034	0,039	0,001326
Tombouctou	72 731	28 253	0,042	0,065	0,003	0,102	0,000306
Bamako	161 313	208 894	0,092	0,271	0,05	0,336	0,0168
Kayes	246 654	115 167	0,141	0,384	0,049	0,655	0,32095
Mopti	249 979	80 964	0,143	0,463	0,002	0,847	0,001694
Koulikoro	300 132	200 840	0,171	0,661	0,029	1,124	0,032596
Ségou	301 124	158 332	0,172	0,817	0,001	1,478	0,001478
Sikasso	339 795	185 481	0,194	1	0,022	1,817	0,039974
Total	1 747 665	1 015 479	1				0,13

Source : Calculé à partir des données du CPS/MEBALN/Mali 2000.

$$G = 1 - 0,13 = 0,873$$

Tableau 4 : Calcul de l'Indice de Gini pour 2022

	Effet scolarisable	Y_i Scolarisé	X_i	% Y_i cumul	$X_i - X_{i-1}$	$Y_{i-1} + Y_i$	$(X_i - X_{i-1})(Y_{i-1} + Y_i)$
Kidal	11 508	5 623	0,004	0,003	0,004	0,003	0,000012
Gao	84 660	80 785	0,033	0,043	0,029	0,046	0,001334
Tombouctou	87 242	65 925	0,034	0,076	0,001	0,119	0,000119
Bamako	279 245	320 764	0,11	0,235	0,076	0,311	0,023636
Kayes	317 745	193 404	0,125	0,331	0,015	0,566	0,00849
Mopti	339 728	268 429	0,133	0,464	0,008	0,795	0,00636
Koulikoro	406 179	317 938	0,16	0,621	0,027	1,085	0,29295
Ségou	458 116	364 613	0,18	0,802	0,02	1,423	0,02846
Sikasso	553 775	401 132	0,218	1	0,038	1,802	0,068476
Total	2 538 198	2 018 613	1				0,17

Source : Calculé à partir des données du CPS/MEBALN/Mali.

$$G = 1 - 0,17 = 0,833$$

Tableau 5 : L'indice de Gini de la répartition de l'éducation dans la population scolarisable de 2018 à 2022

Année	Indice de Gini
2018	0,873
2019	0,834
2020	0,806
2021	0,826
2022	0,833

Source : calculé à partir des données du CPS/MEBALN/Mali.

Répartition des établissements scolaires dans une ville nouvelle subsaharienne (Yamoussoukro, Côte-d'Ivoire) : le secteur public, source d'inégalités spatiales ?

Kouamé Armand KOUASSI¹

Gros bourg rural fondé en 1908 au centre de la Côte d'Ivoire, Yamoussoukro a été doté d'équipements et infrastructures de haut standing afin d'assumer la triple fonction de ville scolaire, touristique et religieuse (Loucou, 1989 ; Dubresson et Jaglin, 1993). « Fondée sur la concentration d'établissements d'enseignement, la fonction scolaire est la plus significative des trois » (Dubresson et Jaglin, 1993, 6). La volonté politique du Président Houphouët-Boigny², de faire de son village natal une ville avec un rôle national, a permis à Yamoussoukro de recevoir une part importante des investissements publics. Ainsi de 1970 à 1990, soit en 20 ans, environ 400 milliards F CFA ont été investis pour permettre à la ville de disposer de plusieurs établissements scolaires et de nombreux services de fonctions régionales et nationales (BNETD, 1997).

La prééminence de la fonction scolaire de Yamoussoukro s'est traduite par la mise en œuvre d'établissements d'excellence qui a eu un effet d'accroissement démographique et spatial avec la construction de logements destinés aux personnels enseignants et administratifs. En dehors de l'État, des acteurs privés contribuent aussi à l'offre de scolarisation par la mise en place d'établissements. L'importance qualitative et quantitative des infrastructures scolaires disponibles est à l'origine de nombreuses migrations scolaires (Atta et al., 2012). Celles-ci jouent un rôle important dans la croissance démographique de la ville, qui s'accompagne d'une importante extension spatiale. Avec une proportion de 28% dans la population totale, la population scolaire croît d'environ quatre fois plus vite que l'effectif total de la population (Atta et al., 2012). La fonction scolaire de la ville est essentiellement déterminée et renforcée par sa vocation originelle issue du contexte de création ex-nihilo. Cependant, les pouvoirs publics n'arrivent pas toujours à équiper les localités urbaines en infrastructures de base, notamment scolaires, au rythme de leur croissance. Dans un contexte où la croissance démographique dans les villes se fait de manière continue, la question de l'adéquation entre l'offre et la demande de scolarisation demeure préoccupante. Quelle est alors la réalité de l'accessibilité géographique à l'offre de scolarisation dans le cycle secondaire d'une ville nouvelle scolaire en pleine mutation comme Yamoussoukro ? L'objectif de cette étude est d'analyser la relation entre la croissance urbaine et la répartition des établissements scolaires. De manière spécifique, il s'agit, d'une part de faire une analyse diachronique entre dynamique démographique et offre de scolarisation et, de l'autre, une analyse spatiale de la répartition des établissements scolaires. L'hypothèse qui sous-tend cette étude est que la

¹ Enseignant-Chercheur, Département de Géographie, Université Peleforo Gon Coulibaly, Korhogo, Côte d'Ivoire. armand.koissy@gmail.com

² Il est le premier Président de la Côte d'Ivoire indépendante. Parvenu au pouvoir en 1960, il occupa la fonction suprême jusqu'à sa mort en 1993. Natif de N'gokro, il est le principal instigateur du projet de transformation radicale du site originel de ce village en une ville nouvelle rebaptisée Yamoussoukro. Les nombreux chantiers réalisés suivant un urbanisme où domine la recherche de l'esthétique avec des plans d'eau, des espaces verts et de larges rues bitumées, l'ont été en conformité avec sa vision.

répartition des établissements scolaires dans une ville aménagée pour remplir la fonction de ville scolaire ne peut résulter d'un processus aléatoire. L'analyse à une échelle intra-urbaine de l'offre de scolarisation d'une ville scolaire subsaharienne issue d'un aménagement volontariste et la possibilité de conduire une étude rétrospective permettant une mise en perspective constituent des particularités pour cette recherche.

1. MÉTHODOLOGIE

La présente étude se fonde sur une approche géographique transversale traduite par une géolocalisation des établissements scolaires et un recueil de données démographiques et spatiales des différents quartiers de la ville de Yamoussoukro. La collecte des données s'est déroulée en novembre 2019 à la Direction Régionale de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Technique (DRENET) de la Région des Lacs et dans les établissements scolaires. À partir de l'inventaire, les établissements ont été géolocalisés de façon exhaustive à l'aide d'un GPS. Les données démographiques sont issues des Recensements Généraux de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 1975, 1988, 1998 et des estimations établies pour 2008 et 2019 par l'Institut National de la Statistique (INS).

L'analyse de la distribution spatiale de l'offre de scolarisation, appréhendée comme un semis de points, s'appuie sur le calcul d'un indicateur simple et synthétique de concentration des établissements qui permet de dégager deux formes de distributions spatiales distinctes pour le secteur public et le secteur privé. Cet indice de concentration (I_c) permet d'évaluer la nature de la distribution spatiale d'un semis de points (concentrée, aléatoire ou régulière) en confrontant la distribution observée à une distribution théorique (Pumain et Saint-Julien, 1997). La distribution théorique retenue est une distribution aléatoire (distribution de Poisson). L'indice de concentration s'appuie sur le calcul de densités de points par unité de surface, obtenues en superposant un carroyage régulier (1,5 Km de côté dans notre cas) à une distribution de points (méthode dite des « quadrats ») ; il correspond au rapport de la variance sur la moyenne de cette densité. Lorsqu'il est supérieur à 1, il indique une tendance à la concentration et lorsqu'il est inférieur à 1, il exprime une distribution spatiale dispersée. Il est égal à 1 lorsque la distribution spatiale est aléatoire. Un test du Chi2 est ensuite effectué pour évaluer la significativité de la différence entre les distributions observées et théoriques. Par ailleurs, un ratio de présence géographique, qui correspond au rapport entre la population scolaire et le nombre d'établissements secondaires, est aussi calculé. Ce ratio est ensuite comparé à celui enregistré à l'échelle nationale en l'absence d'une moyenne de référence.

2. RÉSULTATS

2.1 Croissance démographique et offre de scolarisation : des dynamiques imbriquées

La population scolaire et l'offre de scolarisation connaissent une croissance vertigineuse mais pas dans les mêmes proportions (Tableau 1).

Tableau 1 : Évolution du nombre d'établissements scolaires et de la population scolaire

Année	Population scolaire (P)	Établissements scolaires			Ratio présence géographique P / N
		Public	Privé	Total (N)	
1975	7 529	2	0	2	3 764
1988	23 289	3	2	5	4 657
1998	32 988	4	4	8	4 123
2008	40 608	7	18	25	1 624
2019	51 038	8	39	47	1 085

Source : DRENET-Région des Lacs, 2019.

La croissance de la population scolaire est très forte de 1975 à 1988 avec un effectif qui triple, passant de 7 529 à 23 289. Sur les périodes suivantes, la croissance est moins forte mais elle reste constante. Cette dynamique démographique est liée notamment à l'aménagement volontariste qui a conduit à la construction d'établissements scolaires dotés d'internats. Au niveau de l'offre de scolarisation, le nombre d'établissements croît plutôt très peu avant l'année 1994 qui marque la fin de l'ère Houphouët-Boigny. La ville reste plus ou moins statique avec 5 établissements en 1988, soit un ratio de présence géographique de 4 657 enfants scolarisés par établissement. Ce ratio s'améliore un peu sur la décennie suivante avec 8 établissements en

1998, soit 4 123 enfants scolarisés par établissement. C'est surtout dans la période post Houphouët-Boigny, notamment après 2002, que le nombre d'établissements scolaires connaît une croissance fulgurante. En effet, l'offre de scolarisation est passée de 8 établissements en 1998 à 25 en 2008, soit un passage du simple au triple, et à 47 en 2019, soit une offre environ six fois supérieure sur deux décennies. Cette évolution permet d'établir des ratios de présence géographique respectifs de 1 624 enfants scolarisés par établissement en 2008 et de 1 085 en 2019, alors que la moyenne nationale en 2015 est de 2 546 enfants scolarisés par établissement (MEMPD, 2015, 110).

Les facteurs explicatifs de cette situation tirent leur source de la trajectoire historique de la ville. La lente évolution du nombre d'établissements scolaires sur la période 1962-1998 est liée à la vision originelle du Président Houphouët-Boigny, fondée sur une grande exigence de qualité architecturale et la sélection d'élèves performants, notamment dans les disciplines scientifiques. Yamoussoukro a en effet été aménagée comme une ville scolaire avec des infrastructures de haut standing réservées à la formation d'élites intellectuelles. Les lycées d'excellence Mamie Adjoua (créé en 1962) et Scientifique (créé en 1975) sont des joyaux architecturaux construits dans ce sens (Photo 1).

Photo 1 : Lycée Mamie Adjoua de Yamoussoukro



Source : Armand Kouassi, juin 2021.

Composantes essentielles de la fonction scolaire, ces établissements d'excellence ont un recrutement national sélectif et apparaissent comme des pépinières pour l'Institut National Polytechnique Houphouët-Boigny. Les écoliers non retenus dans ces deux établissements étaient contraints de poursuivre leurs études dans les villes limitrophes de Toumodi (au sud sur l'autoroute menant à Abidjan) et de Tiébissou (au nord sur l'axe en direction de Bouaké). Cette situation a conduit à la création, en 1981, du Lycée Mixte dans les locaux du Lycée Scientifique. Le secteur privé complémentaire n'était constitué que de 2 établissements dont l'architecture relève d'une certaine originalité laissant penser que les concepteurs se sont aussi inscrits dans la logique des infrastructures de haut standing réalisées à Yamoussoukro. L'offre privée de scolarisation occupait à l'origine une proportion marginale sous la forme de réceptacle des élèves exclus du secteur public, faute de résultats. La montée en puissance de ce secteur pour pallier les faiblesses de l'État à réaliser des établissements scolaires s'est faite à partir de 1995 avec la réforme de la loi relative à l'enseignement qui dispose que le service public de l'enseignement peut être concédé aux établissements d'enseignement privé (Cf. Loi n° 95-696 du 7 septembre 1995/Article 5).

La forte croissance de l'offre de scolarisation débute sur la période 1999-2008 qui est marquée par une crise sociopolitique ayant fractionné le territoire national en deux blocs. Cette crise survenue en septembre 2002 a en effet occasionné la venue, à Yamoussoukro, de populations issues des zones de conflit environnantes. L'explosion démographique ponctuelle qui s'en est suivie a complexifié les besoins de scolarisation. Pour répondre à la forte demande, le système éducatif a adopté des stratégies qui ont concouru à la création, dans la zone gouvernementale, d'établissements « relais » destinés à accueillir les élèves sortis des zones sous contrôle de la rébellion. Dans ce contexte, les efforts des autorités locales ont abouti à la création en 2003 du Collège Municipal. Par ailleurs, une partie des locaux du Lycée Scientifique a été réaménagée en urgence pour installer le Collège Moderne 2, et, en 2007, le Lycée Mixte a été scindé en deux établissements distincts (Lycée Mixte 1 et 2). Les acteurs privés se sont inscrits dans cet élan et ont contribué à booster le nombre d'établissements scolaires. La dynamique entamée dès 2003 s'est poursuivie avec une croissance plus forte sur la période 2009-2019. Alors qu'en 2002, soit 40 ans après la création du premier établissement en 1962, la ville disposait de 11 établissements scolaires, elle en comptait 47 en 2019, soit en 17 ans (donc moins que la moitié de la période précédente) 36 établissements supplémentaires et une offre quatre fois plus grande.

Le secteur privé est prépondérant dans cette offre de scolarisation avec une proportion de 39 établissements sur 47 soit 82,97%. La situation est identique à l'échelle nationale avec un secteur privé qui comptait pour 72,30% en 2016 (MENET-FP, 2017). Si le secteur public construit en moyenne 1 établissement tous les 10 ans dans la ville de Yamoussoukro, le secteur privé en réalise 9 sur une période décennale.

Avec un nombre d'établissements scolaires en croissance constante et un ratio de présence géographique plus élevé que la moyenne nationale, Yamoussoukro reste une ville scolaire par excellence, c'est-à-dire un véritable pôle national pour l'enseignement. L'évolution de l'offre de scolarisation fait apparaître cependant deux grandes phases déterminées par la crise sociopolitique de 2002. Sur la première, la fonction scolaire de la ville est manifestement caractérisée par la promotion d'une approche qualitative : qualité architecturale et formation d'élites intellectuelles. Cet héritage urbanistique ne peut être assumé dans la seconde phase où il s'agit plutôt d'accroître le nombre d'établissements scolaires. Une certaine approche quantitative, mieux adaptée au contexte socioéconomique, semble alors prépondérante.

2.2 Répartition des établissements scolaires : le secteur privé, élément de ségrégation spatiale induite par la localisation des établissements publics.

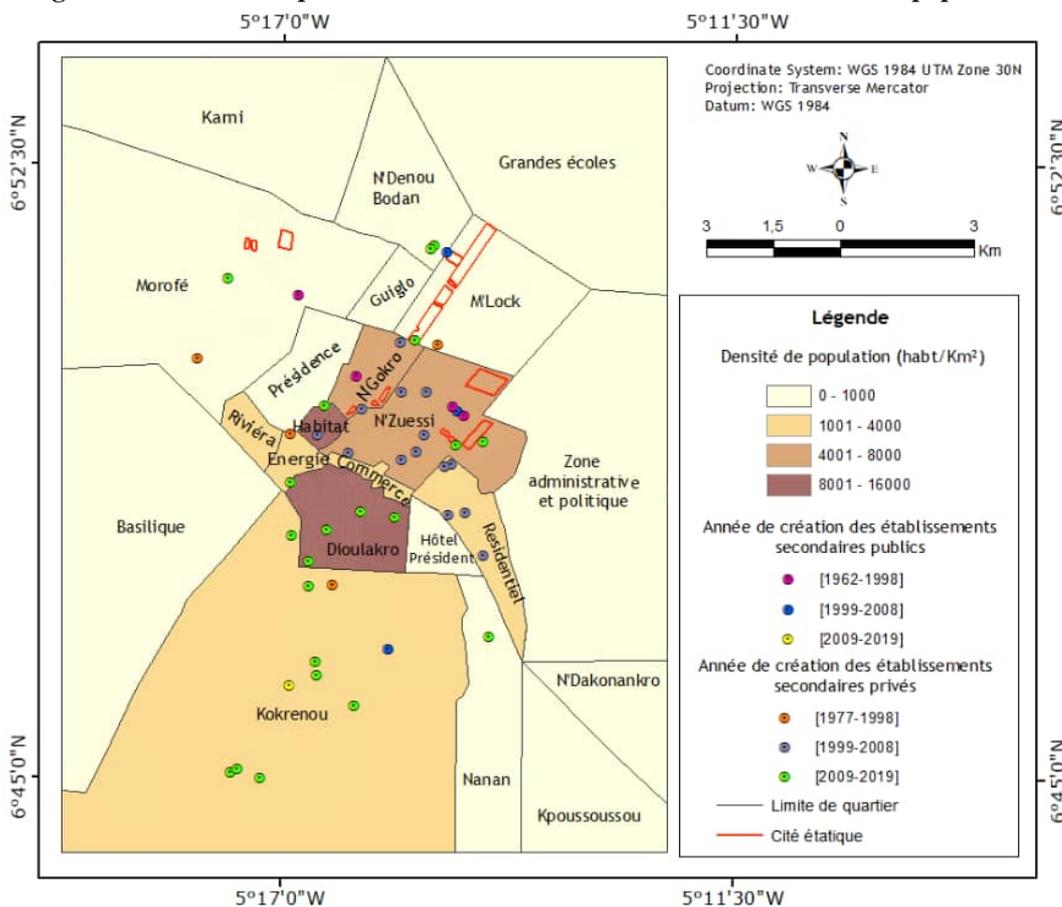
L'Indice de concentration (Ic) du secteur public (1,62) et celui du secteur privé (1,60) indiquent une tendance assez marquée à la concentration des établissements scolaires en des secteurs de l'espace urbain (Tableau 2).

Tableau 2 : Caractérisation de la répartition spatiale des établissements scolaires dans la ville de Yamoussoukro

Secteur	Nombre	Densité moyenne	Variance	Indice de concentration	Probabilité
	N	D	V(D)	Ic	p
Public	8	0,16	0,26	1,62	p>0,05
Privé	39	0,81	1,3	1,6	p>0,001

Source : Nos traitements, 2020.

Figure 1 : Distribution spatiale des établissements scolaires et des densités de population.



Source : INS, 2020, Réalisation : Armand Kouassi, 2020.

Les établissements scolaires publics sont concentrés dans le nord de la ville soit une répartition irrégulière sur l'espace urbain. Cette situation engendre des problèmes de mobilité pour les élèves résidant dans le sud de la ville. Le transport urbain est en effet organisé autour de la gare routière située dans le noyau central, donc relativement à équidistance des quatre points cardinaux. Aussi, tous les déplacements qui vont au-delà de cette gare routière sont-ils facturés au double. Les établissements scolaires privés sont plutôt concentrés à l'Est (quartiers N'zuessi et résidentiel Abla Pokou) et au Sud-ouest (quartiers Kokrenou et Dioulakro), soit essentiellement dans les quartiers à forte densité de population. Cependant, contrairement au secteur public, l'implantation du secteur privé se fait aussi dans les périphéries urbaines. Cette localisation du secteur privé offre une pluralité d'options aux élèves. Elle contribue de manière notable à une meilleure couverture scolaire de l'espace urbain (Figure 1).

La localisation des établissements scolaires publics s'explique par l'aménagement volontariste qui s'est traduit, sur le plan scolaire, par l'implantation de 6 établissements publics au nord de Yamoussoukro (Kobenan et *al.*, 2017). Cette zone concentre les infrastructures scolaires et les cités étatiques destinées à l'hébergement du personnel enseignant et administratif des établissements réalisés sous l'ère Houphouët-Boigny. C'est aussi au cours de la période 1975-1988 que 4 des 8 établissements scolaires publics, soit 50%, sont mis en place. La construction du Collège municipal en 2003 au nord et la création du Lycée Mixte 2 en 2007 dans les locaux du Lycée scientifique ont renforcé au nord la fonction scolaire au détriment des autres secteurs. La construction en 2013 du Collège Moderne 1 à Kokrenou et le transfert en 2014 du Collège Moderne 2 rendent compte de la volonté des autorités municipales de réduire les disparités spatiales et assurer à la population une forme d'équité dans l'accessibilité géographique à l'éducation. Ces établissements scolaires ne couvrent que le premier cycle de l'enseignement secondaire. Les élèves du niveau second cycle du secteur public résidant au sud de la ville sont contraints de se rendre au nord et par conséquent de parcourir des distances plus longues. La disponibilité foncière au sein de ces deux établissements permet d'envisager à terme leur érection en lycée avec la construction de classes pour le second cycle. Cependant, le cas du Collège BAD créé en 1993 mais érigé en lycée en 2013, et du Collège municipal qui n'a pas changé de statut 17 ans après sa création, ne garantissent pas une érection en lycée des Collèges modernes 1 et 2 dans un futur proche.

Photo 2 : Un établissement scolaire privé construit au sein des habitations au quartier Habitat



Source : Armand Kouassi, juin 2021.

En ce qui concerne les établissements privés, leur répartition présente deux pôles de concentration, constitués sur deux périodes. Établi sur la période 1999-2008, le premier pôle est situé à l'est de la ville dans les quartiers N'zuessi et Résidentiel Abla Pokou. Le second, qui s'étend de 2009 à 2019, apparaît au Sud-ouest dans les quartiers Dioulakro et surtout Kokrenou, nouveau front de la croissance spatiale urbaine. Hormis le quartier Résidentiel Abla Pokou, les établissements scolaires privés sont concentrés dans les trois plus grands foyers de peuplement de la ville. Cette situation trouve son fondement dans les effets conjugués de la croissance démographique et spatiale de Yamoussoukro. L'extension urbaine a en effet été suspendue par l'arrêt des attributions de lots aux particuliers sur environ deux décennies, de 1984 à 2002, par la volonté du Président Houphouët-Boigny (Kouassi, 2008). Les quartiers N'zuessi et Résidentiel Abla Pokou abritent

11 des 14 soit 78,57% des établissements scolaires privés réalisés sur la période. Les 5 établissements scolaires de Résidentiel Abla Pokou et 6 établissements scolaires privés sur 8 implantés à N'zuessi ont été réalisés de 1999 à 2008. En revanche, de 2009 à 2019, Kokrenou, qui se situe dans le prolongement de Dioulakro, est le siège de la croissance urbaine et devient alors très favorable à l'implantation des établissements scolaires. Aussi, Kokrenou et Dioulakro abritent-ils 61,90% des établissements scolaires privés construits à partir de l'année 2009 à Yamoussoukro. Les 5 établissements scolaires de Dioulakro, ainsi que 8 établissements scolaires sur 9 implantés à Kokrenou, ont été mis en place après 2008. Par ailleurs, les établissements scolaires privés sont très souvent construits sur des parcelles de dimensions plus réduites que les établissements scolaires publics. Le quartier Habitat, situé au cœur de la ville, ne compte aucun établissement scolaire public mais abrite 2 établissements scolaires privés (Photo 2).

La répartition spatiale des établissements scolaires dans la ville de Yamoussoukro est relativement bonne dans la mesure où le périmètre habité est relativement bien quadrillé. La localisation de l'offre publique est révélatrice d'espaces urbains ségrégués. Les inégalités entre les quartiers sont assez bien compensées par un secteur privé complémentaire concentré dans les quartiers à forte densité de population, mais aussi implanté dans les périphéries. Si la croissance urbaine n'est pas encadrée par un processus de mise en place progressive des établissements scolaires, elle s'accompagne toutefois d'une dynamique de l'offre de scolarisation, largement portée par le secteur privé.

3. DISCUSSION

La problématique des inégalités spatiales intra-urbaines d'offre de scolarisation secondaire dans les villes subsahariennes demeure très peu investie par la recherche. Nombre de travaux portent plutôt sur l'importance de l'éducation dans les stratégies de réduction de la pauvreté (Rebouha, Pochet, 2011). Certaines recherches sont plutôt axées sur les inégalités liées au genre avec souvent le calcul d'un indice de parité entre les sexes. D'autres abordent les disparités entre le milieu rural et le milieu urbain considéré comme mieux pourvu en infrastructures scolaires. Pourtant, à l'échelle de villes en forte croissance démographique et spatiale comme Yamoussoukro, les disparités géographiques dans l'offre de scolarisation posent la question des inégalités socio spatiales d'accès à la formation. Les questions liées à l'accessibilité géographique aux établissements scolaires sont quelques fois abordées mais dans le cycle primaire. Les études relatives à la répartition spatiale urbaine des établissements scolaires du cycle secondaire disponibles portent sur Ouagadougou, qui apparaît comme la « cité scolaire » du Burkina Faso (Pilon, 2004 ; Meunier-Nikiéma, 2008 ; Ouédraogo, 2018).

Le nombre d'établissements scolaires dans la ville de Yamoussoukro est en croissance constante depuis la crise sociopolitique. La croissance urbaine n'est pas encadrée par une politique d'aménagement traduite par une mise en œuvre planifiée des établissements scolaires. Elle est plutôt suivie d'une hausse de l'offre de scolarisation, surtout impulsée et maintenue par un secteur privé relativement éclaté par quartier. Si cette évolution de l'offre de scolarisation vaut pour Ouagadougou, la primauté du secteur privé (91,60% en 2014) débute en 1960 après l'indépendance jusqu'à la révolution de 1983, laquelle relance radicalement le secteur public (Pilon, 2004 ; Meunier-Nikiéma, 2008 ; Ouédraogo, 2018). À Yamoussoukro par contre, le secteur privé débute quinze ans après le secteur public sur lequel il prend l'ascendant deux décennies plus tard. Dans le cas de l'Algérie, l'offre de scolarisation est essentiellement publique ; l'offre privée étant réduite à quelques établissements scolaires situés dans les grandes villes (Rebouha et Pochet, 2011). Si le secteur privé contribue à une amélioration substantielle de l'offre de scolarisation à Ouagadougou, il comporte cependant de nombreuses insuffisances en termes de qualité de formation. Les populations adoptent en conséquence des stratégies dans le choix des établissements scolaires. Ces mécanismes d'offre et de demande de scolarisation se traduisent sur l'espace urbain et permettent de faire une géographie sociale urbaine au prisme de l'éducation (Ouédraogo, 2018). Dans le contexte ivoirien, le secteur privé vient à l'origine en complément du secteur public, en donnant la possibilité aux élèves qui ne peuvent y être accueillis en raison du nombre de places limité de prendre une inscription. Il joue donc un rôle crucial en permettant à une marge considérable d'élèves de rester dans le système éducatif, et même de pouvoir réintégrer à terme le secteur public grâce à de meilleures performances. Plus tard, avec les nombreux besoins de scolarisation liés à la croissance démographique, des élèves du secteur public sont affectés dans des établissements scolaires privés qui pallient désormais les faiblesses de l'État à réaliser des infrastructures scolaires. Mais les frais d'écolage du secteur privé sont plus élevés que ceux du secteur public. Dans la ville de Yamoussoukro, hormis le Lycée Saint Exupéry qui applique le système éducatif français, les autres établissements scolaires reçoivent tous des boursiers de l'État. Ces derniers sont d'ailleurs nettement plus nombreux que ceux qui

paient entièrement leur scolarité sur fonds propres. Le secteur privé offre par ailleurs des conditions d'enseignement plus favorables avec des ratios d'occupation de salles et d'encadrement des élèves globalement meilleurs que le secteur public, qui continue toutefois de jouer les premiers rôles en matière de qualité de l'enseignement (MEMPD, 2015).

En somme, le rythme de croissance de l'offre de scolarisation doit suivre celui de la population scolaire pour s'adapter aux nouveaux enjeux et défis se rapportant à la politique de scolarisation obligatoire. Cette préoccupation majeure reste importante dans le contexte d'une ville nouvelle en pleine mutation comme Yamoussoukro. L'offre de scolarisation à Yamoussoukro est relativement bien étalée sur le périmètre habité, grâce notamment au secteur privé qui pallie la ségrégation spatiale induite par la localisation des établissements scolaires publics. Longtemps resté dans la recherche de qualité architecturale (onéreuse) initiée par le Président Houphouët-Boigny, le secteur public concentré au nord a eu du mal à se déployer sur l'ensemble de la ville. Cette recherche constante du « grandiose » a dû entraîner le rejet d'un projet de construction d'établissement par la Mairie en 1992 ; l'insuffisance de la qualité architecturale du bâtiment étant évoquée par le Président. Le projet ne lui semblait pas être « digne » de la capitale (Dubresson et Jaglin, 1993).

Les études menées à Ouagadougou soulignent quant à elles une forte inégalité dans la répartition spatiale des établissements scolaires, avec une nette rupture entre les quartiers centraux et périphériques. En dépit d'une importante population scolaire dans les périphéries, l'offre publique y est faiblement représentée. La forte urbanisation, qui a entraîné le déplacement des populations vers les périphéries de la ville, n'a pas été accompagnée de construction d'infrastructures scolaires à la hauteur des besoins (Meunier-Nikiéma, 2008 ; Ouédraogo, 2018). L'offre de scolarisation, dominée par le secteur privé, est par ailleurs mieux représentée au centre-ville qu'en périphérie, de même que dans les zones loties par rapport à celles non loties où l'État ne construit pas d'établissements scolaires. Ces disparités spatiales contraignent les élèves résidant dans les périphéries urbaines à emprunter le transport collectif artisanal pour rejoindre les établissements scolaires situés dans les quartiers limitrophes. La répartition spatiale de l'offre de scolarisation induit des effets sur les pratiques de choix des établissements scolaires par les populations. Ces effets soulèvent les enjeux liés aux questions de gouvernance et d'aménagement du territoire. L'offre de scolarisation disponible dans les villes scolaires de Yamoussoukro et de Ouagadougou est tenue essentiellement par le secteur privé, qui dispose pourtant de bases moins solides que le secteur public. La durabilité des établissements scolaires privés est souvent contrariée par une faible assise économique des fondateurs, des problèmes courants de gestion et parfois de local (bail immobilier, location d'espace), mais aussi de quota des élèves boursiers de l'État. Cette situation souligne l'importance de l'octroi de diverses formes d'incitation aux acteurs du secteur privé et un bon encadrement de ces derniers.

CONCLUSION

La finalité de cette réflexion sur les établissements scolaires dans la ville de Yamoussoukro est l'amélioration de l'accessibilité géographique à l'éducation qui constitue l'un des axes importants des politiques publiques. L'analyse diachronique de l'offre de scolarisation et de la population scolaire a mis en évidence un accroissement substantiel du nombre d'établissements scolaires, notamment depuis la crise sociopolitique de 2002. Cette dynamique a été impulsée et soutenue par un secteur privé en forte croissance. Les indices de concentration du secteur public et du secteur privé montrent que la répartition des établissements scolaires est essentiellement caractérisée par une forte tendance à la concentration par endroits. Le secteur public reste concentré au nord de la ville, où la fonction scolaire issue de l'aménagement volontariste de la ville Yamoussoukro a été matérialisée. Cette politique, caractérisée par la mise en place d'établissements scolaires de haut standing réservés à la formation d'élites intellectuelles, apparaît finalement comme une source d'inégalités spatiales traduites par des espaces urbains ségrégués. « Les déserts scolaires » révélés par cette organisation territoriale de l'offre publique de scolarisation sont assez bien compensés par un secteur privé plus ou moins éclaté par quartier, soit une offre de scolarisation relativement bonne sur l'espace urbain avec un périmètre habité convenablement quadrillé.

En somme, la croissance de l'offre de scolarisation ainsi que sa distribution spatiale sont largement portées par le secteur privé, pourtant plus onéreux et moins stable que le secteur public. Cette situation soulève la double nécessité d'une collaboration plus étroite de l'État avec le secteur privé et d'une intégration de la dimension éducation dans l'aménagement urbain comme levier d'amélioration de l'accessibilité géographique aux établissements scolaires.

BIBLIOGRAPHIE

- ATTA K. L., GOGBE T., KOBENAN A. C. (2012) Migrations scolaires et croissance démographique en Côte d'Ivoire : cas des villes d'Abidjan, de Bondoukou et de Yamoussoukro, *Revue Africaine d'Anthropologie, Nyansa-Pô*, n° 13, 105-121.
- BUREAU NATIONAL D'ÉTUDES TECHNIQUES ET DE DÉVELOPPEMENT (BNETD) (1997) *Plan d'Urbanisme Directeur Yamoussoukro, Rapport de synthèse*, Abidjan, 90 p.
- DUBRESSON A., JAGLIN S. (1993) *Gérer la ville du prince : le difficile exercice communal à Yamoussoukro (Côte d'Ivoire)*, Paris, Institut Français d'Urbanisme (IFU), Université Paris X-Nanterre, 68 p.
- KOBENAN A.C., BRENOUM K.D., GOGBE T. (2017) Les établissements scolaires dans la mutation spatiale de la ville de Yamoussoukro (Côte d'Ivoire), *Revue de Géographie, d'Aménagement Régional et de Développement des Suds (Regardsuds)*, Premier Numéro, 63-82.
- KOUASSI K. A. (2008) *Évolution de l'habitat et de la population dans la ville de Yamoussoukro*, Mémoire Maîtrise de géographie, Abidjan, Université Félix Houphouët-Boigny, 157 p.
- LOUCOU J.-N. (1989) *Yamoussoukro : guide pratique*, Abidjan, Ministère de l'information, 62 p.
- MEUNIER-NIKIEMA A. (2008) Le système éducatif formel, *In F. Fournet et al., Onagadougou (1850-2004) : une urbanisation différenciée*, Paris, IRD Éditions, 107-116.
- MINISTÈRE D'ÉTAT, MINISTÈRE DU PLAN ET DU DÉVELOPPEMENT (MEMPD) (2015) *Études monographiques et économiques des districts de Côte d'Ivoire : District Autonome de Yamoussoukro*, Abidjan, MEMPD, 264 p.
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (MENET-FP) (2017) *Annuaire statistique de l'enseignement secondaire général 2016-2017*, Abidjan, Direction des Stratégies de la Panification et des Statistiques 132 p.
- OUÉDRAOGO I. (2018) *Inégalités spatiales d'éducation post-primaire et secondaire à Onagadougou : enjeux de gouvernance et d'aménagement du territoire*, Thèse doctorat de géographie, Caen, Université de Caen Normandie, 388 p.
- PILON M. (2004) L'évolution du champ scolaire au Burkina Faso : entre diversification et privatisation, *Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs*, n° 3, 143-165.
- PUMAIN D., SAINT-JULIEN T. (1997) *L'analyse spatiale. Localisation dans l'espace*, Paris, Colin-Masson Collection Géographie, 167 p.
- REBOUHA F., POCHET P. (2011) Pauvreté et accès à l'éducation dans les périphéries d'Oran, *Presses de Sciences Po « Autrepart »*, n° 59, 181-198.

Les stratégies des entreprises dans les politiques de développement territorial en Algérie. Quels rôles et quelles évaluations de leurs effets ?

Younes FERDJ¹

En Algérie, le développement territorial est devenu une priorité gouvernementale et est considéré comme l'une des principales préoccupations des décideurs politiques en raison de ses implications à long terme sur le plan socio-économique. L'ouverture politique, la liberté d'entreprise, l'accès aux technologies modernes et l'ouverture à l'extérieur sont autant de facteurs qui ont favorisé le développement local à travers tout le territoire national. Cependant, la question du développement économique local et territorial en Algérie, depuis les années 2000 jusqu'à aujourd'hui, se manifeste dans deux directions distinctes. La première concerne la nouvelle politique d'aménagement et de reconfiguration des territoires, inscrite dans le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) pour les perspectives 2025 et 2030, adoptée en 2008 et 2010. Cette approche proactive vise à renforcer efficacement le rôle de l'État en tant que garant d'un développement équilibré et durable du territoire et de ses composantes (SNAT, 2008 ; 2010). La deuxième direction se concentre sur la libération de l'initiative privée à travers la création d'un tissu de PME/PMI capables de répondre aux préoccupations des populations locales. Par ailleurs, le rôle socio-économique des entreprises (PMEs) est crucial, comme le soulignent les expériences des pays développés, mettant en avant leur contribution à la création d'emplois, à la génération de la valeur ajoutée, à l'exportation, au PIB, ainsi que leur rôle dans le développement territorial et la stabilisation des populations locales. En outre, la stratégie de l'entreprise, autrefois associée principalement à l'économie, au management et au marketing, est maintenant reconnue au sein des sciences de gestion. Selon Marmuse (1996), la stratégie est définie comme "l'art de combiner économiquement les forces de l'entreprise pour lui permettre d'atteindre les buts fixés dans le cadre de sa politique générale". Ainsi, la stratégie permet à l'entreprise de rechercher des avantages compétitifs durables et de choisir la position appropriée sur le marché. Dans le contexte actuel, marqué par de nouveaux défis en matière de compétitivité, l'Algérie s'est engagée dans la mise en œuvre de politiques sectorielles, notamment les politiques industrielles axées sur la création et le soutien aux pôles de compétitivité (SNAT, 2010). L'objectif de ces politiques est de créer un écosystème propice à l'échange, au transfert des connaissances, à l'innovation et à la production de valeur ajoutée tant au niveau local que national. Cette volonté de revitaliser l'économie algérienne s'est concrétisée par l'adoption de divers plans, dans le cadre du développement durable des territoires, caractérisé par la convergence des objectifs économiques, sociaux, culturels et environnementaux. Notre démarche dans ce travail vise à interroger les stratégies des entreprises dans les nouvelles politiques de développement territorial en Algérie. Nous cherchons à les positionner en accord avec ce paradigme, comme une alternative aux modèles de développement territorial axés uniquement sur la rentabilité économique et sur une dynamique locale dans le territoire de la wilaya (province) de Blida (région du nord de l'Algérie). Dans ce

¹ Maître de recherche (HDR) Centre de Recherche en Économie Appliquée pour le Développement (CREAD) Alger. Chercheur Laboratoire LAMOPS, (ENSSEA, Koléa, Algérie). y.ferdj@cread.dz ; ferdjyounes@gmail.com

contexte, notre article aborde la question suivante : quelles sont les orientations stratégiques choisies par les PME algériennes dans le cadre des nouvelles politiques territoriales ? La réponse à cette interrogation nécessite une compréhension approfondie de l'impact de la politique de développement des territoires en Algérie sur les stratégies des entreprises, en mettant particulièrement l'accent sur le phénomène de la structuration en réseau local et la relation avec les acteurs locaux.

Cette étude repose sur les résultats d'une recherche effectuée à travers une enquête statistique par questionnaire auprès d'un échantillon de 110 entreprises (PME) situées dans le territoire de la wilaya (province) de Blida. Les résultats de cette enquête nous ont permis de préciser les stratégies adoptées par les entreprises dans le cadre des politiques de développement territorial en Algérie, en examinant la relation entre la structuration en réseau et la dynamique industrielle locale (Ferdj, 2020). Pour ce faire, une première section fournira un éclairage sur les concepts et le cadrage théorique entourant la logique territoriale, tout en explorant les différentes stratégies des entreprises. La deuxième se concentrera sur la présentation du contexte de la nouvelle politique de développement économique local. La troisième, de nature exploratoire, portera sur l'analyse de notre enquête de terrain concernant les stratégies des entreprises dans les politiques de développement territorial, en examinant leurs rôles et les évaluations de leurs effets, en se basant sur le cas spécifique du territoire de la région de Blida.

1. CADRAGE THÉORIQUE ET CONCEPTUEL

La stratégie d'entreprise englobe l'ensemble des choix et des décisions liés à l'allocation des ressources, définissant le champ d'action d'une organisation dans le but d'assurer sa rentabilité, son développement, ou sa durabilité. Thiéart et *al.* (2015) proposent comme définition de la stratégie d'entreprise « l'ensemble des décisions et des actions liées au choix des moyens et à la coordination des ressources en vue d'atteindre un objectif ». Cette définition met en évidence les points suivants : en premier lieu, la stratégie concerne la détermination des objectifs de l'entreprise, qui se traduisent ensuite par des actions spécifiques visant à les atteindre ; la stratégie mobilise l'ensemble des ressources dont dispose l'entreprise, et ce, sur une période prolongée ; la stratégie définit le niveau des moyens à mettre en œuvre pour concrétiser les objectifs définis.

1.1 *L'enjeu des relations entre entreprise et territoire : vers une pérennité du territoire*

L'objectif consiste à évaluer la relation entre une entreprise et son territoire dans le cadre d'une analyse de développement basée sur la logique de proximité, ainsi que le rôle de cette relation dans la création d'institutions qui jouent un rôle crucial dans le développement territorial. En effet, le territoire de l'entreprise constitue simplement une partie de l'économie locale, à laquelle s'ajoutent les territoires des acteurs publics responsables du développement économique de certaines zones, ainsi que les territoires d'autres parties prenantes impliquées dans le projet de développement.

Selon Pecqueur et Zimmerman (2004), la relation entre l'entreprise et son territoire peut être interprétée comme un investissement spécifique visant à altérer les conditions d'exercice de l'activité au niveau local. Cet investissement spécifique se matérialise par la recherche de sources de profits, où l'espace n'est plus simplement un facteur de production, mais découle d'un processus de construction impliquant différents acteurs économiques (Fujita et Thisse, 1997). Dans cette perspective, les interactions entre l'entreprise et le territoire soulèvent des questions de coordination locale qui peuvent avoir des répercussions significatives sur le développement local et territorial. Avant d'approfondir l'explication et la gestion de la relation entre les entreprises et leur territoire d'implantation, nous présenterons brièvement quelques définitions liées au concept d'entreprise et à ses caractéristiques.

1.1.1 *Le concept de l'entreprise : un concept difficilement perceptible*

Chez les économistes, il est communément admis que la définition du concept d'entreprise est complexe et sujette à controverse. Cette complexité découle de la nature de l'entreprise et de son environnement, qu'il soit interne ou externe, dans lequel elle opère. Traditionnellement, l'entreprise est définie par son activité économique, laquelle est liée à la production de biens et de services en combinant diverses ressources communément appelées "facteurs de production", avec pour objectif la génération de profits.

Pour Bernnemann et Separi (2001), l'entreprise est une structure productive créant des biens et services marchands. Elle constitue également un regroupement humain cherchant à mettre en avant le rôle des individus dans son fonctionnement. En outre, elle représente une organisation interagissant avec son environnement, chaque entreprise possédant une culture, une identité et une image. Selon Chancel et *al.*

(1996), "les entreprises consistent à organiser le travail de manière à générer plus de richesse que la simple somme des contributions individuelles de ceux qui y travaillent", impliquant ainsi que pour perdurer, une entreprise doit créer plus de richesse qu'elle n'en consomme. Outre la dimension économique, les définitions intègrent également les aspects sociaux et environnementaux de l'entreprise. Sur le plan social, l'amélioration des conditions de travail, la formation et l'encadrement des travailleurs sont essentiels pour répondre aux besoins de ses membres (Chancel et *al.*, 1996). La dimension ou la taille de l'entreprise joue également un rôle crucial dans le développement de cette dimension sociale (Darbelet et *al.*, 1995).

1.1.2 Les Petites et Moyennes Entreprises (PME) : émergence du concept

En règle générale, il s'agit d'entreprises de petite taille, caractérisées par un effectif limité (moins de 250 salariés) et une spécialisation très prononcée. Elles opèrent principalement dans les secteurs du commerce, des services et de l'industrie, où une proximité physique significative entre le prestataire et le client est nécessaire. Les PME représentent la majorité des entreprises et de l'emploi dans la zone OCDE, soit environ 99% de l'ensemble des entreprises (OCDE, 2010). On trouve également de petites structures agissant en tant que fournisseurs ou sous-traitants en amont et/ou en tant que clients en aval des activités des grandes entreprises. Aujourd'hui, les PME occupent une place centrale dans les politiques de développement, de restructuration et de transition vers l'économie de marché. L'intérêt pour les PME est devenu un phénomène mondial, considérant ces entreprises comme une véritable solution miracle : elles sont reconnues pour leur adaptabilité, leur flexibilité, ainsi que leur capacité à créer des emplois et de la richesse. Actuellement, tous les chercheurs s'accordent à reconnaître la difficulté de définir précisément le concept de la PME. À cet égard, plusieurs chercheurs ont abordé la tâche de la définition comme un objet de recherche (D'Amboise, 1993 ; Torrès, 1998). D'Amboise (1993) souligne également l'imprécision du concept de la PME, ce qui rend la tâche plus complexe pour les chercheurs.

Les définitions de la PME peuvent être classées en deux approches : celles qui utilisent des critères qualitatifs et celles qui utilisent des critères quantitatifs tels que le chiffre d'affaires et le nombre d'employés. Aux États-Unis, par exemple, une PME peut employer jusqu'à 1 500 salariés, tandis qu'au Royaume-Uni, toute unité de production employant jusqu'à 200 personnes est considérée comme une PME. L'application de la définition de la PME adoptée par l'Union européenne en 1996, basée sur trois critères (l'effectif, le chiffre d'affaires et l'indépendance de l'entreprise), donne une structure commune au parc des entreprises dans différents pays.

Tableau 1 : Définition des PME/TPE retenue par l'Union Européenne

	Effectif	Chiffre d'affaires (en €)	Bilan (en €)
TPE	< 10	< 2 000 000	< 2 000 000
Petite entreprise	10-50	< 10 000 000	< 10 000 000
Moyenne entreprise	50-250	< 50 000 000	< 43 000 000
capital	pas détenu à 25% ou plus par une ou plusieurs firmes ne répondant pas à la définition de PME/TPE sauf catégories particulière d'investisseurs.		

Source : Banque Européenne d'investissement (2003) *In* Kadi (2017, 54).

Cette définition a été adoptée par l'Algérie dans le cadre de la loi d'orientation sur la promotion de la PME, numéro 01-18 du 12 décembre 2001. Selon cette loi, la PME algérienne est définie comme une entreprise de production de biens et de services employant entre 1 et 250 personnes à plein temps, avec un chiffre d'affaires annuel ne dépassant pas 2 milliards de DA et un bilan inférieur ou égal à 500 millions de DA, tout en respectant le critère d'indépendance.

En ce qui concerne les entreprises familiales, elles sont généralement des TPE (Très Petites Entreprises) comptant moins de 9 employés, bien que certaines puissent aller jusqu'à une trentaine (30) de personnes. Les entreprises de type « familiale » se retrouvent principalement dans des secteurs tels que les services : hôtellerie/restauration, commerce de détail, services automobiles et transport de marchandises, bâtiment et travaux publics (BTP). Elles sont plus fréquentes dans des environnements où le marché est limité, que ce soit à l'échelle locale ou régionale. Plusieurs facteurs ont contribué à l'émergence des PME. D'un point de vue opérationnel, le développement de nouveaux moyens matériels tels que l'informatique et les technologies de l'information et de la communication (TIC) a joué un rôle crucial. Ainsi, les grandes entreprises tendent à créer des filiales spécialisées pour optimiser leurs résultats et décentraliser la gestion (Torrès, 1998). Le développement de la sous-traitance et de la distribution constitue également des incitations significatives à la croissance des PME.

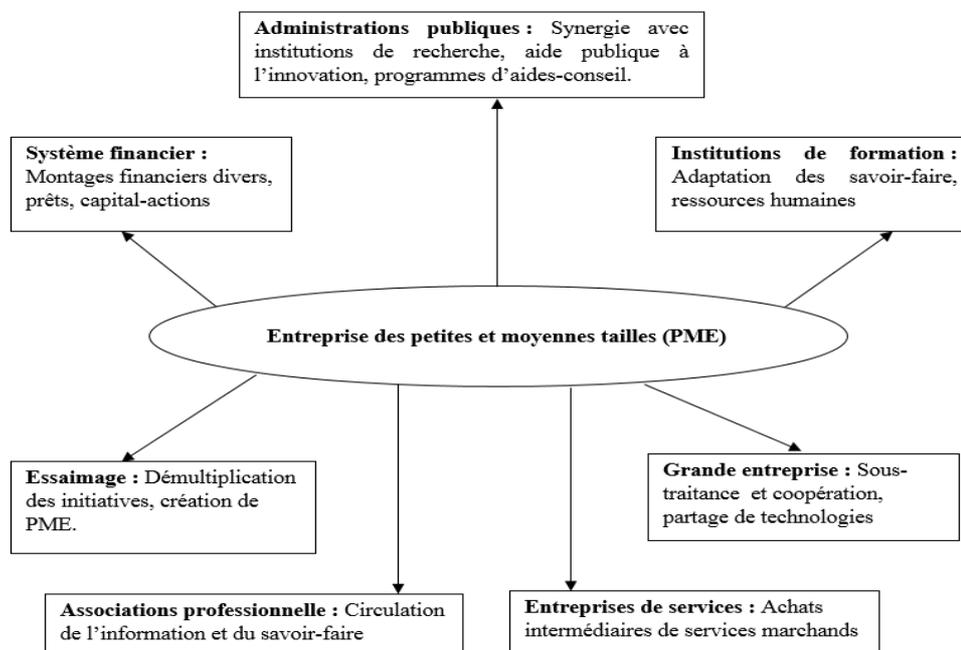
Sur le plan économique, l'émergence des PME est souvent associée à des crises générales ou sectorielles qui fragilisent les grandes entreprises, entraînant souvent des licenciements massifs. La création de petits projets

se présente alors comme une alternative pour ces travailleurs. Cette émergence découle également de la nécessité de faire face à la concurrence et de réduire les coûts par le biais de la sous-traitance ou de la segmentation de l'activité. Dans ce contexte, il convient de souligner l'impact de la stratégie d'essai adoptée par les grandes entreprises, qui vise à réduire le suremploi au sein de ces grandes structures.

1.2 Réseaux d'interaction d'une PME locale

En participant activement à des réseaux d'interaction, la PME contribue à renforcer la synergie de son environnement (Polèse, Shearmur, Terral, 2015). Ces réseaux ne se limitent pas aux échanges commerciaux, mais s'étendent à divers domaines tels que les partenariats avec les laboratoires, les collaborations avec les institutions éducatives, les interactions avec les administrations publiques, les associations avec les institutions financières locales, les accords de sous-traitance ou de coproduction, et la collaboration avec des organisations syndicales, entre autres. Dans un environnement riche en réseaux de cette nature, les chances de réussite de l'entreprise sont considérablement accrues. L'objectif est de créer un environnement favorisant au maximum les opportunités d'interaction et d'innovation pour les acteurs économiques, comme illustré dans la figure suivante.

Figure 1 : Réseaux d'interaction et d'innovation d'une PME locale



Source : Polèse, Shearmur. & Terral (2015, 231).

1.3 Les stratégies territoriales des entreprises

Généralement, les choix de localisation des entreprises sont principalement influencés, selon P. Moati et A. Perraud (2001), par trois priorités stratégiques pour lesquelles elles cherchent un appui de la part de leurs territoires d'implantation : 1) la recherche de flexibilité productive ; 2) l'amélioration de la flexibilité stratégique ; 3) le renforcement de la capacité d'apprentissage et d'innovation.

1.3.1 La recherche de la flexibilité productive

Face à l'accentuation de la contrainte de performance logistique ressentie par de nombreuses entreprises, les territoires sont de plus en plus sollicités pour leur capacité à aider les entreprises à améliorer leur flexibilité logistique (Moati et Perraud, 2001). Ainsi, les considérations logistiques peuvent jouer un rôle crucial dans les critères de localisation de certains types d'activités telles que les unités d'assemblage, les entrepôts, les plates-formes, etc. Par exemple, une entreprise peut chercher à s'implanter à proximité immédiate de ses principaux clients ou fournisseurs, comme cela est souvent le cas pour les unités d'assemblage des constructeurs automobiles accompagnées de l'implantation de sous-traitants à proximité immédiate du site.

Mais si la proximité géographique permet de réduire les coûts et les délais de transport, elle peut également compromettre la contribution des ressources du territoire à la compétitivité structurelle de l'entreprise.

Selon Moati et Perraud (2001), cette proximité immédiate n'est envisageable que pour les entreprises dont les ventes sont concentrées sur un très petit nombre de gros clients, très concentrés géographiquement. Dans le cas contraire, la recherche de proximité physique pourrait entraîner une dispersion excessive de l'activité, compromettant ainsi l'exploitation des effets de dimension. Aujourd'hui, la capacité à atteindre le niveau de qualité de service logistique imposé par les marchés tend à concentrer les implantations d'activités liées aux flux logistiques à proximité des grands axes de communication reliant les principaux pôles d'activité économique. Comme le souligne Veltz (1993), nous sommes passés d'une "géographie des coûts" à une "géographie des délais". Ainsi, des infrastructures de transport diversifiées, à haut débit et non congestionnées, garantissent des délais courts et fiables (Moati et Perraud, 2001). Ils ajoutent que "mieux vaut souvent une implantation éloignée physiquement des points de livraison, mais reliée à ceux-ci par des infrastructures de transport de qualité permettant une planification des flux, qu'une implantation proche, mais associée à des conditions de transport générant une forte incertitude sur les délais".

Enfin, la capacité des entreprises à s'adapter aux exigences de flexibilité ne se limite pas à l'optimisation des flux logistiques. Comme le soulignent Moati et Perraud (2001), elle repose également sur des éléments tels que l'organisation des processus de production, les modes de gestion de la main-d'œuvre, et la nature des relations avec les fournisseurs et les clients. Dans cette perspective, d'autres caractéristiques du territoire sont recherchées, notamment un marché du travail suffisamment fluide et flexible, la présence locale d'une capacité de sous-traitance, et la capacité des institutions locales à faciliter l'établissement de relations de collaboration souples entre les entreprises locales opérant dans un même secteur, à l'instar des districts à l'italienne.

1.3.2 La recherche de la flexibilité stratégique

Face aux principaux éléments de leur environnement, les entreprises doivent adopter une position permettant d'éviter les situations d'enfermement stratégique et de se doter de capacités de redéploiement rapide pour faire face aux évolutions inattendues de leur environnement, renforçant ainsi leur flexibilité stratégique (Gaffard, 1990, cité par Moati et Perraud, 2001). La mobilité stratégique est d'autant moins complexe lorsque les évolutions de l'environnement sont perçues de manière précoce. La diffusion de l'intelligence économique souligne la nécessité, face à un environnement incertain, d'être constamment en veille et de faire un usage stratégique de l'information (Moati et Perraud, 2001). Selon ces auteurs, la capacité d'une entreprise à détecter de manière précoce et pertinente les évolutions de son environnement dépend de divers facteurs internes, mais elle n'est pas indifférente à sa localisation. Certains territoires peuvent offrir un accès privilégié à l'information, et bien que les progrès des technologies de l'information et de la communication (TIC) puissent laisser penser que la dimension territoriale perd de son importance, cela n'est pas toujours le cas. En réunissant les conditions propices à des redéploiements rapides, le territoire peut contribuer à la mobilité stratégique des entreprises. Un marché du travail important facilite les reconversions qui remettent en cause le profil de la main-d'œuvre, tandis qu'un tissu dense d'entreprises peut favoriser la constitution d'un réseau flexible de sous-traitants et de prestataires de services. Ainsi, les territoires marqués par une forte densité économique retrouvent un avantage comparatif (Ferdj et Hamadi, 2023).

1.3.3 La recherche du renforcement de la capacité d'innovation

De nos jours, les entreprises cherchant à renforcer leur capacité d'innovation recherchent un environnement stimulant (Moati et Perraud, 2001). Ainsi, le territoire peut offrir des externalités de connaissance aux entreprises qui y sont implantées, telles que la circulation de la main-d'œuvre qualifiée et les échanges avec les institutions de recherche. Il peut encourager la coopération entre les entreprises ou entre les entreprises et les institutions de recherche en exploitant les avantages de la proximité géographique, favorisant la reconnaissance des "présomptions de complémentarité", la facilitation de la communication de connaissances tacites, l'établissement d'un climat de confiance, et des interactions répétées basées sur des relations interpersonnelles. Dans ce contexte, les entreprises peuvent rechercher la proximité d'institutions de recherche travaillant dans des domaines de savoir pertinents pour elles. Elles peuvent également apprécier la proximité d'entreprises qui, qu'elles appartiennent ou non au même secteur, développent des compétences dans des domaines de savoir similaires (Ferdj et Hamadi, 2022). La quête d'un environnement propice à l'innovation est particulièrement marquée lorsque les entreprises souhaitent enrichir leur capacité d'innovation grâce à des contributions extérieures. Enfin, la capacité des territoires à faciliter la constitution

de réseaux de coopération avec des entreprises spécialisées dans des compétences complémentaires peut constituer un facteur déterminant supplémentaire dans le choix de la localisation. Il n'est pas certain que la proximité physique soit recherchée en soi, car la spécificité des ressources territoriales recherchées par les entreprises spécialisées dans des domaines de savoir différents peut conduire à des choix de localisation divergents. Dans l'optique d'une coordination efficace entre les membres d'un réseau spécialisé dans des compétences complémentaires, la facilitation de la mise en relation est valorisée par les entreprises, notamment grâce au positionnement géographique du territoire et à la qualité des infrastructures de transport et de télécommunications (Ferdj *et al.*, 2023).

2. LE CADRE ÉCONOMIQUE EN ALGÉRIE ET LES RÉFORMES MAJEURES DANS UNE PERSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL INSCRITE DANS LE SNAT

Depuis l'an 2000, l'État algérien a lancé une vaste initiative de redressement couvrant tous les secteurs et l'ensemble du territoire, dans le cadre de l'élaboration du Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT). Le principal objectif du SNAT est de concevoir une nouvelle politique de développement territorial en Algérie, axée sur la création ou le renforcement de l'attractivité des territoires et la promotion d'une véritable politique de développement local. Le SNAT vise à assurer, dans un contexte de développement durable, l'équilibre, l'équité et l'attractivité du territoire, conformément aux dispositions de la loi n° 10-02 du 16 Rajab 1431 correspondant au 29 juin 2010 portant approbation du Schéma National d'Aménagement du Territoire, ainsi que de l'article 5 de la loi n° 01-20 du 12 décembre 2001 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire.

Le SNAT est décrit comme un acte par lequel l'État affiche son grand projet territorial, mettant en lumière les faiblesses et les forces du territoire, identifiant les opportunités et les menaces, ainsi que les enjeux qui influent sur les dynamiques territoriales en mouvement. Il sert de force d'orientation pour l'action et de document de planification stratégique. L'adaptation du SNAT repose sur plusieurs exigences, dont la première consiste à remédier aux déséquilibres de localisation de la population et des activités dans le territoire. La deuxième exigence vise à renforcer l'attractivité du territoire national par la réalisation d'équipements et la disponibilité des services, en s'appuyant sur l'organisation des espaces de programmation territoriale, l'émergence des pôles d'attractivité, et la création de Zones Intégrées de Développement Industriel (ZIDI) et de villes nouvelles. La troisième exigence concerne la préservation et la valorisation du capital naturel et culturel du pays.

Selon le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) de 2010, l'objectif de ce programme d'aménagement du territoire est de renforcer les capacités du territoire pour s'inscrire dans les dynamiques d'une économie mondiale en mutation, où les ressources naturelles et le capital physique, bien qu'importants, voient leur rôle relativisé par les facteurs immatériels tels que l'information, la recherche et les flux financiers. L'émergence d'une économie de la connaissance, reposant sur la capacité à produire et à traiter l'information ainsi qu'à mener des activités de recherche génératrices de haute technologie, constitue le véritable enjeu. La prise en compte et la valorisation de la dimension territoriale se révèlent essentielles pour relever ces défis (SNAT, 2010, 71). Dans ce contexte, le développement territorial et spatial de l'industrie doit tirer parti des pôles de compétitivité et d'attractivité. Les entreprises devraient se rapprocher au sein des Zones Intégrées de Développement Industriel (ZIDI) et des Technopoles pour favoriser leur mise en réseau avec les centres de recherche, de formation, ainsi qu'une personnalisation des interventions des structures de régulation, de financement et de facilitation (SNAT, 2010). La politique volontariste de la stratégie industrielle vise à positionner l'Algérie par rapport aux autres pays du monde. Le rôle de l'État consiste à territorialiser la stratégie industrielle et à donner une visibilité accrue à l'investissement national, aux investissements directs étrangers (IDE) et aux collectivités territoriales. Cette démarche englobe le développement des pôles d'attractivité, des pôles de compétitivité, des ZIDI, des technopoles, des districts, et des Parcs Technologiques au sein des Villes Nouvelles. Ainsi, il s'agit de créer les conditions propices à la relance industrielle et à la diversification économique en renforçant la compétitivité du territoire au sein des Pôles d'Attractivité regroupant plusieurs wilayas, abritant des ZIDI et des Technopoles.

2.1 Les stratégies des pôles d'attractivité et pôles de compétitivité selon le SNAT

Selon la définition du Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) de 2010, un pôle de compétitivité rassemble sur un territoire donné des entreprises, des laboratoires de recherche, des

établissements de formation, ainsi que des associations afin de développer des synergies et des coopérations. Les objectifs des pôles de compétitivité incluent le renforcement de la compétitivité de l'économie, le développement de la croissance et de l'emploi sur des marchés porteurs, l'accroissement de l'innovation, le renforcement d'activités, principalement industrielles, à fort contenu technologique ou créatif, et l'amélioration de l'attractivité des territoires avec une visibilité internationale accrue (Benhamouche, 2016). En outre, les pôles d'attractivité, selon le SNAT (2010), regroupent plusieurs wilayas et les Zones Intégrées de Développement Industriel (ZIDI), qui sont des espaces géographiques concentrant une population d'entreprises opérant dans des activités industrielles diversifiées ou spécialisées. Cette initiative vise à développer une synergie entre le développement des réseaux régionaux d'innovation (Djefflat & Cummings, 2012), d'entrepreneuriat et de coopération (Bouyakoub, 2006). Le SNAT (2010) souligne que l'adaptation du territoire aux exigences de l'économie contemporaine nécessitera une organisation spatiale multiforme répondant à des objectifs différenciés, notamment le renouvellement et la pérennisation du tissu industriel à travers la mise en place de ZIDI, avec, dans certains cas, des technopôles opérant sur des créneaux technologiques précis, ainsi que le rattrapage technologique grâce au développement de filières d'avenir, avec la mise en place de parcs et de districts technologiques au sein des Villes Nouvelles.

Pour rationaliser ces deux formes d'attractivité, il est essentiel de définir des espaces larges et cohérents, ce qui relève du rôle des Pôles d'Attractivité regroupant plusieurs wilayas. Leur mission consiste à organiser la coopération, intensifier les flux d'échanges entre les différents acteurs, et optimiser les équipements visant à promouvoir leur attractivité, tels que les institutions de formation et de recherche, les espaces d'incubation, les institutions de mise en réseau des acteurs, les institutions de veille technologique et des marchés, ainsi que les institutions d'appui. Les Pôles d'Attractivité sont des espaces clés pour mettre en cohérence les acteurs en vue de promouvoir la compétitivité du territoire.

2.2 Le développement local en Algérie dans une optique du SNAT

D'après la définition du SNAT (2010), le développement local est défini comme le développement du territoire impulsé à partir des collectivités territoriales le composant, telles que les communes, les wilayas, et éventuellement, à terme, l'espace de programmation territoriale. Le SNAT souligne que le développement local repose sur une approche économique axée sur la productivité et le renouvellement des richesses. Il implique également une gestion locale performante, fondée sur un encadrement de qualité avec des plans de formations ciblées par domaines de compétences, préalablement répertoriées, identifiées et engagées (SNAT, 2010). Le développement local, tel que défini, englobe le "développement spatial" dans l'état actuel d'un développement inter-wilayas, les espaces de programmation territoriale n'étant pas des collectivités de plein droit. Bien que la définition de programmes d'intervention, l'identification et la mise en œuvre des projets locaux d'aménagement et de développement soient destinées à relever des collectivités territoriales, le rôle de l'État reste déterminant dans la politique de développement local (SNAT, 2010). Il est à noter que le développement local ne repose pas uniquement sur des ressources locales, mais également sur des savoir-faire permettant le montage et la mise en œuvre de projets. Ainsi, l'ingénierie territoriale joue un rôle essentiel en permettant d'identifier, concevoir et gérer ces projets dans l'ensemble de leurs dimensions techniques, juridiques et financières. Elle est considérée comme un facteur crucial de réussite des projets locaux de développement selon le SNAT (2010).

2.3 La place des PME dans une stratégie du développement territorial en Algérie

À l'heure actuelle, le secteur des PME constitue, après les hydrocarbures, la principale orientation de la stratégie économique visant à générer des richesses et des emplois. Au cours des dernières années, les autorités publiques ont constamment souligné l'importance de la relation entre le développement des PME et le développement durable. Selon Madoui (2001), le développement local représente l'un des axes majeurs d'une action durable, bénéfique tant pour l'entreprise que pour le processus de développement auquel elle contribue. En investissant dans des activités mobilisant les ressources humaines et naturelles locales pour un marché de même espace, l'entreprise assure la durabilité maximale de son activité.

L'engagement de l'Algérie dans la voie de l'économie de marché au milieu des années quatre-vingt a libéré l'initiative individuelle pour l'investissement, déclenchant ainsi une dynamique économique significative. Cette période s'est caractérisée par un développement rapide du tissu des entreprises, en particulier des Petites et Moyennes Entreprises (PME) du secteur privé. Les réformes institutionnelles et juridiques ont favorisé l'émergence des PME, lesquelles occupent désormais une place de plus en plus importante dans la structure économique locale et nationale. La création de PME joue un rôle central dans le processus de développement local en Algérie, comme en témoigne le phénomène démographique marquant, avec un

nombre d'entreprises dépassant la barre de 1 286 140 en 2021. Bien que des progrès quantitatifs significatifs aient été réalisés dans le secteur des PME depuis la fin des années 90, il reste à évaluer son évolution qualitative, notamment en termes de contribution au développement local et territorial.

2.4 La dynamique et l'évolution des PME en Algérie

Le développement de la PME constitue l'une des priorités majeures du plan d'action gouvernemental, étant donné son rôle crucial dans la stimulation de la croissance économique en Algérie. En dehors des hydrocarbures, qui représentent 27% du PIB, la production des PME privées prend de plus en plus d'importance dans divers secteurs d'activité. En 2021, le nombre de PME a dépassé le seuil d'un million d'entreprises, avec une prédominance marquée des très petites entreprises du secteur privé. Avec plus de 1 286 140 nouvelles PME enregistrées au cours de cette année, le taux de croissance annuel des créations d'entreprises a atteint environ 9%. Le secteur privé représente plus de 57% de la production nationale en 2021 selon l'Office National des Statistiques (ONS). En ce qui concerne la répartition géographique et sectorielle, les PME ont connu un développement significatif depuis le début des années 2000.

L'instauration de politiques visant à encourager l'investissement, notamment à travers le décret législatif 93-12 du 05 octobre 1993 portant sur la promotion de l'investissement, a joué un rôle central dans la création d'un environnement propice à la liberté d'investissement en Algérie. Parallèlement, l'élan entrepreneurial observé ces dernières années, particulièrement parmi les jeunes diplômés, a contribué de manière positive à l'essor du secteur privé (Nemiri-Yaici, 2014). L'établissement de l'ANDI (Agence nationale de développement de l'investissement) en 2001, de l'ANSEJ (Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes) ayant pour mission de promouvoir la micro-entreprise, et la création de l'ANGEM (Agence nationale de gestion du microcrédit) en 2004 ont également été des éléments déterminants dans le développement de la population des PME. Dans ce contexte, le tableau suivant illustre l'évolution des PME/PMI, qu'elles soient privées ou publiques, au cours de la période 2001-2021.

Tableau 2 : Évolution des PME/PMI privées et publiques (2001-2021)

Années	2001	2006	2010	2012	2014	2016	2018	2020	2021
Privées	179 893	269 806	606 737	711 275	851 511	1 022 231	1 092 908	1 231 073	1 286 140
Publiques	778	739	560	557	542	390	262	229	225

Source : Réalisé par nos soins, à partir des données des bulletins d'informations statistiques de la PME n° 40, 2022.

2.5 Une répartition géographique non homogène des PME

Tableau 3 : Répartition des PME privées par régions (centre, haut plateaux, sud)

Région	Nombre de PME 2021	Taux de concentration (%)	Population par région au 1er janvier 2022	Densité
Nord	894 882	69,57	28 057 200	32
Hauts-Plateaux	283 416	22,03	13 029 800	22
Sud	108 068	8,40	4 313 000	25
Total général	1 286 365	100,00	45 400 000	28

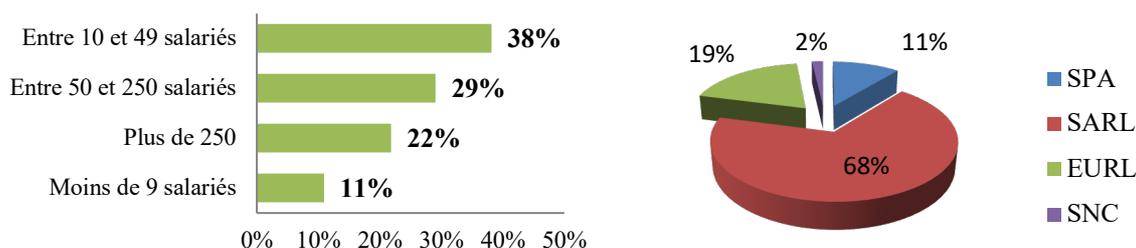
Source : Élaboré par nos soins, à partir des données de Bulletin d'informations statistiques de la PME, n° 40, 2022.

Le tableau 3 révèle une répartition inégale de l'activité économique à la fin de l'année 2021 au sein des différentes régions de l'Algérie. En effet, une majorité significative de l'activité, soit 69,57%, est concentrée dans la région nord, regroupant ainsi 894 882 PME du pays. La région des Hauts-Plateaux suit avec 283 416 PME, représentant 22,03% du total, tandis que les régions du Sud et du Grand Sud accueillent 108 068 PME, constituant 8,40% de l'ensemble. Cette disparité s'explique par la faible densité démographique et le manque d'infrastructures favorisant le développement économique dans les régions moins peuplées, notamment le Sud (Madoui et Guillet, 2005). De plus, la concentration dans la région nord peut être attribuée à l'effet de proximité avec des centres d'intérêt tels que les marchés, les institutions, les zones d'agglomération, les ports et les aéroports. Cette proximité facilite l'accès aux divers besoins tels que les matières premières, le financement et la distribution des produits finis dans des conditions optimales. De plus, elle résulte de la recherche constante d'externalités positives générées par les infrastructures existantes au niveau des wilayas de cette région.

3. ÉTUDE EXPLORATOIRE SUR LES STRATÉGIES DES ENTREPRISES DANS LES POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL EN ALGÉRIE

À travers une enquête statistique basée sur un questionnaire, menée auprès d'un échantillon de 110 entreprises, principalement des PME, situées dans la wilaya (province) de Blida, nous nous attacherons à détailler le processus stratégique de ces entreprises dans le contexte des nouvelles politiques de développement territorial en Algérie, en mettant l'accent sur la structuration en réseau local et la dynamique industrielle locale (Ferdj, 2020). Concernant la taille des entreprises soumises à l'enquête, les résultats mettent en évidence que la majorité d'entre elles, soit 38%, sont des PME/PMI employant un effectif compris entre 10 et 49 salariés. En ce qui concerne la forme juridique prédominante, il apparaît que plus de 68% de ces entreprises adoptent la structure d'une SARL.

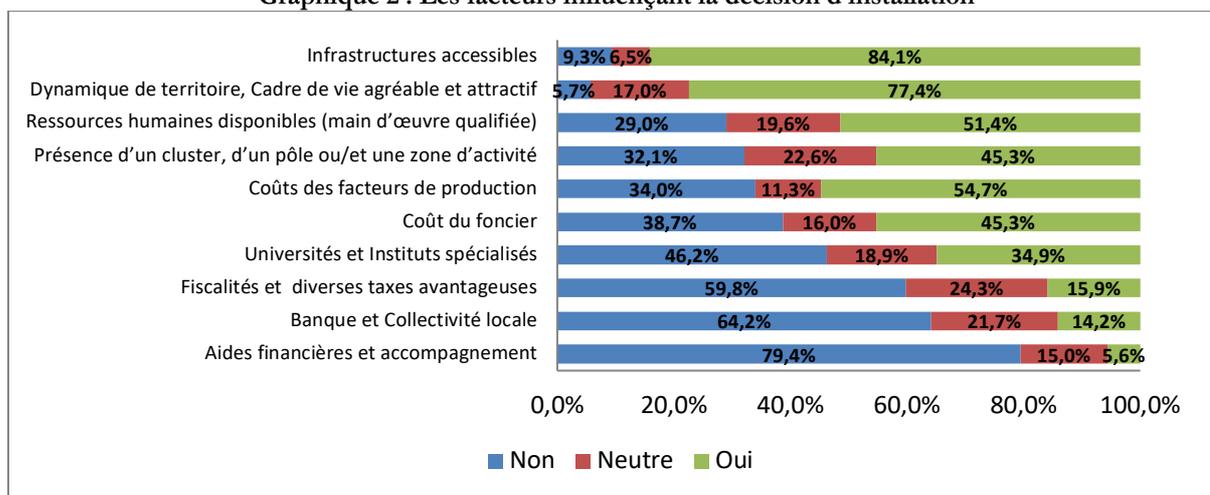
Graphique 1 : La taille et la forme des entreprises enquêtées



Source : Réalisé à partir des données de l'enquête terrain.

3.1 Les stratégies et raisons motivant le choix du territoire d'installation

Graphique 2 : Les facteurs influençant la décision d'installation



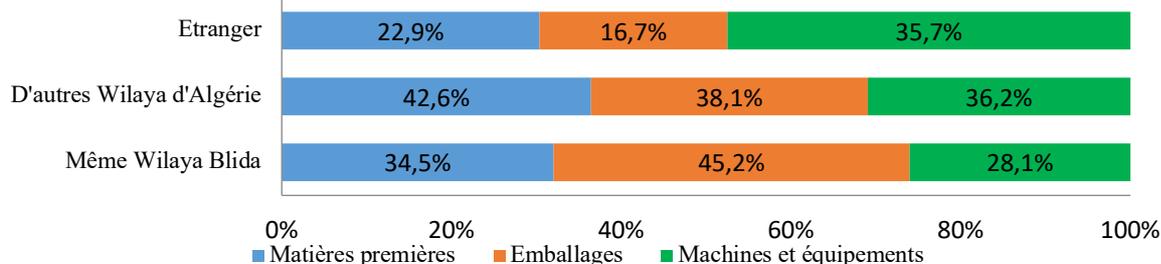
Source : Réalisé par nos soins, à partir des données de l'enquête terrain.

La décision d'implantation dans le territoire de la région de Blida est principalement motivée par deux raisons fondamentales (graphique 2), avec une nette prédominance de 84,1% pour les infrastructures accessibles et la situation logistique de la région, suivies de la dynamique régionale, y compris l'image attrayante et le cadre de vie agréable de la wilaya de Blida, avec une proportion de 77,4%. En deuxième position, on retrouve les coûts des facteurs de production, cités par 54,7% des répondants, et la disponibilité de ressources humaines, mentionnée par 51,4%. Les éléments comme la présence d'un pôle d'attractivité et le coût du foncier influent moyennement sur la décision d'installation, recueillant tous deux 45,3%. En revanche, d'autres facteurs tels que l'avantage fiscal et l'interaction avec les banques et les collectivités locales sont considérés comme moins influents, avec des taux de 15,9% et 14,2% respectivement. Un paradoxe notable est observé en ce qui concerne l'importance accordée à l'université et aux instituts spécialisés qui, bien que considérés comme essentiels au développement territorial, ne jouent qu'un rôle secondaire dans la prise de décision d'installation, recueillant seulement 34,9%. En conclusion, l'influence faible de l'accompagnement bancaire et des aides financières, évaluée à 5,6%, souligne que ces aspects ont une influence limitée sur la décision d'installation. Ces résultats mettent également en évidence l'impact de

L'origine de l'entrepreneur, les natifs de la région étant plus fortement motivés par des éléments tels que les infrastructures, la dynamique régionale, les coûts des facteurs de production, et les ressources humaines disponibles, tandis que pour les non-natifs, le coût du foncier et l'existence des intrants et de la sous-traitance sont des déterminants plus importants. L'importance accordée à l'accompagnement des banques et des collectivités locales ainsi qu'à la disponibilité des pôles universitaires et des instituts spécialisés diffère également selon l'origine des entrepreneurs.

3.2 Stratégie d'approvisionnement et de commercialisation des entreprises

Graphique 3 : Répartition géographique des principaux fournisseurs



Source : Élaboré par nos soins, à partir du résultat de l'enquête.

Le graphique précédent révèle l'origine des matières premières, des produits semi-finis (emballages) ainsi que des machines et équipements utilisés par les entreprises de l'échantillon. En effet, 42,6% des entreprises interrogées se procurent leurs matières premières dans d'autres wilayas (provinces) limitrophes de la province de Blida, telles qu'Alger, Ain-defla, Boumerdes, Chlef, Tizi-Ouzou, Bédjaïa, Média, Sétif, Bordj-Bouaridj, Jijel, etc. De plus, 34,5% des entreprises s'approvisionnent en matières premières au sein de la même région (Blida), tandis que 22,9% ont indiqué obtenir leurs matières premières à l'étranger, provenant notamment de pays tels que l'Espagne, la France et l'Italie.

Concernant les produits semi-finis, 45,2% des entreprises s'approvisionnent dans la même région. En revanche, en ce qui concerne les machines et équipements, une proportion significative de 73,8% provient de l'étranger, selon les entreprises interrogées. Ces résultats divergents pourraient s'expliquer par l'absence de complémentarité entre les entreprises locales, le déficit d'entreprises opérant dans des secteurs complémentaires, ou encore l'insuffisance des réseaux de sous-traitance au sein du territoire.

Graphique 4 : Répartition géographique des clients de l'entreprise



Source : Élaboré par nos soins, à partir du résultat de l'enquête.

Selon les résultats du graphique (4) de notre enquête, il ressort que plus de la moitié des entreprises, soit 53,5%, concentrent leurs activités commerciales au niveau régional au sein de la même wilaya. Ces entreprises sont principalement engagées dans la fabrication de produits destinés à la consommation finale, telles que les fromageries ou les boissons. Ensuite, 45,3% des entreprises orientent leur commercialisation vers d'autres wilayas du pays, en particulier vers les wilayas limitrophes de Blida, telles qu'Alger, Tizi-Ouzou, Bejaïa, Boumerdes, Médéa, Oran, Sétif et Chlef. Il est à noter que certaines grandes entreprises distribuent leurs produits à l'échelle nationale, couvrant l'ensemble du territoire algérien.

Enfin, 1,1% des entreprises sondées indiquent produire des biens destinés à l'exportation. Ces entreprises, notamment celles spécialisées dans l'industrie de la semoule et des pâtes (groupe SIM, Semoulerie Amour, SOSEMIE), ainsi que celles œuvrant dans l'industrie des boissons (SPA Hamoud Boualam, Orangina, Vita Ju), ont réussi à exporter leurs produits vers des destinations telles que la Tunisie, le Maroc, la Mauritanie, mais aussi des pays plus éloignés tels que la France, l'Espagne, l'Italie et le Canada.

3.3 Les perspectives de développement des entreprises en termes de stratégie territoriale

Tableau 4 : Croisement entre le projet de développement et la taille des entreprises

Effectifs (%)	Moins de 9 salariés	Entre 10 et 49 salariés	Entre 50 et 250 salariés	Plus de 250
Projet d'investissement				
Extension du marché	9,57%	34,04%	31,91%	24,47%
Augmentation de l'emploi	9,20%	35,63%	31,03%	24,14%
Développement	7,23%	37,35%	30,12%	25,30%
Élargissement de la gamme de produit	9,76%	36,59%	29,27%	24,39%
Exportation	2,44%	17,07%	43,90%	36,59%
Partenariat stratégique local	2,44%	24,39%	36,59%	36,59%
Partenariat stratégique international	3,13%	15,63%	37,50%	43,75%

Source : Élaboré par nos soins, à partir des données de l'enquête terrain.

L'impact de la taille des entreprises enquêtées dans la région étudiée sur leurs projets de développement futur est clairement observable selon les résultats présentés dans le tableau (4). Les très petites entreprises (TPE) comptant moins de 9 salariés manifestent principalement un intérêt pour l'extension, l'élargissement de leur gamme de produits et l'augmentation du nombre d'emplois. En second lieu, elles accordent de l'importance au développement. En revanche, les PME/PMI (de 10 à 250 salariés) affichent une ambition de développement plus homogène. Les PME/PMI de 10 à 49 salariés montrent une tendance à diversifier leurs efforts, cherchant à étendre leurs activités, à se développer, à élargir leur gamme de produits, à établir des partenariats stratégiques locaux, et enfin à explorer des opportunités à l'international. Les PME/PMI avec un effectif de 50 à 250 salariés, ainsi que celles dépassant 250 employés, présentent des comportements similaires, concentrant leurs efforts sur une croissance intensive, notamment l'extension et le développement de leur gamme de produits. Cette approche vise également à accroître le nombre d'emplois, renforçant ainsi leur taille critique pour mieux faire face à la concurrence. Les grandes entreprises (+250 salariés) se tournent principalement vers l'exportation, l'élargissement de leur gamme de produits et les partenariats stratégiques internationaux. Enfin, elles investissent dans l'extension et le renforcement de leurs capacités de production. La maturité de ces grandes entreprises par rapport aux PME/PMI leur confère une expérience, un savoir-faire et un pouvoir d'action à la hauteur de leurs ambitions.

CONCLUSION

En conclusion, les stratégies des entreprises dans les politiques de développement territorial en Algérie révèlent une série de dynamiques complexes et multifactorielles. L'analyse des divers aspects souligne l'importance cruciale des infrastructures accessibles, de la dynamique régionale, des coûts des facteurs de production et de la disponibilité des ressources humaines dans la prise de décision d'implantation des entreprises. Les politiques de promotion de l'investissement, les incitations gouvernementales et la création d'organismes tels que l'ANDI (Agence Nationale de Développement et de l'Investissement), l'ANSEJ (L'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes), et l'ANGEM (Agence Nationale de gestion du Micro-crédit) ont également contribué à stimuler la croissance du secteur des PME en Algérie. Cependant, des disparités régionales subsistent, avec une concentration significative de l'activité économique dans le nord du pays, expliquée par des facteurs tels que la densité démographique, les infrastructures existantes, et la proximité des centres d'intérêt économique. Ces disparités soulignent la nécessité d'une approche territoriale plus équilibrée pour promouvoir le développement local. En outre, l'origine des entrepreneurs joue un rôle déterminant, avec des motivations divergentes entre les natifs et les non-natifs de la région. Les entrepreneurs natifs privilégient souvent des éléments liés au contexte local, tels que le relationnel, la connaissance du milieu naturel et les relations transversales, tandis que les non-natifs accordent plus d'importance au coût du foncier et à l'existence d'intrants et de sous-traitance. Il apparaît également que des aspects cruciaux tels que l'accompagnement des banques, les incitations fiscales, et la disponibilité des pôles universitaires ne sont pas toujours des déterminants majeurs dans la décision d'installation des entreprises. En fin de compte, pour maximiser les bénéfices des stratégies des entreprises dans les politiques de développement territorial en Algérie, il est impératif d'adopter une approche intégrée prenant en compte les spécificités régionales, tout en favorisant un climat propice aux investissements et en optimisant les incitations pour assurer un développement équilibré et durable sur l'ensemble du territoire. Actuellement, après plus de trois décennies de réformes économiques, la contribution relativement limitée du secteur des PME à la création de richesses et d'emplois met en lumière les défis auxquels ce secteur est confronté,

malgré sa prédominance dans l'économie algérienne. Ces caractéristiques observées au sein des PME algériennes sont le résultat de l'évolution récente de l'économie du pays, caractérisée par une transition prolongée d'une gestion centralisée socialiste vers une approche plus libérale, favorisant l'encouragement de l'initiative et la participation au développement des territoires.

BIBLIOGRAPHIE

- BENHAMOUCHE Z. (2016) *Territorialisation de la politique industrielle et croissance inclusive*, Bureau sous régional pour l'Afrique du Nord (Commission économique pour l'Afrique-CEA).
- BERNNEMANN R., SEPARI S. (2001) *Économie d'entreprise*, Paris, Dunod.
- BOUYAKOUB A. (2006) *Les PME en Algérie : dynamisme et limites institutionnelles*, In A. Abedou, A. Bouyakoub, M. Lallement, M. Madoui (Eds) *De la gouvernance des PME- PMI, regards croisés France-Algérie*, Paris, L'Harmattan, 340p.
- CHANCEL M., DRANCOURT M., LAOUAT A., PIELBERG E. C. (1996) *L'entreprise dans la nouvelle économie mondiale*, Paris, PUF, 436p.
- D'AMBOISE G. (1993) *La PME canadienne : situation et défis*, Québec, Presses de l'Université de Laval.
- DARBELET M., IZARD. L., SCARAMUSZZA M. (1995) *Économie d'entreprise*, Paris, Foucher, 359p.
- DJEFLAT A., CUMMINGS A. (2012) *Emergence of Territorial Systems of Innovation in Developing Countries: building a conceptual framework through Latin American and North African experiences*, Paper given at the 13th Globelics Conference, Addis Abeba, Ethiopia.
- FERDJ Y. (2020) Le processus du développement local en Algérie, étude exploratoire cas de la wilaya de Blida, *Revue d'Économie et de Développement Humain*, 11(3), 373-387. <https://www.asjp.cerist.dz/en/article/143235>
- FERDJ Y., HAMADI A. (2022) Capacité d'innovation des entreprises agroalimentaires, ancrage territorial et proximité. Cas de la wilaya de Blida, *Revue DIMS Magbtech*, 1(1), https://drive.google.com/file/d/1sQr_O4_gIHON_YTfYMUNw3FUpd8t02AB/view
- FERDJ Y., HAMADI A. (2023) The impact of the socio-economic factors on the participation of SMEs to territorial development in Algeria: local Agri-food system-based approach, *Les cahiers du CREAD*, 39(4), 7-30.
- FERDJ Y., HAMADI A., DATOUSSAID A. (2023) Le développement économique local et territorial en Algérie. État des lieux, *Journal of Business and Trade Economics*, 8(1), 510-530. <https://www.asjp.cerist.dz/en/article/219357>
- FUJITA M., THISSE J.-F. (1997) Économie géographique. Problèmes anciens et nouvelles perspectives, *Annales d'Économie et de Statistique*, 45, 37-87.
- GAFFARD J.-L. (1990) Innovations et changements structurels, *Revue critique de l'analyse économique moderne de l'innovation et des changements structurels*, *Revue d'Économie Politique*, 100(3), 323-382.
- KADI M. (2017) *La problématique de l'internationalisation des PME algériennes*, thèse de doctorat ENSSEA, Alger.
- MADOU M. (2001) Les nouvelles figures de l'entrepreneuriat en Algérie. Un essai de typologie, In P.-N. Denieuil, M. Madoui (éd) *Entrepreneurs maghrébins. Terrains en développement*, IRMC-Kartala, 163-174.
- MADOU M., GUILLET A. (2005) Crise et mutation du modèle de développement algérien : du gigantisme industriel au développement de la PME-PMI, *Travail et emploi*, n° 101, 71-84.
- MARMUSE C. (1996) *Politique générale, langages, intelligences, modèles et choix stratégiques*, Paris, Economica, 2e édit.
- MOATI P., PERRAUD A. (2001) Localisation des firmes et développement local, la survie des entreprises dépend-elle du territoire d'implantation ?, *CREDOC, cahier de recherche n° 159*, <http://www.credoc.fr>
- NEMIRI YAICI F. (2014) Les PME et l'emploi en Algérie : une diversité de dispositifs d'appui pour quels résultats ?, *Les cahiers du Cread*, n° 110, 53-74.
- OCDE (2010) *Normes de qualité pour l'évaluation du développement* <https://www.oecd.org/dac/evaluation/dcdndep/44920384.pdf>
- PECQUEUR B., ZIMMERMANN J.-B. (2004) *Économie de proximité*, Paris, Lavoisier, 219 p.
- POLÈSE M., SHEARMUR R., TERRAL L., (2015) *Économie urbaine et régionale. Géographie économique et dynamique des territoires*, Paris, Economica, 4e édition, 416p.
- SNAT (2008) *Aménager l'Algérie de 2025. Demain l'Algérie : l'aménagement du territoire dans sa dimension régionale*. <https://www.interieur.gov.dz/images/brochure-SNAT-FR-compressed.pdf>
- SNAT (2010) *Aménager l'Algérie de 2030. Un projet d'aménagement du territoire intégrant les enjeux d'un développement durable*. *Journal officiel n° 61*, 49^e année, 21 octobre.
- THIÉTART R.-A., XUEREB J.-M., BARTHÉLEMY J., DONATA C., VAN WIJK G. (2015) *Stratégies. Des concepts, à leur mise en œuvre*, Paris, Dunod, 3^e édition, 336p.
- TORRÈS O. (1998) *PME, de nouvelles approches*, Paris, Economica, 187 pages.
- VELTZ P. (1993) D'une géographie des coûts à une géographie de l'organisation, quelques thèses sur l'évolution des rapports entreprises/territoires, *Revue Économique*, 44(4), 671-684.

Effets de la revalorisation du salaire minimum sur les indicateurs du marché du travail en Côte d'Ivoire

Antoine N'GRATIER¹, Akrassi Kouakou Evrard KOUAME²
et Simone Édith Michèle AKA³

Le salaire minimum, le pouvoir de négociation des syndicats et les salaires d'efficience sont trois raisons possibles de la rigidité à la baisse des salaires. Cette rigidité des salaires est une cause du chômage et explique pourquoi dans cette situation ceux-ci ne s'ajustent pas à la baisse pour rééquilibrer le marché du travail. Les réflexions sur le salaire minimum ne datent pas d'aujourd'hui. Husson (2020) fait remonter les débats sur la rémunération minimale et l'emploi à Mill. Par la suite, il note que Marshall occupe un rôle central dans la réflexion sur le sujet, notamment à partir de l'idée selon laquelle la mise en place d'un salaire minimum décent se fonde sur le principe que « le bien-être du grand nombre est plus important que celui de quelques-uns ». De là se profile la volonté de lutter contre la pauvreté, que l'instauration dudit salaire contribuerait à rendre possible.

Selon le Bureau International du Travail (BIT, 2014), le salaire minimum⁴ désigne « le montant minimum de la rémunération qu'un employeur est tenu de verser à un salarié pour les prestations effectuées au cours d'une période donnée, sans que ce montant puisse être abaissé par voie de convention collective ou de contrat individuel ». L'instauration d'un salaire minimum vise d'une part à protéger les travailleurs contre des rémunérations ne pouvant pas leur assurer une vie décente et, d'autre part, à assurer une sorte de justice sociale. Il est souvent évoqué comme instrument de politique de lutte contre la pauvreté laborieuse et son instauration pourrait contribuer à assurer un emploi de qualité aux travailleurs. Faut-il rappeler que la lutte contre la pauvreté et la mise en place d'emplois décents constituent des objectifs du millénaire pour le développement. Quoi qu'il en soit, la mise en place d'un salaire minimum ou sa revalorisation s'il existait auparavant n'est pas fortuite. Cependant, ses effets, entre autres sur les niveaux de vie des ménages et la réduction des inégalités, ne font pas l'unanimité, du moins empiriquement ! Au sujet de la réduction des inégalités par exemple, Lin et Yun (2016) arrivent à la conclusion que l'augmentation du salaire minimum contribue effectivement à la réduction de celles-ci.

Litwin (2015) conclut que cela est possible jusqu'à un certain seuil (valeur d'efficacité maximale) ; puisqu'au-delà de celui-ci l'effet contraire se produit. En ce qui concerne la réduction de la pauvreté, les études semblent converger mais avec des particularités qu'il convient tout de même de souligner. Dans les pays en développement, l'effet de l'augmentation du salaire minimum peut paraître ambigu en raison de la grande informalité de leurs économies. Dans le secteur informel où de très nombreux travailleurs se trouvent, il est possible que la majorité soit exclue de la possibilité de bénéficier d'un salaire minimum. Des travaux sur les effets du salaire minimum ont donc été menés dans certains pays. Cependant, presque aucune étude sur le

¹ Enseignant-chercheur, Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan (RCI). napositif2005@yahoo.fr

² Enseignant-chercheur, Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, (RCI). evrardakrassi@gmail.com

³ Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan, (RCI). micheleakas@gmail.com

⁴ Cette définition a l'avantage de faire consensus et de lever toute équivoque.

sujet n'a encore été faite en Côte d'Ivoire où les revalorisations du salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) ne sont pas récurrentes. Celle sur laquelle porte la présente étude a été adoptée par le gouvernement ivoirien en novembre 2013, portant le SMIG de 36 607 FCFA, soit environ 56 euros, à 60 000 FCFA, soit environ 92 euros. L'objectif affiché par le gouvernement ivoirien est l'amélioration des conditions de vie des ménages et des travailleurs dans un contexte de crise post-électorale de 2010.

À l'analyse, la plupart des études sur l'impact du SMIG utilisent des données où les revalorisations ont lieu presque annuellement, ce qui n'est pas le cas en Côte d'Ivoire. Cette situation nous amène à chercher non pas les effets directs du SMIG, mais les effets d'enchaînement de cette revalorisation sur les modifications de salaires. Ainsi, l'objectif de cette recherche est d'analyser l'effet des modifications de salaires suite à la revalorisation du salaire minimum de novembre 2013 sur certains indicateurs du marché du travail que sont le ratio emploi des jeunes, le ratio emploi des femmes et la qualité de l'emploi dans différentes sous-branches d'activités.

1. EFFETS DE LA REVALORISATION DU SALAIRE MINIMUM : ÉVIDENCES THÉORIQUE ET EMPIRIQUE

La diversité et la multiplicité des résultats auxquelles aboutissent les recherches par rapport à l'influence des salaires sur le niveau d'emploi ne sont que la suite logique des oppositions entre la théorie néoclassique sur la formation des salaires et quelques théories comme la théorie des marchés interne et externe ou les théories du salaire d'efficacité. Pour les néoclassiques, une des solutions à la résorption du chômage réside dans l'ajustement des salaires. Grâce à ce mécanisme, le chômage ne devrait pas exister et, si cela était le cas, il s'agirait d'un chômage volontaire. Selon les néoclassiques, les entreprises embauchent tant que la productivité marginale du travail est supérieure au salaire réel et les travailleurs supposés rationnels font un arbitrage entre travail et loisir en fonction du niveau de salaire réel. Si le taux de salaire augmente ceux-ci substituent du loisir au travail. L'analyse néoclassique se fait sur un marché parfaitement concurrentiel sans aucune entrave. Ainsi, toute tentative d'introduction de normes comme l'instauration d'un salaire minimum serait de nature à déséquilibrer le marché du travail.

La théorie néoclassique a le mérite de jeter les bases d'une analyse approfondie de la question de la lutte contre le chômage mais omet le caractère complexe des relations de travail. La résorption de mains d'œuvre oisives par simple confrontation entre une fonction de demande et une fonction d'offre de travail où les salaires seraient revus à la baisse n'est qu'un leurre ! L'existence légale d'un salaire minimum en est une preuve. En outre, l'existence à la fois d'un marché externe (celui des néoclassiques) et de marchés internes aboutit à des situations de rigidités des salaires à la baisse en interne, favorisées par les pressions syndicales et les négociations collectives (Doeringer et Piore, 1971). Les théories du salaire d'efficacité, qui stipulent que le niveau de salaire détermine la productivité des travailleurs et non le contraire, expliquent aussi cette rigidité des salaires à la baisse. L'existence de salaires minima et leurs revalorisations qui ont une influence sur les salaires affectent les indicateurs du marché du travail, notamment ceux relatifs aux jeunes et aux femmes et font que les résultats empiriques auxquelles aboutissent plusieurs études sont des plus différenciés. Alaniz et *al.* (2011) montrent que les modifications à la hausse du salaire minimum au Nicaragua n'affectent pas tous les travailleurs : ne sont impactés positivement que ceux dont le salaire initial était proche du salaire minimum précédent. Leur étude montre aussi un effet notable sur la pauvreté avec l'augmentation, pour la famille d'un travailleur pauvre, de la probabilité de sortir de la pauvreté. Les résultats sont similaires sur des données mexicaines et françaises (Vásquez et *al.*, 2017). L'augmentation du salaire minimum favorise la hausse des salaires et contribue à faire s'éloigner du seuil de pauvreté. Kristensen et Cunningham (2006) montrent qu'en Amérique latine, l'augmentation du salaire minimum, certes beaucoup plus applicable dans le secteur formel, a un effet d'entraînement et stimule à la hausse les salaires aussi bien dans le secteur formel que dans l'informel.

2. REVALORISATION DU SALAIRE MINIMUM ET INDICATEURS DU MARCHÉ DU TRAVAIL : FAITS STYLISÉS

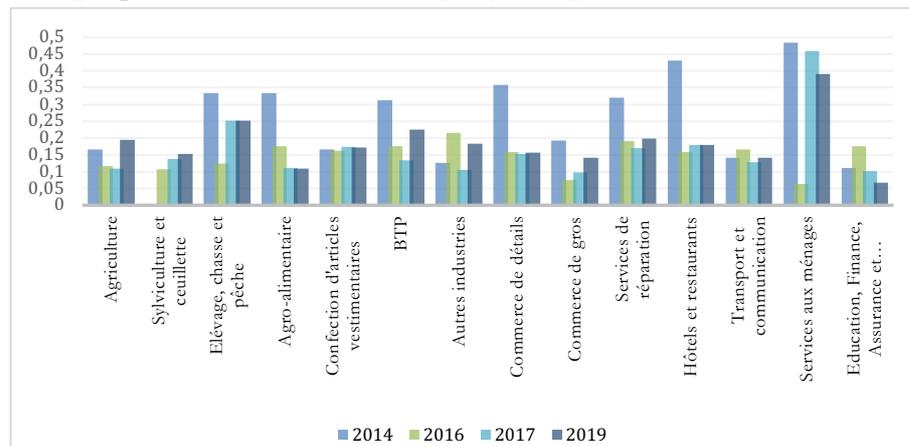
Les faits stylisés sur les indicateurs du marché du travail sont révélateurs de la situation des couches vulnérables sur le marché du travail. Les données permettent de saisir l'évolution des différents ratios emploi des jeunes, emploi des femmes et de la qualité de l'emploi à la suite de la revalorisation du salaire minimum. Le ratio emploi des jeunes (respectivement emploi des femmes) est calculé en rapportant l'effectif des jeunes

employés (respectivement celui des femmes employées) dans chaque sous-branche à la population totale qu'elle emploie. La part des emplois de qualité est obtenue en rapportant le nombre d'emplois formels dans la sous-branche d'activités au nombre total d'emplois dans celle-ci.

2.1 Revalorisation du salaire minimum et ratio emploi des jeunes

Au sujet des jeunes, le constat est que ceux-ci sont moins présents sur le marché du travail après la revalorisation du salaire minimum. En général, ils se retrouvent dans le meilleur des cas dans des métiers de services aux ménages (chauffeurs, jardiniers, etc.) ou dans les services d'hôtellerie et de restauration comme garçons de chambres, serveurs, etc.

Graphique 1 : Évolution du ratio emploi jeunes par sous-branches d'activités



Source : Auteurs à partir de données d'enquête emploi en CI.

Au niveau mondial, on constate une baisse tendancielle de la part des jeunes dans les emplois. En 2020, l'Organisation Internationale du Travail (OIT) note que « le taux d'activité des jeunes (les 15-24 ans) ne cesse de reculer. Entre 1999 et 2019, bien que la population jeune mondiale ait augmenté de 1 à 1,3 milliard, le nombre total de jeunes présents sur le marché du travail – qu'ils aient ou non un emploi – a diminué, passant de 568 à 497 millions. Si cette tendance illustre le nombre croissant de jeunes présents dans l'enseignement secondaire et supérieur – ce qui se traduit par une main-d'œuvre plus qualifiée dans de nombreux pays –, elle souligne également le nombre important de jeunes NEET (Not in Education, Employment or Training), c'est-à-dire qui ne sont ni en études, ni en emploi, ni en formation. Parmi eux, une grande majorité sont des jeunes femmes.

2.2 Salaire minimum revalorisé et part des emplois occupés par les femmes

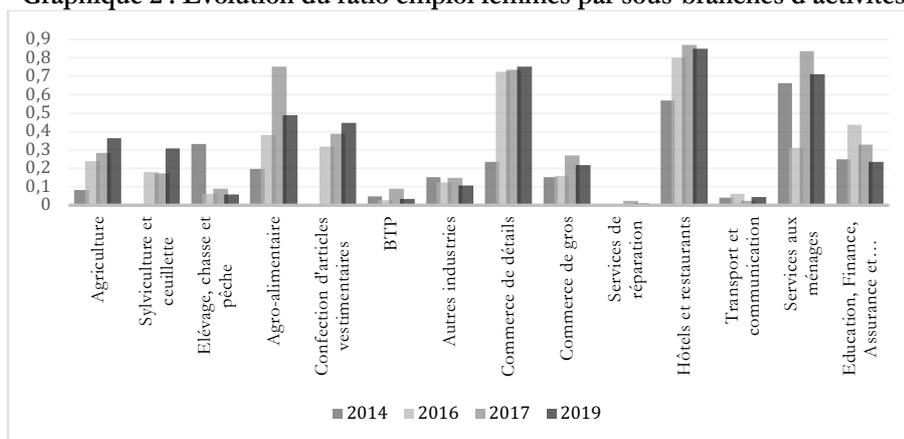
Suivant les années, les données font remarquer que la part des emplois occupés par les femmes est en baisse dans plusieurs sous-branches d'activités. Elles occupent plus les emplois dans les services d'hôtellerie et de restauration, le commerce de détail, les services aux ménages et dans une moindre mesure l'agro-alimentaire. Dans les services d'hôtellerie et de restauration, sur les quatre années, elles occupent plus de 60% des emplois. Cette situation ne se différencie pas de la « norme » mondiale. En effet, en 2019, l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT) note que les femmes représentent 54% de la main-d'œuvre dans le secteur, contre seulement 39% tous secteurs confondus. Mais, ce qu'il faut souligner, c'est que les femmes sont confinées dans des postes qui ne nécessitent pas de très grandes qualifications.

Monchatre (2006) montre qu'elles se concentrent dans la famille des « employés et agents de maîtrise de l'hôtellerie-restauration » (60%), c'est-à-dire dans des emplois où les qualifications sont les plus floues. Alors que les cuisiniers, population masculine à 80%, comptent plus de 60% de titulaires de diplômes professionnels. On les retrouve également comme femmes de ménage ou serveuses dans les restaurants. Pourtant, ces postes sont très contraignants en raison de la pénibilité des tâches et des horaires de travail atypiques pour ce qui concerne la restauration. La pandémie de Covid-19, qui a affecté le secteur du tourisme et de l'hôtellerie, est venue mettre à mal une situation déjà fragile pour les femmes et a contribué à faire baisser la part des emplois qu'elles occupaient.

Les femmes sont très présentes dans le commerce de détail. Dans ce type de commerce, elles réalisent de petites marges. Le coût d'entrée dans ce type d'activité n'est pas élevé, mais il est important qu'elles trouvent

des emplacements stratégiques pour écouler leurs produits, notamment dans les marchés où les coûts d'entreposage et de stockage des marchandises ne sont pas à la portée de tous. Un rapport établi par la Banque mondiale et l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) (2020) montre que les femmes détiennent 34,8% des entreprises dans le commerce de détail. Le rapport note cependant que plus de 50% des entreprises détenues par ces femmes sont l'objet d'importants obstacles au commerce transfrontalier. Les services aux ménages et l'agro-alimentaire sont les autres secteurs où les femmes sont quantitativement représentées. Ce sont des secteurs aux tâches pas toujours aisées et très peu rémunérateurs. Des mesures de relèvements périodiques du SMIG et de lutte contre la vie chère pourraient contribuer à améliorer les conditions de travail de celles qui s'y trouvent.

Graphique 2 : Évolution du ratio emploi femmes par sous-branches d'activités

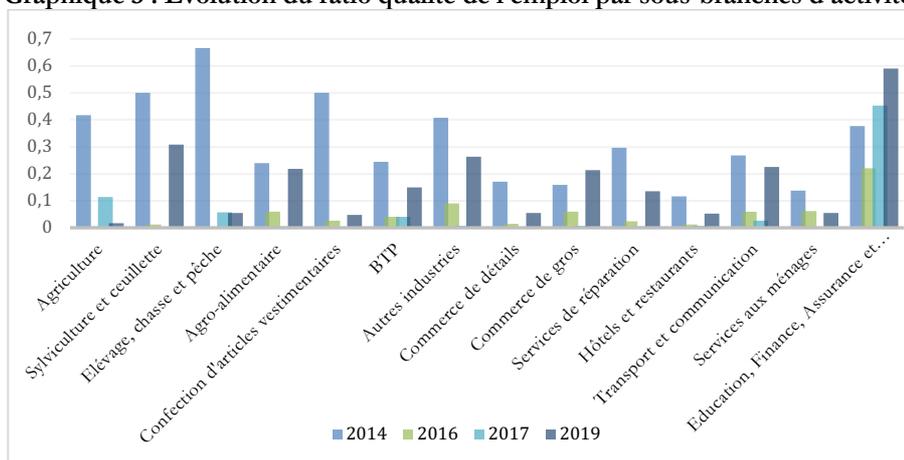


Source : Auteurs à partir de données d'enquête emploi en CI.

2.3 La part des emplois de qualité suite à la revalorisation du SMIG

Sur la période 2014-2017, on remarque une baisse continue de la part des emplois de qualité dans l'emploi total de chaque branche. Cependant en 2019, la part de ces emplois repart à la hausse. Ce que nous constatons, c'est que la proportion des emplois de qualité n'excède pas la moyenne. Ce qui pourrait potentiellement s'expliquer par la présence d'une importante informalité dans nos économies, aussi bien en termes de secteurs que d'emplois. Il est courant de s'apercevoir aujourd'hui que même dans le secteur dit formel, il peut exister d'énormes irrégularités notamment en termes d'emplois informels et donc de mauvaise qualité. C'est le cas de structures qui, bien qu'étant formalisées sur le plan administratif et légal, emploient en sous-traitance des travailleurs qui, à la suite d'une longue période de chômage, ont été obligés de réviser leurs attentes à la baisse en termes de rémunération, de protection sociale, etc.

Graphique 3 : Évolution du ratio qualité de l'emploi par sous-branches d'activités



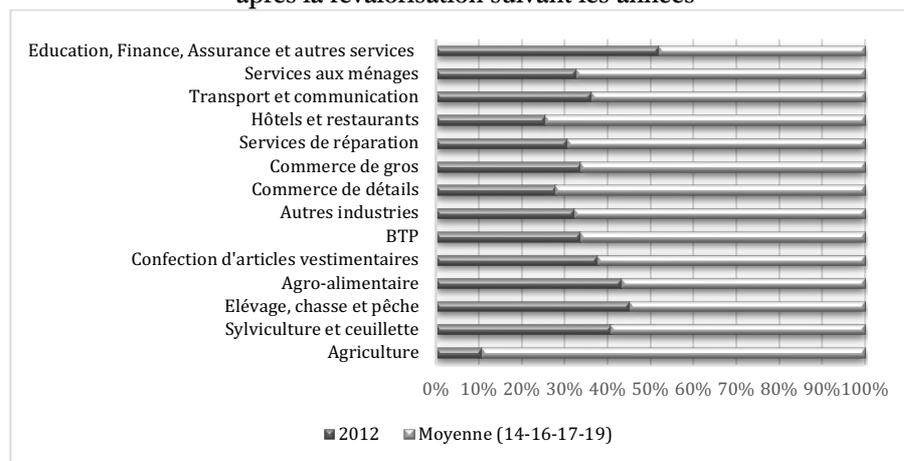
Source : Auteurs à partir de données d'enquête emploi en CI.

A contrario, dans le secteur informel, on s'aperçoit qu'il existe des emplois de qualité, certes en proportion plus faible que ceux du secteur dit formel.

2.4 Revalorisation du salaire minimum et hausse des salaires

Le graphique 4 illustre l'évolution des salaires depuis la revalorisation du salaire minimum en 2013. Toutefois, même si nous constatons que ceux-ci ont augmenté suite à cette revalorisation, nous ne pouvons pas affirmer que ladite évolution n'est que le fruit de la revalorisation du SMIG.

Graphique 4 : Salaires moyens par sous-branches en 2012 vs moyennes des salaires moyens après la revalorisation suivant les années



Source : Auteurs à partir de données d'enquête emploi en CI.

Il pourrait en effet y avoir d'autres facteurs qui aient contribué directement ou indirectement à cette évolution via l'annonce de la revalorisation, comme la pression syndicale, les avancements dans les branches d'activité, etc.

3. MÉTHODOLOGIE

La méthodologie présentée ici s'emploie à expliquer l'approche économétrique retenue et les données utiles à l'analyse. Ainsi, le modèle à effets fixes ou à effets aléatoires retenu à la suite du test de spécification de Hausman pour les estimations est appliqué aux données des enquêtes emploi de 2014, 2016, 2017 et 2019 construites en panel. Les données n'étant pas appariées, nous utilisons comme individus les sous-branches d'activités (agriculture, sylviculture et cueillette, élevage, chasse et pêche, agro-alimentaire, confection d'articles vestimentaires, bâtiment et travaux publics, autres industries, commerce de détail, commerce de gros, services de réparation, hôtellerie et restauration, transports et télécommunications, services au ménages, services de finance, éducation et autres services).

3.1 Spécification du modèle

En vue de mesurer l'effet de la fluctuation des salaires sur les indicateurs retenus, nous recourons à l'économétrie des données de panel. Ainsi, quatorze (14) sous-branches d'activités sont répertoriées sur 4 ans soit un total de $N = 14 \times 4 = 56$ observations. L'un des avantages des données de panel réside dans la double dimension (individuelle et temporelle) qui permet de tenir compte simultanément de la dynamique des comportements et de leur éventuelle hétérogénéité. Le test de spécification de Hausman (1978) permet de retenir soit un modèle à effets fixes (équation 1), soit un modèle à effets aléatoires (équation 2) pour les estimations. Les spécifications théoriques des modèles sont les suivantes :

$$Y_{it} = \alpha_i + X_{it}\beta + \varepsilon_{it} \text{ avec } \varepsilon_{it}, \text{ le terme d'erreur} \quad (1)$$

où

$$Y_{it} = X_{it}\beta + \varepsilon_{it} \text{ avec } \varepsilon_{it} = \alpha_i + \mu_{it} \quad (2)$$

Où Y_{it} est le ratio emploi jeunes/femmes ou part des emplois de qualité par sous-branche ; X_{it} est le vecteur des 10 variables exogènes, avec $X'_{it} = (X_{1it}, X_{2it}, \dots, X_{10it})$ et X_{10it} la valeur observée pour la 10^{ème} variable exogène pour l'individu i à l'instant t ; α_i (équation 1) est l'effet individuel (constant dans le temps mais propre à chaque individu) appelé également « effets spécifique » de l'individu i permettant de capter l'hétérogénéité individuelle ; β représente le vecteur des coefficients des variables exogènes ; α_i et μ_{it}

(équation 2) sont des perturbations aléatoires non corrélées : α_i exprime un effet individuel et μ_{it} , un effet résiduel. Dans cette équation, α_i est considéré comme aléatoire. Ce qui signifie qu'il ne dépend pas d'une constante propre à chaque individu mais d'une perturbation propre à chaque individu. À partir de ces formulations théoriques, une des formes linéaires du modèle se présente comme suit :

$$Partqualiemp_{it} = \alpha_0 + \beta_1 \ln Salairemoyen_{it} + \beta_2 Agemoyen_{it} + \beta_3 Agemoyen_{it}^2 + \beta_4 Expemoyenne_{it} + \beta_5 Expemoyenne_{it}^2 + \beta_6 PartdiplomSU_{it} + \beta_7 Partmarié_{it} + \beta_8 Partentrsyndiq_{it} + \beta_9 Parthommes_{it} + \beta_{10} Taillmenmoyenne_{it} + \varepsilon_{it} \quad (3)$$

Dans ce cas, la proportion des emplois de qualité pour chaque sous-branche d'activités ($Partqualiemp_{it}$) est expliquée par les variables suivantes :

$\ln Salairemoyen$, $Agemoyen$, $Agemoyen^2$, $Expemoyenne$,

$Expemoyenne^2$, $PartdiplomSU$, $Partmarié$, $Partentrsyndiq$, $Parthommes$, $Taillmenmoyenne$,

qui représentent respectivement le logarithme du salaire moyen, l'âge moyen, l'âge moyen au carré, l'expérience moyenne dans l'emploi, l'expérience moyenne dans l'emploi au carré, la proportion des diplômés de niveau secondaire et universitaire, la proportion des personnes mariées, la proportion des entreprises syndiquées, la proportion des hommes, la taille moyenne du ménage.

Le test de spécification de Hausman permet de déterminer lequel des modèles choisir. La procédure du test consiste à voir si les coefficients des deux estimations (fixes et aléatoires) sont statistiquement différents ou pas. Le test est le suivant :

$$H_0: \hat{\beta}_{LSDV} - \hat{\beta}_{MCG} = 0 \quad vs \quad H_a: \hat{\beta}_{LSDV} - \hat{\beta}_{MCG} \neq 0$$

On calcule la statistique suivante :

$$H = (\hat{\beta}_{LSDV} - \hat{\beta}_{MCG})' [Var(\hat{\beta}_{LSDV}) - Var(\hat{\beta}_{MCG})]^{-1} (\hat{\beta}_{LSDV} - \hat{\beta}_{MCG})$$

où :

$(\hat{\beta}_{LSDV} - \hat{\beta}_{MCG})$ est la matrice de la différence des coefficients estimés dans le modèle à effets fixes et dans le modèle à effets aléatoires ;

$(\hat{\beta}_{LSDV} - \hat{\beta}_{MCG})'$ est sa transposée ;

$[Var(\hat{\beta}_{LSDV}) - Var(\hat{\beta}_{MCG})]^{-1}$ est l'inverse de la matrice de la différence des variances des coefficients estimés dans les modèles à effets fixes et aléatoires.

La statistique H est distribuée selon une loi de Chi-Deux à 10 degrés de liberté dans notre cas. Si $H > \chi^2(10)$ pour un seuil à α % fixé, nous rejetons l'hypothèse nulle et l'estimateur $LSDV^5$ (*Within*) défini sur le modèle à effets fixes individuels est non biaisé. Dans ce cas, nous choisissons le modèle à effets fixes individuels. On rappelle que $\hat{\beta}_{MCG}$ est l'estimateur des Moindres Carrés Généralisés (MCG) défini sur le modèle à effets aléatoires.

Afin d'attester les modifications de salaires à la suite de la revalorisation du salaire minimum (pris comme traitement), nous recourons au test de Wilcoxon signé (Dogbe, 2007) avant les estimations.

Nous considérons l'année 2012 comme année de référence et les années 2014, 2016, 2017 et 2019. L'année 2012 est l'année d'avant la revalorisation du SMIG. Pour nous apercevoir de l'évolution significative des salaires sur les années 2014, 2016, 2017 et 2019, nous menons le test sur 2012 et 2014, sur 2012 et 2016, sur 2012 et 2017, puis sur 2012 et 2019 ; l'année 2013, année de la revalorisation étant considérée comme l'année de traitement. Le test de Wilcoxon signé est un test non paramétrique qui à l'instar du test du signe sert à tester l'existence d'une différence entre n paires d'observations $(x_1, y_1), (x_2, y_2) \dots (x_n, y_n)$. On désigne par $|d_i|$ la différence en valeur absolue entre x_i et y_i :

$$|d_i| = |y_i - x_i| \quad ; i = 1, 2, \dots, n \quad (4)$$

On soustrait de la taille de l'échantillon toutes les paires qui ne présentent pas de différence ($d_i = 0$). On note par m le nombre de paires qui restent. On attribue ensuite aux paires d'observations des rangs allant de 1 à m en fonction de la grandeur des $|d_i|$, c'est-à-dire que l'on donne le rang 1 à la plus petite valeur de $|d_i|$ et le rang m à la plus grande valeur de $|d_i|$. On nomme $R_i, i = 1, \dots, m$ le rang ainsi défini. Si plusieurs paires présentent la même différence absolue $|d_i|$, on leur attribue un rang moyen. S'il y a des rangs moyens, la statistique du test est calculée par :

$$T_1 = \frac{\sum_{i=1}^m R_i}{\sqrt{\sum_{i=1}^m R_i^2}} \quad (5)$$

Où R_i est le rang de la paire (x_i, y_i) pourvu du signe de la différence d_i .

En l'absence de rangs moyens, on utilise la somme des rangs associés à des différences positives :

⁵ Least Square Dummy Variable

$$T = \sum R_i \quad (\text{pour } i \text{ tel que } d_i > 0) \quad (6)$$

On teste les hypothèses suivantes :

$$H_0 : d_k = 0 \quad \text{vs} \quad H_a : d_k \neq 0$$

Dans nos différents cas, puisqu'il n'y a pas de rangs moyens, et que $m < 50$, on se fonde sur la table de Wilcoxon signé pour tester l'hypothèse nulle.

3.2 Données et variables retenues

Les variables retenues pour cette étude sont captées et/ou construites à partir des données recueillies lors des diverses enquêtes emploi réalisées depuis 2012 en Côte d'Ivoire. On en dénombre cinq. Ces enquêtes ont été menées avec des démarches rigoureuses avec l'appui technique de l'Institut National de la Statistique (INS) et AFRISTAT.

3.2.1 Source de données

Les données utilisées dans cette recherche proviennent de plusieurs enquêtes emploi, notamment l'Enquête Emploi auprès des Ménages en Côte d'Ivoire (EEMCI) de 2012 réalisée par l'Agence d'Études et de Promotion de l'Emploi (AGEPE) rebaptisée Agence Emploi Jeune (AEJ), l'Enquête Nationale sur la Situation de l'Emploi et du Travail des Enfants (ENSETE) de 2014 menée par l'Institut National de la Statistique (INS), l'Enquête Nationale sur la Situation de l'Emploi et le Secteur Informel (ENSESI) de 2016 réalisée conjointement par l'INS, l'AEJ et la Direction Générale de l'Emploi (GDE), l'Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel (ERI-ESI) de 2017 réalisée conjointement avec l'INS et AFRISTAT et l'Enquête Nationale sur l'Emploi (ENE) de 2019 pilotée à la fois par l'INS, l'AEJ et la Direction Générale de l'Emploi (DGE).

L'EEMCI et l'ENSETE ont pour base de sondage le fichier du Recensement général de la Population et de l'Habitation de l'année 1998 (RGPH98). Ce fichier fournit la population et le nombre de ménages par îlot, localité, sous-préfecture, département et région. Il couvre l'ensemble du territoire national. L'échantillonnage de l'EEMCI a été réalisé selon un tirage à deux degrés dans chaque strate. Le tirage de l'échantillon pour l'ENSETE a été réalisé à deux niveaux dans 25 strates retenues. Les pondérations et estimations d'effectifs de population dans l'ENSESI 2016 ont été réalisées sur la base du RPGH 2014 et l'échantillonnage obéit à un tirage à deux degrés. L'ERI-ESI quant à elle a été réalisée à partir d'un sondage probabiliste aréolaire à deux degrés avec stratification au premier degré. L'ENE qui vise à fournir des informations récentes et détaillées sur le marché du travail utilise à l'instar des autres enquêtes deux questionnaires complémentaires (un questionnaire ménage et un questionnaire individu) ayant pour but de recueillir une panoplie d'informations. Toutes ces bases de données fournissent les informations nécessaires pour adresser les questions traitées dans cette étude notamment sur les rémunérations salariales, les emplois occupés ainsi que la qualité de ceux-ci.

3.2.2 Description et discussion des variables

Les variables explicatives utilisées dans cette recherche sont décrites dans le tableau 1.

Tableau 1 : Description des variables explicatives

Variabiles explicatives	Description
Log (Salaire moyen)	Logarithme du salaire mensuel moyen par branche d'activité
Âge moyen	Âge moyen des travailleurs dans une branche donnée
Expérience moyenne	Nombre moyen d'années d'expérience dans l'emploi des travailleurs dans une sous-branche
Travailleurs mariés	Proportion des travailleurs mariés dans une branche
Diplômés	Proportion de travailleurs ayant un niveau d'éducation secondaire et plus dans une branche
Cadres	Proportion de cadres dans une branche
Hommes	Proportion des travailleurs de sexe masculin dans une branche
Taille du ménage	Nombre moyen des membres dans le ménage d'un travailleur dans une branche
Travailleurs syndiqués	Proportion de travailleurs exerçant dans une entreprise disposant d'un syndicat de travailleurs

Source : Auteurs.

Les variables à expliquer (indicateurs du marché du travail retenus) sont le « Ratio emploi jeunes », le « Ratio emploi femmes » et la « Qualité de l'emploi » telles que décrites plus haut. Le tableau 2 présente la statistique descriptive des variables explicatives susmentionnées.

Tableau 2 : Statistique descriptive

Variabes	N	Moyenne	Écart-type	Min	Max
Salaire moyen	56	145534.5	190040.2	27 500	1 416 173
Âge moyen	56	35.03	3.1	27.6	41.6
Expérience moyenne dans la profession	56	8.57	2.78	4	15.28
Proportion de diplômés du secondaire et du supérieur	56	0.32	0.15	0.09	0.84
Proportion de travailleurs mariés	56	0.52	0.13	0.19	0.83
Taille moyenne du ménage	56	4.82	0.75	3	6.5
Proportion de cadres	56	0.08	0.15	0	1
Proportion de travailleurs syndiqués	56	0.17	0.14	0	0.66
Proportion d'hommes	56	0.71	0.26	0.129	1

Source : Auteurs.

4. RÉSULTATS ET DISCUSSIONS

Avant de discuter des résultats économétriques obtenus, il convient de présenter les résultats des tests statistiques effectués notamment le test de spécification de Hausmann et le test de Wilcoxon signé.

4.1 Résultats des tests statistiques

Le test de Wilcoxon signé indique que statistiquement les salaires ont significativement évolué depuis la revalorisation du salaire minimum en novembre 2013 (cf. tableau 3). Toutes choses qui nous confortent dans la poursuite de l'analyse.

Tableau 3 : Test de Wilcoxon signé

Années	p-value bilatérale	Décision	Conclusion
2012-2014	0.0084***	Rejet de H_0	Évolution significative des salaires
2012-2016	0.0383**	Rejet de H_0	Évolution significative des salaires
2012-2017	0.0238**	Rejet de H_0	Évolution significative des salaires
2012-2019	0.0011***	Rejet de H_0	Évolution significative des salaires

Source : Calculs des auteurs.

*** ; ** ; * : significativité au seuil de 1%, 5% et 10% respectivement.

4.2. Tests et résultats économétriques

Pour nous assurer de l'utilisation d'un modèle à effets fixes ou d'un modèle à effets aléatoires selon les variables expliquées ainsi que de la méthode d'estimation, nous menons divers tests.

Tests de Hausmann, de Fisher et de Breusch-Pagan pour le choix du modèle

Variabes expliquées	Tests	p-value	Conclusion au seuil de 5%
Qualité de l'emploi	Hausmann	0,0000	Modèle à Effets Fixes (EF)
Ratio emploi des femmes		0,0597	Modèle à Effets Aléatoires (EA)
Ratio emploi des jeunes		0,9447	Modèle à Effets Aléatoires (EA)
Qualité de l'emploi	Fisher-joint	0,0025	Le modèle à EF est nécessaire
Ratio emploi des femmes	Breusch-Pagan	0,0366	Le modèle à EA est nécessaire
Ratio emploi des jeunes	Breusch-Pagan	0,0000	Le modèle a EA est nécessaire

Source : Calculs des auteurs.

L'hétéroscédasticité des erreurs ne respecte pas l'hypothèse stochastique selon laquelle la variance de l'erreur doit être constante. L'hétéroscédasticité ne biaise pas l'estimation des coefficients, mais rend ces derniers inconsistants. Sa détection mérite une correction pour que les estimateurs soient meilleurs.

Tests d'hétéroscédasticité des erreurs pour le choix de la méthode d'estimation

Variabes expliquées	Tests	p-value	Conclusion
Qualité de l'emploi	Hétéroscédasticité	0.0000	Confirmée
Ratio emploi des femmes		0.0000	Confirmée
Ratio emploi des jeunes		0.0000	Confirmée

Source : Calculs des auteurs.

L'hétéroscédasticité des erreurs étant confirmée, l'estimation par les MCO n'est plus utilisée. Pour le modèle à effets fixes, nous utilisons les MCG comme méthode d'estimation. Les résultats après correction sont consignés dans le tableau 4.

Tableau 4 : Régression en panel de l'effet de la revalorisation du salaire minimum sur les indicateurs du marché du travail en Côte d'Ivoire

Variables	Ratio emploi des jeunes	Ratio emploi des femmes	Qualité de l'emploi
	MCG	MCG	MCG
Salaire moyen	0.0495*** (0.0154)	-0.0734** (0.0325)	0.0535*** (0.0136)
Âge (moyen)	-	0.0024 (0.0097)	0.0397 (0.0449)
Âge	-	-	-0.0007 (0.0006)
Expérience (dans la profession)	-0.0897*** (0.0215)	-0.0571*** (0.0113)	-0.1016*** (0.0226)
Expérience ²	0.0040*** (0.0011)	-	0.0055*** (0.0011)
Diplômés	0.0683 (0.0726)	-0.1186 (0.1624)	0.5090*** (0.0688)
Travailleurs mariés	-	-	0.3385*** (0.0560)
Travailleurs syndiqués	-0.0675 (0.0796)	0.1728 (0.1799)	0.5556*** (0.0965)
Hommes	0.0513 (0.0358)	-	-0.0395 (0.0427)
Taille du ménage (moyenne)	-	0.2103*** (0.0331)	-0.0294** (0.0138)
Cadres	-0.3493*** (0.0760)	-	-
Constante	0.0418 (0.1703)	0.5439 (0.5233)	-0.8200 (0.7886)
Effets fixes	-	-	Oui
Effets aléatoires	Oui	Oui	-
Wald Chi 2	78.54	76.54	514.90
Prob	0.0000	0.0000	0.0000

Écart-type entre parenthèses ; *** $p < 0.01$; ** $p < 0.05$; * $p < 0.1$

Source : Auteurs sous Stata.

Les résultats obtenus permettent d'analyser successivement les effets de la revalorisation du salaire minimum sur le ratio emploi des jeunes, le ratio emploi des femmes et la qualité de l'emploi. Sur le ratio emploi des jeunes, les variations à la hausse des salaires ont des effets positifs. Les résultats sur les éventuels effets du salaire minimum ne font pas l'unanimité (Ghellab, 1998). D'ailleurs, si les résultats apparaissent intéressants, il ne faut pas pour autant en tirer des conclusions hâtives ! En effet, il importe de savoir si ces emplois peuvent permettre à ces jeunes de se réaliser. Avoir un emploi qui assure des besoins primaires est indispensable, mais en avoir un qui puisse aller au-delà de la satisfaction des besoins primaires nous paraît plus qu'indispensable. Les variations de salaires à la hausse peuvent avoir des effets quantitatifs pour des groupes de travailleurs sans effets qualitatifs.

Au sujet du ratio emploi des femmes, on remarque un effet contraire. En effet, l'augmentation des salaires n'est pas de nature à améliorer le taux d'emploi des femmes. Tout se passe comme si les coûts engendrés par l'augmentation des salaires orientent les employeurs dans le choix des candidats à l'embauche au détriment des femmes. Cette situation confirme les discriminations à l'embauche que subissent les femmes. Peut-être faut-il voir dans cette discrimination le choix des employeurs de recruter des candidats qu'ils jugent physiquement solides puisqu'ils comptent intensifier la productivité du travail. Et, s'ils s'en tiennent aux présupposés que les femmes contrairement aux hommes ne peuvent pas suffisamment gérer la grande intensité dans le travail, il va de soi qu'ils préféreront la gente masculine à la féminine.

La qualité de l'emploi est influencée significativement et positivement par le salaire moyen, la durée moyenne de l'expérience dans la profession au carré, la proportion de diplômés du secondaire et du supérieur, la proportion de travailleurs mariés, la proportion d'entreprises syndiquées. Une variation des salaires moyens, toutes choses étant égales par ailleurs, a un impact important sur l'amélioration des conditions de travail. De plus, si on suppose que les variations à la hausse des salaires sont en partie dues à la revalorisation du SMIG, on pourrait affirmer que celle-ci a eu un impact positif sur la qualité de l'emploi. Nos résultats ne

corroborent pas les conclusions auxquelles aboutissent certaines études, notamment celles de Caroli et Gautié (2008) qui remarquent que, chez les travailleurs peu qualifiés du secteur industriel, la revalorisation du salaire minimum impacte faiblement le niveau de la satisfaction salariale en raison du fait qu'ils considèrent que leur salaire ne compense pas l'intensité du travail et les mauvaises conditions de travail. Des études (Hirsch et *al.*, 2015 ; Reich et *al.*, 2003) montrent que les employeurs semblent compenser l'augmentation des salaires due à la revalorisation du SMIG par une plus grande intensification du travail. Dans notre cas, l'amélioration des conditions de travail est une conséquence logique de l'augmentation des salaires via le SMIG et ces variations suivent la même tendance.

CONCLUSION

Le 21 décembre 2022, l'État de Côte d'Ivoire a adopté un décret portant revalorisation du salaire minimum, le faisant passer de 60 000 FCFA, soit environ 92 euros, à 75 000 FCFA, soit environ 115 euros. En attendant de percevoir les effets de cette revalorisation, cette recherche, en s'appuyant sur les données de la décennie 2010-2020, mesure les impacts de la revalorisation du SMIG survenue en novembre 2013. Dans un premier temps, le test de Wilcoxon signé montre que la revalorisation a impacté les niveaux de salaires à la hausse. Dans un second temps, les résultats sur données de panel montrent que les fluctuations de salaires dues à la révision du salaire minimum à la hausse ont eu un impact positif sur la qualité de l'emploi et le taux d'emploi des jeunes dans les différentes branches d'activités. Par contre, un effet négatif a été enregistré sur le taux d'emploi des femmes.

BIBLIOGRAPHIE

- ALANIZ E., GINDLING T. H. TERRELL K. (2011) The impact of minimum wages on wages, work and poverty in Nicaragua, *IZA DP No. 5702*.
- BANQUE MONDIALE, ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE (2020) *Les femmes et le commerce. Le rôle du commerce dans la promotion de l'égalité hommes-femmes*. Washington: Banque mondiale.
- BOURBONNAIS R. (2011) *Économétrie*. Ed. Dunod.
- CAROLI E., GAUTIE J. (eds) (2008) *Low wage work in France*, New York: Russell Sage.
- BIT (2014) *Systèmes de salaires minima. Étude d'ensemble des rapports sur la convention (no 131) et la recommandation (no 135) sur la fixation des salaires minima, 1970, CIT.103/III/1B*.
- DODGE Y. (2007) *Statistique. Dictionnaire encyclopédique*, Ed. Springer, 603 p.
- DOERINGER P., PIORE M. (1971) *Internal labor market and manpower analysis*, Lexington MA: Heath, 214p.
- GHELLAB Y. (1998) Minimum wages and youth unemployment. Employment and training. Papers 26. International Labour Office.
- HAUSMAN J. A. (1978) Specification tests in econometrics, *Econometrica*, 46, 1251-1271.
- HIRSCH B. T., KAUFMAN B. E., ZELENSKA T. (2015) Minimum Wage Channels of Adjustment, *Industrial Relations*, 54(2), April, 199-239.
- HUSSON M. (2020) Salaire minimum et emploi : histoire d'un débat, IRES | « La revue de l'Ires », n° 100, pp 15-42. <https://www.cairn.info/revue-de-l-ires-2020-1-page-15.htm>.
- KRISTENSEN N., CUNNINGHAM W. (2006) Do Minimum Wages in Latin America and the Caribbean Matter? Evidence from 19 Countries, World Bank Policy Research Working Paper No. 3870.
- LIN C., YUN M.-S. (2016) The effects of the minimum wage on earnings inequality: evidence from China, *IZA Discussion paper No. 9715*.
- LITWIN B. (2015) Determining the effect of minimum wage on income inequality, Gettysburg College, 22p.
- MONCHATRE S. (2006) Instrumentalisation des femmes au travail et du travail par les femmes dans l'hôtellerie-restauration, in E. Flahault (dir.), *L'insertion professionnelle des femmes. Entre contraintes et stratégies d'adaptation*, Presses Universitaires de Rennes, 231-242.
- OIT (2020) Tendances mondiales de l'emploi des jeunes 2020, la technologie et l'avenir des emplois. Résumé analytique.
- OMT (2019) *Global Report on Women in Tourism, Second Edition – Key Findings*.
- REICH M., HALL P., JACOBS K. (2003) Living Wage Policies at the San Francisco Airport: Impacts on Workers and Businesses, *Industrial Relations*, 44(1), 106-138.
- VÁSQUEZ R. M., ESQUIVEL G., HERNÁNDEZ A. S. S. (2017) The impact of the minimum wage on income and employment in Mexico, *CEPAL review n° 122*, August, 189-216.

Entre extractivisme et préservationnisme. Moussayah, une commune rurale guinéenne à l'épreuve du régime d'aide

Benoît LALLAU¹ et Étienne KAMANO²

Cette communication se fonde sur une étude réalisée en mai et juin 2022, pour la coopération française (Lallau, 2022). Cette étude devait contribuer à une meilleure connaissance de la commune rurale de Moussayah, suite à un appui et dans la perspective de futurs projets (Kanté et *al.*, 2021). Une particularité de la commune est d'abriter sur son territoire une partie de la forêt classée de Kounounkan. Les dynamiques actuelles et les perspectives de la commune dépendent donc tout à la fois de la politique nationale de conservation des écosystèmes forestiers et des différents dispositifs d'appui au développement local. Un développement local qui est aussi déterminé par la prééminence du secteur minier, comme dans beaucoup d'autres régions de la Guinée. Entre forêt classée, secteur minier et développement local, quelles sont donc les dynamiques à l'œuvre dans la commune rurale de Moussayah ? Telle est la question qui fonde cette communication. Elle conduit à nous pencher sur le régime d'aide qui, et c'est l'hypothèse principale de notre travail, nous semble très largement structurer ces dynamiques, et fortement contraindre la gouvernabilité de ce territoire.

Une première section pose le cadre d'analyse de notre travail et propose quelques éléments de caractérisation de la commune de Moussayah. La deuxième aborde la forêt de Kounounkan, comme figure archétypique de la conservation en Guinée, comme plus largement en Afrique subsaharienne. La troisième se penche sur la place de l'agriculture locale, prise en étau entre les impératifs de la conservation et la prééminence du secteur minier. Enfin, la quatrième propose une discussion sur la gouvernabilité d'un territoire pris dans des enjeux et confronté à des injonctions souvent contradictoires.

1. ÉTUDIER MOUSSAYAH, UNE COMMUNE RURALE GUINÉENNE

1.1 *Choix analytiques et méthodologiques*

Pour rendre compte des réalités et des dynamiques à l'œuvre dans une commune telle que Moussayah, nous articulons trois champs d'analyse, relevant de la socio-anthropologie, de l'économie politique, et de la *political ecology*, et nous mobilisons une méthodologie de production de données fondée sur des entretiens semi-directifs et des observations directes.

1.1.1 *Articuler trois champs d'analyse*

En premier lieu, nous mobilisons le cadre d'analyse du « régime d'aide », issu de l'anthropologie politique et de la socio-anthropologie du développement (Lavigne Delville, 2016). Ce cadre d'analyse s'applique d'abord

¹ Socio-économiste, Sciences Po Lille, Clersé. benoit.lallau@sciencespo-lille.eu

² Socio-anthropologue, Université Général Lansana Conté de Sonfonia. kamanoetienne92@gmail.com

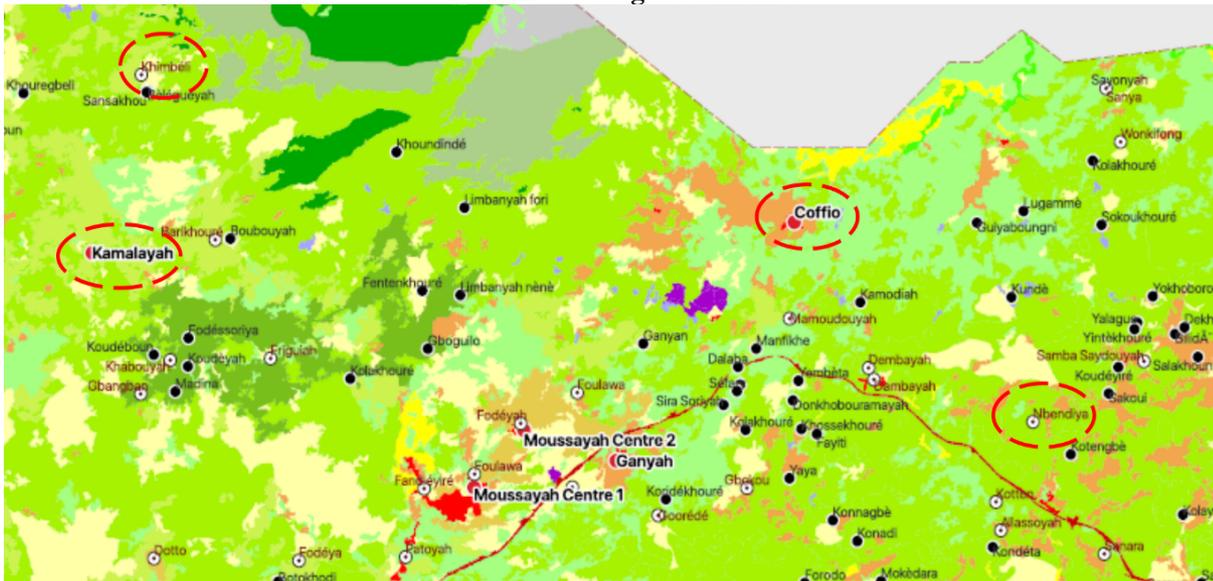
à l'échelle des politiques nationales, mais il fait tout à fait sens, aussi, à des échelles plus locales. Ainsi, pour paraphraser Philippe Lavigne-Delville, dans une commune rurale sous régime d'aide, l'action publique est, plus qu'ailleurs, multi-acteurs et internationalisée (i.e. à la fois fondée sur des référentiels globaux et portée par des acteurs extérieurs). Elle rencontre alors des problèmes spécifiques, en termes de contradictions entre différents objectifs et de distance entre objectifs et réalités (disjonction entre *policy* et *practices*, chez Mosse, 2005) ; elle est marquée par la domination de la logique projet³ et par celle des modèles voyageurs⁴. Le risque d'un tel régime est alors l'ingouvernabilité (Mayntz, 1993).

Les projets de préservation des écosystèmes forestiers constituent, en le complexifiant, une facette importante du régime d'aide, dans cette commune comme dans beaucoup d'autres régions d'Afrique. Il est donc utile de s'appuyer sur certains auteurs issus de la *political ecology*, qui analysent les logiques et pratiques de ces projets (Benjaminsen et Svarstad, 2012). Plus précisément nous nous fondons sur les approches critiques de la vision du « Parc » (Blanc, 2021). Cette vision reflète la vision dominante d'un « autochtone africain » incapable de ne pas détruire son environnement naturel, d'où l'impératif de se substituer à lui, en mettant en défens des zones à fort potentiel de biodiversité. Cette vision de « l'autochtone destructeur » persiste dans certaines politiques environnementales contemporaines, et cristallise le débat, au sein des régimes d'aide, entre des approches dites préservationnistes (séparer Humain et Nature, on parle aussi de « conservation forteresse ») et celles dites conservationnistes (mieux intégrer Humain et Nature).

Enfin, parce que l'activité minière constitue une réalité importante de la commune, là aussi comme dans beaucoup d'autres (Magrin, 2013), nous mobilisons une économie politique de cet extractivisme minier, compris comme « un modèle d'accumulation, fondé sur la surexploitation des ressources naturelles en grande partie non renouvelables et sur le déplacement des frontières des territoires jusqu'alors considérés comme « improductifs » » (Svampa, 2011). Il s'agit alors d'étudier l'importance locale de ce secteur à un double niveau. Celui de la politique locale d'une part, l'activité minière devenant une composante majeure de la gouvernabilité à l'échelle de la commune, pouvant entrer en contradiction avec les autres sources de légitimité, héritées ou liées à la conservation. Celui du développement local d'autre part, car cet extractivisme constitue la principale modalité d'intégration à « l'économie-monde », et car il transforme radicalement les dynamiques économiques des zones concernées, par différents canaux : ponctions de ressources, opportunités de revenus, infrastructures liées, obligations sociales (ou engagements volontaires) des opérateurs miniers, etc. (Bos & Velut, 2016).

1.1.2 Options méthodologiques

Carte 1 : Les 4 villages « témoins »



Source : Lallau, 2022.

³ Carmona (2008) parle de « projectorat ».

⁴ Olivier de Sardan (2021, 26) définit ainsi le « modèle voyageur » : « toute intervention institutionnelle standardisée (une politique publique, un programme, une réforme, un projet, un protocole, selon les échelles ou les domaines), en vue de produire un quelconque changement social, et qui repose sur un « mécanisme » et des « dispositifs » [...] censés avoir des propriétés intrinsèques permettant d'induire ce changement dans des contextes de mise en œuvre variés.

Les données produites pour nourrir ces trois entrées analytiques sont issues d'un travail documentaire, d'une approche exploratoire réalisée en mai 2022, d'un travail d'enquête mené en juin 2022, et du compte-rendu d'un atelier tenu à Forécariah (chef-lieu) en septembre 2022. L'enquête de juin 2022 a été menée aux trois échelles de la commune, des villages et de ménages.

À l'échelle de la commune, le travail est passé par l'observation directe, les entretiens de personnes ressources (autorités locales, ONG, service de conservation), la prise en compte des débats et conclusions de l'atelier de Forécariah, qui a réuni différents acteurs étatiques et non étatiques guinéens ainsi que des représentants de la coopération française et de la fédération française des parcs naturels régionaux. 4 villages ont été retenus pour servir de villages « témoins » : Kamalayah (2 600 habitants environ), Mbendia (200 habitants environ), Koffio (700 habitants environ), Khimbeli (514 habitants environ). Ces villages représentent la diversité de la commune (liens avec le secteur minier, proximité de la réserve).

Dans chacun des 4 villages a été déployée la séquence méthodologique suivante : entretiens avec les notables locaux ; observations directes ; entretiens avec plusieurs ménages représentatifs des diversités locales ; recensement des dynamiques collectives (organisations locales), rencontre avec les membres d'au moins une organisation locale. Enfin, pour ne pas laisser de côté les « cadets sociaux » et pour saisir la diversité des aspirations et trajectoires au sein même des familles, trois types d'entretiens « ménage » ont été réalisés : chef de ménage (ou cheffe de ménage, le cas échéant) ; épouse ; jeune. Au final, ce sont 59 entretiens et réunions qui ont été menés dans les quatre villages durant la phase d'enquête.

Tableau 1 : Les entretiens réalisés en juin 2022 dans les 4 villages témoins

	Autorités locales	Chefs de ménages	Épouses	Jeunes	Organisations locales
Koffio	3	5	4	4	2
Kamalayah	2	3	4	6	3
Mbendia	2	6	2	2	2
Khimbeli	2	2	3	1	1

1.2 Moussayah, une commune rurale comme beaucoup d'autres

Avant d'en arriver au cœur de notre propos, il convient de proposer quelques éléments de caractérisation de la commune. Le constat qui se dégage de l'enquête menée est celui d'une commune représentative, à bien des égards, des communes rurales de Guinée, et d'ailleurs en Afrique de l'Ouest.

1.2.1 Les traits usuels de la ruralité

Située (en son centre) à 138 kms de la capitale Conakry et à 38 kms de la commune urbaine de Forécariah (chef-lieu de préfecture), Moussayah couvre une superficie de 706 km², pour quelques 30 000 habitants selon les chiffres du recensement de 2017 (RENASCEDD, 2020) ; elle est donc de faible densité, à environ 42 habitants/km². Outre Moussayah Centre, la commune compte 41 villages différents, regroupés en 12 districts. Ces villages sont caractérisés par un enclavement qui est bien sûr d'abord géographique, mais qui s'observe aussi dans un accès défaillant aux services de base, et dans une faible présence de l'État.

Géographiquement, cet enclavement s'observe à des degrés divers, en fonction de l'éloignement de Moussayah Centre, et de l'état de l'axe reliant le village considéré au reste de la commune. Khimbeli est incontestablement le village le plus enclavé. Cela est très ressenti et exprimé par les habitants, regrettant « l'oubli » dont ils pâtissent. Cela pénalise leur insertion à l'économie locale, faute d'un accès aisé aux marchés importants du centre de la commune. On se contente alors du « petit marché local », proposant quelques biens de première nécessité à des prix assez élevés, et ne permettant l'écoulement que de petits surplus vivriers ou maraîchers. Il se matérialise aussi par la faible présence des services déconcentrés de l'État dans la commune rurale, et leur absence totale dans les villages. Outre la sous-préfecture, dont le bureau est situé à Moussayah Centre, il n'y a ainsi que trois services de l'État en activité dans la commune : agriculture, cantonnement forestier, conservation. Seul ce service de conservation est réellement « opérationnel », et il constitue le principal représentant de l'État sur ce territoire.

Les deux manques d'accès aux services de base qui reviennent le plus durant les entretiens sont, sans surprise, l'éducation et la santé (incluant l'accès à l'eau potable). Le taux d'analphabétisme avancé dans les différents entretiens est de 90%. Il n'est pas possible d'en évaluer la véracité mais, approximatif ou non, il reflète l'importance du phénomène et explique les importants besoins exprimés dans ce domaine, notamment pour les femmes. Notons que les sorties précoces de l'école ont des raisons qui peuvent différer, entre garçons et filles. Du côté des filles, pèse la primauté des tâches domestiques. Du côté des garçons, ce sont les opportunités de revenus dans la zone qui peuvent davantage inciter à se déscolariser. Il est souligné,

à Moussayah Centre et plus encore dans les villages, un manque général de personnel enseignant. Il en va de même concernant les infrastructures sanitaires. Il faut se rendre à Moussayah Centre pour avoir accès aux soins dits « modernes », par ailleurs souvent perçus comme trop coûteux. Ce qui apparaît dans les entretiens est qu'en cas de maladie on tente d'abord les procédés dits « traditionnels », et que seulement en cas de persistance des maux, on se rend à Moussayah Centre.

Cette faiblesse de l'accès aux services de base peut être compensée, au moins partiellement, par deux types de mécanismes, soit le financement d'un ressortissant ayant « réussi » en ville ou à l'étranger, soit par le biais des sociétés minières. Le second cas relève, classiquement, du code minier et des obligations faites aux sociétés obtenant des concessions de financer quelques réalisations de nature sociale, au titre de leur contribution au développement local (cf. infra). Il a toutefois été souligné, durant l'enquête, le manque d'empressement des sociétés pour s'acquitter de ces obligations.

1.2.2 *La précarité des conditions de vie*

Cette absence de l'État et ces difficultés d'accès aux services de base sont généralement exprimées, et regrettées, par les enquêtés. Ceci n'est pas sans lien avec la précarité qu'ils vivent au quotidien, et leur sentiment de vulnérabilité. Nous avons voulu approcher cette vulnérabilité perçue par les habitants de la commune en les interrogeant sur les chocs et difficultés vécus et sur leurs capacités à y faire face.

Si la récente pandémie de Covid est évoquée lors des entretiens, c'est l'épidémie d'Ebola de 2014 qui a le plus marqué les personnes rencontrées. Les villages ont alors été mis en quarantaine. On relate des moments de tensions avec les services sanitaires, ainsi que la difficulté de pratiquer normalement les activités religieuses. Et on insiste sur la perturbation des activités économiques et commerciales, et l'appauvrissement généralisé qui s'en est suivi. Les autres maladies, plus récurrentes, sont aussi perçues comme d'importantes menaces pour les familles, tel le paludisme, tel aussi le choléra parfois évoqué. Les autres chocs couramment cités tiennent aux aléas climatiques, à l'insuffisance de la production agricole et donc à l'insécurité alimentaire, et à la grande instabilité des sources de revenus monétaires.

Que faire face aux difficultés ? Soit on puise dans son épargne monétaire, on vend un animal, donc on se débrouille avec ses moyens personnels, en décapitalisant. Soit on s'appuie sur le système local de protection sociale, qui regroupe l'ensemble des modalités socialisées de prise en charge des risques et chocs (Gondard-Delcroix & al., 2021). Cela recouvre, pour l'essentiel, des mécanismes d'entraide, tantôt interindividuelle, tantôt plus collective. Des mécanismes qui peuvent se révéler insuffisants pour faire face à la difficulté, n'empêchant pas le recours à l'endettement usuraire. L'entraide interindividuelle, elle, prend généralement la forme de prêts à faible montant et à durée courte, en forme d'avances de trésorerie, souvent pour faire face à des dépenses médicales. D'autres formes, plus collectives, d'entraide s'adossent aux organisations locales. Sans développer davantage dans le cadre restreint de cette communication, l'enquête montre que le système local de protection sociale paraît peu à même de faire face à l'adversité vécue par les familles, générant une précarité des conditions de vie, qu'expriment beaucoup les personnes rencontrées.

2. LA RÉSERVE DE KOUNOUNKAN, FIGURE ARCHÉTYPIQUE DE LA CONSERVATION

Si donc, cette commune ressemble à beaucoup d'autres en Guinée, elle s'en distingue toutefois par sa proximité avec une forêt classée, la réserve de Kounounkan. Cette réserve s'étale officiellement sur 5347 hectares. Elle est, elle aussi, très représentative des dynamiques passées et contemporaines de la conservation en Afrique subsaharienne, et des tensions induites localement.

2.1 *Une histoire coloniale et post-coloniale*

2.1.1 *Protéger une Nature menacée*

La réserve de Kounounkan est, comme beaucoup d'autres réserves ou aires protégées, issue d'une décision prise durant la période coloniale, en 1952. Avec, en toile de fond, l'usuelle vision d'un autochtone destructeur, incapable de protéger ses écosystèmes. Il s'ensuit une longue période de *statu quo*, jusqu'à son classement en forêt domaniale classée, par un décret de mars 1994, confirmé lors de la réforme du code forestier en 1999. Cette réforme correspond pleinement aux visions alors dominantes au sein des institutions internationales, visant à distinguer les trois grandes fonctions des forêts : une fonction écosystémique, à

préservé grâce aux réserves ; une fonction économique, développée par l'exploitation forestière industrielle ou les concessions minières ; et une fonction sociale, maintenue dans les forêts dites communautaires. Il est ainsi reconnu quelques droits d'usage aux populations dans certaines zones de la forêt : le ramassage du bois mort, la récolte des fruits et des plantes alimentaires ou médicinales, la coupe de bois pour les habitations ou les abris pour les bêtes, et la fabrication des outils agricoles. Alors que les populations locales avaient conservé l'habitude d'exploiter la forêt en dépit de son « classement », les récentes évolutions réglementaires ont conduit à des interdictions plus strictes, des risques plus élevés de sanctions et donc à des tensions avec les services en charge de faire respecter ces réglementations. Cela a conduit, ici comme ailleurs, à préconiser des approches de conservation communautaire (*community-based conservation*), qui relèvent toutefois davantage de la rhétorique que d'une véritable volonté d'inclure les populations locales dans la gouvernance de ces espaces.

2.1.2 Vers un parc national

Ces acteurs dominants tendent à perpétuer une vision usuelle, mettant d'abord en évidence la richesse de la biodiversité locale et sa détérioration, et donc l'impératif de la préserver. La forêt de Kounoukan est ainsi considérée comme une *Important Bird Area*, ainsi que comme une *Tropical Important Plant Area*, dans laquelle on trouve de nombreuses espèces végétales menacées de disparition dans le pays. Certaines personnes rencontrées soulignent effectivement la raréfaction voire la disparition de certains animaux (lion, panthère, hyène, porc-épic, etc.). D'autres animaux sont encore assez répandus : chimpanzés, buffles, potamochères ; avec une différence notable entre le massif et la savane, du fait des difficultés d'accès au premier, et donc de son écart aux zones habitées ou en chantier.

Quant aux causes de cette raréfaction, il est difficile de faire la part entre les différentes pressions humaines que sont les coupes dites abusives de bois, l'agriculture sur abattis-brûlis, ou encore les activités minières (et les chantiers liés). Une telle distinction serait pourtant très utile, pour éviter d'imputer aux seules populations locales (et à leur inconséquence postulée) la responsabilité de cette dégradation. Notons d'ailleurs qu'une autre dimension importante des services écosystémiques rendus par la forêt est de constituer un « réservoir d'eau », selon l'expression utilisée par le conservateur en chef durant l'enquête. Plusieurs rivières y prennent leur source. Les ponctions opérées par le secteur minier pourraient remettre en cause cette fonction essentielle pour l'ensemble de la région. Dans la logique d'une lutte volontariste contre la dégradation des aires protégées, la Banque Mondiale a, en 2021, initié un *Guinea Natural Resources, Mining and Environmental Management Project*, dont la sous-composante C2, intitulée *Protected area Management in Selected areas*, vise à améliorer le management des aires protégées par l'Office Guinéen des Parcs et des Réserves. La forêt de Kounoukan fait partie des 4 zones prioritaires. Il s'agit ici d'aller vers la création d'un Parc National. Deux points importants sont mis en avant : l'importance de la délimitation des limites des parcs, et la nécessité de s'appuyer sur les plans locaux de développement initiés dans les zones en périphérie du parc. Il est question, autour de Kounoukan, d'une population de 70 000 personnes, dont les habitants de Moussayah. Cette volonté est aussi, bien entendu, portée par l'État, qui semble accorder le primat au programme (très bien « financé ») de la Banque Mondiale, sur toute autre initiative de partenaires techniques et financiers. Et c'est l'Office Guinéen des Parcs Nationaux et des Réserves de Faunes (OGPNRF)⁵ qui est chargé de sa mise en œuvre, depuis son bureau de Moussayah.

2.2 Une conservation conflictuelle

Une telle montée en puissance de la « logique parc » risque donc d'avoir d'importantes incidences sur les moyens d'existence des populations, et sur la conflictualité dans et autour de ces espaces mis en défens, alors que cette logique pèse déjà dans le climat social de la zone.

2.2.1 L'importance de la forêt dans les moyens d'existence

La forêt a été et demeure une composante importante des moyens d'existence des populations riveraines, outre la dimension cérémonielle (forêt sacrée) qu'elle peut encore aujourd'hui avoir. Pour son bois tout d'abord, tant pour la construction que pour les usages domestiques. Pour certains produits de cueillette

⁵ L'OGPNRF, établissement public, assure le suivi et la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière de conservation et valorisation de la diversité biologique dans les aires protégées nationales et transfrontalières, y compris dans les zones d'intérêt cynégétique autour des aires protégées.

ensuite⁶. Collectés par les femmes ou les jeunes (et parfois aussi par des ressortissants sierra léonais), ils sont revendus à un prix assez attractif sur le marché local, entre 27000 et 30000 FG selon le RENASCEDD. Mais beaucoup évoquent la difficulté de collecter plusieurs kilos par mois de ces fruits, les zones les plus accessibles étant aussi les plus visitées par les cueilleurs. On trouve aussi dans la forêt des plantes (feuilles, écorces, racines) utiles à la pharmacopée locale.

La forêt abrite par ailleurs une apiculture traditionnelle. Les ruches utilisées sont de vieilles caisses ou des fourreaux de tronc de palme badigeonnés de boue, suspendus dans des arbres. Nous demeurons proches d'une logique de cueillette car ces ruches, détruites pendant la récolte annuelle, ne sont utilisées qu'une seule fois. Enfin, la chasse demeure une activité importante aux yeux de nombreux enquêtés. Cette importance est relative à l'apport en protéines mais elle va au-delà. Elle est aussi socio-culturelle. Il n'est pas anodin de constater que beaucoup des dynamiques collectives locales sont fondées, au moins originellement, sur la chasse. Il en est ainsi de l'association des chasseurs de Kamalayah.

2.2.2 *La conservation, entre sanctions et tensions*

Si le bureau du service de conservation n'a pas qu'une activité de surveillance et de sanction⁷, c'est bien cette activité que retiennent les villageois rencontrés. Le conservateur évoque d'ailleurs lui-même un « conflit permanent ». En saison des pluies (hivernage), les activités agricoles risquent de rogner sur la forêt. Et en saison sèche, les activités de cueillette sont importantes et perturbent la faune. Certains cueilleurs établissent des campements dans la forêt. Le service de conservation tente de réduire cette pratique, pour limiter les incursions sur une journée, afin de limiter les perturbations pour la faune. Il convient de noter l'efficacité limitée de la surveillance et de la répression. Il n'y a pas encore eu d'interpellations de braconniers dans la forêt. Il semble évident que les chasseurs et cueilleurs se tiennent informés des déplacements des gardes, peu nombreux, et adaptent donc leurs incursions en conséquence.

Le ressentiment vis-à-vis des interdictions s'exprime plus ou moins librement et/ou fortement. Tantôt on délivre un discours assez convenu sur la nécessité bien comprise de la protection et sur le fait qu'on ne peut de toutes les façons pas s'opposer à une décision de l'État, tantôt on se montre plus revendicatif. C'est à Koffio que le ressentiment s'exprime de la manière la plus virulente : « Si l'État ne trouve pas une solution à ce problème, on risque de faire un soulèvement communautaire dans le village » affirme un enquêté. L'une des voies d'apaisement des tensions est, ici comme ailleurs, de transformer les chasseurs en guides ou en supplétifs des gardes écoforestiers. « Tous nos guides locaux sont des chasseurs », nous dit le conservateur. Ils sont chargés d'avertir le service de conservation s'ils voient un chasseur dans la forêt. L'enquête montre aussi que la conflictualité liée à la réserve ne relève pas que de l'opposition entre conservateurs et populations, mais affecte aussi les relations entre les villageois eux-mêmes. Ainsi, à Kamalayah, il existe des tensions entre ceux qui veulent continuer à l'exploiter, « comme nous l'avons toujours fait » et car cela est « nécessaire à notre survie », et ceux qui souhaitent un respect de l'interdiction : les autorités locales, ceux qui bénéficient autrement de la réserve (les guides), ceux qui se sont orientés vers les activités alternatives liés à un projet financé par la coopération française (cf. infra).

3. ENTRE MINES ET PARC, QUELLE PLACE POUR L'AGRICULTURE ?

3.1 *La prééminence du secteur minier*

On connaît l'importance du secteur minier pour l'ensemble de l'économie guinéenne. Cette importance s'observe aussi dans la commune rurale de Moussayah, avec ses usuelles ambivalences : source à fois d'opportunités économiques et de déstabilisation des systèmes socio-écologiques. Le chantier ferroviaire lié à l'activité minière illustre bien cette ambivalence.

3.1.1 *Les opportunités du secteur minier*

Nous sommes ici en présence d'une configuration assez courante dans les zones minières : d'une part des concessions d'exploitation sont accordées à des sociétés étrangères, en contrepartie d'un certain nombre

⁶ Il est particulièrement fait mention de deux fruits locaux, « tôle » et « cola khoné ».

⁷ Parmi ces autres activités, notons : l'appui des associations de chasseurs-guérisseurs pour leur agrément ; l'appui technique aux associations dans le cadre de la création de pépinières ; la matérialisation des bornes de la réserve ; l'actualisation de la cartographie de la réserve avec les GPS ; l'identification et la classification des sites touristiques et sacrés.

d'obligations (étude d'impacts, contributions au développement local) ; mais, d'autre part, ces obligations sont peu respectées, et ce d'autant plus que les communautés locales sont souvent peu informées sur leurs droits.

La société indienne Forecariah Guinea Mining (FGM) a initié en 2011 une activité d'exploitation de minerai de fer dans la commune (à Yomboyoly, dans le district de Laya). A la faillite de FGM, sa concession a été attribuée en 2018 à une autre société indienne, Ashapura⁸. De l'enquête, il ressort que FGM a mis à profit la méconnaissance, par les communautés et autorités locales, du cadre légal encadrant ce secteur. Et ce tant en termes d'étude d'impact environnemental et social (pourtant obligatoire en préalable au démarrage de l'activité) qu'au niveau des mécanismes de développement local prévus dans le code minier, tel le FODEL (Fonds de Développement Economique local)⁹. L'ONG Actions Mines (AMINES) est intervenue dans la commune en 2021 et 2022, dans le cadre d'un projet financé par la coopération française. Il s'agissait de sensibiliser les autorités locales aux droits des populations riveraines¹⁰.

Mais le secteur minier n'impacte pas que les communautés directement concernées par les installations d'extraction. Il constitue aussi une source d'emploi pour de nombreux jeunes des villages, espérant trouver là une source de revenus à la fois plus importante et plus stable qu'en agriculture. Cela nous est rapporté dans de nombreux entretiens : l'abandon de l'agriculture par les jeunes hommes, au profit du travail journalier dans les mines. Même si, nous rapporte-t-on, tous ne parviennent pas à y trouver un travail, et si certains en reviennent déçus, du fait de conditions de travail très difficiles.

Plus généralement, avant même tout effet du FODEL, l'activité minière peut avoir un impact sur les dynamiques économiques locales, la présence de l'entreprise minière engendrant diverses opportunités, en particulier à Moussayah Centre : restauration, moto-taxi, etc. Cela est évoqué par certaines autorités locales, qui insistent aussi, en contrepartie, sur les impacts environnementaux, négatifs ceux-ci, de l'activité minière : ponction sur les ressources en eau, pertes de terres agricoles, etc.

3.1.2 Une illustration : le chantier ferroviaire

Cette pluralité d'impacts de l'activité minière sur le système socio-écologique local s'observe aussi sur le chantier ferroviaire, entrepris dans le but de faciliter le transport vers Conakry du minerai extrait, et qui traverse d'Est en Ouest toute la commune. Ce chantier, consubstantiel au modèle extractiviste, est illustratif de la prééminence des intérêts miniers sur tout autre objectif, de conservation ou de développement agricole.

Photo 1 : Vue sur le chantier ferroviaire, à proximité de Kamalayah



Source : B. Lallau, mai 2022.

⁸ Dont l'activité est à l'arrêt, au début de 2023, dans le cadre d'une procédure de révision des contrats miniers initiée par le gouvernement de transition.

⁹ Le FODEL est en principe alimenté par une ponction de 0.5% du chiffre d'affaires comme indiqué à l'article 130 du code minier, détaillé dans le décret 285 d'octobre 2017, et de l'arrêté conjoint 1570 du 30 avril 2019. Il est géré par l'ANAFIC (Agence Nationale de Financement des Collectivités locales). Ashapura a versé une contribution à la préfecture de Forécariah au titre de 2022, nous a-t-on indiqué.

¹⁰ Cette ONG guinéenne est insérée dans des réseaux internationaux tels que la Coalition internationale de société civile sur le processus de Kimberley ou encore la Coalition mondiale « Publiez ce que vous payez ».

Le très vaste « couloir » de terres mobilisées par le chantier (cf. photo 1) conduit donc à d'importantes ponctions foncières. Même si l'on imagine mal des autorités locales s'opposer durablement à un tel chantier, il ne s'agit pas ici d'accaparements fonciers au sens strict, au sens où ces ponctions donnent lieu à des compensations financières. Les agriculteurs perdant une partie de leurs champs perçoivent une somme d'argent censée les indemniser. Ces compensations sont des sources ponctuelles d'amélioration des conditions de vie. On observe ainsi, dans les villages concernés par le chantier, tel Kamalayah, d'assez nombreux travaux de réfection de toitures, etc. Ces travaux sont liés, nous dit-on, aux paiements des compensations. Mais deux remarques d'importance peuvent être faites. D'une part, on a là le cas usuel d'une amélioration des conditions d'existence (habitat, quelques biens de consommation), au détriment d'une détérioration à plus long terme des moyens d'existence, du fait de la perte de foncier agricole. D'autre part, l'allocation des compensations conduit à des tensions entre habitants, entre ceux qui en reçoivent et ceux qui n'en obtiennent pas (surtout lorsque les limites foncières sont mal établies), ainsi qu'entre ceux qui sont « compensés », du fait des différences de montants perçus et des soupçons pesant sur telle ou telle autorité locale.

La voie ferrée a et aura un impact sur la faune de la réserve (bruits, poussières), dont elle est très proche à certains endroits. Le chantier, et plus généralement le secteur minier, ont aussi une incidence sur les pressions anthropiques qui s'exercent sur la réserve. Certains affirment ainsi vouloir récupérer sur la réserve les terres perdues du côté du chantier. C'est particulièrement le cas à Koffio, où de nombreuses terres cultivées ont été perdues du fait de la domination de l'activité minière. Par ailleurs, ce chantier, là encore comme l'activité minière en général, conduit à une ponction importante sur les ressources en eau des zones traversées. À Kamalayah et à Koffio, on nous parle d'un tarissement, inconnu jusqu'alors, de divers cours d'eau ou bas-fonds durant la saison sèche¹¹. Cela pose problème pour l'approvisionnement en eau domestique, mais aussi pour l'arrosage des parcelles maraîchères ou des pépinières destinées à la reforestation.

3.2 Une agriculture « résiduelle » ?

L'activité minière a donc un impact important sur l'agriculture, du fait de ses importantes ponctions sur les ressources locales, en terres arables, en eau, mais aussi en force de travail. L'enquête fait ainsi apparaître une agriculture locale prise en étau entre l'activité minière et la protection forestière, et qui peine à sortir des logiques extensives héritées.

3.2.1 Une agriculture de subsistance

Durant l'enquête, nous posons la question des périodes de prospérité et de déclin dans l'histoire du village ou de la commune. Le souvenir de la « prospérité bananière » est le seul qui revienne régulièrement dans les entretiens. Sans doute idéalisé avec le temps (du fait d'usuels effets de mémoire), le développement des bananeraies durant la période coloniale (et qui a pris fin lors de la décolonisation) constitue ainsi le principal souvenir de période agricole réellement prospère. Depuis lors, il semble inenvisageable, pour les personnes rencontrées, de s'enrichir grâce aux activités agricoles. L'enjeu est d'abord de ne pas s'appauvrir, de se nourrir tout en vendant quelques surplus sur les marchés locaux. Ou de quitter l'activité agricole et donc, souvent, le village.

Face à la faiblesse et l'instabilité des revenus engendrés par l'agriculture, les familles tentent de diversifier leurs systèmes d'activité, de développer d'autres activités génératrices de revenus. Il est souvent fait mention, notamment à Khimbéli, de l'importance de l'exode rural de travail, durant la saison sèche. L'élevage prend aussi une importance croissante, par exemple à Koffio. Ceci constitue d'ailleurs une opportunité dans la perspective d'une transformation agroécologique des pratiques agricoles, une transformation qui pourrait alors s'appuyer sur une articulation animal-végétal (fumure, vaine pâture, etc.). Nous avons déjà abordé l'importance des activités de cueillette liées à la forêt (fruits, ruches, etc.). À ceci s'ajoutent les activités de petit artisanat dans les villages (vannerie, etc.). Il est à noter qu'il n'existe aucune activité de transformation des produits agricoles.

Mais, en maraîchage ou en grande culture, c'est surtout la préoccupation concernant la qualité des sols qui revient dans les entretiens. Il y a là un constat très partagé : celui d'une dégradation des sols cultivés. Ce que traduisent bien les propos de cet agriculteur de Khimbéli : « avec la génération ancienne, les sols produisaient bien,

¹¹ Alors qu'à Mbendia, village en retrait du couloir du chantier, ce phénomène n'est pas signalé.

mais maintenant ça ne produit pas bien, même le riz quand on cultive ça ne donne pas bien. Il faut utiliser les produits chimiques, et même avec ça le résultat n'est pas bon ».

3.2.2 Les limites des pratiques extensives héritées

Nous sommes donc en présence d'une situation assez courante en agriculture tropicale : le modèle hérité de l'abattis-brûlis est de moins en moins viable. Les bonnes terres se raréfient, du fait des concurrences d'usage (mines, chantier, réserve), alors que ce système extensif repose, par définition, sur l'abondance des terres arables disponibles, dont il est alors inutile de tenter de maintenir la fertilité au fil des saisons culturales.

Le changement climatique semble accroître les difficultés des agriculteurs, qui nous parlent de saisons plus incertaines, moins prévisibles. Nous ne sommes pas en mesure d'évaluer dans quelle mesure cela relève d'un ressenti ou d'une réalité objective. Nous pouvons plus sûrement avancer l'hypothèse que la dégradation des sols, déplorée par beaucoup d'enquêtés, soit un peu trop rapidement imputée aux conséquences de ce changement climatique, alors qu'elle semble d'abord causée par la perpétuation des méthodes extensives, sans pratiques de maintien ou de restauration de la fertilité des sols cultivés (cf. photo 2).

L'enjeu principal, face à la convergence des contraintes (concurrences d'usage des ressources naturelles, dégradation des sols, instabilités climatiques) est alors le passage d'une agriculture itinérante à une agriculture dite « continue », fondée sur des pratiques agroécologiques. Ce n'est toutefois pas l'attente dominante des agriculteurs rencontrés. Face à la dégradation constatée de la fertilité de leurs terres, le principal souhait majoritairement exprimé est de se procurer davantage d'intrants chimiques, à des prix abordables. On en comprend bien la logique (Levard et *al.*, 2019). D'une part l'apport d'intrants chimiques permet de perpétuer le système extensif, en en compensant, au moins à court terme, les conséquences en termes de dégradation des sols. Cela permet de repousser les transformations profondes des pratiques qui seraient induites par un modèle agroécologique. D'autre part, cela correspond à une forme de « modernité », bien ancrée dans les têtes, et toujours mise en avant par l'appui agricole. Ce dernier point nous permet d'aborder notre dernière section, de discussion sur les dynamiques du régime d'aide local.

Photo 2 : Le brûlis de fin de saison sèche



Source : B. Lallau, mai 2022, à proximité de la réserve de Kounoukan.

4. DISCUSSION : QUELLE GOUVERNABILITÉ LOCALE ?

Il convient en effet d'interroger la gouvernabilité de ce système socio-écologique. Celle-ci est largement déterminée, d'une part par ce que nous qualifions d'incohérences du régime d'aide, d'autre part par l'opposition entre deux approches « parcs ».

4.1 *Les incohérences du régime d'aide*

Ces incohérences apparaissent dans les discours souvent contradictoires portés par les acteurs de l'aide, et dans le peu de cas fait, dans ces discours, aux dynamiques sociales locales.

4.1.1 *Injonctions contradictoires*

De notre enquête, il ressort, en particulier, deux oppositions significatives au sein du régime d'aide. En premier lieu, dans le prolongement de ce qui vient d'être dit sur la « modernité agricole », nous relevons les injonctions contradictoires émanant des deux services de l'État se préoccupant des pratiques agricoles locales. D'une part, le service de conservation prône un abandon de l'agriculture chimique, du fait des conséquences des produits phytosanitaires sur la biodiversité, les sols, et l'eau. D'autre part, le service de l'agriculture défend une approche conventionnelle fondée sur l'usage d'intrants chimiques, et veut faire évoluer les techniques jugées « rudimentaires » des agriculteurs. Ces deux visions ont chacune une légitimité fondée sur des référentiels internationaux, celui d'une nécessaire conservation des forêts africaines pour l'une, celui d'une tout aussi impérative modernisation agricole africaine pour l'autre. La seconde domine très largement dans les villages enquêtés, on l'a dit. Il semble ainsi difficile d'envisager une transition agroécologique si cette dernière n'est que peu appuyée, qui plus est par une institution, le service de conservation, perçue majoritairement comme coercitive. Cela appelle à ce que ce discours agroécologique soit porté, dans la durée, par d'autres acteurs que ce seul service. Sans un tel portage, on voit mal comment envisager une sortie « par le haut » des pratiques agricoles héritées et une dynamisation de l'agriculture au-delà de ce qu'elle demeure largement aujourd'hui, une agriculture de précaire autosubsistance familiale. Cette problématique agricole illustre bien les contradictions du régime d'aide, au sein duquel s'affrontent des conceptions peu conciliables du « progrès » agricole, portées par l'État, les « partenaires techniques et financiers, les ONG : Comment concilier sur un même espace deux modèles de « progrès » que tout oppose, d'une part celui d'une « modernité » fondée sur un usage accru d'intrants chimiques, d'autre part celui d'une « modernité alternative », fondée sur les principes de l'agroécologie et sur une autonomie locale ?

En second lieu, l'injonction de protection de la forêt classée pèse peu face aux intérêts miniers. Cela a été bien montré par le lancement du chantier ferroviaire, auquel le service de conservation s'est vainement opposé. Des arrangements entre les autorités des localités concernées, les autorités administratives, et les sociétés minières et de BTP ont été trouvés, sans aucune concertation avec ce service. Lorsque ce dernier a constaté le début des travaux, il les a fait stopper, via l'autorité du ministère de l'environnement. Mais cette interruption n'a été que temporaire, les travaux ont pu reprendre, avec l'accord des autorités. On a là un conflit classique de deux logiques, deux légitimités, mais c'est un jeu duquel la conservation sort perdante. En outre, le secteur minier fait désormais pleinement partie du régime d'aide, via les mécanismes de développement local prévus dans le code minier, évoqués précédemment. Tant, donc, directement qu'indirectement, l'activité minière pèse fortement sur la gouvernabilité locale, et ce même si les promesses de redistribution sont à ce jour peu tenues.

On voit bien, en tous les cas, les limites de l'influence du service de conservation. Seul service de l'État ayant une activité régulière effective dans la commune, il influe donc sur les dynamiques locales, en tentant de faire respecter les interdictions de la forêt classée. Mais il pèse peu face aux acteurs de la « modernité », ceux du développement agricole, mais aussi et surtout ceux du secteur minier.

4.1.2 *Quelle place pour les dynamiques sociales locales ?*

Il convient aussi de s'interroger sur la place accordée aux structures locales du pouvoir (selon l'expression de Fauroux, 2002) au sein de ce régime d'aide. Cela revient à se pencher d'une part sur les modes locaux de régulation, et d'autre part sur l'action collective

Dans tous les villages et les quartiers, nous trouvons une régulation hybride, associant les trois types d'autorités : religieuses, coutumières et administratives. Il y a trois échelles reconnues du pouvoir : la commune (le maire, le sous-préfet et son secrétaire général), le district (le président de district) et le village (le chef et les anciens). Si tous affirment travailler en bonne intelligence, les autorités disposant d'une légitimité administrative dominant dans les processus de délibération et de décision. Pourtant, le rôle des notables locaux (que sont les présidents de district, les chefs de village, les anciens) apparaît comme essentiel dans le quotidien des habitants : gestion des conflits, adaptation durant les périodes de crises (telles que les épisodes d'Ebola), négociation avec les acteurs miniers. Mais ce rôle est minoré au sein du régime d'aide, dont la gouvernance demeure très centralisée, par le biais par exemple des plans de développement local

(PDL) impulsés par l'Agence Nationale de Financement des Collectivités Locales (ANAFIC). Ces PDL sont censés se fonder sur une approche participative, mais dans les faits, leur conception demeure largement top-down, et leur mise en œuvre peu effective. On est donc dans une situation paradoxale, couramment observée dans les zones sous régime d'aide : les notables locaux disposent d'une forte légitimité auprès des populations, rien ne se fera donc, localement, sans leur aval. Or les processus de concertation initiés par les autorités demeurent faibles, voire inexistantes, ce qui hypothèque largement l'adhésion de ces populations à toute action venant de l'extérieur. Pour le dire simplement, le Président de district constitue un potentiel « courtier du développement » (au sens de Le Meur, 1996), dont le régime d'aide fait trop peu de cas.

Du côté des organisations locales, nous constatons une influence marquée, là encore, du régime d'aide. Et ce à deux niveaux : soit des organisations endogènes tentent de s'adapter aux attentes des porteurs de l'aide afin d'en capter quelques avantages, soit des organisations sont créées sur injonction du pouvoir étatique. Pour illustrer le premier cas, nous pouvons citer le groupement des chasseurs et guérisseurs de Benna, qui existe depuis la fondation de Kamalayah, et qui compte actuellement une cinquantaine de membres. Ses objectifs initiaux étaient la chasse et la protection de la communauté, mais il a su les adapter, pour s'intégrer au régime d'aide : empowerment des femmes, diversification des activités, dialogue avec le service de conservation, avec la coopération française, etc. Les comités villageois de développement sont eux une émanation de l'encadrement étatique, par le biais des activités de l'ANAFIC. Chaque village se doit de constituer un tel comité, dont les activités sont censées s'articuler avec le PDL de la commune. Beaucoup de ces comités n'ont qu'une activité limitée, se concentrant par exemple sur une activité de champ collectif, tel celui de Khimbeli.

Un projet de la coopération française (cf. infra) appuie, en 2022, sept groupements, pour le développement de l'apiculture, de pépinières, de maraîchage. Dans les documents du projet, il est fait mention de « difficultés organisationnelles ». C'est le manque de formalisation qui est mis en avant (manque de statuts, de suivi comptable, etc.). On retrouve là un constat souvent analysé dans les travaux sur l'action collective : à trop vouloir « formaliser » les organisations locales, on risque de perturber les dynamiques endogènes, de conduire à une forme d'artificialisation de l'action collective (les « coquilles vides » destinées à capter l'appui), voire à un accroissement de la conflictualité locale (Archambaud, 2018).

4.2 *Quelle alternative à la logique Parc ?*

La perspective de *Political Ecology* adoptée ici nous conduit à remettre en cause la soutenabilité sociale de l'approche « Parc National », du fait en particulier de sa conflictualité. Il convient alors de s'interroger sur l'alternative que pourrait constituer l'approche « Parc Régional ».

4.2.1 *Les limites de la « sensibilisation »*

Le discours tenu par les autorités est celui d'une insuffisance de règles, préjudiciable à la protection et source de multiples conflits. On compte alors beaucoup sur la mise en place d'un plan d'aménagement et de gestion (PAG), porté par l'approche Parc de la Banque Mondiale. C'est ce PAG qui fixera les règles précises et les sanctions. En l'absence d'un tel dispositif, les limites de la réserve demeurent floues, car non clairement matérialisées. Certains les franchissent de bonne foi, d'autres jouent de ce flou, nous dit le conservateur. La délimitation précise et le bornage sont des activités prévues par le projet de la Banque Mondiale. Mais il est probable qu'à l'inverse d'un apaisement, la clarification et donc la rigidification des règles conduisent plutôt à un accroissement des tensions entre les autorités et certaines communautés riveraines (surtout les plus proches de la forêt) si cela engendre pour elles de nouvelles restrictions d'accès et d'usage, et donc une exacerbation du sentiment de spoliation et d'injustice.

Des tensions que l'on tente de limiter grâce à la sensibilisation, maintes fois évoquée par les autorités locales, le service de conservation, ou encore par les autorités locales, dans un discours très convenu. Une autorité locale de Koffio avance ainsi : « *il faut élargir les informations en faveur de la conservation forestière, afin de lutter contre la désertification, la sécheresse et le changement climatique, luttés qui devraient être appuyées par le gouvernement et les partenaires* ». Un tel discours (qu'illustre bien la campagne en faveur des « chimpanzés guinéens », cf. photo 3), pèsera peu, on s'en doute, face aux pressions de la subsistance, si des appuis aux moyens d'existence des villageois ne sont pas initiés et maintenus dans la durée, en parallèle du durcissement des règles de la conservation.

Photo 3 : Campagne de sensibilisation en faveur des chimpanzés



Source : B. Lallau, mai 2022, Khimbeli.

4.2.2 Le Parc Naturel Régional comme contre-modèle ?

Le projet, financé par la coopération française¹², « de lutte contre la dégradation de l'environnement pour un développement durable dans la sous-préfecture de Moussayah » a tenté d'aller au-delà de cette « sensibilisation ». Il a été porté, entre juin 2021 et septembre 2022, par 4 ONG guinéennes : AGEDD¹³, ActionMines, RENASCEDD¹⁴, JAG¹⁵. Il a notamment concerné directement Kamalayah et Koffio, deux villages enquêtés dans le cadre de cette étude. Les activités ont concerné les domaines suivants : reboisement des domaines dégradés par le biais de la création de pépinières, apiculture dite « moderne »¹⁶, saponification, maraîchage fondé sur des pratiques agroécologiques¹⁷, formations pour les élus locaux, les cadres administratifs et les communautés sur les questions environnementales et minières, foyers améliorés. La coopération française souhaite poursuivre son intervention par le biais d'un nouveau financement¹⁸, en gardant une orientation conservacionniste, autour de la notion de « territoire durable ». Elle s'appuie pour cela sur l'approche française des Parcs Naturels Régionaux (Cf. encadré).

Encadré : L'approche Parc Naturel Régional

L'approche « Parc Naturel Régional » (PNR) compte sur le développement local pour préserver et mettre en valeur les patrimoines naturels, paysagers et culturels, et ainsi lutter à la fois contre l'érosion des ressources naturelles et le dépeuplement des campagnes. A ce double titre, elle semble adaptée aux réalités observées dans la commune rurale de Moussayah. L'approche PNR s'inscrit dans une logique de décentralisation puisque celui-ci est piloté par les collectivités territoriales, mais l'État, propriétaire du label et responsable du classement par décret, demeure un partenaire important. La création d'un parc naturel régional comporte deux étapes : la définition de la cohérence du territoire par les communautés locales ; l'élaboration et la signature d'une charte qui fixe les objectifs partagés.

L'outil « parc naturel régional » est un dispositif basé sur une démarche d'adhésion volontaire (chaque commune adhère librement pour une durée de 15 années). Ce projet de territoire associe les acteurs locaux (associations de chasseurs, pêcheurs, etc.) et dispose d'une équipe technique pluridisciplinaire dédiée. Il s'appuie sur un label, attaché au territoire, et permettant d'en valoriser les activités et productions. La délimitation des parcs ne se fait pas selon des considérations administratives mais suivant des critères de cohérence du territoire et du travail entre les différentes collectivités impliquées.

¹² Un projet PISCCA : Projets Innovants des Sociétés Civiles et Coalitions d'Acteurs.

¹³ Association Guinéenne d'éveil au Développement Durable.

¹⁴ Réseau National de la Société Civile pour l'Environnement et le Développement Durable.

¹⁵ Jeunesse Active de Guinée.

¹⁶ Cela correspond à l'objectif de rendre la forêt moins indispensable à la subsistance des villageois, ce qui passe par l'appui à des activités génératrices de revenus (AGR) alternatives aux revenus de la chasse et de la cueillette.

¹⁷ Avec notamment des formations aux techniques de compostage, afin d'accroître la disponibilité de la fertilisation organique.

¹⁸ Un projet FSPI : Fonds de Solidarité pour les Projets Innovants, les sociétés civiles, la francophonie et le développement humain.

L'intérêt, mais aussi les difficultés de la transposition de l'approche PNR dans un contexte de régime d'aide, ont déjà été analysés (Angeon *et al.*, 2007). Ainsi le développement d'une « marque parc » peut permettre de concilier une mise en valeur du territoire, un respect de l'environnement et le développement humain, en se fondant sur une proximité à la fois géographique et organisée. Il s'agirait en particulier de développer le potentiel écotouristique de la zone. Mais, outre le fait que le développement de l'activité touristique est très lié à l'état des infrastructures routières (problématique, ici) deux limites fondamentales sont à souligner.

En premier lieu, il convient de ne pas méconnaître la complexité de la gouvernance et de la mobilisation des acteurs d'un territoire promue dans le cadre de l'approche PNR. Si cette complexité peut s'avérer importante, et parfois bloquante, dans le contexte français, elle risque de l'être bien davantage dans un contexte de régime d'aide, comme le soulignent Angeon *et al.* (2017, 164) : « *Il faut noter que dans le contexte des pays du Sud, cette mobilisation revêt plus de complexité encore que dans les pays industrialisés : aux autorités nationales et locales, services déconcentrés de l'État en charge de la conservation, de l'agriculture, ou du commerce, dont les intérêts se révèlent déjà souvent divergents, il faut ajouter des bailleurs de fonds internationaux, agences d'aide au développement, ONG diverses dont l'appui s'avère décisif* ». L'approche présuppose en outre l'existence de réseaux préexistants, des coopératives, des associations, des interprofessions, etc., capables de peser sur cette gouvernance. En somme, la transposition du modèle du PNR va se confronter aux structures locales du pouvoir, dans toutes leur diversité et leur conflictualité.

En second lieu, il s'agit de savoir comment une logique « conservationniste », telle que portée par le modèle des parcs naturels régionaux, peut coexister avec l'approche « préservationniste », qui est sous-jacente au projet déjà cité de la Banque Mondiale, à la volonté de l'État guinéen de faire de Kounounkan un parc national, et à l'action de diverses ONG environnementales influentes dans le pays (Citons Flora & Fauna International). Entre une volonté de mieux articuler Humain et Nature au sein d'un même espace (aux contours déterminés par une réflexion collective) et un objectif, imposé d'en haut, d'exclusion de l'Humain d'espaces à préserver (tout en appuyant des activités génératrices de revenus en périphérie des zones d'exclusion), quelle compatibilité pratique pourra être envisagée ? Et comment, surtout, penser une telle compatibilité dans ce contexte faits de rapports de force entre les acteurs dominants du régime d'aide ?

CONCLUSION

Même si elle peut présenter, pour le voyageur de passage, une apparente tranquillité, la commune rurale de Moussayah est parcourue de tensions et de conflits, cela est apparu au fil de cette communication. Bien que peu ouvertement exprimés, ces tensions et conflits déterminent très largement les perceptions, les pratiques des différents acteurs, individuels comme collectifs, et conditionnent à la fois les perspectives de la zone et l'acceptabilité de possibles dispositifs d'appui extérieur. Quatre grandes problématiques ressortent en particulier de l'analyse du régime d'aide local : 1/ Les acteurs de la conservation sont pris entre les réticences de la population locale, la domination de l'extractivisme minier, et les injonctions « modernisatrices » du service de l'agriculture ; 2/ Les agriculteurs sont pris eux aussi entre l'extension du domaine minier et la rigidification des règles de la conservation, et tentent de composer avec ces deux types de pression sur les ressources accessibles ; 3/ Ces pressions induisent aussi des tensions au sein des populations locales, selon les positions sociales, les capacités à négocier des avantages ou des compensations, etc. ; 4/ De la même façon, les appuis extérieurs peuvent créer des tensions, entre ceux qui parviennent à capter une partie de cette rente et ceux qui en demeurent exclus, et entre ceux qui vont soutenir l'une ou l'autre des visions en concurrence.

Mais, au final, le principal enjeu du développement local reste sans doute la place à venir des logiques minières dans les dynamiques futures du territoire et de sa gouvernance. Les discussions avec le service de conservation donnent l'image d'une forêt prise en étau entre des projets miniers surdéterminants et des populations globalement rétives à l'existence de la réserve. Les entretiens avec les populations montrent plutôt une agriculture locale coincée entre les ponctions foncières opérées par le secteur minier et la fermeture des espaces protégés. Le point commun de ces deux visions est le primat, dans les dynamiques et perspectives locales, de l'extractivisme minier.

BIBLIOGRAPHIE

ANGEON V., BOISVERT V., CARON A. (2007) La marque « Parc Naturel Régional », un outil au service d'un développement local durable et un modèle pour les pays du Sud ? *Afrique contemporaine*, n° 222, 149-166.

- ARCHAMBAUD L. (2018) *Les dynamiques collectives en contexte post-conflit : réflexions sur une résilience socialement soutenable*, Thèse de doctorat ès Sciences économiques, Université de Lille, décembre.
- BENJAMINSEN T. A., SVARSTAD H. (2012) Discours et pratiques de conservation en Afrique, in D. Gautier, T. A. Benjaminsen (Coord.), *Environnement, discours et pouvoir. L'approche Political Ecology*, Éditions Quae, chapitre 5.
- BLANC G. (2021), La préservation de la nature est-elle (néo)coloniale ? L'invention des parcs nationaux en Afrique, *Revue internationale et stratégique*, IRIS éditions, n° 124, 17-27.
- BOS V., VELUT S. (2016) Introduction au dossier : L'extraction minière : entre greffe et rejet, *Cahiers des Amériques latines*, 82, 17-29.
- CARMONA A. R. (2008) *El proyectorado: Bolivia tras 20 años de ayuda externa*, Intermón Oxfam Editorial.
- FAUROUX E. (2002) *Comprendre une société rurale : une méthode d'enquête anthropologique appliquée à l'Ouest malgache*, Études et travaux, Paris, GRET.
- GONDARD-DELCROIX C., LALLAU B., ANDRIANAIVO C. M., DELPY L., DEGUILHEM T., RASOLOFO P. (2021) *Comprendre les systèmes locaux de protection sociale. Eléments d'analyse dans trois Fokontany du Grand Sud Malgache*, Document de travail, Projet de recherche PROTECT, février.
- KANTÉ M. S., DIALLO M. L., KANTÉ F., BALDÉ I. (2021) *Projet de lutte contre la dégradation de l'environnement pour un développement durable dans la sous-préfecture de Moussayah*, Document Projet Fonds PISCCA, SCAC de l'Ambassade de France en Guinée et au Sierra Leone, 25 mai.
- LALLAU B. (2022) *La commune rurale de Moussayah et la réserve forestière de Kounounkan. Quelques éléments de diagnostic territorial*, étude réalisée pour le SCAC de l'ambassade de France en Guinée, Clersé, Lille, octobre.
- LAVIGNE DELVILLE P. (2016) Pour une socio-anthropologie de l'action publique dans les pays "sous régime d'aide", *Anthropologie et développement*, n° 4, 33-64.
- LE MEUR P.-Y. (1996) Les courtiers locaux du développement. Synthèse, *Bulletin de l'APAD*, n° 12.
- LEVARD L., MATHIEU B., MASSE P. (2019) *Mémento pour l'évaluation de l'agroécologie, Méthodes pour évaluer ses effets et les conditions de son développement*, GTAE-AgroParisTech-CIRAD-IRD, mars, 131p.
- MAYNTZ R. (1993) Governing failures and the problem of governability: some comments on a theoretical paradigm, in J. Kooiman (éd.), *Modern governance: New government-society interactions*, London, Sage, 7-20.
- MAGRIN G. (2013) *Voyage en Afrique rentière : une lecture géographique des trajectoires du développement*, Paris, Publications de la Sorbonne, 424p.
- MOSSE D. (2005) *Cultivating Development. An Ethnography of Aid Policy and Practice*, London Pluto Press.
- OLIVIER DE SARDAN J.-P. (2021) *La revanche des contextes. Des mésaventures de l'ingénierie sociale, en Afrique et au-delà*, Paris, Karthala, 480p.
- RENASCEDD (2020) *Diagnostic participatif des communautés riveraines de la réserve de Kounounkan*, avril.
- SVAMPA M. (2011) Néo-"développementisme" extractiviste, gouvernements et mouvements sociaux en Amérique latine, *Problèmes d'Amérique latine*, n° 81, 3, 101-127.

Inclusion financière mobile et croissance économique : cas de l'UEMOA

Patrick Franklin KOUASSI¹

Selon la Banque Mondiale (2021), l'inclusion financière se définit comme la possibilité pour les individus et les entreprises d'accéder à moindre coût à toute une gamme de produits et services financiers utiles et adaptés à leurs besoins (transactions, paiements, épargne, crédit et assurance) proposés par des prestataires fiables et responsables. Pour Sharma (2016), Kim et *al.* (2017), l'inclusion financière est un instrument privilégié d'insertion des couches sociales défavorisées dans le tissu économique et favorise un accroissement de la production à travers l'investissement. Comme le montrent Beck et *al.* (2007), Demirgüç-kunt et *al.* (2016), l'accès aux services financiers conduit à la réduction de la pauvreté, à la diminution du niveau des inégalités, au renforcement des investissements privés et à la croissance économique.

Malgré l'importance avérée de l'inclusion financière, une proportion non négligeable de personnes dans les pays en voie de développement est exclue du système financier formel (Demirgüç-kunt et Klapper, 2013). En Afrique, plus précisément dans l'Union Économique et Monétaire Ouest Africain (UEMOA), l'indice synthétique d'inclusion financière s'est accru de près de 0,04 point entre 2020 et 2021 pour se situer à 0,562 sur une échelle comprise entre 0 et 1, traduisant ainsi un niveau faible d'accessibilité aux services financiers. Pourtant, sans un système financier inclusif, les ménages pauvres doivent compter sur leurs propres épargnes, d'ailleurs limitées, pour effectuer leurs dépenses d'investissements. Ainsi sont-ils contraints d'autofinancer leurs investissements, avec pour inconvénient la réduction du volume des investissements. Ces populations sont alors évincées des opportunités prometteuses d'investissements, ce qui exacerbe les inégalités de revenus et le ralentissement de la croissance économique. En 2021, 179 Fintech ont collaboré avec les banques de l'espace UEMOA améliorant le taux d'inclusion financière à 67,18%, en hausse de 7,8 points par rapport à 2020, où il était estimé à 59,38%. Cette amélioration significative de l'accès des populations marginalisées aux services financiers devrait contribuer à réduire les inégalités de revenus.

Cette augmentation de l'inclusion financière ne s'est pas faite sans un enregistrement de comptes actifs. On enregistre au sein de l'UEMOA 43.79% de compte actifs, les points de services ayant connu une augmentation de 29.66% en 2021. Nous assistons à une augmentation de plus de 177,49 milliards de FCFA par jour. Le téléphone mobile est devenu un canal d'appoint permettant de répondre à l'exclusion financière de millions de personnes en Afrique du fait de l'inadéquation des offres du système financier formel (Banque Mondiale, 2018). Cette offre de services financiers mobiles se décline en deux catégories : les services bancaires via la téléphonie mobile (mobile Banking), grâce auxquels les clients d'une banque se connectent à leurs comptes avec le portable, et les services d'argent mobile qui couvrent un grand nombre de paiements mobiles permettant aux clients d'effectuer des services financiers sans compte bancaire. Ces services financiers concernent 1,7 milliard d'adultes qui n'ont pas de compte bancaire mais qui disposent d'un téléphone mobile (Banque mondiale, 2018).

¹ École Africaine des Technologies de l'Information et de la Communication (ESATIC), Laboratoire des Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication (LASTIC). franklin.kouassi@esatic.edu.ci, franklogbochi@yahoo.fr

Dès 2006 la Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a adopté un cadre réglementaire souple et incitatif qui a contribué à la création d'un environnement propice à la promotion des services d'argent mobile basé sur la téléphonie mobile dans l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). Depuis lors, le nombre de personnes incluses dans un système financier mobile ne cesse de croître. Le nombre de comptes d'argent mobile est passé de 18 millions à 25 millions entre 2014 et 2015 (BCEAO, 2018). Entre 2017 et 2018, le nombre de comptes d'argent mobile est passé de 50 millions à 62 millions, permettant ainsi à des millions de personnes d'être incluses. Cependant, nonobstant le plein essor des services d'argent mobile renforçant l'inclusion financière dans l'UEMOA, le taux de croissance économique réel est en baisse. Entre 2014 et 2015 le taux de croissance réel est passé de 2,92% à 2,43%. En outre, il est passé de 2,96% en 2017 à 2,83% en 2018.

La problématique de cette recherche s'articule autour de la question suivante : quel est l'effet de l'inclusion financière par la téléphonie mobile sur la croissance économique dans la zone UEMOA ? En rapport avec nos objectifs, nous formulons les hypothèses selon lesquelles l'abonnement à la téléphonie mobile et les services d'argent mobile ont un effet positif sur la croissance économique dans la zone UEMOA.

1. REVUE DE LA LITTÉRATURE

La littérature sur les fondements théoriques de notre recherche découle des fondements théoriques du lien entre le développement financier² et la croissance économique. Un des livres précurseurs, celui de Bagehot (1873), est un ouvrage classique sur le marché monétaire bien qu'il ne traite pas spécifiquement de la téléphonie mobile ou de l'inclusion financière. Il offre une analyse approfondie du fonctionnement du marché financier et des mécanismes de la finance. En relation avec la téléphonie mobile et l'inclusion financière, on pourrait envisager une connexion indirecte. La téléphonie mobile et les technologies de l'information ont considérablement changé le paysage financier depuis la publication de l'ouvrage de Bagehot. Aujourd'hui, les services financiers mobiles sont devenus des outils importants pour l'inclusion financière, offrant des services tels que les paiements mobiles, le transfert d'argent, l'accès aux comptes d'épargne, là où les infrastructures bancaires traditionnelles sont limitées. Ces progrès technologiques ont considérablement élargi l'accès aux services financiers, un objectif qui pourrait être considéré comme aligné avec les principes de fonctionnement du marché financier abordés par Bagehot dans son livre.

L'analyse de la relation entre développement financier et croissance économique remonte au début du vingtième siècle avec les travaux pionniers de Schumpeter (1911). Plus récemment l'ouvrage "Money and Capital in Economic Development" de McKinnon (1973), même si l'auteur ne traite pas directement de la téléphonie mobile ou de l'inclusion financière, aborde des concepts fondamentaux liés au développement financier et économique des pays en développement. Il existe une relation indirecte entre les écrits de l'auteur, la téléphonie mobile et l'inclusion financière. Dans le domaine du développement financier, les concepts de mobilisation de l'épargne, d'accès aux services financiers et de développement des marchés financiers sont centraux. La téléphonie mobile a émergé comme un catalyseur majeur de l'inclusion financière dans les économies en développement. Les services financiers mobiles permettent d'étendre l'accès aux services bancaires, aux paiements, aux transferts d'argent et à d'autres produits financiers à des populations qui n'avaient pas accès aux services bancaires traditionnels. Ainsi, bien que McKinnon (1973) ne traite pas directement de la téléphonie mobile ou de l'inclusion financière, son analyse des mécanismes de mobilisation de l'épargne et du développement financier est pertinente pour comprendre les implications de la téléphonie mobile sur l'inclusion financière dans les économies en développement.

Levine (2005) distingue cinq voies fondamentales par lesquelles le développement du système financier peut booster la croissance économique. Il s'agit de la facilitation de la gestion des risques, de la production de l'information et l'attribution des capitaux, de la surveillance des gestionnaires et le contrôle de la gouvernance d'entreprises, de la mobilisation de l'épargne et la facilitation des échanges de biens et services. Les travaux portant sur la relation entre service financier mobile et croissance économique tranchent en faveur d'une relation positive. En effet, dans les pays en développement où l'accès au système financier classique est limité, les services d'argent mobile constituent un moyen d'accroître l'accès aux systèmes financiers et donc de stimuler la croissance économique (Banque Mondiale, 2019). Jack et Suri (2011) soutiennent que l'argent mobile, qui permet de payer les factures en appuyant sur quelques boutons du téléphone au lieu de se rendre dans un bureau souvent éloigné avec des files d'attente longues, facilite le stockage, le transfert d'argent en toute sécurité, le commerce. Ce qui rend l'utilisateur de l'argent mobile

² Le Fonds Monétaire International présente l'inclusion financière comme une partie intégrante du développement financier : <https://www.imf.org/fr/Capacity-Development/Training/ICDTC/Courses/FDFI>

plus productif au profit de la croissance économique. En outre, le stockage de monnaie mobile permet aux utilisateurs d'argent mobile d'épargner. Comme le constatent Mbiti & Weil (2011), la mobilisation de l'épargne à travers le compte d'argent mobile permet aux ménages d'investir dans leur éducation, d'entreprendre, d'améliorer leurs moyens de subsistance, de lisser leur consommation et de s'assurer contre les vulnérabilités socio-économiques, favorisant ainsi l'accroissement de la production nationale. Selon GSMA (2015), les services d'argent mobile offrent une meilleure accessibilité financière à travers les points de transfert d'argent mobile comparativement aux succursales bancaires. Ce qui améliore l'accès aux services financiers pour un grand nombre de personnes exclues des banques.

Les établissements de monnaie électronique (EME) détiennent 60% du nombre total de comptes ouverts, en légère baisse de 0,2% en glissement annuel, au profit des banques qui détiennent désormais 40% des comptes de monnaie électronique dans l'Union (BCEAO, 2022). La Côte d'Ivoire, avec 46 millions de comptes, cumule 35% du total de comptes de monnaie électronique dans l'Union. Le Sénégal enregistre une hausse de 63% des souscriptions, suivi de la Guinée-Bissau (30%). Les autres pays, notamment le Niger, le Bénin, le Mali, le Burkina et le Togo affichent des taux de progression relativement modérés, compris entre 13% et 26% (BCEAO, 2022). En 2021, le nombre de comptes de monnaie électronique dans l'UEMOA s'élève à 131 millions, en hausse de 39% par rapport à l'année 2020, soit 37 millions de nouveaux comptes enregistrés. Cette évolution reflète l'adoption croissante par les populations des services financiers numériques, amorcée pendant la période du confinement lié à la pandémie Covid-19 (BCEAO, 2022). Au niveau de la distribution, le nombre des points de services a progressé de 30% en 2021 dans l'Union, pour se situer à 1,4 million. Cette évolution a sensiblement contribué à l'amélioration de l'accès des clients aux services financiers, notamment via la téléphonie mobile. Il est dénombré une moyenne de 94 utilisateurs par point de services à fin décembre 2021. En 2020, cette moyenne ressortait à 88 (BCEAO, 2022).

Andriannaivo et Kpodar (2011), utilisant la méthode des moments généralisés, montrent que les TIC, y compris le développement de la téléphonie mobile, contribuent de manière significative à la croissance économique. Lundqvist et Erlandsson (2014) révèlent que la pénétration de la téléphonie mobile a un impact bénéfique sur la croissance économique dans les pays africains, et une partie de l'effet positif est canalisé par l'inclusion financière. Ghosh (2018) montre à travers la méthode des moments généralisés (GMM) que l'inclusion financière a un impact positif sur la croissance économique et qu'il existe une forte complémentarité entre téléphonie mobile et inclusion financière. Utilisant l'approche Probit et Logit, Ggombe et Tomoya (2015) révèlent que l'adoption des services monétaires mobiles augmente la probabilité d'épargner, d'emprunter et de recevoir des transferts de fonds en raison de la réduction des coûts de transaction. Ouma et al. (2017) montrent à partir des méthodes des MCO et de la régression logistique que la disponibilité et l'utilisation de téléphones mobiles pour fournir des services financiers favorisent la probabilité d'épargner, d'économiser au niveau des ménages. Murendo et al. (2018), utilisant les régressions logistiques conditionnelles, révèlent que l'adoption de l'argent mobile est positivement influencée par la taille du réseau social avec lequel l'information est échangée et que cet effet est particulièrement prononcé pour les ménages non pauvres. Evans et Alhassan (2018), utilisant la logistique binaire et le probit binaire, ont montré que la probabilité que les femmes épargnent plus grâce à l'argent mobile est plus élevée que celle des hommes. Enfin, Lashitew et al. (2019) indiquent que divers facteurs socioéconomiques et institutionnels influencent l'adoption et l'utilisation des services monétaires mobiles. Coulibaly (2020), à l'aide d'un modèle de sélection de Heckman (1979) et du modèle Probit multinomial, parvient aux mêmes conclusions. Les résultats collectés sont similaires en ce qui concerne ceux qui utilisent uniquement des comptes officiels et ceux qui utilisent les deux types de comptes. Ils montrent que l'utilisation de l'argent mobile est plus élevée chez les hommes, les personnes âgées, les personnes ayant des niveaux de revenus plus élevés, celles ayant les niveaux d'éducation les plus élevés et celles ayant un accès facile aux agences de paiement mobile. Ben Naceur et Ghazouani (2007) ont fourni une base empirique importante pour comprendre les dynamiques financières dans la région MENA³, ce qui est utile pour évaluer les opportunités et les défis liés à l'introduction de services financiers mobiles et à l'approfondissement de l'inclusion financière dans cette région. Les services financiers mobiles ont le potentiel de jouer un rôle important dans l'inclusion financière et le développement économique de cette région. En facilitant l'accès aux services financiers pour les populations non bancarisées ou mal desservies, la téléphonie mobile peut contribuer à stimuler l'activité économique, à promouvoir l'entrepreneuriat et à réduire la pauvreté.

³ Moyen-Orient et Afrique du Nord.

2. MÉTHODOLOGIE

Nous utilisons un modèle de panel portant sur huit (8) états de la zone UEMOA, dont la Guinée Bissau est exclue en raison des données manquantes. La période d'étude est de 2015 à 2021. Le choix de la période d'étude se justifie par la disponibilité des données pour les pays considérés. Nos données proviennent de deux sources distinctes, à savoir la base de données dénommée Financial Access Survey (FAS) du Fonds Monétaire International (FMI) et la base de données World Development Indicateur (WDI) proposée par la banque mondiale. Nous utilisons la méthode des moindres carrés généralisés (MCG). Cette méthode présente l'avantage de tenir compte des problèmes d'autocorrélation et d'hétéroscédasticité, surtout lorsque les séries sont stationnaires et suivent une marche aléatoire.

2.1 Choix et définition des variables

Nous présentons ici les variables servant à mener notre étude. Il s'agit des variables endogènes et exogènes.

2.1.1 Variable endogène

Nous utiliserons le taux de croissance du PIB réel par habitant comme variable endogène. Sa variation permet en effet d'apprécier la hausse (croissance économique) ou la baisse (récession économique) de l'activité économique au cours de l'intervalle de temps considéré.

2.1.2 Variables exogènes

Le choix des variables se justifie d'abord par la pertinence de celles-ci selon la littérature, et ensuite par leur disponibilité pour chaque pays sur la période 2015-2021. Ainsi, nous distinguons deux catégories de variables, à savoir les variables d'intérêt et les variables de contrôle.

2.1.3 Variables d'intérêt

Nous utiliserons comme variables exogènes d'intérêt les variables suivantes :

Variabiles exogènes	Définition des Variables
LnPvamk	Nombre de points de vente actifs d'agents de téléphonie mobile pour 1 000 km ²
LnPvatpm	Nombre de points de vente actifs d'agents de téléphonie mobile pour 100 000 adultes
LnPvatm	Nombre de points de vente d'agents de téléphonie mobile enregistrés pour 1 000 km ²
LnPvatma	Nombre de points de vente d'agents de téléphonie mobile enregistrés pour 100 000 adultes.
LnTama	Nombre de transactions d'argent mobile pour 1 000 adultes.
LnNcama	Nombre de comptes actifs d'argent mobile pour 1 000 adultes.

Et $u_{i,t}$ le terme d'erreur. Quant à α_i , il correspond à la constante captant l'effet spécifique à chaque pays, β_i représentant les coefficients respectifs de chaque facteur.

2.1.4 Variables de contrôle

Ce sont des variables que nous ajoutons dans la régression afin d'éviter un biais dans l'estimation des paramètres d'intérêt. Les variables retenues sont les dépenses publiques (Dpub) et l'inflation (Infl). À partir de ces variables endogènes et exogènes, nous écrivons notre modèle.

2.2 Modèle d'étude

Après réaménagement en tenant compte de notre objectif, nous formulons notre modèle ainsi :

$$Y_{it} = \beta_0 + \beta_1 \text{LnNcama}_{it} - \beta_2 \text{LnPvatpm}_{it} + \beta_3 \text{LnPvatm}_{it} + \beta_4 \text{LnPvatma}_{it} + \beta_5 \text{LnTama}_{it} - \beta_6 \text{LnPtamk}_{it} + \beta_7 \text{Dpub}_{it} + \beta_8 \text{Infl}_{it} + \mu_{it} \quad (1)$$

Ce modèle (1) comporte huit variables explicatives, dont 6 variables d'intérêt et 2 variables de contrôle.

2.2.1 Résultats d'estimation

Le résultat d'estimation est consigné dans le tableau suivant :

Variabiles	Description	Coefficients	Z	P> z
LnNcama	Nombre de comptes actifs d'argent mobile pour 1 000 adultes	.8308777	0.93	0.359
LnPvatpm	Nombre de points de vente actifs d'agents de téléphonie mobile pour 1 000 km ²	-4.158634**	-2.35	0.024
LnPvatm	Nombre de points de vente d'agents de téléphonie mobile enregistrés pour 1 000 km ²	-10.19152	-0.97	0.336

LnPvatma	Nombre de points de vente d'agents de téléphonie mobile enregistrés pour 100 000 adultes	12.68373	1.26	0.214
LnTama	Nombre de transactions d'argent mobile pour 1 000 adultes	1.629112*	1.96	0.057
LnPvamk	Nombre de points de vente actifs d'agents de téléphonie mobile pour 1 000 km ²	-1.109511	-0.99	0.326
Dpub	Dépenses publiques	-.0952513	-0.77	0.447
Infl	Inflation	-.0906191	-0.45	0.655
Cons	Constante	2.116447	0.14	0.887
Number of obs = 56 F (8,40) = 2.19				
Number of groups = 8 Prob > chi2 = 0.0492				

Source : Auteur à partir des sorties de logiciel

Note : (**), (*) traduisent la significativité au seuil de 5% et 1% respectivement

L'équation du modèle s'écrit désormais ainsi :

$$Y_{it} = 2,116 + 0,8308\text{LnNcama}_{it} - 4,1586\text{LnPvatpm}_{it} - 10,1915\text{LnPvatm}_{it} + 12,6873\text{LnPvatma}_{it} + 1,6291\text{LnTama}_{it} - 1.1095\text{LnPvamk}_{it} - 0,0952\text{Dpub}_{it} - 0,0906\text{Infl}_{it} + \mu_{it} \quad (2)$$

2.2.2 Implications économiques

Notre estimation nous enseigne que le téléphone mobile et les variables retenues pour capter l'inclusion financière mobile influencent la croissance économique dans la zone UEMOA. En effet, les résultats nous ont révélé la significativité de deux (2) variables, LnPvatpm : Nombre de points de vente actifs d'agents de téléphonie mobile pour 1 000 km² et LnTama : Nombre de transactions d'argent mobile pour 1 000 adultes. Il existe une corrélation positive entre l'utilisation de l'argent mobile et la croissance économique. Cela peut être dû en partie au fait que l'argent mobile facilite les transactions commerciales et financières, notamment dans les économies informelles où les transactions en espèces sont courantes. En ce qui concerne le nombre de transactions d'argent mobile pour 1 000 adultes, les données peuvent varier considérablement en fonction de la région et du pays. Par exemple, selon un rapport de la GSMA (2020) sur l'état de l'argent mobile en Afrique de l'Ouest, en 2020, le nombre moyen de transactions d'argent mobile par mois pour 1 000 adultes était de 138 en Côte d'Ivoire, de 75 au Sénégal et de 20 au Bénin. Dans d'autres régions, les chiffres peuvent être plus élevés ou plus bas en fonction de l'adoption de l'argent mobile.

Il convient également de noter que le nombre de transactions d'argent mobile pour 1 000 adultes ne doit pas être considéré isolément comme un indicateur de la croissance économique. D'autres facteurs tels que l'investissement, l'innovation et la productivité jouent également un rôle important dans la croissance économique. Le nombre de transactions d'argent mobile pour 1 000 adultes varie considérablement selon la région et le pays. Les chiffres peuvent être influencés par divers facteurs, notamment l'adoption de l'argent mobile, la pénétration des services bancaires et financiers traditionnels, les politiques gouvernementales et la concurrence sur le marché des services financiers mobiles.

Selon les données de la Banque mondiale, en 2017, les pays avec les chiffres les plus élevés de transactions d'argent mobile pour 1 000 adultes comprenaient le Kenya avec 562 transactions, l'Ouganda avec 324 transactions et le Zimbabwe avec 140 transactions. En comparaison, d'autres pays tels que l'Éthiopie et le Nigeria ont enregistré des chiffres inférieurs à 10 transactions pour 1 000 adultes.

Il est important de noter que ces données peuvent varier considérablement d'une année à l'autre et que l'utilisation de l'argent mobile peut continuer à croître à mesure que les services financiers mobiles deviennent plus répandus et plus accessibles.

Cependant, le nombre de points de vente actifs d'agents de téléphonie mobile pour 100 000 adultes a un effet négatif sur la croissance économique dans la zone UEMOA. Nos résultats sont conformes aux résultats de Hardy (1980), Waverman et al. (2005) et Andriannaivo et Kpodar (2011).

CONCLUSION

L'objectif de notre étude était d'analyser l'effet de l'inclusion financière par la téléphonie mobile sur la croissance dans l'Union économique et Monétaire Ouest Africain (UEMOA). Singulièrement, il s'agissait pour nous de montrer l'effet de l'abonnement à la téléphonie mobile sur la croissance économique et d'analyser l'effet des services d'argent mobile sur la croissance dans la zone UEMOA. Au plan méthodologique, la méthode des moindres carrés généralisés (MCG) a été utilisée pour les estimations et notre étude, dont la période s'étend de 2015 à 2021, a porté sur un panel de 8 pays (membres de l'UEMOA). Nos résultats montrent que le nombre de transactions d'argent mobile pour 1 000 adultes améliore la croissance économique tandis que le nombre de points de vente actifs d'agents de téléphonie mobile pour

100 000 adultes à un effet négatif. Cette étude a permis de mettre en lumière l'effet de l'inclusion financière mobile sur la croissance dans l'espace UEMOA. Cependant, bien que la période d'étude soit courte, ces résultats sont solides et instructifs. Par ailleurs, des études fondées sur des données plus grandes pourraient fournir une explication plus solide à l'effet de l'inclusion financière mobile sur la croissance économique.

BIBLIOGRAPHIE

- ANDRIANAIVO M., KPODAR K. (2011) ICT, Financial Inclusion, and Growth: Evidence from African Countries, IMF working paper, WP/11/73.
- BAGEHOT W. (1873) *Lombard Street. A Description of the Money Market*, Hyperion Press, Westport, Connecticut, 173p.
- BANQUE MONDIALE (2021) *Global Findex Database 2017: Measuring Financial Inclusion and the Fintech Revolution*. Washington, DC: Banque mondiale.
- BANQUE MONDIALE (2019) *Rapport sur le développement dans le monde 2020: La nature changeante des migrations mondiales*. Washington, DC: Banque mondiale.
- BANQUE MONDIALE (2018) *Rapport sur le développement dans le monde 2019. La nature changeante du travail*. Washington, DC: Banque mondiale.
- BCEAO (2022) *Rapport annuel de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) au titre de l'année 2022*.
- BCEAO (2021) *Évolution des services financiers numériques dans l'UEMOA au titre de l'année 2021*.
- BCEAO (2018) *Évolution des indicateurs de suivi de l'inclusion financière dans l'UEMOA au titre de l'année 2018*.
- BCEAO (2018) *Rapport sur la situation de l'inclusion financière dans l'UEMOA au cours de l'année 2018*.
- BECK T., DEMIRGÜÇ-KUNT A., MARTINEZ-PERIA S. (2007) Reaching out: Access to and use of banking services across countries, *Journal of Financial Economics*, 85(1), 234-266.
- BEN NACEUR S., GHAZOUANI S. (2007) Stock markets, banks, and economic growth: empirical evidence from the MENA region, *Research in International Business and Finance*, 21(2), 297-315.
- COULIBALY S. S. (2020) L'inclusion financière à travers la monnaie mobile : analyse de la décision sur l'utilisation des comptes de monnaie mobile dans les pays de l'UEMOA, *Document de Politique Générale*, n° 688, Consortium pour la Recherche Économique en Afrique, 10 pages
- DEMIRGÜÇ-KUNT A., KLAPPER L. (2013) Measuring financial inclusion: Explaining variation in use of financial services across and within countries, *Brookings Papers on Economic Activity*, Spring, 279-321.
- DEMIRGÜÇ-KUNT A., LEORA K., DOROTHE S., SANIYA A., JAKE H. (2016) *The Global Findex Database : Measuring Financial Inclusion and the Fintech Revolution*, Washington, DC: World Bank.
- EVANS S. O., ALHASSAN K. A. (2018) ICT Usage, Mobile Money and Financial Access of Women in Ghana, *Africa growth Agenda*, 15(1), 14-18.
- GGOMBE K. M., TOMOYA M. (2015) ICT for Financial Inclusion: Mobile Money and the Financial Behavior of Rural Households in Uganda, GRIPS Discussion Papers 15-20, National Graduate Institute for Policy Studies.
- GHOSH S. (2018) Biometric identification, financial inclusion and economic growth in India: does mobile penetration matter ? *Information Technology for Development*, 25(4).
- GSMA (2015) L'économie mobile Afrique de l'Ouest 2019, GSMA.
- HARDY A. P. (1980) The role of the telephone in economic development, *Telecommunications Policy*, 4, 278-286.
- HECKMAN J. (1979) Sample Selection Bias as a Specification Error, *Econometrica*, 47, 153-162.
- JACK W., SURI T. (2011) Mobile Money: The Economics of M-PESA, Massachusetts, USA: National Bureau of Economic Research, Working Paper Series 16721.
- KIM D.-W., YU J.-S., KABIR M. K. (2018) Financial Inclusion and Economic Growth in OIC countries, *Research in International Business and Finance*, 43, 1-14.
- LASHITTEW A. A., VAN TULDER R., YANN L. (2019) Mobile phones for financial inclusion: What explains the diffusion of mobile money innovations? *Research Policy*, 48(5), 1201-1215.
- LEVINE R. (2005) Finance and growth :Theory and Evidence, Working Paper 10766.
- LUNDQVIST M., ERLANDSSON F. (2014) The Diffusion of Mobile Phones and its Impact on Financial Inclusion and Economic Growth in Africa, Lund University, 45p.
- MBITI I., WEIL N. D. (2011) Mobile Banking :The impact of M-PESA in Kenya, NBER working paper series.
- MACKINNON R. I. (1973) *Money and capital in Economic Development*, The Brookings Institution, 184p.
- MURENDO C., WOLLNI M., DE BRAUW A., MUGABI N. (2018) Social Network Effects on Mobile Money Adoption in Uganda, *The Journal of Development Studies*, 54(2), 327-342.
- OUMA S. A., ODONGO T. M., WERE M. (2017) Mobile financial services and financial inclusion: Is it a boon for savings mobilization? *Review of Development Finance*, 7(1), 29-35.
- SCHUMPETER J. (1911) *The Theory of Economic Development*, Harvard University Press.
- SHARMA D. (2016) Nexus between Financial Inclusion and Economic Growth: Evidence from the Emerging Indian Economy, *Journal of Financial Economic Policy*, 8(1), 13-36.
- WAVERMAN L., MESCHI M., FUSS M. (2005) *The Impact of Telecoms on Economic Growth in Developing Countries*, The Vodafone Policy Paper Series, 2, 10-13.

L'impact des inégalités de genre dans l'éducation sur la formation du capital humain dans la région MENA

Said KACI¹

Depuis l'émergence de la théorie de la croissance endogène, notamment des modèles portant sur la contribution du capital humain à la formation de la richesse (Lucas, 1988 ; Mankiw et al., 1992), l'intérêt des économistes sur la dynamique de son accumulation s'est considérablement accru. D'ailleurs, en se référant aux travaux de Mankiw, Romar et Weil (1992), Benhabib et Speigel (1994) et Herrera (1998), l'éducation et l'apprentissage représentent les principales sources de la dynamique d'accumulation du capital humain. Cependant, de nombreuses contraintes d'ordre économique, social et institutionnel peuvent aller à l'encontre de cette dynamique. Parmi les sources de cette vulnérabilité se trouvent les inégalités d'accès à l'éducation entre femmes et hommes.

À cet effet, promouvoir l'égalité d'éducation entre femmes et hommes demeure un objectif fondamental dans l'orientation des politiques d'éducation, et aussi une priorité dans le partenariat mondial d'éducation². La littérature théorique montre qu'il existe un effet négatif des inégalités d'éducation, notamment des inégalités de genre, sur la formation du capital humain et le niveau de la croissance. En effet, la différence du niveau d'éducation entre les hommes et les femmes réduit le stock du capital humain, ce qui entraîne un impact négatif sur la croissance et le développement (Dollar et Gatti, 1999). Par ailleurs, quelques travaux ont souligné l'existence des externalités positives concernant l'éducation des femmes dans la promotion du capital humain et la croissance. La hausse du niveau d'éducation des femmes permet de réduire le taux de mortalité infantile et de promouvoir l'éducation des générations futures, ce qui permet de booster le capital humain à long terme (Galor et Weil, 1996 ; Lagerlof, 1999 ; King, Klasen et Porter 2008). Cette inégalité d'éducation selon le genre implique une inégalité d'emploi, laquelle aura un effet négatif sur la croissance (Calvalcanti et Tavares, 2007). Knowels et al. (2002) considèrent que la productivité marginale de l'éducation est caractérisée par des rendements d'échelles décroissants. Dans ce cas, l'existence d'une inégalité d'éducation au détriment des femmes implique que la productivité marginale de l'éducation chez les femmes est supérieure à celle des hommes. L'effort de réduction de cette inégalité va se traduire par un rendement élevé de l'éducation en termes de stock de capital humain et de croissance.

Empiriquement, de nombreuses études ont montré l'impact négatif des inégalités de genre sur le capital humain et la croissance (Klasen, 2002 ; Yamarik et Ghosh, 2003 ; Klasen et Lamanna, 2009 ; Calvalcanti et Tavares (2007). Un niveau inférieur d'éducation des femmes réduit leur taux d'emploi et leur insertion dans les procédés de production qui exigent un niveau d'éducation élevé, ce qui réduit le capital humain et le taux de croissance. Oztunc et al. (2015) ont montré que le taux de scolarisation des femmes a un effet positif et significatif sur la croissance économique dans la région Asie-Pacifique. L'étude de Mehrunisa et al. (2016)

¹ Faculté des sciences économiques, commerciales et des sciences de gestion, Laboratoire d'Économie et Développement. Université de Bejaia. said.kaci@univ-bejaia.dz

² La réduction des inégalités d'éducation selon le genre figure parmi les objectifs du millénaire pour le développement durable (2015-2030). En effet, cet objectif occupe une place prépondérante dans les recommandations de l'ONU et l'UNESCO concernant l'orientation des politiques d'éducation.

montre que l'inégalité d'éducation selon le genre au niveau de l'enseignement supérieur a un impact négatif plus sévère sur la croissance que l'inégalité au niveau primaire et secondaire.

En 2020, le taux d'alphabétisation des femmes dans la région MENA était de 68,5% tandis que le taux d'alphabétisation des hommes était de 82,2% (UNESCO, 2021). Des scores qui révèlent l'existence d'un écart régional significatif en termes d'accès à l'éducation selon le genre. De nombreux facteurs, économiques, sociaux, culturels expliquent l'existence de cette inégalité.

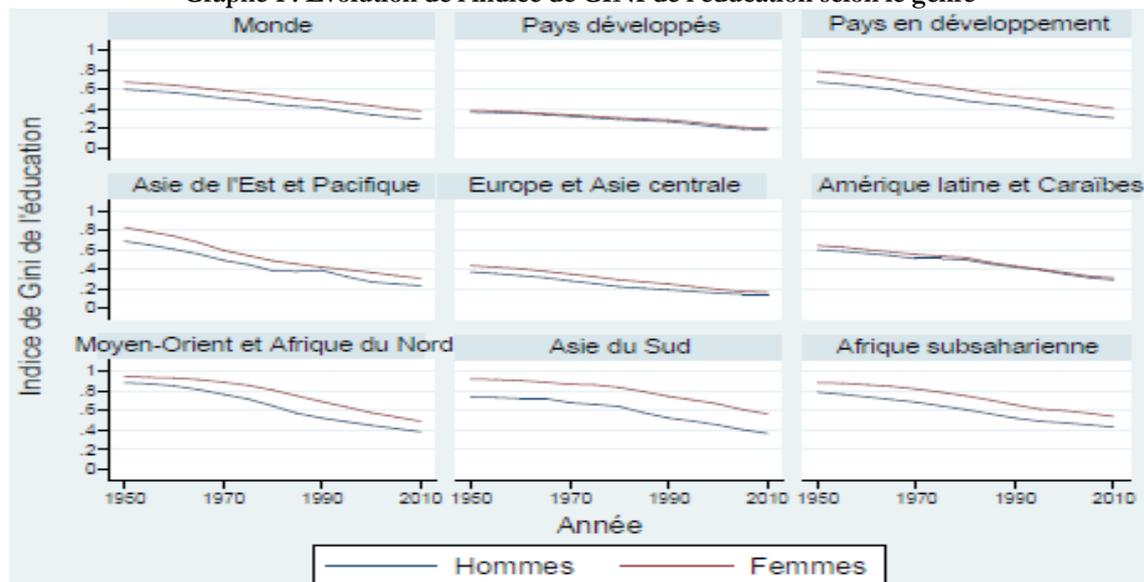
Ce papier mesure l'effet des inégalités scolaires selon le genre sur la formation du capital humain dans la région MENA sur la période 1970-2019. L'inégalité d'éducation est mesurée par les différences de durées de scolarisation entre hommes et femmes. L'estimation de l'effet des écarts de scolarisation selon le genre sur la dynamique de la formation du capital humain s'effectue par une modélisation en données de panel pour les pays suivants : Algérie, Bahreïn, Egypte, Iran, Iraq, Qatar, Jordanie, Kuweit, Maroc, Arabie Saoudite, Soudan, Tunisie, Emirats arabes unis, Mauritanie et Yémen.

Ce papier est subdivisé en trois sections. La première propose une description de l'état des lieux des inégalités de genre dans l'éducation dans la région MENA. La deuxième section consiste à estimer un modèle en données de panel sur un échantillon de quinze pays de la région MENA sur la période 1970-2019 afin de déterminer l'impact des inégalités de genre sur l'accumulation du capital humain. La troisième section propose quelques recommandations, à l'issue des résultats établis, concernant l'orientation des politiques d'éducation dans le but de réduire les inégalités de genre dans l'éducation.

1. INÉGALITE D'ÉDUCATION SELON LE GENRE DANS LA RÉGION MENA : ANALYSE DESCRIPTIVE

Dans cette section nous présentons l'évolution de quelques indices liés à l'inégalité d'éducation selon le genre dans la région MENA afin de comprendre sa tendance générale et de dresser un état des lieux.

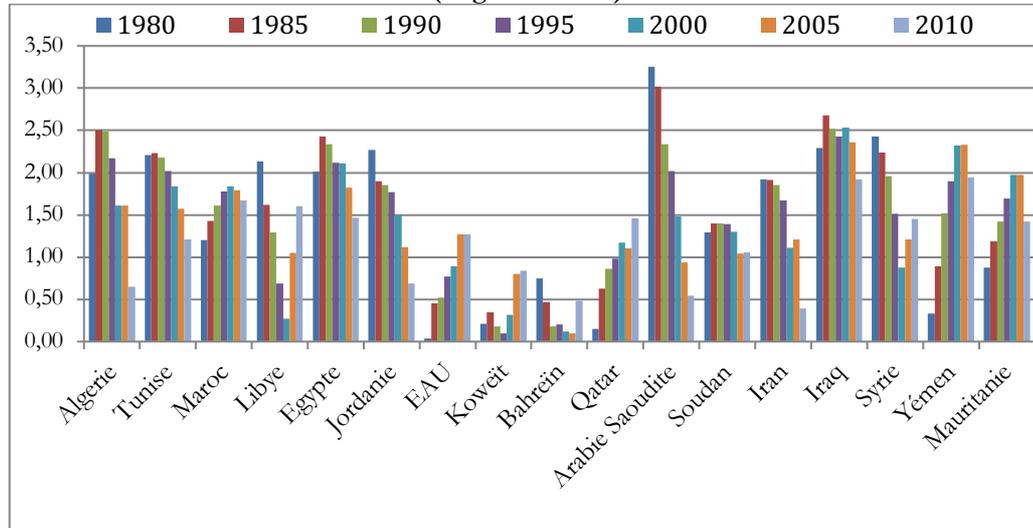
Graph 1 : Évolution de l'indice de GINI de l'éducation selon le genre



Source : Benaabdelaali, 2017, 67.

Le graphique 1 présente une évolution hétérogène, dans les différentes régions du monde, concernant les inégalités d'éducation selon le genre (mesurées par l'écart absolu entre les indices de GINI chez les hommes et chez les femmes). Cependant, l'évolution générale de ces inégalités montre une tendance à la baisse dans toutes les régions du monde. Les inégalités d'éducation selon le genre sont absentes dans les pays développés, mais elles persistent dans les pays en développement. Les régions de l'Europe et de l'Asie centrale ainsi que l'Amérique latine et Caraïbes présentent un écart d'éducation selon le genre quasiment nul. En revanche, en Asie du sud, en Afrique subsaharienne et dans la région MENA, l'écart reste important. Nous constatons que dans les régions à haut revenu, où il y a moins de pauvreté et de conflits et davantage de stabilité politique et économique, l'écart d'éducation selon le genre a quasiment disparu, contrairement aux régions moins développées où il persiste, bien que suivant une tendance baissière.

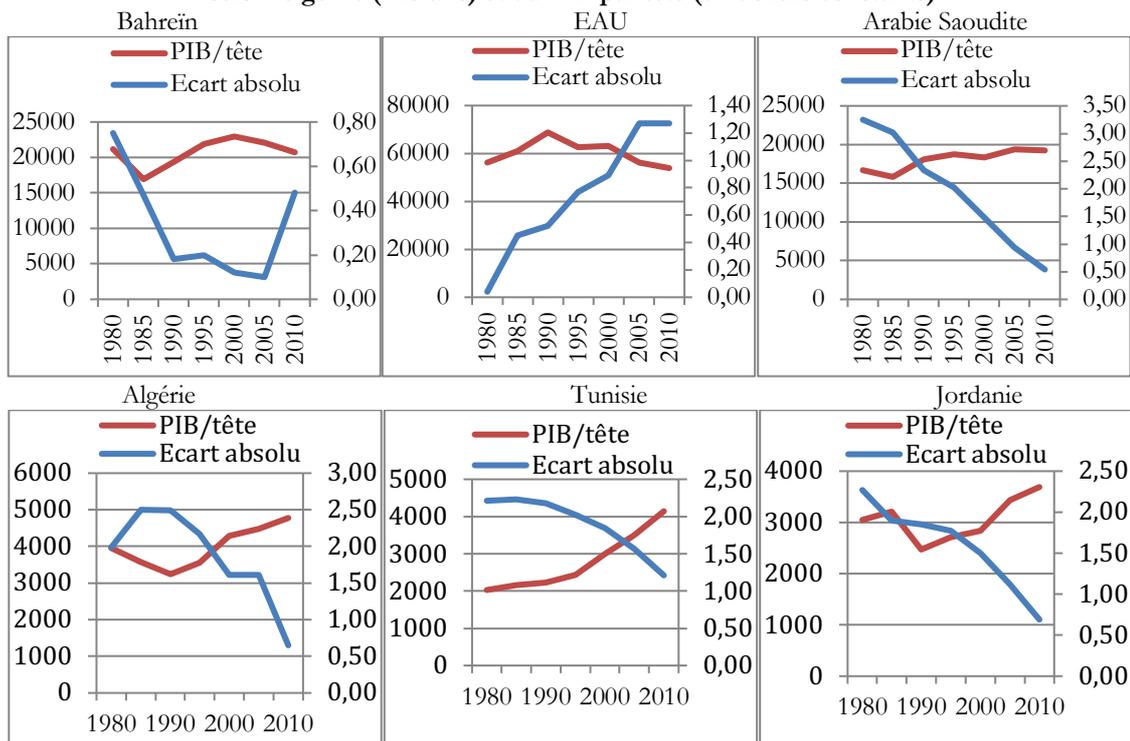
Graphe 2 : Écart du nombre moyen d'années d'études par habitant entre hommes et femmes (Région MENA)

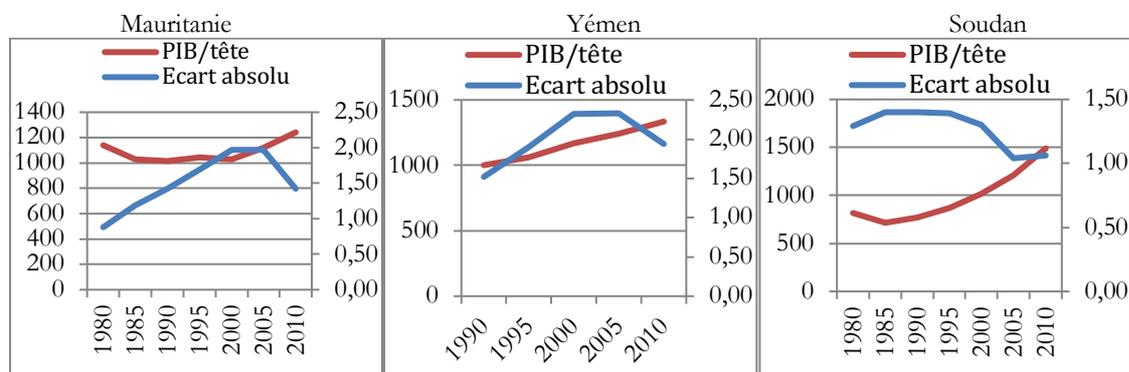


Source : calculé par l'auteur à partir des données de Barro et Lee (2020).

Le graphe 2 indique que la région MENA est hétérogène en ce qui concerne l'écart absolu du nombre moyen d'années d'études entre les hommes et les femmes (+15 ans). Les pays qui disposent d'une certaine stabilité sur le plan politique et économique connaissent une dynamique baissière de cet écart, comme l'Algérie, la Jordanie, le Maroc, la Tunisie ainsi que les pays du golfe. En revanche, les pays qui souffrent d'une instabilité politique et de conflits armés, notamment durant cette dernière décennie, présentent un niveau relativement élevé d'inégalité, avec toutefois une légère tendance baissière, comme le Yémen, l'Iraq, la Syrie et le Soudan. Nous relevons une corrélation négative entre l'accumulation du capital humain mesuré par le nombre moyen d'années d'études par habitant (+15 ans) et leur écart absolu selon le genre. Les pays qui ont le niveau du capital humain le plus élevé, durant la période observée, présentent l'écart absolu moyen selon le genre le plus faible, comme le Qatar et le Koweït. Tandis que les pays ayant le niveau du capital humain le moins élevé, comme le Yémen et le Soudan, ont l'écart absolu moyen le plus élevé.

Graphe 3 : Évolution de l'écart absolu du nombre moyen d'années d'études par habitant selon le genre (+15 ans) et du PIB par tête (en dollars constants)





Source : établi à partir des données de Barro et Lee (2020) et de la Banque Mondiale (2020).

Les courbes dans le graphique 3 présentent une corrélation négative entre l'écart absolu du nombre moyen d'années d'études par habitant et le PIB réel par tête pour les pays de la région MENA, et cela quel que soit le niveau du revenu (haut, moyen ou faible). Les pays à haut revenu présentent les niveaux des inégalités les plus faibles tandis que les pays à faible revenu présentent les niveaux des inégalités les plus élevés. L'explication qu'on peut associer à cette observation est que, plus le pays dispose d'un revenu élevé, plus il dispose des moyens financiers pour mettre en place des politiques d'éducation performantes et efficaces, ce qui va réduire systématiquement les inégalités d'éducation. Une tendance baissière concernant les inégalités d'éducation selon le genre est constatée pour les pays à moyen revenu comme l'Algérie, la Tunisie et la Jordanie. Leur niveau d'inégalité se rapproche de celui des pays à haut revenu durant ces dernières années. Les pays à faible revenu comme la Mauritanie, le Yémen et le Soudan présentent également une tendance baissière en termes d'inégalité d'éducation selon le genre, cependant le niveau de cette inégalité reste remarquablement élevé.

2. ÉTUDE EMPIRIQUE : ANALYSE PAR DONNÉES DE PANEL

Dans cette section, nous appliquons la stratégie d'analyse des données de panel sur un échantillon de quinze pays de la région MENA afin d'identifier l'impact des inégalités d'éducation selon le genre sur l'accumulation du capital humain. L'étude empirique porte sur les pays suivants : Algérie, Bahreïn, Egypte, Iran, Iraq, Qatar, Jordanie, Kuwait, Maroc, Arabie Saoudite, Soudan, Tunisie, Émirats arabes unis, Mauritanie et Yémen. L'estimation porte sur la période 1970-2019.

Les variables utilisées dans l'estimation sont issues des enseignements de la littérature théorique. Le modèle à estimer est représenté comme suit :

$$HC = C + B_1EH + B_2POPACT_F + B_3POPACT_H + B_4RCHF_p + B_5RCHF_S + B_6PIBr \quad (1)$$

HC : Représente le stock du capital humain mesuré par le produit du nombre moyen d'années d'études par habitant pour les +15 ans (Barro-Lee, 2020) par la population active (Banque mondiale 2020).

EH : Représente l'écart absolu entre le nombre moyen d'années d'études par habitant des hommes et celui des femmes concernant la population âgée de +15 ans. Les données de cette série sont calculées à partir de la base de données de Barro-Lee (2020). Afin d'éviter un éventuel problème de multicollinéarité, nous n'ajouterons pas le nombre moyen d'années d'études des hommes et des femmes comme variables explicatives, car ces deux grandeurs représentent la même information que la variable EH .

$POPACT_F$: Représente la population active des femmes, tirée des données de la Banque Mondiale (2020).

$POPACT_H$: Représente la population active des hommes, tirée des données de la Banque Mondiale (2020).

$RCHF_p$: Représente le ratio du nombre moyen d'années d'études des femmes sur celui des hommes au niveau primaire (+15 ans) (Barro-Lee, 2020).

$RCHF_S$: Représente le ratio du nombre moyen d'années d'études des femmes sur celui des hommes au niveau secondaire (+15 ans) (Barro-Lee (2020).

$PIBr$: Représente le PIB réel par habitant ; la série est présentée en US dollar constant. Elle est tirée des données de la Banque Mondiale (2020).

Nous avons introduit la fonction logarithmique sur l'équation (1)

$Log(HC)$

$$= C + B_1 Log(EH) + B_2 Log(POPACT_F) + B_3 Log(POPACT_H) + B_4 Log(RCHF_p) + B_5 Log(RCHF_S) + B_6 Log(PIBr)$$

L'estimation est effectuée via le logiciel Eviews 10.

Afin d'effectuer l'estimation, nous avons suivi la démarche empirique d'analyse par donnée de panel. D'abord, nous analysons la stationnarité des séries via une batterie de tests de première génération. Les tests appliqués sont les suivants : le test de Levin, Lin and Chu (2002), le test de Im, Pesaran and Shin (2003), le test de Fisher-Augmented Dicky Fuller (1979), le test de PP Fisher et le test de Hadri (2000). Puis, nous examinons l'existence d'une éventuelle cointégration entre les variables qui sont non stationnaires et intégrées du même ordre. Dans cette deuxième étape, nous appliquons le test de cointégration de Pedroni (1999) et celui de Kao (1999). Les deux tests permettent de détecter une éventuelle combinaison linéaire à long terme entre les variables dans le cas des données de panel homogènes et hétérogènes.

La dernière étape de l'analyse empirique consiste à estimer les paramètres du modèle. Nous utilisons deux méthodes d'estimation ; la méthode Fully Modified Least Square (FMOLS) et la méthode Dynamic Ordinary Least Square (DOLS). En effet, ces deux méthodes sont bien adaptées à l'estimation des coefficients de régression dans le cas des données de panel.

2.1 Étude de la stationnarité des séries

Pour l'ensemble des séries, les tests de stationnarité sont appliqués sur le modèle avec constante. Le retard optimal est déterminé à partir du critère Schwarz (Sic).

Tableau n° 1 : la stationnarité des séries en niveau

	LLC	IPS	ADF-F	PP-F	Hadri-Z stat
LHC	-9.31970 (0.0000)*	-1.45836 (0.0727)*	47.6194 (0.0216)*	111.874 (0.0000)*	7.42162 (0.0000)
LEH	-4.52758 (0.0000)*	1.48318 (0.9310)	46.8142 (0.0074)*	29.2025 (0.3020)	5.67645 (0.0000)
LPIBr	-2.21934 (0.0132)*	0.05157 (0.5206)	35.0830 (0.2396)	58.3864 (0.0014)*	6.67824 (0.0000)
LPOPACTf	-2.09326 (0.0182)*	2.51895 (0.9941)	11.0606 (0.9994)	23.8686 (0.7779)	7.45529 (0.0000)
LPOPACTH	2.63272 (0.0042)*	2.80972 (0.9975)	13.4108 (0.9961)	23.5377 (0.7925)	7.51952 (0.0000)
LRCHp	-5.54537 (0.0000)*	-2.70289 (0.0034)*	58.5059 (0.0014)*	145.759 (0.0000)*	6.59475 (0.0000)
LRCHs	-8.73757 (0.0000)*	-0.88088 (0.1892)	109.539 (0.0000)*	189.772 (0.0000)*	6.63619 (0.0000)

Source : Établi sous Eviews 10.

() Indique la P-value associée au paramètre estimé.

* Indique que le paramètre est significatif au seuil de 1%.

** Indique que le paramètre est significatif au seuil de 5%.

Les tests de stationnarité montrent que les séries LCH, LRCHp et LRCHs sont stationnaires en niveau, tandis que les séries LEH, LPIBr, LPOPACTf et LPOPACTh sont non stationnaires.

Tableau n° 2 : La stationnarité des séries en première différence

	LLC	IPS	ADF-F	PP-F	Hadri-Z stat
LEH	-4.63207 (0.0000)*	-2.5754 (0.0050)*	41.5405 (0.0274)*	47.2442 (0.0066)*	5.56997 (0.0000)
LPIBr	-6.31781 (0.0000)*	-2.42618 (0.0076)*	60.8738 (0.0007)*	93.4739 (0.0000)*	2.68126 (0.0037)
LPOPACTf	-8.68539 (0.0000)*	-2.31248 (0.0104)**	53.2861 (0.0055)*	77.8401 (0.0000)*	3.82055 (0.0001)
LPOPACTh	-4.17014 (0.0000)*	-1.13744 (0.1277)	42.8337 (0.0501)**	78.9165 (0.0000)*	3.96753 (0.0000)

Source : Établi sous Eviews 10.

() Indique la P-value associée au paramètre estimé.

* Indique que le paramètre est significatif au seuil de 1%.

** Indique que le paramètre est significatif au seuil de 5%.

L'application du filtre de différenciation sur les séries non stationnaires montre que les variables LEH, LPIBr, LPOPACTf et LPOPACTh sont intégrées d'ordre 1.

2.2 Étude de cointégration entre les variables

Dans l'étude de cointégration nous appliquons le test de Pedroni et celui de Kao.

Tableau n° 3 : test de cointégration de Pedroni

	Statistic	Prob.	Statistic	Prob.
Panel v-Statistic	-1.794025	0.9636	-3.071388	0.9989
Panel rho-Statistic	3.043122	0.9988	3.042359	0.9988
Panel PP-Statistic	-10.34842	0.0000*	-12.56384	0.0000*
Panel ADF-Statistic	-2.536228	0.0056*	-1.917320	0.0276**
Alternative hypothesis: individual AR coefs. (between-dimension)				
	Statistic	Prob.		
Group rho-Statistic	4.431407	1.0000		
Group PP-Statistic	-19.81350	0.0000*		
Group ADF-Statistic	-1.929809	0.0268**		

* Indique que le paramètre est significatif au seuil de 1%.

** Indique que le paramètre est significatif au seuil de 5%.

Source : Établi sous Eviews 10.

Le test de Pedroni montre que les deux paramètres Panel V statistic et Panel rho acceptent l'hypothèse nulle de non cointégration, tandis que les deux tests Panel PP statistic et Panel ADF statistic rejettent l'hypothèse nulle de non cointégration. Pour une meilleure précision, nous appliquons également le test de Kao.

Tableau n° 4 : test de cointégration de Kao

	t-Statistic	Prob
ADF	-2.474945	0.0067
Residual variance	0.022798	
HAC Variance	0.033357	

Source : Établi sous Eviews 10.

La P-value associée à la statistique ADF est inférieure au seuil de signification de 5%. Ce qui permet de rejeter l'hypothèse nulle d'absence de cointégration. D'après les résultats des tests établis, l'existence d'une relation de long terme entre les variables du modèle est confirmée.

2.3 Estimation du modèle DOLS et FMOLS

Tableau n° 5 : les résultats de l'estimation

	DOLS	FMOLS
LEH	-0.189225 [4.943222] (0.0000)*	-0.150887 [4.010269] (0.0001)*
LPIBr	0.256349 [3.217256] (0.0017)*	0.286645 [3.803660] (0.0003)*
LPOPACTf	-0.202671 [1.641580] (0.1036)	0.300038 [1.767307] (0.1069)
LPOPACTH	1.161408 [6.741611] (0.0000)*	1.016633 [6.236939] (0.0000)*
LRCHp	0.902421 [4.032710] (0.0001)*	0.846002 [4.097234] (0.0001)*
LRCHs	0.193305 [1.221780] (0.2245)	0.204444 [1.447190] (0.1514)

[] Mentionne la T-statistique associée à chaque paramètre.

() Mentionne la P-value associée à chaque paramètre.

* Indique que le paramètre est significatif au seuil de 1%.

Source : Établi sous Eviews 10.

3. INTERPRÉTATION ET RECOMMANDATIONS

L'effet de l'écart absolu (homme-femme) du nombre moyen d'années d'études par habitant est négatif et significatif sur l'évolution du capital humain. La sous formation des femmes par rapport aux hommes constitue une sous performance dans la formation du capital humain.

Le ratio du nombre moyen d'années d'études des femmes sur celui des hommes au niveau primaire a un impact positif et significatif sur le capital humain. Tandis que le ratio du nombre moyen d'années d'études des femmes sur celui des hommes au niveau secondaire dispose d'un effet non significatif. Ce résultat ne surprend pas car l'écart d'éducation au niveau primaire est réduit, le ratio y est souvent proche de 1 pour la plupart des observations alors que l'écart se creuse au niveau secondaire, ce qui entrave la contribution de l'éducation au processus d'accumulation du capital humain.

Dans la région MENA, l'inégalité d'éducation entre hommes et femmes s'amplifie avec le niveau d'éducation. Elle est quasiment absente au niveau primaire mais significative au niveau secondaire. Malgré la tendance à la baisse de l'écart d'éducation, l'effet de l'inégalité d'éducation au niveau secondaire freine l'accumulation du capital humain dans la région.

La population active masculine exerce un effet positif et significatif sur le capital humain, tandis que cet effet est négatif et non significatif pour la population active féminine. Ce résultat est complémentaire par rapport aux résultats précédents. L'inégalité de formation du côté des femmes, notamment au niveau secondaire, rend leur insertion dans le marché de travail plus difficile, ce qui prolonge cette inégalité de l'éducation vers l'inégalité de l'emploi. Le taux d'emploi des femmes demeure inférieur à celui des hommes. Lorsque les filles ne bénéficient pas d'une formation de qualité, elles sont contraintes de travailler dans des emplois mal rémunérés et peu qualifiés, ce qui limite leur potentiel de revenu et leurs contributions à l'économie nationale. Klasen et Lamanna (2009) indiquent que les pays de la région MENA souffrent d'une croissance lente de l'emploi féminin. Certaines croyances et pratiques culturelles entravent l'insertion des femmes dans divers secteurs d'activités. Cependant, l'amélioration de l'éducation des femmes permet de réduire l'impact de ces entraves culturelles et d'augmenter la participation des femmes dans le marché du travail. Dans ce sens, Galor et Weil (1996), Lagerlof (1999) et King, Klasen and Porter (2008) soulignent que la hausse du niveau d'éducation des femmes peut induire un effet d'entraînement sur la hausse du capital humain chez les futures générations puisqu'elle permet à la fois de réduire le taux de mortalité infantile et d'améliorer le taux d'éducation des enfants, notamment des filles.

L'effet du revenu réel par habitant sur la formation du capital humain est positif et significatif. En effet, la hausse de revenu permet de renforcer les capacités des pouvoirs publics à mettre en place des politiques d'éducation efficaces, qui peuvent à leur tour renforcer la formation du capital humain. D'ailleurs, selon les données que nous avons présentées, ce sont les pays à haut revenu de la région MENA qui ont le score le plus élevé en termes de capital humain.

Nous avons noté également que la structure des pays de la région MENA, par rapport aux deux paramètres utilisés dans le calcul de la variable « capital humain », indique que souvent les pays à haut revenu par habitant et qui ont le nombre moyen d'années d'études par habitant le plus élevé disposent d'une population, donc d'une population active, plus réduite, et inversement pour les pays à faible revenu par habitant. Ce qu'explique l'orientation du modèle d'investissement des pays à haut revenu de la région vers les investissements dotés de forte intensité technologique, contrairement aux pays à faible revenu qui orientent souvent leur modèle d'investissement vers l'accumulation du capital physique.

Il existe également une corrélation négative entre le revenu par habitant et l'écart moyen d'années d'études entre homme et femme. Les pays qui disposent d'un revenu élevé ont un écart moins important que les pays à revenu faible. Les pays qui disposent d'un revenu élevé ont les capacités financières pour instaurer des politiques d'éducation en faveur d'un accès égal à l'éducation. Les pays qui ne souffrent pas d'inégalités d'éducation se caractérisent par une dynamique d'accumulation du capital humain favorable à une croissance soutenue du revenu. Des études comme celles de Siddiquee et Hossain (2018) ou Cabeza-Garcia et al. (2018) montrent que les inégalités freinent le processus de décollage économique et entravent la soutenabilité du revenu.

D'après nos résultats, il est évident qu'un effort en termes de réduction des inégalités d'éducation selon le genre dans la région MENA produit un effet positif sur la formation du capital humain. Une politique de réduction des inégalités d'éducation dans la région permettra d'améliorer la croissance et le développement. La réduction des inégalités dans l'éducation représente la première étape du processus de réduction des inégalités d'emploi et de revenu. Les femmes disposant d'un niveau d'éducation élevé auront plus d'opportunités de mieux s'insérer dans le marché de travail et d'occuper des postes à haut rendement, ce qui permettra d'améliorer leur revenu et celui de la nation.

Les pouvoirs publics des pays qui ont un niveau élevé d'inégalités d'éducation doivent adopter des dispositifs afin de les réduire. Outre la mise en place d'un appareil institutionnel dans le domaine de l'éducation garantissant l'égalité d'accès à l'éducation des filles et des garçons, les pouvoirs publics doivent se fixer comme objectif celui de favoriser l'égalité d'éducation selon le genre et l'insérer dans leurs stratégies et leurs politiques d'éducation. Par exemple, la persistance d'une inégalité au niveau secondaire par rapport au niveau primaire signifie que le taux de décrochage scolaire des filles est supérieur à celui des garçons. Les États doivent identifier les causes de ce phénomène et promouvoir des politiques adéquates pour le minimiser.

L'existence des barrières à l'entrée pour l'emploi selon le genre rend l'éducation des filles non rentable pour les parents. L'élimination de ces barrières et la reconnaissance du statut de la femme dans l'emploi constituent une motivation qui permet d'encourager les familles à offrir à leurs filles une éducation de haut niveau, laquelle va faire décroître l'inégalité de genre et accélérer le processus d'accumulation du capital humain de la nation.

Les gouvernements doivent amplifier les campagnes de sensibilisation et de communication dans les régions qui souffrent de stéréotypes et d'attitudes négatives à l'égard de l'éducation des filles. Améliorer l'accès à l'éducation en construisant des écoles dans les zones défavorisées peut soutenir et donner une dimension concrète à ces efforts de sensibilisation.

CONCLUSION

L'objectif de réduire les inégalités d'éducation selon le genre est légitime sur le plan moral, mais il est aussi important sur le plan de l'efficacité et de la performance économique. Il est évident que la sous-formation des femmes induit une sous-performance économique et sociale.

La région MENA, bien qu'elle soit hétérogène, présente dans sa globalité un niveau élevé d'inégalité d'éducation selon le genre par rapport aux autres régions du monde. Cette situation constitue une partie du problème de la sous-performance économique de la région. D'ailleurs, les résultats de cette étude montrent qu'il y a un effet négatif et significatif des inégalités d'éducation selon le genre sur le processus d'accumulation du capital humain, ce dernier constituant un déterminant fondamental de la soutenabilité de la croissance économique à long terme. À cet effet, les gouvernements des pays de la région, notamment ceux qui souffrent d'un niveau élevé d'inégalité, doivent développer des politiques d'éducation et instaurer des mesures qui permettent de réduire cette inégalité.

Les efforts doivent porter sur la dimension institutionnelle afin d'assurer une égalité absolue d'accès à l'éducation pour les filles et les garçons et d'éliminer les barrières d'entrée au travail pour les femmes. Des actions doivent être entreprises sur le plan économique et social pour inciter les familles à offrir une formation de qualité à leurs enfants, notamment à leurs filles. Cela peut se faire par exemple via les subventions d'éducation qui permettent de réduire les coûts de formation pour les familles et favorisent l'insertion des femmes dans le marché de travail. Au final, il convient de surmonter à la fois les obstacles économiques, financiers, sociaux et culturels afin de réduire l'inégalité entre filles et garçons. Ces efforts constituent une stratégie cohérente de dynamisation de l'accumulation du capital humain qui aura un effet positif sur l'évolution de l'activité économique à long terme dans la région MENA.

BIBLIOGRAPHIE

- BANQUE MONDIALE (2020) Databank. Home page "<https://databank.banquemondiale.org/home.aspx>"
- BARRO J. B., LEE W. J. (2013) A New Data Set of Educational Attainment in the World, 1950-2010, *Journal of Development Economics*, 104(3), 184-198. <http://www.barrolee.com/data/yrsch/htm>
- BENAABDELLAALI W. (2017) *L'effet des inégalités d'éducation sur le développement économique. :un essai d'évaluation*, Thèse de doctorat. Université de Toulon, 203p.
- BENHABIB J., SPEIGEL M. M. (1994) The role of human capital in economic development Evidence from aggregate cross-country data. *Journal of Monetary Economics*, 34(2), 143-173.
- CABEZA-GARCIA L., DEL BRIO E. B., OSCANO-VICTORIO M. L. (2018). Gender factor and inclusive economic growth: the silent revolution, *Sustainability*, 10(1), 1-14.
- CAVALCANTI T. V., TAVARES J. (2007) The output costs of gender discrimination: A modelbased macroeconomic estimate. *Mimeographed*, University of Lisbon.
- DOLLAR D., GATTI R. (1999) Gender Inequality, Income and Growth: Are Good Times good for Women? *Mimeographed*. Washington DC: The World Bank.

- DICKY D., FULLER W. (1979) Distribution of estimators for autoregressive time series with unit root, *Journal of the American Statistical Association*, 71(366).
- GALOR O., WEIL D. (1996) The Gender Gap, Fertility, and Growth, *American Economic Review*, 86, 374-387.
- HADRI K. (2000) Testing for unit roots in heterogeneous panel data, *Econometrics Journal*, 3, 148-161.
- HERRERA R. (1998) Dépenses publiques d'éducation et capital humain dans un modèle convexe de croissance endogène, *Revue Économique*, 49(3), 831-844.
- IM K. S., PESARAN M., SHIN Y., (2003) Testing for unit roots in heterogeneous panels, *Journal of Econometrics*, 115(1), 53-74.
- KAO C. (1999) Spurious regression and residual-based tests for cointegration in panel data, *Journal of econometrics*, 90(1), 1-44.
- KING E., KLASSEN S., PORTER M. (2008) Gender and Development Challenge Paper. Paper prepared for 2008 round of Copenhagen Consensus Project. Mimeographed, World Bank.
- KLASSEN S., LAMANNA F. (2009) The impact of gender inequality in education and employment on economic growth: New evidence for a panel of countries. *Feminist Economics*, 15(3), 91-132.
- KLASSEN S. (2002) Low Schooling for Girls, slower Growth for All? *World Bank Economic Review*, 16, 345-373.
- KNOWLES S., LORGELLY P. K., OWEN D. (2002) Are Educational Gender Gaps a Brake on Economic Development? Some Cross-Country Empirical Evidence, *Oxford Economic Papers*, 54, 118-149.
- LAGERLOF N P. (1999) Gender Inequality, Fertility, and Growth. Mimeographed, Department of Economics, University of Sydney.
- LIVIN A., LIN C. F., CHU C. J. (2002) Unit root test in panel data: asymptotic and finite-sample properties, *Journal of Econometrics* 108, 1-24.
- LUCAS R. (1988). On the mechanisms of economic development. *Journal of monetary economics*, 22, 3-42.
- MANKIW G. N., ROMER D., WEIL N. D. (1992) A Contribution to the Empirics of Economic Growth, *Quarterly Journal of Economics*, 107(2). 407-427.
- MEHRUNISA M., BABAR N. K., SHAKEEL A., NAEEM A., IRSHAD A., DANNIE R. (2016) Revealing the hidden face, enhancing the role of women farmers; a gender impact assessment study of CABI intervention in Muzaffargarh, Punjab and Skardu, Gilgit Baltistan. *CABI working paper 9*, 36p.
- OZTUNC H., OO Z. C., SERIN Z. V. (2015) Effects of female education on economic growth; a cross country empirical study. *Educational sciences: theory and practice*, 15(2), 349-357
- PEDRONI P. (1999) Critical values for cointegration tests in heterogeneous panels with multiple regressors, *Oxford Bulletin of Economics and statistics*, 61(S1), 653-670.
- SIDDIQUEE M. S. H., HOSSAIN M. A. (2018) Exploring gender wage, gap in urban labor market of Bangladesh, *Research in Applied Economics*, 10(1), 36-58.
- UNESCO, (2021) Data. Home page "<http://data.uis.unesco.org/>"
- YAMARIK S., GHOSH S. (2003) Is female education productive? A reassessment. Mimeographed, Medford, MA: Tufts University.

ANNEXES

Estimation FMOLS

Dependent Variable: LHC

Method: Panel Fully Modified Least Squares (FMOLS)

Date: 02/05/23 Time: 19:24

Sample (adjusted): 1975 2019

Periods included: 9

Cross-sections included: 13

Total panel (unbalanced) observations: 114

Panel method: Pooled estimation

Cointegrating equation deterministic: C

Coefficient covariance computed using default method

Long-run covariance estimates (Bartlett kernel, Newey-West fixed bandwidth)

Warning: one more more cross-sections have been dropped due to estimation errors

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
LEH	-0.150887	0.037625	4.010269	0.0001
LPIBR	0.286645	0.075360	3.803660	0.0003
LPOPACTF	0.300038	0.108422	1.767307	0.1069
LPOPACTH	1.016633	0.163002	6.236939	0.0000
LRHCP	0.846002	0.206481	4.097234	0.0001
LRHCS	0.204444	0.141269	1.447190	0.1514

R-squared	0.994506	Mean dependent var	16.45495
Adjusted R-squared	0.993272	S.D. dependent var	1.450742
S.E. of regression	0.118996	Sum squared resid	1.260252
Long-run variance	0.023421		

Estimation DOLS

Dependent Variable: LHC

Method: Panel Dynamic Least Squares (DOLS)

Date: 02/05/23 Time: 19:27

Sample (adjusted): 1970 2019

Periods included: 10

Cross-sections included: 15

Total panel (unbalanced) observations: 133

Panel method: Pooled estimation

Cointegrating equation deterministics: C

Static OLS leads and lags specification

Coefficient covariance computed using default method

Long-run variance (Bartlett kernel, Newey-West fixed bandwidth) used for coefficient covariances

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
LEH	-0.189225	0.038280	4.943222	0.0000
LPIBR	0.256349	0.079679	3.217256	0.0017
LPOPACTF	0.202671	0.123461	1.641580	0.1036
LPOPACTH	1.161408	0.172275	6.741611	0.0000
LRHCP	0.902421	0.223775	4.032710	0.0001
LRHCS	0.193305	0.158216	1.221780	0.2245

R-squared	0.989778	Mean dependent var	16.14542
Adjusted R-squared	0.987884	S.D. dependent var	1.604185
S.E. of regression	0.176573	Sum squared resid	3.367245
Long-run variance	0.037317		

La dimension genre dans les politiques sociales transformatrices en Afrique : cas du Maroc

Hind HOURMAT ALLAH¹

La place de la question du genre dans les politiques sociales en Afrique a toujours été conditionnée par les enjeux politiques, l'attitude des sociétés à accepter (ou rejeter) le changement et l'ampleur des crises économiques. Si des politiques sociales genrées assez courageuses avaient été mises en avant durant les deux premières décennies postindépendances (les années soixante et soixante-dix), la situation s'est nettement dégradée au lendemain de l'application des programmes d'ajustement structurel (PAS). Contraints d'instaurer des politiques économiques néolibérales, les États africains se sont progressivement désengagés des secteurs sociaux comme l'éducation, la santé et l'emploi. Ils ont également considérablement réduit les subventions publiques aux biens de consommation de base. De telles actions et bien d'autres ont été surtout préjudiciables aux personnes vulnérables, notamment les femmes.

Il a fallu attendre le milieu des années quatre-vingt-dix pour voir les États africains prendre conscience de l'importance des politiques sociales genrées comme véritable levier de développement économique. L'échec de la transplantation brutale du modèle néolibéral et l'accroissement du taux de pauvreté ont réactivé le débat sur la pertinence des politiques sociales mises en œuvre. Alors qu'un consensus qui redéfinit les nouveaux paramètres de l'intervention de l'État se dessine, des gouvernements africains se sont progressivement engagés à réinvestir la sphère sociale, sacrifiée durant presque deux décennies à l'expansion des marchés. Dans cette perspective, un nouveau paradigme a été proposé et largement adopté ; celui du développement axé sur des politiques sociales transformatrices². Il s'agit désormais pour les décideurs publics de dépasser la logique corrective imposée par les circonstances pour construire des politiques sociales plus actives et ambitieuses, tenant compte des préoccupations spécifiques et des intérêts différenciés des femmes, des hommes, des filles et des garçons, dans un esprit d'équité, d'inclusion, d'efficacité et de cohérence. Désormais, la construction des politiques sociales passe obligatoirement par le filtre des institutions sociales (familles et collectivités, systèmes de la santé et de l'éducation, etc.) qui sont « porteuses de genre ». Ces politiques ont donc un caractère sexospécifique, parce qu'elles ont une incidence sur la participation des femmes et des hommes aux activités économiques à l'intérieur et à l'extérieur du ménage. De par sa volonté de booster son niveau de développement humain, le Maroc s'est rapidement positionné parmi les pays africains les plus proactifs en matière d'adoption de politiques sociales transformatrices imprégnées d'une forte dimension genre. Ainsi, pour chaque secteur social concerné par la transformation (éducation, santé, emploi, protection sociale, etc.), des mesures spécifiques ont été prises afin d'améliorer le bien-être des populations tout en cherchant à corriger les inégalités liées au genre. Celles-ci ont touché trois principaux volets : le volet institutionnel, le volet législatif et réglementaire, et enfin le volet opérationnel (la mise en œuvre et la sensibilisation).

¹ Laboratoire LIRE-MD, FSJES, Université Cadi Ayyad, Marrakech. hindhourmatallah@gmail.com

² Le concept de politique sociale transformative a été mis en avant pour la première fois en Afrique par l'économiste malawien Thandika Mkandawire en 2004.

L'objectif de ce papier consiste à évaluer les politiques sociales transformatrices au Maroc sous l'angle de l'approche genre. Nous chercherons à vérifier si lesdites politiques sont pertinentes, cohérentes, effectives, efficaces et utiles pour la société. Pour y parvenir, nous nous inspirerons du cadre théorique employé dans la littérature sur les politiques sociales dans les pays en voie de développement (Mares & Carnes, 2014 ; Gough, 2013 ; Keune & Serrano, 2014 ; Surender & Walker, 2013 ; etc.). Aussi, une place de premier plan sera accordée au cadre théorique proposé par Mkandawire (2004) sur le caractère transformateur des politiques sociales. Quant à la méthode d'analyse, nous nous appuyerons sur l'approche narrative comparative (*comparative narrative approach*). Il s'agit de comparer les principaux indicateurs d'égalité (ou inégalité) hommes-femmes au Maroc avant et après la mise en œuvre de chaque politique sociale transformatrice sensible au genre, et ensuite procéder à des recoupements pour obtenir un résultat global. Ce texte est organisé comme suit. La première section expose le cadre théorique qui régit les politiques sociales transformatrices en général et la place que la dimension genre y occupe. La deuxième donne un aperçu sur la trajectoire historique des politiques sociales au Maroc en relation avec la question du genre. Une attention particulière est accordée aux secteurs sociaux stratégiques, à savoir l'éducation, la santé, l'emploi, la lutte contre la pauvreté et la protection sociale. La troisième présente et discute les résultats de l'évaluation desdites politiques du point de vue de la réduction des inégalités de genre. Enfin, la conclusion donne une synthèse du travail et dégage quelques implications en termes de politiques économiques.

1. LES POLITIQUES SOCIALES TRANSFORMATRICES GENRÉES : UNE RÉPONSE AUX DÉFIS SOCIAUX DE NOTRE TEMPS

1.1 De quoi parle-t-on ?

À notre sens, une politique sociale transformatrice genrée se réfère à l'ensemble des mesures structurelles et durables prises par les pouvoirs publics au niveau de l'économie dans son ensemble, mais aussi au niveau des institutions sociales et des relations sociales, dans le but d'améliorer le bien-être des populations tout en cherchant à réduire les inégalités entre les deux sexes dans des limites socialement acceptables. En conséquence, cette forme de politique sociale va au-delà des politiques conjoncturelles classiques caractérisées, entre autres, par leur caractère palliatif, un contenu assez modeste et une compartimentation des activités. Elle s'apparente non pas à un produit, mais à un processus continu d'actions progressistes, et s'attaque directement aux racines des problèmes et pas uniquement aux symptômes.

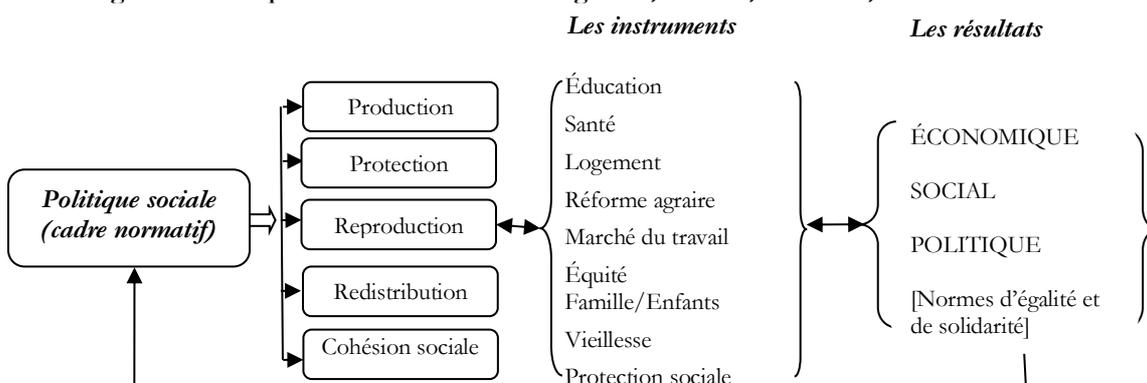
Fondée sur le principe des droits universels, une politique sociale transformatrice genrée prend tout son sens dans le contexte des pays en développement où les principaux indicateurs sociaux accusent des niveaux critiques. Elle vise quatre principaux objectifs (UNRISD, 2006) : 1) renforcer les capacités productives des individus, des groupes et des communautés en veillant au respect des rapports sociaux entre les hommes et les femmes ; 2) renforcer les effets redistributifs progressifs des politiques économiques ; 3) réduire le fardeau de la croissance et de la reproduction de la société, y compris le travail lié à la prestation des soins ; 4) protéger les travailleurs et les travailleuses contre les pertes de revenus et les coûts engendrés par le chômage, la maternité, la maladie, l'invalidité et la vieillesse.

Outre la création d'une croissance inclusive et d'emplois décents, les politiques sociales transformatrices genrées sont censées éliminer les barrières structurelles qui empêchent certains individus (hommes et femmes) ou certains groupes de mener une vie productive conforme à la dignité humaine. Cela signifie que les barrières liées au sexe, à l'appartenance ethnique, à la situation géographique, comme celles qui limitent l'accès à l'éducation, à la santé, à l'emploi, à la sécurité sociale et aux ressources économiques, doivent être supprimées. De telles politiques sont également censées représenter une valeur plus humaine du point de vue des capacités d'apprentissage, des pratiques éthiques et de l'engagement social.

Les politiques sociales transformatrices doivent adopter une approche "prophylactique" consistant à prévenir la vulnérabilité au lieu d'attendre que les gens soient concernés pour s'en occuper. Elle cherche à améliorer l'épanouissement humain par la transformation de l'économie, des relations sociales (y compris les rapports de genre) et de l'institution sociale. Cela passe par la reconnaissance du travail non rémunéré qui est fourni pour faire vivre les familles, les ménages et la société, et ce, en investissant dans l'infrastructure sociale et les services de base et en réduisant la charge de travail des femmes. Cela passe également par l'adhésion à des régimes d'assurance sociale qui ont un effet redistributif sur les classes, les groupes et les générations. Cela passe enfin par la réglementation des institutions et des normes sociales existantes afin de mieux orienter le rôle des acteurs concernés par la fourniture des services sociaux vers les priorités.

Du point de vue conceptuel, et abstraction faite de la question du genre, l'expression de "politique sociale transformatrice" est assez récente. Elle a été utilisée pour la première fois par Thandika Mkandawire en 2004, alors qu'il était à la tête de l'Institut de recherche des Nations unies pour le développement social (UNRISD). L'auteur s'est inscrit dans le contre-courant libéral dominant, selon lequel la mobilisation de ressources publiques au profit des secteurs sociaux serait improductive car elle entraînerait un effet d'éviction de l'investissement et de la consommation privés. Au contraire, la politique sociale aurait, selon ses dires, un impact positif sur le dynamisme économique et la croissance grâce aux effets positifs des programmes de santé, d'éducation et de formations sur le capital humain, l'acquisition de compétences et la productivité (Mkandawire, 2007). Même pendant l'âge d'or, souligne Mkandawire (2007, 22), la politique sociale avait fonctionné en tandem avec la politique économique. Ce lien est le reflet non seulement de la consommation ou de la demande, mais également de l'investissement dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'assurance maladie, les fonds de pensions, l'assurance chômage et les allocations familiales. Plutôt que d'être un simple aspect des finances publiques, les dépenses de politiques sociales sont mieux comprises en tant qu'investissement social, même dans des domaines traditionnellement considérés comme la quintessence de la mission de protection de la politique sociale (Adesina, 2015, 112). Lors de l'élaboration du programme de l'UNRISD, Thandika Mkandawire et ses collègues ont fait preuve d'un certain pragmatisme et d'une certaine clairvoyance. D'une part, ils se sont inspirés de l'histoire de la politique sociale dans les pays développés et la manière dont ces politiques ont été implémentées pour proposer un modèle adapté aux économies en développement. D'autre part, ils ont réhabilité la politique sociale en la remettant sur l'agenda des politiques de développement et en œuvrant pour sa réintégration à la politique économique. La figure 1 décrit le lien entre le fondement idéationnel (normatif) de la politique sociale transformatrice, ses multiples fonctions, la diversité de ses instruments politiques, les résultats qu'elle permet d'obtenir en matière de développement. L'idée d'une politique sociale transformatrice repose essentiellement sur les normes d'égalité et de solidarité sociale. L'adhésion universelle et la couverture des prestations sont les résultats d'un tel engagement normatif. La politique sociale définie par ces normes remplit de nombreuses fonctions : la production, la protection, la reproduction, la redistribution et la cohésion sociale. Bien que ces différents éléments fonctionnent en tandem et en synergie, le poids qu'il convient d'accorder à chacun d'entre eux varie d'un pays à l'autre et, au sein des pays, au fil du temps.

Figure 1 : Politique sociale transformatrice générée, normes, fonctions, instruments et résultats



Source : Adésinà (2009).

Les instruments transformateurs de la politique sociale vont de l'éducation aux soins de santé, en passant par la réforme agraire, les services de garde éducatifs, les soins aux personnes âgées et les instruments fiscaux. Ces instruments sont interdépendants et produisent des effets qui se renforcent mutuellement. Les résultats obtenus alimentent non seulement le développement social et économique (croissance avec transformation structurelle), mais aussi le développement politique. Les résultats eux-mêmes renforcent et approfondissent le cadre normatif du régime de politique sociale.

Dans la lignée de Mkandawire et de ses collègues de l'UNRISD, une nouvelle communauté épistémique de spécialistes de la politique sociale dans les pays du Sud, en Afrique, en Asie et en Amérique latine, s'est progressivement approprié le concept de politique sociale transformatrice (Adésinà, 2009 ; Surrender et Walker, 2013). Son engagement en faveur du rapprochement du développement économique de ses ancres sociaux s'est traduit par une prise de conscience des gouvernements concernés quant à la nécessité de changer le paradigme de développement, et surtout la reprise de la plupart des éléments constitutifs d'une politique sociale transformatrice dans l'Agenda 2030 adopté par l'ONU en septembre 2015.

1.2 L'innovation sociale : une condition nécessaire à la transformation des rapports de genre

Pour qu'une politique sociale genrée puisse être qualifiée de « transformatrice » et génératrice de bien-être pour tous, elle doit nécessairement être guidée par une approche sociale innovante, c'est-à-dire l'introduction de nouvelles réponses aux questions des rapports sociaux de genre les plus importantes et les plus pressantes, auxquelles une attention particulière doit être portée et pour lesquelles les réponses actuelles sont jugées insatisfaisantes. Cela consisterait en « de nouvelles pratiques, procédures, règles, approches ou institutions introduites en vue d'améliorer les performances économiques et sociales, de résoudre un problème important pour les acteurs sociaux et/ou de combler un déficit de régulation et de coordination » (Harrisson et Vézina, 2006,130). Ce dispositif concerne aussi bien le produit ou service que le mode d'organisation, de distribution, de suivi et d'évaluation dans des domaines stratégiques comme la petite enfance, le logement, la santé, la lutte contre la pauvreté, l'exclusion ou encore l'inégalité de genre.

En s'inspirant de Joseph Schumpeter, il est possible d'assimiler l'innovation sociale à une sorte de destruction créatrice qui révolutionne incessamment de l'intérieur le contenu et les modalités d'implémentation des politiques sociales, en détruisant continuellement leurs éléments vieillissants et en créant des éléments neufs. Pour y parvenir, une imbrication de l'ensemble des dimensions sociales, économiques et politiques dans le cadre d'un travail collaboratif s'avère plus que nécessaire. À eux seuls, les acteurs économiques ne parviendront pas à réunir les conditions requises à la cohésion sociale et au développement économique inclusif. Considérée comme une alternative crédible visant à redéfinir les politiques publiques à vocation sociale, l'innovation sociale se caractérise tant par son projet (pourquoi) que par son contenu (quoi) ou le processus de sa mise en œuvre (comment). Elle est initiée et déployée par les pouvoirs publics (par qui), mais étendue aux autres parties prenantes comme les agences de développement, les entrepreneurs, les organisations à but non lucratif et certaines entreprises de la sphère marchande. Ces acteurs génèrent souvent de nombreuses idées innovantes et viennent compléter les efforts entrepris par les pouvoirs publics pour atteindre les objectifs en matière de politique sociale.

L'innovation en matière de politiques sociales peut être comprise selon plusieurs approches. La première est axée sur les ressources humaines. Il s'agit alors de développer des pratiques et des règles qui permettraient aux ménages ou individus de s'aider eux-mêmes. Cette approche est privilégiée en particulier par la Banque mondiale. Les gouvernements doivent consacrer moins de ressources aux services sociaux, mais les utiliser avec une plus grande efficacité, revoir leurs priorités en matière de dépenses, cibler leurs dépenses et mobiliser davantage leurs ressources (Banque mondiale, 1991). La deuxième approche est centrée sur le facteur économique. Selon ses adeptes, le développement passe par le relèvement du mieux-être de la population grâce notamment à un large accès aux biens et services sociaux. Or cela ne peut s'opérer que par une croissance économique soutenue qui, à son tour, est tributaire de la compétitivité. La troisième approche, basée sur le facteur technologique, a trait à la valorisation du facteur organisationnel. Il s'agit de mettre au point une nouvelle organisation qui permettrait d'accroître la performance globale des politiques sociales. Une telle organisation se décline autour de plusieurs dispositifs, notamment le développement des partenariats public-privé, l'introduction de nouveaux modèles de gestion de la chose publique plus agiles et créatifs, une meilleure coordination des politiques publiques sociales, et surtout l'adoption d'une approche par la proximité à travers la territorialisation des actions (Richez-Battesti, 2008).

En complément des facteurs précédents, les décideurs politiques chargés de construire et d'implémenter les politiques sociales recourent de plus en plus aux technologies numériques. Il s'agit, par exemple, de l'utilisation de systèmes de messagerie instantanée, de l'automatisation des processus liés aux consultations médicales, de la constitution du registre national de la population, ou de l'implantation de solutions en libre-service, voire d'outils de prise de décision automatisée. Outre le partage des informations, ces outils contribuent au respect des règles et des procédures. Ils offrent des solutions plus efficaces, justes et durables à des problèmes sociaux parfois complexes.

Par ailleurs, en fonction de l'ampleur de la crise sociale à surmonter et des rapports de force entre les différentes parties prenantes, l'innovation sociale peut être menée de façon radicale ou incrémentale. Dans ce dernier cas, les réformateurs innovateurs font évoluer graduellement les politiques sociales sans en changer les caractéristiques fondamentales. Une telle démarche fonctionne généralement bien dans des contextes politiquement et socialement stables. Elle présente au moins deux avantages : l'étalement des coûts financiers dans le temps, l'adhésion de la majorité des forces politiques et la réalisation d'un gain informationnel quant à l'opportunité de poursuivre ou non la nouvelle politique sociale dans le futur. Dans le cas d'une innovation radicale ou disruptive, le fonctionnement de la politique sociale, objet de l'innovation, est complètement bousculé. Il s'agit de mettre sur l'agenda politique un projet totalement nouveau, qui n'existait pas auparavant, avec l'espoir que cela parvienne à améliorer le bien-être des groupes

cibles. Cette façon d'innover est souvent dictée par l'urgence et elle s'apparente à une sorte de destruction créatrice au sens de Schumpeter. La crise sanitaire de la Covid-19 par exemple a largement contribué à la reconstruction des systèmes de santé dans beaucoup de pays en développement.

Signalons enfin que l'objectif ultime de l'innovation sociale réside dans le développement social ; un développement indissociable de son contexte culturel, écologique, économique, politique et spirituel, qui doit être envisagé dans une perspective globale et non sectorielle. Dans ces conditions, on comprend que la politique sociale transformatrice ne soit qu'un canal de transmission de l'effet de l'innovation sociale vers le développement social. Celui-ci est également lié à la consolidation de la paix, de la liberté, de la stabilité et de la sécurité. Il exige que les valeurs, les objectifs et les priorités soient orientés de manière à assurer le bien-être de tous les individus et à promouvoir et renforcer les institutions et les politiques qui le favorisent (Nations Unies, 1995, 26).

2. APERÇU SUR LA TRAJECTOIRE HISTORIQUE DES POLITIQUES SOCIALES GENRÉES AU MAROC

2.1 De l'indépendance à la fin du programme d'ajustement structurel : des politiques sociales genrées à l'épreuve de la rupture

Entre l'indépendance déclarée en 1956 et la fin du programme d'ajustement structurel en 1993, le Maroc est passé par deux périodes socialement distinctes.

La première, allant de 1956 à 1982, se caractérise par l'intervention massive de l'État dans l'économie, la fonction économique de l'État devenant un véritable instrument de cohésion et d'unité de la formation sociale. Elle est marquée par la mise en place d'une politique sociale volontariste visant à combler, au moins partiellement, les déficits sociaux hérités de la période coloniale en garantissant aux hommes et aux femmes, sur un pied d'égalité, des droits fondamentaux en termes d'éducation, de santé, de logement et d'emploi. Pour la mener à bien, les gouvernements qui se sont succédé avaient préconisé la planification économique imprégnée d'une certaine dimension sociale. Une forte complémentarité fut alors constatée entre les politiques économiques et les politiques sociales. La question sociale en relation avec la question du genre fut définie selon quatre axes : la protection sociale, les droits sociaux, l'éducation et la santé. Les politiques sociales mises en place étaient fondées sur les principes de la gratuité et de la solidarité dans le cadre d'un contrat social de base ne faisant aucune distinction entre hommes et femmes. Les principaux objectifs de cette politique étaient la stabilisation des prix des produits de base, la sauvegarde du pouvoir d'achat des consommateurs et le développement économique de certains secteurs. Ainsi, certains services publics de base (éducation et santé) étaient totalement gratuits ; d'autres biens et services de consommation courante comme l'eau potable, l'électricité et certaines denrées alimentaires étaient proposés aux populations à des tarifs réduits.

Créée en 1941, la caisse de compensation avait continué à jouer un véritable rôle d'amortisseur des prix, mais aussi de péréquation dans la mesure où, jusqu'à la fin des années soixante-dix, ses ristournes étaient financées par ses propres ressources provenant notamment du secteur pétrolier. En outre, l'État avait ouvert un grand chantier de recrutement de milliers de jeunes fonctionnaires, quel que soit leur sexe, afin de pourvoir aux besoins énormes en personnel des administrations publiques. Cet effort est venu s'ajouter aux chantiers des travaux publics pourvoyeurs d'emplois (reboisement, construction de route, aménagement des terres agricoles, etc.) lancés par les premiers gouvernements post-indépendance. Le marché de l'emploi s'est ainsi raffermi, ce qui a permis un recul sensible du taux de chômage.

Mais, en dépit de ces actions et de la volonté exprimée par les pouvoirs publics de faire du social et des rapports sociaux entre les hommes et les femmes leur cheval de bataille, les résultats obtenus sont demeurés globalement assez modestes. Par exemple, la scolarisation des filles était restée un phénomène citadin, l'État n'étant pas parvenu à initier un processus de scolarisation des filles en milieu rural encore dominé par des valeurs très conservatrices. « Cette pénalisation des filles rurales s'accroît dès que l'on avance vers les niveaux scolaires supérieurs, posant de manière cruciale la question de la persistance de la rétention des filles rurales à la fin du cycle fondamental » (Zerari, 2006, 70). De même, la non-maîtrise de la fécondité à travers une politique de planification familiale n'a pas aidé à l'autonomisation des femmes et à la réussite du processus de leur libération. Aussi, bien que le Code du travail en vigueur ne fasse aucune distinction entre les deux sexes, la dynamique de recrutement du marché de l'emploi, en particulier de celui des fonctionnaires pour faire marcher l'administration publique, était essentiellement masculine.

Deux contraintes se sont très rapidement imposées, compromettant la capacité de l'État à concrétiser les projets mis sur l'agenda politique. La première contrainte est d'ordre purement politique. L'État lui-même constituait une source d'oppression pour les femmes, en maintenant des législations inégalitaires légitimant la domination des maris sur leur épouse, ainsi que l'exclusion des femmes de l'accès aux savoirs et à de nombreuses professions. Une divergence de points de vue idéologique est apparue de ce fait entre le Palais, défendant un modèle libéral, et les premiers gouvernements tenant plutôt un discours à caractère socialiste. Les tensions politiques se sont exacerbées ensuite en raison de la multiplication des mouvements de protestation (mouvements révolutionnaires d'inspiration marxiste, mouvements de revendication linguistique et identitaire, etc.) et des deux tentatives de coup d'état militaire en 1971 et 1973. Ces faits avaient en effet poussé le Palais à négliger la question sociale, préférant s'occuper des questions sécuritaires qui garantissaient la stabilité politique et le maintien du statu quo. La deuxième contrainte est liée au manque de moyens humains et financiers. D'un côté, les ressources financières de l'État étaient limitées et suffisaient à peine à faire marcher l'appareil administratif et les nouvelles structures publiques. D'un autre côté, les ressources humaines aptes à concevoir et porter des politiques publiques à vocation sociale se faisaient rares. Dans les domaines de l'éducation nationale et de la santé par exemple, le personnel était composé essentiellement d'expatriés d'Europe et du Moyen-Orient.

La deuxième période va de 1983 à 1993 et correspond à l'application du programme d'ajustement structurel (PAS). Elle marque une rupture avec la période antérieure. Face à la crise sans précédent qui frappait le pays, les décideurs politiques ont été contraints d'adopter une nouvelle stratégie de développement centrée sur le maintien des équilibres macroéconomiques. En conséquence, la question sociale a été volontairement ignorée. Les dépenses publiques dans des secteurs vitaux pour la population ont enregistré une réduction drastique. Aussi, les prix d'une large gamme de produits subventionnés (lait, huiles alimentaires, beurre, thé, carburant, etc.) ont été progressivement libéralisés, si bien que les actions de la Caisse de Compensation ne se limitaient plus, à la fin de l'application du PAS, qu'aux opérations de subventions du sucre, du gaz butane, de la farine et des produits pétroliers. Parallèlement, l'investissement dans les secteurs sociaux stratégiques comme l'éducation et la santé a été ouvert pour la première fois aux opérateurs privés.

Au moins quatre conséquences d'ordre social de l'application du PAS ont été répertoriées.

La première conséquence fut la modification des valeurs de la société marocaine ; le communautarisme qui avait toujours dominé dans la sphère sociale du Maroc a progressivement laissé la place à l'individualisme assez anarchique. L'ouverture rapide du pays sur l'extérieur a contribué à briser les replis communautaires et identitaires des Marocains et des Marocaines. Une nouvelle bourgeoisie urbaine a commencé à émerger timidement, alors même que les conditions économiques étaient globalement difficiles.

La deuxième conséquence est relative à l'emploi. Le taux de chômage a rapidement augmenté, passant de 9,3% de la population active en 1986 à 15,7% en 1993 (Banque mondiale, 2022). Ce phénomène a touché essentiellement les femmes. D'une part, pour des raisons d'austérité budgétaire, la dynamique de recrutement des fonctionnaires s'est considérablement ralentie. D'autre part, en raison de la crise économique qui avait sévèrement frappé le pays, le secteur privé n'était pas en mesure d'embaucher assez de jeunes, particulièrement de jeunes filles. Une catégorie nouvelle de chômeurs est alors apparue pour la première fois au Maroc, celle des jeunes diplômés chômeurs. Parallèlement, en raison d'une sécheresse exceptionnelle qui avait sévi de 1980 à 1985, le taux d'activité en milieu rural (de type informel) avait atteint des seuils critiques, gonflant encore plus les chiffres du chômage.

La troisième conséquence concerne l'éducation nationale. Entre 1983 et 1989, le budget alloué à l'éducation nationale enregistre une baisse de 11%, au moment où le nombre d'enfants en âge de scolarisation ne cesse d'augmenter. Alors que l'enseignement privé commençait à se développer dans le milieu urbain, attirant essentiellement les enfants de la nouvelle bourgeoisie, en milieu rural, seulement un tiers des filles et deux tiers des garçons étaient inscrits à l'école primaire publique. Cela n'a pas manqué d'impacter la société, devenue de plus en plus multi-vitesse et inégalitaire.

La quatrième conséquence est en relation avec la pauvreté, qui s'est accrue de façon notable au cours de la période, frappant essentiellement les femmes. Celles-ci ont été les premières à payer les coûts sociaux du plan d'ajustement structurel et de l'austérité budgétaire. Elles étaient plus nombreuses à occuper des emplois précaires et sous-payés ; elles étaient davantage exposées à la pauvreté monétaire et au risque de surendettement. Elles étaient aussi de plus en plus nombreuses à assumer le statut de « chef de famille ».

À l'évidence, face à ces résultats, les forces vives du pays ne pouvaient pas rester indifférentes. Sous les mots d'ordre des partis d'opposition et des syndicats qui leur sont affiliés, des mouvements de protestations ont éclaté dans plusieurs villes du pays en 1981 et en 1984. Pacifiques au départ, ces protestations se sont rapidement transformées en émeutes réprimées dans le sang. Les centaines de morts qui en ont résulté

peuvent être considérées comme les martyres d'une politique économique erronée, car trop libérale et loin d'être conforme aux valeurs et aux normes établies par la société marocaine.

2.2 La période post programme d'ajustement structurel : des politiques sociales genrées réinventées

Face à la crise sociale engendrée par l'application du programme d'ajustement structurel et aux risques qui menaçaient la paix sociale et la stabilité politique, les décideurs politiques marocains se sont progressivement inscrits dans un nouveau paradigme visant à trouver un certain compromis entre les politiques économiques libérales et le modèle d'un État social juste et vertueux. Démarré à la fin des années quatre-vingt-dix du siècle dernier, ce processus s'est accéléré au lendemain du printemps arabe. Avec l'avènement de Mohammed VI au pouvoir en 1999, un tournant dans les politiques sociales s'est opéré. Une attention particulière a été accordée à la question du genre. Sur le plan législatif, de nouveaux textes de loi consacrant l'égalité de genre dans la sphère sociale furent ratifiés ou promulgués. Il en est ainsi des textes suivants :

- la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, ratifiée en 1993,

- le Code du travail introduit en 2004, qui consacre le principe non discriminatoire en matière d'emplois et de salaires,

- le Code de la famille entré en vigueur en 2007, qui abroge le modèle d'obéissance de la femme à son mari.

Sur le plan institutionnel, tous les départements ministériels concernés par la perception et l'implémentation des politiques sociales se sont ralliés depuis 2009 aux orientations du Ministère de l'Économie et des Finances, en procédant annuellement à l'intégration de la dimension genre dans leurs programmes d'action et de budgétisation. Conçue dans le cadre de la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et plus tard des objectifs pour le développement durable (ODD), cette approche assez novatrice vise non seulement la mise en œuvre de politiques sociales tenant compte des disparités de genre, mais aussi une affectation plus équitable des budgets et la réduction des inégalités socioéconomiques existantes entre ces groupes sociaux. Il s'agit d'aider à une redéfinition des priorités et d'allouer des ressources pertinentes qui répondent aux besoins des populations concernées, en prenant en compte de façon explicite la position désavantagée des femmes en termes d'accès aux différents services sociaux.

Parallèlement, il a été procédé à la création de plusieurs organismes publics chargés, en complémentarité avec les autres instruments étatiques, de réduire le déficit social tout en tenant compte de la dimension genre.

Il s'agit en particulier de :

- la Fondation Mohammed V pour la Solidarité, fondée en 1999 en tant qu'association d'utilité publique, et qui a pour principale mission la lutte contre la pauvreté et la marginalisation sociale ;

- le Fonds Hassan II pour le développement économique et social, créé en 1999, chargé de soutenir financièrement des actions en faveur des populations démunies, comme l'approvisionnement en eau potable dans le monde rural et la promotion de l'habitat social dans les grandes villes ;

- l'Agence de Développement social, chargée depuis sa création en 2001 d'initier et de soutenir les projets et programmes destinés à améliorer durablement les conditions de vie des populations les plus vulnérables à travers l'accompagnement et l'appui technique et/ou financier ;

- l'Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences : créée en 2000 dans le but de mettre en œuvre des programmes de promotion de l'emploi qualifié décidés par les pouvoirs publics, elle est chargée de faire la prospection et de collecter les offres d'emplois et la mise en relation avec les demandeurs ;

- l'Observatoire national du Développement humain (ONDH), créé en 2006 comme une institution indépendante à caractère consultatif, dont la mission principale est d'évaluer l'impact des projets, programmes et actions en matière de développement humain. Ses actions touchent plusieurs axes ; notamment l'éducation, la santé, l'inclusion, la gouvernance et l'emploi.

Sur un autre registre, un programme de développement humain baptisé Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH) a été lancé en 2005. Il vise essentiellement la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, mais aussi la participation effective des hommes et des femmes au diagnostic de leurs besoins et leur déclinaison en projets. La première phase de ce programme (2005-2010) s'est articulée autour de la lutte contre la pauvreté en milieu rural et l'exclusion sociale en milieu urbain.

D'autres initiatives gouvernementales ont été lancées afin de donner une impulsion aux secteurs sociaux stratégiques, notamment l'éducation, la santé, le logement et l'emploi. Parmi celles-ci, il y a lieu de citer :

- la Charte nationale d'éducation et de formation sur la période allant de 2000 à 2013. Le but est de refonder le système d'éducation, de formation et de recherche scientifique en prenant en considération les

transformations sociétales majeures qui sont intervenues au plan national et mondial ainsi que les exigences de l'éducation au XXI^e siècle.

- le plan d'urgence de l'éducation nationale 2009-2012 lancé en 2008. Le dispositif accorde une attention particulière à la généralisation de la scolarisation des filles dans le monde rural. La même année, un programme de soutien financier aux ménages pauvres pour lutter contre l'abandon scolaire (programme Tayssir) a été adopté, ainsi que l'initiative d'un million de cartables au profit des élèves issus des familles démunies.

- la réforme de la couverture médicale de base de 2002. Désormais, le régime de couverture médicale combine un système assurantiel, l'Assurance maladie obligatoire (AMO), et un système assistanciel pour les plus démunis, le Régime d'Assistance Médicale (RAMed).

- le programme de logement social initié en 2008. Lancé dans le cadre du partenariat public-privé, il prévoit une série d'avantages fiscaux et financiers à la fois au profit des bénéficiaires (les populations à bas revenu) et des promoteurs immobiliers.

Au lendemain du printemps arabe, qui a pour équivalence le mouvement du 20 février au Maroc, les décideurs politiques avaient urgemment décidé de passer à la vitesse supérieure pour répondre aux besoins exprimés par les manifestants et ainsi préserver la paix sociale et politique. La nouvelle constitution, celle de 2011, est venue consacrer le principe de l'égalité de genre dans les politiques sociales. L'article 11 de ladite constitution stipule que « L'homme et la femme jouissent, à égalité, des droits et libertés à caractère civil, politique, économique, social, culturel et environnemental ». Quant à l'article 31 de ce même texte, il énonce que « L'État, les établissements publics et les collectivités territoriales œuvrent à la mobilisation de tous les moyens disponibles pour faciliter l'égal accès des citoyennes et des citoyens aux conditions leur permettant de jouir du droit aux soins de santé, à la protection sociale, à la couverture médicale, à une éducation moderne, accessible et de qualité, à un logement décent et à l'appui des pouvoirs publics en matière de recherche d'emploi ou d'auto-emploi ». Enfin, l'article 35 dispose que « L'État veille à garantir l'égalité des chances pour tous et une protection spécifique pour les catégories sociales défavorisées ».

Les décideurs politiques se sont rapidement attelés à opérationnaliser ce dispositif de la Loi fondamentale. Le processus de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale s'est accéléré à travers la réorientation des politiques sociales sectorielles. Ainsi, l'État providence s'est vu amené à céder la place à l'État partenaire, optant pour une approche participative avec le tissu associatif selon une logique de proximité géographique. L'électrification rurale, l'adduction en eau potable et la construction de routes sont les principaux services publics proposés dans le cadre de ce partenariat. Aussi, il a été décidé de faire de la deuxième phase de l'INDH (2011-2015) une phase d'impulsion et de ciblage. D'une part, l'enveloppe financière qui lui est allouée a été sensiblement augmentée. D'autre part, un million de bénéficiaires ont été ciblés dans 3 300 villages isolés tenant des besoins spécifiques des hommes et des femmes. La troisième phase de cette stratégie (2019-2023) est venue consolider les acquis enregistrés au cours des précédentes. Elle repose sur la réduction du déficit en termes d'infrastructures et de services de base dans les zones sous équipées, et l'accompagnement des personnes en situation de précarité, en particulier les femmes.

Dans le domaine de l'emploi, la Stratégie Nationale pour l'Emploi (SNE) pour la période 2015-2025 est venue tracer les grandes lignes des actions gouvernementales. L'emploi devient une responsabilité transversale impliquant l'ensemble des départements ministériels et non plus seulement le Ministère de l'Emploi. Cette nouvelle approche repose sur l'implication de l'ensemble des secteurs ministériels, des corps élus de la nation, des partenaires sociaux, du secteur privé et de la société civile. L'objectif est de promouvoir l'emploi productif décent, notamment à travers l'accroissement des deux sexes sur le marché du travail et le renforcement de l'égalité en matière d'accès à l'emploi. Outre les jeunes diplômés ou déscolarisés, ladite stratégie élargit les cibles sociales aux femmes soumises à l'inactivité et à la discrimination.

Dans le domaine de l'éducation, et en application des dispositions de l'article 168 de la Constitution, la loi relative au Conseil supérieur de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique fut instituée en 2014. Il s'agit d'une instance consultative chargée d'émettre un avis sur toutes les politiques publiques et les questions d'intérêt national concernant l'éducation, la formation et la recherche scientifique, ainsi que sur les objectifs et le fonctionnement des services publics chargés de ces domaines. Parallèlement, une nouvelle vision stratégique de la réforme du système éducatif a été adoptée pour la période 2015-2030. Elle s'appuie sur trois références : la constitution de 2011, la Charte nationale d'éducation et de formation et les conventions internationales ratifiées par le Maroc. Cette vision est très sensible à la question du genre, qui apparaît clairement dans sa finalité qui consiste en la mise en place d'une École nouvelle fondée, entre autres, sur l'équité et l'égalité des chances pour tous. À cela s'ajoute le réaménagement du programme Tayssir, dont l'objectif est double : d'une part, revoir le ciblage de ce programme en vue de sa généralisation à tous les

ménages éligibles, et, d'autre part, en développer les outils de gouvernance à travers le passage d'un ciblage géographique basé sur la commune à un ciblage individuel.

Enfin, dans le domaine de la santé et de la protection sociale, il a été procédé en 2022 à la suppression du régime d'assistance médicale et son remplacement par un système d'assurance maladie obligatoire de base pour toutes les personnes incapables d'assumer les frais d'adhésion, tout en préservant l'ensemble des avantages offerts par l'ancien régime (le RAMed). L'État s'est engagé à prendre en charge le montant total des souscriptions au nouveau régime, ainsi que la partie restant à la charge des assurés en ce qui concerne les services reçus au sein des établissements de santé publics. La mise en place d'un nouveau registre social unifié a été l'une des réponses les plus appropriées pour cibler efficacement les populations démunies et ainsi réduire les inégalités de genre et les inégalités sociales en général. Ce mécanisme vient remplacer progressivement les subventions accordées sur les produits de grande consommation, mais aussi le programme DAAM, une aide directe accordée aux femmes veuves ayant des enfants orphelins à charge.

3. L'EFFET TRANSFORMATEUR DES POLITIQUES SOCIALES GENRÉES AU MAROC

La lecture de la trajectoire historique des politiques sociales genrées au Maroc a montré que celles-ci se sont progressivement enrichies et étendues. Nous pouvons dès lors nous attendre à un effet transformateur du dispositif mis en place sur les rapports sociaux entre hommes et femmes, mais malheureusement tel n'est pas encore le cas. Deux arguments permettent de soutenir ce constat.

3.1 Des politiques sociales genrées hésitantes et opportunistes

Bien qu'elles soient assez différenciées et constamment renforcées, certaines politiques sociales genrées mises en place au Maroc sont construites selon une logique impliquant au moins trois facteurs : la pression des segments des populations concernées, l'influence de l'extérieur (aide publique au développement, pression des organismes financiers internationaux, etc.) et les chocs exogènes, qu'ils soient internes ou externes (événements imprévisibles comme la pandémie Covid-19). La combinaison de ces facteurs a produit un modèle de politique sociale appliqué à des problèmes partiels et axé essentiellement sur des solutions de tâtonnement ou de rechange selon le contexte. L'idée de ce type de politique sociale, qui constitue une alternative au développement des capacités et/ou à la citoyenneté, vient du sociologue britannique Thomas Humphrey Marshall (1950). Dans son analyse classique de l'évolution de la citoyenneté, l'auteur fait valoir que la *Poor Law* de l'Angleterre par exemple « traitait les revendications des pauvres non pas comme si elles faisaient partie intégrante des droits des citoyens, mais comme si elles allaient pouvoir se substituer à ces droits » (Marshall, 1950). De telles politiques ont un caractère charitable, car conçues pour profiter à certaines couches de la population qui souffrent de formes systématiques d'exclusion sociale, politique et économique pour une durée initialement déterminée mais souvent prorogée au-delà du terme prévu. Les femmes, de par leur statut social, en font naturellement partie. Paradoxalement, les femmes qui se retrouvent dans cette catégorie vulnérable sont reconnues comme les bénéficiaires légitimes des politiques sociales genrées par les mêmes États qui les privent de leurs droits et qui continuent de les exclure (Morales-Gómez, 2000, 37). Sur un autre registre, les politiques sociales genrées au Maroc constituent souvent une réponse opportuniste de l'État aux pressions urgentes exprimées par les bailleurs de fonds ou des groupes lésés, plutôt qu'aux exigences générales de la société. La généralisation de la scolarisation des jeunes filles, par exemple, a été initiée suite aux recommandations répétées de la banque mondiale. En effet, tous les programmes d'appui au secteur de l'éducation sont conditionnés par l'engagement des autorités compétentes à accroître la scolarisation des filles, surtout dans les zones rurales, et en même temps endiguer leur décrochage scolaire. De même, la mise en place du Régime d'assistance médicale (RAMed) au profit des populations démunies quel que soit leur sexe est le résultat, entre autres, de la pression exercée par le mouvement du 20 février, qui a été à l'origine des protestations ayant abouti à la réforme constitutionnelle de 2011. Quant au basculement de ce régime, celui de l'AMO (assurance maladie obligatoire) en 2022, il est le résultat du choc exogène provoqué par la pandémie de la Covid-19.

3.2 Des politiques sociales genrées peu coordonnées et peu efficaces

La coordination se traduit, dans le contexte des politiques et des programmes sociaux, par la capacité des différents acteurs de réaliser, conjointement et de façon articulée, des tâches qui visent à atteindre un même

objectif de politique sociale. Sur le plan politique, tous les programmes sociaux concernent le même gouvernement et devraient donc être coordonnés et harmonisés. Cet exercice est indispensable pour optimiser les choix et offrir des services publics de qualité, alors même que le pouvoir exécutif est intrinsèquement multi-organisationnel et multi-acteurs, aussi bien sur le plan fonctionnel que territorial. De ce fait, il semble que le caractère très varié et fortement hiérarchisé du champ d'intervention publique affecte fortement la qualité des processus de décisions publiques en relation avec la question du genre. La défaillance en matière de coordination des politiques sociales est de nature à compromettre la capacité des décideurs publics à produire des résultats intégrés dans une perspective d'efficacité.

L'un des constats majeurs issus de la lecture des politiques sociales genrées au Maroc est que, plus la machine administrative impliquée évolue et se multiplie, plus l'incohérence et l'impossibilité d'imposer une approche à travailler ensemble sont perçues comme faisant partie des principales causes des nombreux échecs relatifs à la conception, et surtout à l'implémentation des stratégies mises sur l'agenda politique. L'une des manifestations de la faiblesse de la coordination réside dans la multiplication des centres d'attache des politiques ou stratégies sociales genrées. Alors que certaines d'entre elles, comme l'INDH, le statut de la femme et le registre social unifié relèvent directement du Palais royal, d'autres demeurent rattachées au gouvernement, tandis qu'une troisième catégorie est du ressort d'organismes publics autonomes tels que l'agence de développement social et la Fondation Mohammed V pour la Solidarité. Aussi, aucune structure propre à la promotion et à la protection de l'égalité de genre, transversale par excellence, n'a été mise en place. Or en matière d'élaboration et d'implémentation des politiques publiques, il est essentiel d'évaluer les synergies et les goulots d'étranglement potentiels des différentes actions et d'apprécier ces mesures dans leur ensemble plutôt qu'individuellement.

Une autre manifestation du faible niveau de coordination des politiques sociales genrées découle de la première, et a trait au caractère asymétrique de l'information disponible. Dans certains cas, les informations utilisées ou produites par des acteurs responsables de l'implémentation des dites politiques ne sont pas correctement partagées par leurs homologues ailleurs. À cela s'ajoute le maintien de la culture du secret informationnel, qu'il soit professionnel ou non. Cela se vérifie surtout dans des situations où les acteurs concernés appartiennent à des partis politiques opposés. Le faible niveau de coordination s'observe non seulement entre deux ou plusieurs secteurs sociaux, mais parfois au sein du même secteur. L'éducation en est un bon exemple. En effet, les décideurs politiques s'attaquent en priorité au problème de l'enseignement primaire sous prétexte que son amélioration se répercuterait positivement sur le reste et accroîtrait le revenu de base, particulièrement chez les femmes. L'éducation secondaire est souvent reléguée au second rang des priorités. Or, le véritable enjeu est d'offrir des services d'éducation suffisamment bons et suffisamment pertinents à l'échelle du système scolaire dans son ensemble. Les mesures de réforme de l'éducation conçues spécifiquement pour améliorer l'éducation de base, sans objectif plus vaste à plus long terme, ne tiennent pas compte du besoin de mobiliser tout l'éventail des groupes sociaux pour renforcer la capacité d'un pays de comprendre, d'utiliser et de créer le savoir. « Les mesures de réforme de l'éducation qui ne s'attaquent qu'aux besoins en matière de lecture ou d'écriture de la société, même si elles sont essentielles, ne règlent pas le problème plus vaste de l'acquisition des connaissances et des compétences pertinentes pour comprendre le processus de la production et y apporter une contribution » (Morales-Gómez, 2000, 16).

Le vrai problème vient du manque de motivation et d'intérêt pour la coordination, car cette pratique nécessite une certaine souplesse et la volonté de réfléchir collectivement aux politiques sociales genrées de façon innovante et moins conventionnelle. Dans cette logique, les décideurs politiques et les bureaucrates peuvent ne pas vouloir adhérer à la philosophie de la coordination, car ils ont tendance à agir d'une manière stéréotypée et dépendante des règles et des procédures généralement attribuées à la culture bureaucratique. Outre le faible niveau de coordination, les politiques sociales genrées au Maroc posent un problème d'efficacité. En effet, il semble qu'un fossé sépare les coûts supportés par la société et les résultats obtenus. Chaque fois qu'une politique sociale imprégnée d'une dimension genre est lancée, elle implique des coûts et génère des gains ou des pertes, mais une part importante des fonds engagés est souvent dépensée dans la phase préparatoire (réunions, études de faisabilité, déplacements, etc.). Le processus d'opérationnalisation est handicapé par le manque de moyens et une faible capacité des acteurs, ce qui se traduit par des résultats peu convaincants. De plus, rares sont les programmes achevés qui donnent véritablement lieu à une évaluation ou étude d'impact. Au Maroc, certaines politiques sociales liées au genre sont élaborées juste pour préserver la paix sociale ou en réaction aux recommandations, voire aux pressions étrangères. Les politiques sociales n'ont pas réussi le pari d'améliorer sensiblement les indicateurs relatifs aux rapports de genre. Le tableau 1 présente l'évolution de quelques indicateurs sociaux en relation avec la question du genre.

Tableau 1 : Évolution de quelques indicateurs sociaux au Maroc

	2005	2015	2021
Taux de chômage des femmes	11.6	10.4	12.4
Taux de chômage des hommes	10.8	09.1	09.9
Ratio filles/garçons des inscriptions au primaire	90.7	95.1	97.1
Taux d'inscription des garçons à l'école secondaire	54.3	80.6	84.5
Taux d'inscription des filles à l'école secondaire	46.2	75.2	82.4
Taux d'alphabétisation des femmes adultes	43.0	59.0	67.0
Taux d'alphabétisation des hommes adultes	68.0	80.0	85.0
Indice de développement de genre	-	0.826	0.861
Indice d'inégalité de genre	-	0.494	0.425

Malgré la diversité et la richesse des différentes politiques sociales menées au Maroc, surtout depuis 1999, les écarts entre les deux sexes restent prononcés. En 2021, le taux d'activité des femmes est plus faible que celui des hommes, alors que 25 ans auparavant les deux taux étaient presque identiques. En dépit du fait que la quasi-totalité des garçons et des filles soit inscrite à l'école primaire en 2021, le taux d'alphabétisation des personnes âgées de 15 ans et plus demeure bas chez les femmes (67% contre 85% pour les hommes). Dans le domaine de la santé, bien que les données statistiques fassent défaut, nous pouvons avancer que les disparités entre les femmes et les hommes demeurent un fait bien visible. Elles commencent avec la grossesse et se poursuivent tout au long de la vie, de la nutrition maternelle et infantile à l'accès aux soins de santé, jusqu'à la féminisation du vieillissement.

D'après les rapports sur le développement humain publiés par le PNUD, l'indice de développement de genre au Maroc, qui mesure les différences d'IDH par sexe, a enregistré une légère amélioration en 2021 par rapport à 2015, passant de 0.826 à 0.861 sur une échelle allant de 0 à 1. Néanmoins, cette performance doit être relativisée. D'abord, comparativement aux 191 pays concernés par le calcul de cet indice, le Maroc demeure classé dans le dernier groupe (5^e groupe). Ensuite, la performance enregistrée reste en deçà des attentes si l'on considère les gros moyens mobilisés par l'État pour améliorer la situation. D'après les mêmes sources, l'indice d'inégalité de genre³ a affiché une détérioration significative, passant de 0.494 en 2015 à 0.425 en 2021, ce qui place le Maroc au 104^e rang sur 191 pays. Cette baisse signifie que la perte de développement humain due aux inégalités entre les résultats obtenus pour les femmes et les hommes dans ses trois dimensions s'est amplifiée de 7 points entre les deux périodes considérées, sachant que plus le résultat se rapproche de 1, plus l'écart entre les femmes et les hommes est petit.

À notre avis, cette situation s'explique avant tout par des considérations institutionnelles. Alors que dans les pays développés, les politiques sociales genrées ont été élaborées en prenant en compte les spécificités historiques de leurs sociétés et les risques propres à ces pays, celles du Maroc ont été en partie importées ; un certain décalage apparaît entre le contenu de ces politiques et les besoins réels de la société marocaine. Elle s'explique également par l'approche adoptée. Celle-ci est fondée sur le principe de la discrimination positive, qui consiste à traiter les femmes de façon spécifique en élaborant des programmes qui leur sont entièrement dédiés. Or une telle approche est porteuse de danger ségrégationniste. En effet, au lieu de résoudre le problème de l'inégalité entre les hommes et les femmes, on cherche à développer des stratégies à connotation sexuée. Ce danger est encore plus marqué dans le monde rural et dans les petits centres urbains, caractérisés par des résistances culturelles et idéologiques à certaines mesures sociales réformatrices.

CONCLUSION

Au terme de cette réflexion, nous pouvons soutenir le point de vue selon lequel la politique sociale transformatrice genrée est essentielle au développement d'un pays. Aucun développement inclusif et durable ne peut se produire sans politiques sociales volontaristes et coordonnées prenant en compte les besoins spécifiques des femmes et des hommes. Cette exigence est d'autant plus ressentie que les inégalités hommes-femmes demeurent particulièrement criantes dans un contexte dominé par des normes et préjugés globalement hostiles aux femmes. Les recherches en sciences sociales ont dévoilé les multiples manières dont les « États sociaux » peuvent contribuer à contrer les inégalités liées au genre. Même si les discriminations historiques qui existaient sur le plan juridique vis-à-vis des femmes sont formellement abolies, l'intervention de l'État social au moyen de politiques sociales transformatrices constitue une réponse

³ Depuis 2010 cet indice dégage les inégalités fondées sur le sexe dans trois dimensions : la santé procréative, l'autonomisation et l'activité économique. La santé procréative est mesurée par la mortalité maternelle et le taux de fécondité chez les adolescentes ; l'autonomisation par la proportion de sièges parlementaires occupés par des femmes et par le niveau d'études secondaires et supérieures atteint par chaque sexe ; l'activité économique par le taux d'activité des hommes et des femmes.

adaptée. Les leviers sur lesquels les décideurs publics doivent agir pour promouvoir des politiques sociales aptes à lutter contre les inégalités entre les sexes sont multiples et inégalement actionnés. Ils vont de simples actions pédagogiques à des actions plus robustes du point de vue opérationnel et budgétaire en passant par des actions de coordination, de collaboration et d'harmonisation. En effet, pour être véritablement efficace dans la lutte contre les inégalités, une politique sociale doit dépasser sa simple fonction de filet de sécurité et doit aborder de manière globale les questions de politique publique, telles que la distribution des ressources, la protection sociale, la production économique et la reproduction sociale (UNRISD, 2010).

Au Maroc, les femmes se sont très lentement libérées de l'héritage du passé et de leur complexe d'infériorité par rapport aux hommes pour s'intégrer progressivement dans le développement du pays. Pour accompagner ce processus, les décideurs publics ont entrepris plusieurs actions courageuses intégrant l'approche genre lors de l'élaboration des politiques sociales. Mais, malheureusement, les actions n'ont pas toujours été à la hauteur des espérances. Les tentatives d'insertion économique des femmes par le social ne sont pas suffisantes pour modifier positivement les rapports sociaux de sexe et faire progresser pleinement le bien-être de tous. Compte tenu du caractère structurel des inégalités liées au genre, on comprend comment la transversalité des politiques sociales (par exemple une meilleure articulation entre politique familiale et politique d'emploi) peut davantage favoriser l'égalité que leur segmentation en fonction des publics cibles. Promouvoir des politiques sociales égalitaires suppose aussi d'œuvrer à légitimer l'objectif d'égalité auprès de l'ensemble des acteurs des politiques sociales, et d'ouvrir un débat démocratique sur le contenu de la norme d'égalité des sexes que l'État entend promouvoir et protéger.

Soulignons enfin que le traitement de la question de la coordination des politiques sociales restera toujours l'une des principales préoccupations des observateurs et des acteurs concernés. Cependant, il n'existe pas de schémas systématiques sur la manière dont la coordination devra être gérée. La volonté politique et l'adhésion totale des différents acteurs dans un contexte de changement sont nécessaires pour réussir le pari, celui d'une transformation du sort économique des femmes par le social. Néanmoins, cela ne sera pas suffisant et exigera certainement l'adoption de stratégies novatrices prenant en compte les spécificités de la société marocaine et les interactions entre les institutions formelles et les institutions informelles.

BIBLIOGRAPHIE

- ADÉSINÀ J. O. (2009) Social policy in sub-Saharan Africa: a glance in the rear-view mirror, *International Journal of Social Welfare*, n° 18, S37-S51.
- ADÉSINÀ J. O. (2015) Return to a Wider Vision of Social Policy: Rereading Theory and History, *South African Review of Sociology*, vol. 46, n° 3, 99-119.
- BANQUE MONDIALE (2022) Finance for an equitable recovery, <https://urlz.fr/pQ9H>
- BANQUE MONDIALE (1991) La banque mondiale et l'environnement, <https://urlz.fr/pQa0>
- GOUGH I. (2013) Social Policy Regimes in the Developing, in P. Kennett (ed.), *Handbook of Comparative Social Policy*, Cheltenham, Edward Elgar, 205-224.
- HARRISSON D., VÉZINA M. (2006) L'innovation sociale : une introduction, *Annals of Public and Cooperative Economics*, vol. 77, n° 2, 129-138.
- KEUNE M., SERRANO A. (2014) Deconstructing Flexicurity and Developing Alternative Approaches: Towards new concepts and approaches for employment and social policy, *Journal of Social Policy*, vol.46(2), 408-409.
- MARES M. E., CARNES I. (2014) Coalitional realignment and the adoption of non-contributory social insurance programmes in Latin America, *Socio-Economic Review*, 12(4), 695-722.
- MARSHALL T. H. (1950) *Citizenship and social class and other essays*, Cambridge, Cambridge University Press, 85p.
- MKANDAWIRE T. (2007) Transformative Social Policy and Innovation in Developing Countries, *The European Journal of Development Research*, vol. 19, n° 1, 13-29.
- MKANDAWIRE T. (ed.) (2004) *Social Policy in a Development Context*, UNRISD and Palgrave Macmillan, Basingstoke.
- MORALES-GOMEZ D. (2000) Les politiques sociales transnationales : les nouveaux défis de la mondialisation pour le développement, Ottawa, Ont. ; Centre de recherches pour le développement international, 233-252.
- NATIONS UNIES (1995) *Déclaration et programme de Copenhague. Sommet mondial pour le développement social*, 6-15 mars, New York (NY, États-Unis), Nations Unies.
- RICHEZ-BATTESTI N. (2008) Innovations sociales et dynamiques territoriales : une approche par la proximité, in H. Zaoual (dir.), *Développement durable des territoires*, Paris, L'Harmattan, collection Marchés et Organisations, 61-88.
- SURENDER R., WALKER R. (2013) *Social Policy in a Developing World*, Cheltenham, Edward Elgar, 320p.
- UNRISD (2006) Transformative Social Policy: Lessons from UNRISD Research, UNRISD Research et Policy Brief 5, www.sida.se/shared/jsp/download.jsp, Nations Unies, New York, International Poverty Centre, Brasília, et Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), New York.
- ZERARI H. (2006) Femmes du Maroc entre hier et aujourd'hui : quels changements ? *Recherches internationales*, 77(3), 65-80.

Le rôle de la fiscalité dans le processus de transition énergétique au Maroc

Sidi Mohamed RIGAR¹, Youssef ALAMI² et Sanae SOLHI³

La politique de promotion de l'énergie renouvelable au Maroc date de plus de deux décennies. Les réalisations sont importantes et les ambitions prometteuses. D'ici 2030, le Royaume compte faire passer la part de l'énergie propre à 52% du mix énergétique et devenir exportateur d'énergies renouvelables. Toutes ces réalisations sont accompagnées par des réformes sur le plan législatif, juridique et institutionnel, afin d'offrir un cadre adéquat à la promotion de la production et à la consommation de l'énergie propre au Maroc. Considérée comme un moyen de renflouer les caisses du trésor public, la fiscalité marocaine a, par le passé, accordé peu d'attention aux préoccupations environnementales. Aujourd'hui, avec les réformes successives et la prise de conscience de l'importance du paramètre fiscal dans l'orientation des comportements des agents économiques, l'arsenal fiscal marocain est de plus en plus appelé à intégrer des dispositions liées à la protection de l'environnement et à la promotion de la transition énergétique.

Ce papier souligne l'importance de l'incitation fiscale pour la promotion de la transition énergétique et son rôle dans la réussite de la stratégie de développement durable choisie par le Maroc. Nous mettrons en exergue les réalisations chiffrées du pays en matière de production d'énergies renouvelables. Nous analyserons le cadre incitatif sur les plans juridique, institutionnel et surtout fiscal, pour retracer l'évolution de la fiscalité environnementale au Maroc et faire ressortir son lien avec la politique de transition énergétique entreprise par le pays depuis plusieurs années. Nous montrerons que les incitations fiscales sont loin de répondre aux exigences des ambitions en matière de transition énergétique avant de formuler quelques propositions pour renforcer l'arsenal incitatif en faveur d'une mutation du paysage énergétique.

1. FISCALITÉ VERTE ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : LIENS CONCEPTUELS ET THÉORIQUES

Le lien entre transition énergétique et fiscalité est loin d'être évident. Il faut en effet préciser les contours de ces deux concepts et interpeller la notion d'externalité et le principe du pollueur payeur pour mieux cerner cette relation.

1.1 De la transition énergétique au Maroc

La transition énergétique signifie, pour un territoire, l'ensemble des politiques, projets et mesures mis en place afin de mener des transformations dans les systèmes de production, de distribution et de

¹ LIRE-MD, FSJES, Université Cadi Ayyad, Marrakech. mrigar@gmail.com

² ENCG, Université Abdelmalek Essaadi, Tanger. y.alami@uae.ac.ma

³ FSJES Agdal, Université Mohamed V, Rabat. sanae.solhi@gmail.com

consommation de l'énergie. L'objectif est de rendre ces processus plus écologiques et permettre la réduction de l'empreinte carbone du territoire. Concrètement, la transition énergétique vise à transformer un système de production de l'énergie vers des procédés plus propres pour réduire son impact environnemental.

Ce concept de transition énergétique est apparu en 1980, en Allemagne et en Autriche, sous la forme d'un livre blanc, suivi à Berlin du premier congrès sur le sujet. Il a mis l'accent sur le passage progressif des énergies carbonées, polluantes ou à risque, aux énergies propres, renouvelables et sans danger (solaire, éolienne, géothermique, hydraulique et marémotrice).

Au Maroc la politique de promotion de l'énergie renouvelable a fait du chemin durant les vingt dernières années. « À la fin de 2020, le pays a déjà réussi à atteindre une capacité installée d'un peu moins de 40% d'énergies renouvelables. De même que dans l'indice international de protection du climat 2021 de *Germanwatch*, le Maroc s'affiche parmi les pays en tête de liste en occupant la 7^e position sur 57 pays » (Lamrani et Baumann, 2021). En 2022, le Maroc occupe le cinquième rang mondial dans l'Indice de performance climatique grâce à ses efforts en la matière. Le pays affiche de grandes ambitions dans le domaine de la production d'énergie propre. D'ici 2030, il compte faire passer la part de l'énergie propre à 52% du mix énergétique pour devenir exportateur de ces énergies renouvelables. Afin d'atteindre ses objectifs et soutenir sa stratégie de transition énergétique, le Maroc a créé un cluster « *Green H2* » qui vise à construire un écosystème de production d'hydrogène vert compétitif et innovant. La filière peut également compter sur les travaux de recherche de base sur l'hydrogène vert, menés par l'Institut de recherche en énergie solaire et énergies nouvelles (*Iresen*) et l'Université polytechnique Mohammed VI. Dans la même visée d'objectifs, et selon l'Observatoire Marocain de l'Énergie (OME), le Maroc mène une stratégie ambitieuse dans le secteur énergétique, s'engageant dans des projets visant le développement de ce secteur d'une valeur de 40 milliards de dollars à l'horizon 2030, dont 30 milliards consacrés aux énergies renouvelables.

1.2 La fiscalité verte comme moyen de correction des externalités négatives

Par fiscalité verte ou environnementale, on entend, au sens de l'OCDE (1972), « les impôts, taxes et redevances dont l'assiette est constituée par un polluant, ou plus généralement par un produit ou un service qui détériore l'environnement ou qui se traduit par un prélèvement sur des ressources naturelles renouvelables ou non renouvelables », définition qui met l'accent sur le binôme « Pollueur - Payeur ».

1.2.1 Les externalités négatives, corollaire de la dégradation de l'environnement

Ce concept a été évoqué initialement dans les travaux de l'OCDE en 1972, mais ses origines remontent au début du siècle dernier avec les travaux de Arthur C. Pigou, qui publia en 1920 « *Economics of Welfare* » dans lequel il propose d'internaliser les coûts externes, baptisés externalités, à travers la mise en place de la taxe *Pigouvienne* (Pigou, 1932). Il s'agit d'un principe économique visant l'imputation des coûts de la pollution à l'acteur géographique qui dégrade directement ou indirectement l'environnement ou qui contribue à la création des conditions de sa dégradation. L'externalité désigne toute influence directe ou indirecte que peut avoir un agent économique sur la situation d'un autre agent. Nous pouvons distinguer selon la nature de l'effet économique deux types d'externalités, les externalités positives (économies externes) et les externalités négatives (déséconomies externes). L'externalité négative désigne une situation où un agent est influencé négativement, directement ou indirectement, par les actions de tiers sans qu'il bénéficie d'une compensation. Selon la théorie néoclassique, l'existence de l'externalité conduit à une défaillance du marché, vu que le prix d'un produit qui engendre des externalités négatives ne reflète plus le coût global de ce produit, bien évidemment à cause de la différence entre le coût de production réel (y compris l'externalité) et le prix du produit sur le marché. Lorsque l'impact des externalités devient très important (cas de la pollution), l'intervention de l'État à travers des mesures préventives et réactives est indispensable afin de limiter les répercussions sur l'environnement et promouvoir un développement durable.

1.2.2 La fiscalité comme outil de correction des externalités

La fiscalité environnementale est l'un des moyens les plus efficaces de la politique fiscale d'un territoire. Elle constitue généralement l'instrument économique idéal qui permet d'émettre des signaux au niveau du marché afin d'internaliser les externalités à travers la mobilisation du principe pollueur-payeur (PPP). Les taxes environnementales sont appliquées par plusieurs pays, comme moyen efficace pour l'orientation des comportements des organisations et des individus vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement, afin de promouvoir les stratégies de développement durable.

La fiscalité environnementale, dite aussi « verte », est au centre d'une controverse théorique dite du double dividende, qui oppose les adeptes du "Blue dividend" à ceux du "Green dividend".

Arbolino et Romano (2014) et Leong et al. (2017) ont démontré que les taxes environnementales ne réalisent que des dividendes verts, dont le seul objectif est d'encourager les pratiques favorables à la préservation de l'environnement. Carraro et al. (1996) et Glomm et al. (2004) sont sceptiques quant à l'efficacité économique des taxes environnementales qui ne sont qu'un outil politique pour contrôler les émissions de gaz à effet de serre. D'autres auteurs sont plutôt convaincus de l'efficacité des taxes environnementales. Patuelli et al. (2005) affirment qu'elles contribuent au dividende bleu en favorisant une croissance économique durable et des opportunités d'emploi dans le secteur des énergies renouvelables.

Un autre moyen de contrecarrer les effets des externalités négatives et de lutter contre la pollution consiste à verser des subventions. Il en existe deux types. Les premières sont versées aux producteurs pour soutenir leurs efforts de réduction des émissions polluantes au lieu de les taxer. C'est un moyen incitatif et constructif mais qui nécessite un engagement collectif et des mécanismes rigoureux en matière de contrôle. Les secondes favorisent l'adoption de nouvelles technologies afin d'encourager les comportements sains en vue de la préservation de l'environnement. L'une est l'instrument ultime pour l'internalisation des externalités négatives, tandis que l'autre constitue l'instrument adéquat et incitatif pour l'adoption de nouvelles technologies moins polluantes.

1.3 La fiscalité verte au service de la transition énergétique et du développement durable

Depuis quelques années, la fiscalité environnementale est devenue l'une des préoccupations majeures de la politique fiscale dans plusieurs pays. Elle constitue, en effet, un instrument efficace de rapprochement qui vise à concilier les aspirations socio-économiques et la préservation de l'environnement via la taxation des activités économiques génératrices d'externalités négatives. Plusieurs études ont analysé l'efficacité des taxes environnementales. Arbolino et Romano (2014) ont fait valoir que les taxes environnementales jouent un rôle actif dans la prévention de la dégradation de l'environnement dans 26 économies européennes. Freire-González et Ho (2018) ont constaté que les réformes fiscales ont été essentielles pour limiter les émissions de polluants dans 39 industries clés. De même, Rodriguez-Rodriguez et al. (2019) concluent que les réformes fiscales environnementales améliorent l'équilibre énergie-commerce, ainsi que l'efficacité énergétique. À cet égard, et selon Filho et al. (2019), l'introduction de taxes environnementales non seulement favorise l'efficacité énergétique, l'amélioration du rendement énergétique, la diminution de la consommation de combustibles fossiles par habitant, mais contribue aussi à stimuler l'innovation et la croissance dans le secteur des énergies renouvelables.

Fondamentalement, deux objectifs sont assignés à la fiscalité écologique. Le premier est de limiter les externalités négatives et d'atténuer la dégradation de l'environnement à travers la mobilisation du principe pollueur-payeur. Le second consiste en une bonne allocation des recettes fiscales en les investissant dans l'innovation technologique en faveur du développement durable, spécifiquement dans le secteur de l'énergie renouvelable, et de la promotion des projets écologiques contribuant à la croissance économique.

Traditionnellement, plusieurs instruments réglementaires de commande et de contrôle, tels que les taux des émissions, les normes de procédé, les normes de qualité ou encore les normes de production ont été utilisés pour faire face aux externalités négatives. Ces normes représentent des instruments efficaces pour atteindre les objectifs environnementaux et internaliser les externalités, dès lors qu'elles imposent aux pollueurs d'intégrer dans leurs calculs le coût externe supporté par la société. Des sanctions et des pénalités pécuniaires sont généralement prévues en cas de non-respect de ces normes. Cependant, ces normes peuvent se révéler inefficaces si elles sont appliquées de façon unifiée à toutes les entreprises. Si les coûts marginaux de dépollution sont différents pour deux firmes et si la régulation est opérée par une norme, le coût de conformité à la norme est plus élevé pour la firme qui subit le coût de dépollution le plus fort. Si l'instrument utilisé est une taxe, chaque entreprise dépollue jusqu'à ce que son coût marginal de dépollution soit égal au taux de la taxe. Les coûts marginaux de dépollution sont alors égalisés entre pollueurs, la taxe permet d'assurer l'équité entre pollueurs et d'atteindre un objectif d'émissions donné à un coût minimal. La taxe environnementale est donc plus efficace que la norme puisqu'elle permet d'atteindre l'objectif environnemental à moindre coût, de surcroît elle est susceptible de favoriser l'innovation technologique anti-polluante. Une étude réalisée par L'OCDE en 2021 a examiné les systèmes de taxation de 14 pays (y compris le Maroc) qui prélèvent des taxes énergétiques afin de promouvoir une consommation d'énergie plus respectueuse de l'environnement, et de booster les recettes fiscales pour les réinvestir dans le processus de promotion du développement durable. Dans la plupart des pays concernés, les recettes fiscales dépassent le coût des subventions, ce qui signifie que l'effet net est positif pour les finances publiques. En moyenne,

la contribution globale aux finances publiques et à la mobilisation des ressources intérieures représente environ 0.5 % du PIB dans ces pays. À noter que dans la zone OCDE, le produit net des taxes énergétiques est de l'ordre de 1.6% du PIB (OCDE, 2021).

2. LE CADRE JURIDICO-INSTITUTIONNEL DE LA FISCALITÉ ÉCOLOGIQUE AU MAROC

L'engagement du Maroc en matière de transition énergétique a nécessité de la part de l'État une forte implication, tant dans le processus des réformes juridiques, institutionnelles et fiscales que dans l'accompagnement des efforts de financement des projets structurants dans le domaine.

2.1 Sur le plan juridico-institutionnel

Conscient de l'importance de l'accompagnement institutionnel pour la réussite de la stratégie de développement durable, l'État marocain a mis en place un arsenal juridique pour assurer le cadrage des efforts et des pratiques visant une vraie transition énergétique. Ainsi, sur le plan législatif, la première loi qui a lié la protection de l'environnement à la fiscalité est la *loi-cadre 99-12 du 06 mars 2014*, qui porte la charte nationale de l'environnement et du développement durable. Cette loi, qui vise à instaurer les règles de base pour une croissance verte et durable, a permis d'instituer les prémisses d'une fiscalité environnementale composée de taxes écologiques et de redevances imposées aux activités caractérisées par un niveau élevé de pollution et de consommation des ressources naturelles. Cette loi précise, dans son préambule, que ces taxes et redevances peuvent être appliquées à tout comportement caractérisé, individuel ou collectif, portant préjudice à l'environnement et enfreignant les règles du développement durable (Bouayad Amine & Rouggani, 2016, 4).

Cette loi n'est cependant pas orpheline puisqu'elle a été précédée par plusieurs textes juridiques visant à cadrer les pratiques des citoyens et des organisations afin de promouvoir le développement durable et soutenable, et dont on cite principalement :

- Le décret n° 2-05-1533 relatif à l'assainissement autonome (2006)
- Le décret n° 2-04-553 relatif aux déversements, écoulements, rejets, dépôts directs ou indirects dans les eaux superficielles ou souterraines (2005).
- La loi n° 13-09 relative aux énergies renouvelables (2010) et ses décrets d'application.
- La loi n°13-03 relative à la lutte contre la pollution de l'air (2003) et ses textes d'application,
- Le décret n° 2-09-286 (2009) fixant les normes de qualité et les modalités de surveillance de l'air et le décret n°2-09-631 fixant les valeurs limites de dégagement, d'émission ou de rejet de polluants dans l'air et les modalités de leur contrôle (2010).
- La loi n° 28-00 relative à la gestion des déchets et à leur élimination (2006) et ses décrets d'application.

Elle a ensuite été suivie de plusieurs textes, dont la loi n° 81-12 relative au littoral du 6 août 2015.

Aussi, et dans le cadre de son engagement international pour la cause du développement durable, le Maroc a accueilli, en 2016, la conférence des parties dans sa 22^e édition (COP 22). Cette conférence, tenue à Marrakech, a été l'occasion pour les pays ayant participé à l'accord Paris 2015 de réaffirmer et concrétiser leur engagement de protection de l'environnement à travers la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le Maroc s'est engagé à réduire ses émissions de gaz à effet de serre, d'ici 2030, de 42% au moment où l'objectif inconditionnel était de 17%. À cela il faut ajouter d'autres actions lancées en faveur de la protection de l'environnement, comme la Stratégie nationale pour le Développement durable (SNDD 2030), le plan solaire (2020), le programme éolien intégré (2020), le programme national des déchets ménagers et assimilés ou encore le plan national d'assainissement liquide.

2.2 Les incitations fiscales

Une analyse préliminaire du système fiscal marocain, spécifiquement du Code général des Impôts (CGI), de la loi 47-06 sur la fiscalité des collectivités locales et du Code de la Douane et des impôts indirects, nous a permis de synthétiser l'ensemble des taxes, impôts et redevances qui se focalisent sur la protection de l'environnement. Aussi, il faut noter que la nouvelle loi cadre n° 69-19 relative à la réforme fiscale, et publiée au bulletin officiel sous forme de Dahir n° 1-21-86 du 15 hijra 1442 (26 juillet 2021), précise clairement dans son article 7 que des mesures seront édictées pour la protection de l'environnement à travers notamment l'instauration d'une taxe carbone.

Les principales mesures fiscales contenues dans le CGI, visant la régulation des pratiques environnementales en matière d'incitation à la production et à la consommation des énergies propres, concernent essentiellement la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) :

- réduction du taux de la TVA sur la location des compteurs d'eau et d'électricité ;
- réduction de la TVA sur la voiture économique ;
- exonération de la taxe annuelle sur les voitures électriques et hybrides ;
- suspension de la TVA à l'importation sur le gaz butane ;
- exonération de la Taxe annuelle sur les véhicules automobiles (TSAVA) destinés au transport en commun des personnes dont le poids total en charge ou le poids total maximum en charge tracté est inférieur ou égal à 3.000 kilos et les véhicules à moteur électrique ou hybride (électrique et thermique) ;
- assujettissement des ventes de chauffe-eaux solaires à la TVA au taux réduit de 10%.
- encouragement de l'utilisation de l'énergie renouvelable dans le secteur agricole : au titre de la loi de finances 2020, exonération de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) à l'importation et à la vente sur le marché national des pompes à eau fonctionnant à l'énergie solaire ou toute autre énergie renouvelable utilisées dans le secteur agricole.

D'autres mesures fiscales sont instituées au niveau local sous forme de taxation des produits et services qui nuisent à l'environnement et qui ralentissent le processus de transition énergétique. Citons :

- la taxe sur les permis de conduire ;
- la taxe sur les licences de taxis et de cars ;
- la taxe de vérification des véhicules de plus de 5 ans ;
- la taxe sur les motocyclettes dont la cylindrée est égale ou supérieure à 125cm³ ;
- le droit de stationnement ;
- la taxe sur l'extraction des produits de carrière.

En matière de droits de douanes, l'objectif a toujours été d'aligner la fiscalité des produits importés sur celle applicable aux produits locaux. Diverses mesures dans le Code des Douanes visent à encourager l'importation de procédés de production et de distribution d'énergie propre et à limiter l'importation de produits polluants et/ou en relation avec la dégradation de l'environnement. Il s'agit notamment de :

- l'application des taxes intérieures de consommation à taux élevés sur les produits énergétiques d'origine fossile ;
- la taxe écologique sur la plasturgie ;
- la taxe spéciale sur le ciment ;
- la taxe spéciale sur le fer à béton ;
- la taxe spéciale sur le sable ;
- la taxe sur la valeur ajoutée à l'importation : l'article 8 de la loi de finances 2017 prévoit l'exonération de la TVA à l'importation pour les biens, matériels et marchandises acquis par la Fondation Mohamed VI pour la protection de l'environnement ;
- la taxe intérieure de la consommation : l'article 5-III de la loi de finances 2004 en exonère le fuel lourd, les houilles et le coke de pétrole destinés à la production électrique d'une puissance supérieure à 10 MW.

Ces mesures fiscales sont accompagnées d'un financement incitatif pour concrétiser les efforts en faveur de la transition énergétique.

2.3 L'effort supplémentaire de financement incitatif

La promotion de l'utilisation des techniques d'efficacité énergétique nécessite aussi un accompagnement sur le plan du financement des projets structurants. C'est ainsi que le Ministère de la Transition énergétique et du Développement durable, en concertation avec les parties concernées, a pris des mesures relatives au renforcement des mécanismes de financement. Dans ce sens, plusieurs programmes de financement ont été alloués afin de promouvoir le processus de transition énergétique, dont on peut citer :

- Une enveloppe de 150 millions d'euros mobilisée par *MorSEFF*⁴ et son programme supplémentaire *MorSEFF+*, lancé depuis 2015, a permis de financer 270 projets à la fin de 2019 pour une production estimée à 350,00 MW/H par an. Des travaux sont en cours pour mobiliser la deuxième version du programme *MorSEFF* d'une valeur d'environ 160 millions d'euros.

⁴ MORSEFF désigne « Morocco Sustainable Energy Efficiency Financings » qui est une ligne de financement de l'énergie renouvelable en faveur des entreprises privées marocaines.

- La Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), avec le soutien de l'Union Européenne, du Fonds vert pour le climat et de la Corée du Sud, a élaboré en 2019 le programme de la chaîne de valeur verte propre aux entreprises, afin de leur permettre de financer des technologies vertes qui intègrent l'efficacité énergétique et l'utilisation rationnelle des ressources.

- Un autre financement d'environ 3000 dossiers est mobilisé par le programme baptisé « *Tammil el Fellah*⁵ » du Crédit Agricole, avec une enveloppe financière de 200 millions de dirhams pour encourager le recours à l'énergie solaire pour le pompage de l'eau dans le secteur agricole.

Certes, des efforts ont été constatés ces dernières années sur les plans juridique et fiscal pour accompagner financièrement des projets structurants de la transition énergétique, cependant ces mesures restent souvent incomplètes, insuffisantes et parfois inefficaces pour atteindre les objectifs souhaités. Sur le plan fiscal, les composantes actuelles du système de fiscalité écologique se caractérisent par une prédominance des mesures coercitives plus que par des actions incitatives pour favoriser la production, la distribution et la consommation des énergies renouvelables. En effet, la majorité des mesures concernent des taxes et redevances visant à modérer les comportements portant préjudice à l'environnement sans une véritable efficacité pour encourager la transition énergétique. C'est dans ce sens que les grands projets dans lesquels s'est engagé le pays dans sa quête de la transition énergétique nécessitent un véritable accompagnement en matière institutionnelle et un système fiscal plus incitatif que correctif.

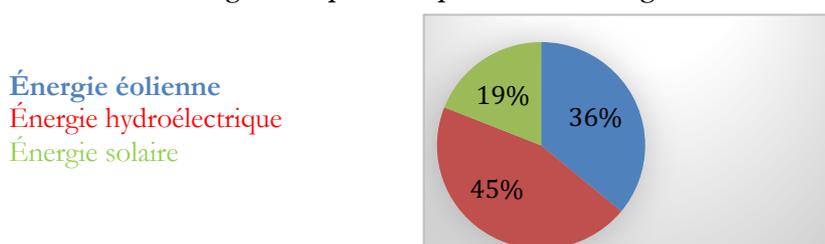
3. LE MAROC : UN PAYS EN QUÊTE D'AUTONOMIE ET D'OPTIMISATION ÉNERGÉTIQUES

La politique ambitieuse du Maroc en matière de transition énergétique et d'adoption des technologies propres s'est traduite par des investissements massifs dans les énergies renouvelables, traçant ainsi une voie vers une certaine indépendance vis-à-vis des énergies fossiles importées et une réduction de la facture énergétique en matière de production et de distribution de l'électricité.

3.1 La stratégie marocaine de transition énergétique

Cette stratégie est déclinée en plusieurs projets structurants dans le domaine du solaire, de l'éolien et de l'hydroélectricité. En 2022, le Royaume disposait d'une capacité de production de 3 950 MW⁶ (36% éolien, 45% hydroélectrique et 19% solaire) avec un potentiel éolien estimé à 25 000 MW dont 6 000 MW réalisables d'ici 2030. Ajoutons un potentiel solaire illustré par 3 000 heures d'ensoleillement par an et un potentiel hydraulique significatif pour les microcentrales hydrauliques à travers plus de 200 sites exploitables.

Figure : Capacité de production d'énergie renouvelable au Maroc en 2022



Source : Rapport annuel du Ministère de la Transition Énergétique et du Développement durable (2022).

3.1.1 Le projet d'énergie solaire

Avec un investissement de 6,2 milliards d'euros, le Maroc a inauguré en 2016 le complexe solaire de Noor-Ouarzazate (580 MW), le plus grand complexe multi-technologique solaire opérationnel au monde, en plus de l'achèvement des centrales solaires Noor Laayoune I et Noor Boujdour I pour une capacité cumulée de 100 MW. Le complexe Noor-Ouarzazate a adopté une technologie innovante. Il s'agit d'un réseau de miroirs incurvés, répartis sur 3 000 hectares, qui concentrent les rayons du soleil vers des tubes de fluide, le liquide

⁵ Financement de l'agriculteur.

⁶ <https://www.mem.gov.ma/Pages/secteur.aspx?e=2#:~:text=La%20capacit%C3%A9%20install%C3%A9e%20de%20sources,production%20de%20l%C3%A9nergie%20%C3%A9lectrique.>

chaud étant ensuite utilisé pour produire de l'énergie. *MASEN*⁷ procédera au lancement de 400 mégawatts photovoltaïques, dont la construction a débuté en 2022.

Noor Atlas figure dans les projets prévus pour le début de la décennie. D'une puissance de 200 MW, ce projet porte sur le développement de huit centrales solaires photovoltaïques en bout de ligne et d'une puissance unitaire de 25 à 40 MW sur plusieurs sites. Citons à cet effet Boudnib, Bouanane, Outat El Haj, Enjil, Ain Bni Mathar, Taza, Bouizakrane et Tan Tan. Ce projet sera développé par l'ONEE⁸ dans le cadre contractuel.

Notons que le programme Noor Tafilalet a été finalisé en 2021. Portant sur une puissance totale de 120 MW, il concerne trois centrales solaires photovoltaïques en bout de ligne, en l'occurrence celles de Zagora et Erfoud dans la région de Drâa-Tafilalet (40 MW) et celle de Missour dans la région de Fès-Meknès (40MW).

Le Maroc a fait de l'énergie solaire un vrai challenge pour la production électrique afin d'arriver à une certaine indépendance nationale, voire de réaliser un surplus à l'exportation à l'horizon 2030.

3.1.2 *Projet Marocain de l'énergie éolienne*

Pour l'éolien, le Maroc se classe 16^e au niveau mondial et deuxième en Afrique et Moyen-Orient, avec une part de plus de 12% selon le centre de réflexion international *EMBER*⁹.

Le Programme intégré de l'énergie éolienne 1.000 MW était initialement prévu à l'horizon 2020. Ce chantier stratégique, mobilisant un investissement global d'environ 14,5 milliards de DH, sera mis en service en 2024 selon le nouvel agenda prévisionnel. Il est important de noter que « le Maroc dispose actuellement de 1.512 MW de capacité éolienne terrestre installée, et il est prévu d'installer environ 200-510 MW par an à l'horizon 2027.

Selon le ministère marocain des affaires étrangères¹⁰, « le Royaume va miser une enveloppe de 14,5 milliards de DH dans le programme éolien intégré, qui sera mis en service d'ici 2024 » (Vlaanderen, 2021, 5). Cette annonce, formulée lors de la 26^e session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP-26) à Glasgow (Écosse) du 1er au 12 novembre 2021, témoigne de l'engagement du Maroc en faveur des énergies renouvelables. Dans ce sens, et selon un récent rapport du Conseil Mondial de l'Energie Eolienne (GWEC) l'un des objectifs du pays est de fournir 80 % de son énergie à partir de sources renouvelables d'ici 2050. Il s'agit, concrètement, de produire 10 gigawatts d'énergie renouvelable d'ici 2030, dont 4,2 seraient à partir d'énergie éolienne. Le rapport précise aussi qu'« Étant donné que le Maroc a atteint ses objectifs pour 2020, réalisant 42% d'énergies renouvelables et une croissance globale de 10% des énergies renouvelables, les objectifs de 2030 semblent raisonnables »¹¹.

3.1.3 *Énergie Hydroélectrique*

Au Maroc, les barrages sont exploités pour l'irrigation, mais ils sont aussi utilisés pour produire de l'électricité pour répondre à une demande urgente du réseau électrique.

L'un des grands projets réalisés par le Maroc, avec un investissement global de 3,2 MAD, est la Station de Transfert d'Énergie par Pompage (STEP) d'Abdelmoumen, à environ 70 km au Nord-Est d'Agadir, dans la province de Taroudant. Cette deuxième station du genre (après celle d'Afourer entrée en service en 2004) devait être inaugurée en 2021. Deux ans après cette échéance non tenue, la capacité prévue de 350 MW de cette STEP manque toujours.

S'agissant des projets hydroélectriques, il est prévu d'installer 350 mégawatts au niveau de la STEP d'Abdelmoumen. Ce projet, développé par l'ONEE dans le cadre d'un contrat clé en main en un lot unique, d'une enveloppe de 3,2 Milliards de Dh, réalisé à 70% en octobre 2022, est toujours en cours de finalisation à cause de plusieurs contraintes techniques qui retardent sa mise en service prévue initialement pour fin 2022¹².

L'objectif étant de participer à la satisfaction de la demande en électricité en période de pointe, de valoriser les énergies renouvelables via un placement optimal ainsi que d'améliorer la stabilité du système électrique

⁷ MASEN : Moroccan Agency for Sustainable Energy.

⁸ ONEE : Office National de l'Électricité et de l'Eau.

⁹ EMBER : est un groupe de réflexion (*Think-Thank*) sur l'énergie qui utilise des informations basées sur des données pour faire passer le monde du charbon à l'électricité propre.

¹⁰ Déclaration de presse du Ministre des Affaires étrangère Nasser Bourita relayé par le rapport (Vlaanderen (2021).

¹¹ Global Wind Energy Council : <https://gwec.net/wp-content/uploads/2024/02/GWEC-2024.pdf>

¹² Selon les données recueillies sur le site officiel du Ministère de la transition énergétique (consulté le 26/3/2024).

et d'atténuer l'impact de l'intermittence des énergies renouvelables. Avec les projets en cours, plus de 6.000 mégawatts renouvelables répondront aux besoins électriques identifiés à l'horizon 2030.

3.1.4 L'énergie de biomasse et sa valorisation

La technologie biomasse vise la valorisation des déchets industriels et ménagers, pour la production d'énergie électrique. L'utilisation énergétique de la biomasse à grande échelle présente le potentiel pour les secteurs de l'agriculture, de la sylviculture, des déchets et des eaux usées, et propose un plan d'actions pour optimiser sa valorisation énergétique à l'horizon 2030. Le potentiel énergétique technique s'élève à environ 13,4 Millions de MWh par an (énergie primaire), dont 6,6 Millions MWh par an issus du secteur agricole, 3,5 Millions MWh issus du secteur forestier, 3,1 millions MWh par an issus du secteur des déchets et 0,2 Millions MWh par an issu du secteur des eaux usées.

Les projets de valorisation énergétique de la biomasse ne nécessitent pas d'investissements importants pour leur raccordement au réseau électrique de moyenne ou basse tension en raison de leur taille généralement petite ou moyenne.

Le budget nécessaire pour le déploiement des mesures de mise en œuvre de la feuille de route, d'ordre réglementaire, institutionnel, normatif, formation et développement des projets pilotes et de démonstration, est estimé à 4,3 Milliards de dirhams, à mobiliser par le budget de l'État, par les partenaires et dans le cadre de la coopération internationale par le biais des mécanismes de financement existants.

Pour ce qui est de l'impact sur l'environnement, les émissions de CO₂ évitées en cas de valorisation de la biomasse combustible et fermentescible à l'horizon 2030 sont estimées entre 2,2 et 5,5 Millions de tonnes, selon le scénario et la technologie spécifique de la production énergétique à adopter.

3.1.5 L'hydrogène et les perspectives à l'international

La transition énergétique marocaine semble profiter, outre au Maroc lui-même, à ses voisins européens. Le Maroc devrait fournir à l'avenir de grandes quantités d'énergie solaire, éolienne et d'hydrogène vert à l'Europe, ouvrant ainsi la voie à la neutralité carbone, selon les calculs envisagés par ses principaux partenaires économiques à savoir l'Espagne, la France et l'Allemagne. Dans cette perspective, le Maroc a maintenant ajouté un autre objectif ambitieux à sa feuille de route en matière de politique énergétique : il entend devenir un leader mondial dans la production d'hydrogène vert. En effet, la demande croissante pour ce nouveau carburant sans émission fait de la production d'hydrogène une véritable industrie du futur. Le Maroc souhaite investir dans la production d'hydrogène vert destiné à l'exportation à partir de son énergie solaire locale. Cependant, avant que le pays puisse exporter de l'hydrogène vert, il doit avant tout produire beaucoup plus d'électricité à partir de sources renouvelables. L'ensemble de ces efforts en matière d'investissements relatifs à la mise en place d'une transition énergétique au Maroc nécessitent une véritable adaptation de l'environnement institutionnel avec ses deux facettes juridique et fiscale.

3.2 Les perspectives d'évolution du cadre juridico-institutionnel et fiscal pour une meilleure transition énergétique au Maroc

La transition énergétique entreprise par le Maroc depuis plus de deux décennies semble atteindre un cap de non-retour, et le pays semble être bien engagé dans un processus évolutif de changement du paysage énergétique en faveur des énergies propres.

Toutefois, les mesures institutionnelles et les incitations fiscales et de financement mises en place semblent être insuffisantes et incomplètes pour accompagner à bon port ces efforts. Certes tout un arsenal d'accompagnement est en train d'être mis en route, mais le cadre fiscal laisse toujours à désirer vu l'insuffisance de ses mesures incitatives.

3.2.1 L'évolution du cadre juridique et institutionnel de la transition énergétique

Depuis que le Maroc s'est engagé dans le processus de la transition énergétique, plusieurs lois et décrets ont été votés et mis en place afin de réglementer les nouvelles institutions agissant dans ce domaine pour assurer une bonne transition juridique et maintenir le bon fonctionnement des activités de production, de distribution et de consommation des énergies propres et renouvelables. Ces lois ont parfois une portée plus globale visant la protection de l'environnement et la promotion du développement durable, mais s'intéressent aussi à la promotion et au développement de l'énergie renouvelable et propre. Nous citons les principales.

- **Loi n°11-03 relative à la protection et à la mise en valeur de l'environnement.** Cette loi a pour objectif principal la création du Fonds national pour la protection et la mise en valeur de l'environnement (FNE). Elle prévoit l'instauration d'un système d'incitations financières et fiscales visant l'encouragement des investissements et le financement des projets portant sur la protection et la mise en valeur de l'environnement.
- **Loi n°13-03 relative à la lutte contre la pollution de l'air.** Ce texte vise « la prévention et la lutte contre les émissions des polluants atmosphériques susceptibles de porter atteinte à la santé de l'homme, à la faune, au sol, au climat, au patrimoine culturel et à l'environnement en général ». Il prévoit un régime d'incitations financières et d'exonérations fiscales pour encourager l'investissement dans les projets et activités visant à prévenir la pollution de l'air, l'utilisation des énergies renouvelables et la rationalisation de l'usage des énergies et matières polluantes.
- **Loi n° 13-09 relative aux énergies renouvelables.** Cette loi fixe comme principal objectif la promotion de la production d'énergie à partir de sources renouvelables, sa commercialisation et son exportation par des entités publiques ou privées, en précisant les principes généraux qu'elles doivent suivre, le régime juridique applicable y compris pour la commercialisation et l'exportation. Ces textes de loi sont complétés par la création et la mobilisation de plusieurs fonds d'appui, notamment le Fonds de dépollution industrielle (FODEP), le Fonds National pour la protection et la mise en valeur de l'Environnement (FNE), le Mécanisme pour un Développement Propre (MDP). Ces fonds d'appui sont destinés à inciter les entreprises industrielles et artisanales à réaliser des investissements de dépollution, à faire des économies en ressources naturelles, à tenir compte de la dimension environnementale dans leurs projets dépolluants respectueux de l'environnement et utilisant des énergies propres. Ces mesures institutionnelles sont certes importantes, mais doivent être complétées par d'autres incitations fiscales en faveur de l'utilisation des énergies propres.

3.2.2 Vers plus d'incitations fiscales pour l'énergie propre

L'analyse de la fiscalité environnementale au Maroc fait ressortir que les mesures fiscales incluses dans le CGI sont loin d'être à la hauteur des ambitions du pays en matière de transition énergétique. En effet, les quelques dispositions prévues en matière de taxation de l'énergie fossile et les faibles incitations en faveur de l'énergie verte ne sont pas en mesure de booster les actes de production, de distribution et de consommation des énergies propres. C'est la raison pour laquelle un véritable arsenal fiscal doit être mis en place pour encourager les entreprises publiques et privées à produire de l'énergie écologique et les citoyens à changer leur mode de consommation en faveur des énergies renouvelables. Les quelques mesures déjà appliquées doivent être renforcées par l'octroi d'avantages fiscaux en faveur des actes qui utilisent l'énergie verte, notamment en faveur de tous les engins, véhicules et machines utilisant l'énergie verte, par :

- la réduction du taux de la TVA au taux réduit de 7% pour les actes de production et de distribution de ces produits et services afférents ;
- l'octroi d'avantages fiscaux pour les entreprises qui produisent ces matériels à travers des exonérations, des congés fiscaux et des réductions des taux d'imposition ;
- l'octroi de subventions pour l'achat de ces produits, à l'instar des pratiques européennes en matière d'encouragement de l'achat de voitures électriques et hybrides pour le renouvellement du parc automobile. D'autres mesures peuvent concerner directement la consommation d'énergie verte par :
 - L'exonération de la TVA sur l'électricité provenant des centrales écologiques.
 - La suspension de la TVA à l'importation sur le gaz butane.
 - La suspension de la TVA sur les chauffe-eau solaires.
- Les équipements de production d'énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque, solaire thermique) peuvent faire l'objet d'un amortissement dégressif, le bien étant alors amorti plus rapidement que dans le cas d'un amortissement linéaire. Au Maroc, l'amortissement dégressif peut être appliqué à tout bien d'équipement lié à l'exploitation d'une société.

Par ailleurs, il conviendrait d'encourager les ménages à installer des systèmes solaires de production électrique *via* les plaques photovoltaïques, en instaurant un système de revente de l'électricité excédentaire. L'ensemble de ces mesures, dont les autorités peuvent s'inspirer pour mettre en place un véritable arsenal juridique et fiscal, permettra à terme une véritable transition énergétiques.

CONCLUSION

La transition énergétique dans le Royaume est bien lancée, les énergies renouvelables, dont le coût baisse régulièrement, deviennent de plus en plus compétitives face aux énergies fossiles avec la flambée des prix du gaz et du pétrole. Selon un rapport de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA, 2022), le coût de production des énergies renouvelables a baissé en 2021 par rapport à 2020, de 15% pour l'électricité produite par des éoliennes, de 13% pour les éoliennes en mer et le photovoltaïque. En revanche, le prix des énergies fossiles augmente, en particulier depuis le début de la guerre en Ukraine, la Russie étant un important producteur d'hydrocarbures. Les cours du pétrole ont pris environ 32% depuis le début de l'année et celui du gaz naturel européen a été multiplié par 2,5.

Toutes ces circonstances donnent raison à la stratégie marocaine de transition énergétique amorcée depuis plusieurs années et ayant hissé le Maroc au rang des pays producteurs d'énergies vertes et écologiques. Afin d'accompagner cette stratégie, il est primordial que le cadre institutionnel, juridique, notamment fiscal, soit actualisé pour prendre en compte les nouvelles exigences de la transition énergétique au Maroc et accompagner les efforts visant un développement durable et soutenable.

BIBLIOGRAPHIE

- ARBOLINO R., ROMANO O. (2014) A Methodological Approach for Assessing Policies: The Case of the Environmental Tax Reform at European Level, *Procedia Economics and Finance*, vol. 17, 202-210.
- BOUAYAD AMINE N., ROUGGANI K. (2016) Développement durable : où en est la fiscalité au Maroc ? *Revue Economie & Capital* ; n° 8, printemps, 48-71.
- FILHO W. L., DONI F., RUIZ VARGAS V., WALL T., HINDLEY A., RAYMAN-BACCHUS L., EMBLENPERRY K., BODDY J., VIEGA AVILA L. (2019) The integration of social responsibility and sustainability in practice: Exploring attitudes and practices in Higher Education Institutions, *Journal of Cleaner Production*, 220(1), 152-166.
- CARRARO L. PUIATTI M. E., SATTIN F., SCARIN P., VALISA M., MATTIOLO M. (1996) Carbon and oxygen behaviour in the reversed field pinch RFX, *Nuclear Fusion*, Volume 36, Number 12, 1623-1632.
- FREIRE-GONZÁLEZ J., HO M. S. (2018) Environmental Fiscal Reform and the Double Dividend: Evidence from a Dynamic General Equilibrium Model, *Sustainability*, vol. 10, issue 2, 1-18.
- GLOBAL WIND ENERGY COUNCIL <https://gwec.net/wp-content/uploads/2024/02/GWEC-2024.pdf> (consulté le 26/3/2024)
- GLOMM G., KAWAGUCHI D., SEPULVEDA F. (2004) Green Taxes and Double Dividends in a Dynamic Economy, CAEPR Working Paper n° 2006-017, Available at SSRN: <https://ssrn.com/abstract=830407> or <http://dx.doi.org/10.2139/ssrn.830407>
- LAMRANI F. Z., BAUMANN B. (2021) Nouvel essor des énergies renouvelables au Maroc grâce à l'hydrogène vert ?, Heinrich Boll Stiftung, Rabat, Maroc.
- LEONG Y. C., RADULESCU A., DANIEL R., DEWOSKIN V., NIV Y. (2017) Dynamic Interaction between Reinforcement Learning and Attention in Multidimensional Environments, *Neuron*, 93, 451-463.
- MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (2022) *Rapport annuel sur la transition énergétique au Maroc*, Rabat, 230p
- MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE site officiel : <https://www.mem.gov.ma/Pages/secteur.aspx?e=2&sprj=254> (consulté le 26/3/2024)
- OCDE (1972) Le principe pollueur-payeur. Analyses et Recommandations de l'OCDE, direction de l'environnement, OCDE/GD(92)81.
- OCDE (2021) Taxer la consommation au service du développement durable. Opportunités de réforme de la fiscalité et des subventions énergétiques dans certaines économies émergentes et en développement, OCDE, 32p.
- PATUELLI R., NIJKAMP P., PELS E. (2005) Environmental tax reform and the double dividend: A meta-analytical performance assessment, *Ecological Economics*, 55(4), 564-583.
- PIGOU A. C. (1920) *The Economics of Welfare*, London, Macmillan, 983p.
- PIGOU A. C. (1932) *The Economics of Welfare*, London, Macmillan and Co, fourth edition, 872p.
- RODRIGUEZ-RODRIGUEZ D., SEBASTIANO J., SALVO TIERRA A. E., MARTINEZ-VEGA J. (2019) Effect of protected areas in reducing land development across geographic and climate conditions of a rapidly developing country, Spain, *Land Degradation and Development*, 30(8), 17p. DOI:10.1002/ldr.3286
- VLAANDEREN (2021) *Le secteur des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique au Maroc*, Casablanca, Flanders investment & trade, 20p.

Les canaux d'impact de la microfinance sur la résilience alimentaire des ménages ruraux

Wend Yiida Sau-aïd OUEDRAOGO, François Seck FALL
et Olivier BROSSARD¹

Garantir la sécurité alimentaire des ménages est le seul gage pour atteindre l'objectif de développement durable 2 – Faim « zéro » - dans les pays en développement. La sécurité alimentaire est l'un des défis les plus importants et les plus difficiles auxquels est confrontée l'humanité dans les temps présents (Giller, 2020). Nombreux sont les pays en développement qui se sont lancés dans la course vers la sécurité alimentaire. En Afrique subsaharienne, dans un contexte marqué de plus en plus par des conflits armés, des séries de sécheresses et d'inondations ainsi que la crise sanitaire récente de la Covid-19, l'insécurité alimentaire se pose avec plus d'acuité et touche de nombreux ménages. Selon un récent rapport de la FAO (FAO, 2023), la faim dans le monde s'est maintenue à un niveau bien supérieur à celui enregistré avant la crise du covid-19. En 2022, on estime qu'entre 690 à 783 millions de personnes dans le monde ont souffert de la faim, soit 122 millions de plus qu'en 2019. La situation en Afrique subsaharienne est des plus préoccupantes. Si des progrès ont été réalisés en 2021 et 2022 en Asie et en Amérique latine en matière de réduction de la faim, la situation a continué à se dégrader dans toutes les sous régions d'Afrique. L'insécurité alimentaire touche de façon disproportionnée les femmes et les personnes vivant en milieu rural. En effet, parmi les personnes les plus touchées se trouvent les ménages ruraux, pour lesquels l'accès aux services sociaux de base est quasi-inexistant. En réponse à ce contexte, l'attention de la communauté internationale s'est portée davantage sur le concept de résilience alimentaire, qui désigne la capacité des ménages, notamment ruraux, à faire face aux multiples chocs qui affectent leur sécurité alimentaire. La pauvreté et le niveau de revenu étant les facteurs les plus importants de la vulnérabilité des ménages agricoles face à l'insécurité alimentaire en Afrique subsaharienne (Drammeh et *al.*, 2019), le financement pour le renforcement des actifs des ménages devient dès lors une piste crédible pour l'amélioration de leur résilience alimentaire. En effet, les ménages pauvres peuvent être en mesure de se protéger contre les effets néfastes du changement climatique s'ils ont accès à des solutions de financement efficaces (Calderone et *al.*, 2019). Dès lors la microfinance devient un élément incontournable du dispositif de renforcement de la résilience alimentaire des ménages, en raison de sa proximité avec la cible. Dans le domaine du financement des ménages pauvres ou vulnérables dans les pays en développement, la microfinance a largement démontré sa supériorité technologique par rapport au secteur bancaire (Fall, 2009, 2010). Malgré ses limites, elle a été beaucoup plébiscitée comme étant un instrument prometteur de lutte contre la pauvreté et la vulnérabilité. Son efficacité en matière de promotion de l'emploi, du renforcement du capital, de la production et des revenus des agriculteurs a été largement prouvée (Akwa-Sekyi, 2013 ; Marr, 2012 ; Maldonado et González-Vega, 2008 ; Meyer, 2010 ; etc.).

¹ Université de Toulouse, Laboratoire d'Études et de Recherches sur l'Économie, les Politiques et les Systèmes Sociaux. wendyiida@gmail.com, francois.fall@univ-tlse2.fr, olivier.brossard@sciencespo-toulouse.fr

Au croisement entre la résilience alimentaire et la microfinance se trouve la question de la vulnérabilité des ménages et de la lutte contre la pauvreté. Les facteurs qui déterminent la pauvreté et la vulnérabilité des ménages sont les mêmes qui expliquent leur insécurité alimentaire. Si la microfinance s'inscrit dans un contexte plus global de lutte contre la pauvreté et la vulnérabilité des ménages, elle fait de la lutte contre l'insécurité alimentaire une de ses priorités en milieu rural. C'est dire donc que la relation entre microfinance et résilience alimentaire sonne comme une évidence lorsqu'il est question de relever le défi de la sécurité alimentaire des ménages en zones rurales. Par ailleurs, la pertinence de la microfinance dans la résilience alimentaire des ménages ruraux se justifie par le fait que plus de la moitié des revenus des ménages dans les pays en développement est affectée aux dépenses en nourriture, ce qui contribue beaucoup à accroître la vulnérabilité des ménages aux chocs des prix (Cranfield et *al.*, 2007 ; Ivanic et Martin, 2008 ; cités par Tendall et *al.*, 2015). Toutefois, le lien direct entre microfinance et résilience alimentaire a été faiblement documenté dans la littérature académique. L'état actuel de la littérature ne permet pas d'identifier clairement le rôle potentiel de la microfinance dans la résilience alimentaire des ménages ruraux et de mettre en évidence les canaux par lesquels elle peut favoriser cette résilience alimentaire.

Pour combler ce manque, notre contribution, par le biais d'une revue de la littérature, propose de faire une synthèse des effets théoriquement possibles et empiriquement détectés de la microfinance sur les piliers de la résilience alimentaire des ménages ruraux dans les pays en développement.

La suite de l'article est organisée de la manière suivante. La section 1 retrace les différents cadres conceptuels de la résilience, dans le but de fournir une définition opérationnelle du concept de résilience dans une perspective de résilience alimentaire. La section 2 revient sur le cadre théorique des asymétries d'information pour justifier la pertinence de la microfinance comme outil de lutte contre la vulnérabilité alimentaire des ménages ruraux. La section 3 analyse les canaux directs et indirects par lesquels la microfinance peut impacter la résilience alimentaire des ménages.

1. CADRE CONCEPTUEL DE LA RÉSILIENCE ET NOTION DE RÉSILIENCE ALIMENTAIRE

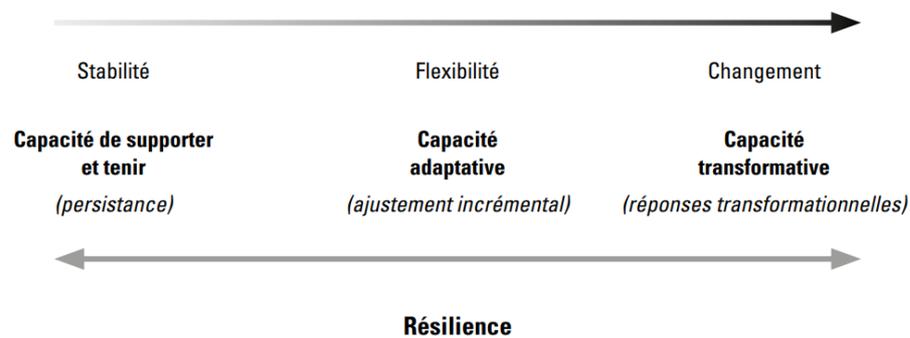
La résilience des ménages a fait l'objet de plusieurs tentatives de conceptualisation (Tendall et *al.*, 2015 ; Ansaah, Gardebroek et Ihle, 2019 ; Béné, 2020). La résilience est un concept pluriel et multidimensionnel qui a été défini de plusieurs manières et dans plusieurs domaines (Béné, 2022). Toutefois, les définitions de la résilience, quelles que soient leurs différences conceptuelles, portent toutes le même message, à savoir la capacité des entités (individus, ménages, communautés) et des systèmes à faire face aux événements indésirables de façon efficace. Les différentes tentatives de conceptualisation de la résilience des ménages peuvent être regroupées en trois grands groupes : les travaux qui s'inscrivent dans une approche par les capacités, ceux qui s'inscrivent dans une approche de suivi mensuel de la résilience et ceux qui s'inscrivent dans une approche par les piliers, à l'image de la FAO.

1.1 Le concept de résilience selon l'approche des capacités

Dans la littérature, la résilience renvoie à la notion de capacité pour plusieurs auteurs. Les définitions les plus utilisées considèrent la résilience comme la capacité à vivre avec le changement, voire le mettre à profit (Mathevet et Bousquet, 2014), ou comme la capacité à faire face aux impacts des changements et chocs défavorables (Béné et *al.*, 2012). Béné et *al.* (2012), en partant du cadre d'analyse de Walker et *al.* (2004), ont défini trois principales dimensions qui structurent la capacité des ménages à faire face aux changements et aux chocs défavorables : la capacité d'absorption, d'adaptation et de transformation.

La capacité d'absorption est mise en place en présence de perturbations de faible intensité face auxquelles le ménage ou la communauté est en mesure de résister, à savoir absorber le choc sans impacts sur ses fonctions et son état. À cette étape le système est encore stable (figure 1). Si la capacité d'absorption est dépassée, le système affecté par un choc exercera sa capacité d'adaptation. L'adaptation se réfère à un ajustement progressif aux effets d'une contrainte, par exemple l'ajustement des calendriers de plantation ou le passage à des cultures résistantes à la sécheresse. Cette stratégie est souvent utilisée dans le contexte du changement climatique. À ce niveau le système est flexible, c'est-à-dire qu'il peut revenir à son état de stabilité ou tendre vers le changement (figure 1). Lorsque les capacités d'adaptation sont dépassées, une profonde transformation du système est cruciale pour résister face au choc. La transformation quant à elle se réfère à la capacité de créer fondamentalement un nouveau système (ou mode de vie) lorsque les conditions l'exigent.

Figure 1 : L'éventail de capacités auxquelles fait référence le concept de résilience
 Intensité du changement / coûts de transaction



Source : Béné et *al.*, 2012.

La résilience est donc considérée comme une capacité à maintenir un niveau acceptable de consommation et de revenu après un choc. Les indicateurs de capacité sont non seulement observés au niveau des ménages mais également au niveau de la communauté.

La mesure de la résilience en tant que capacité implique généralement soit le déploiement d'un ensemble multidimensionnel d'indicateurs et d'attributs censés capturer diverses caractéristiques et types de capacité, soit le calcul d'un indice regroupant cet ensemble multidimensionnel d'indicateurs grâce à une analyse factorielle par exemple (Barrett et *al.*, 2021). Dans cette perspective, Alfani et *al.* (2015), se basant sur la définition de la DFID (Department For International Development) (2011), définissent la résilience comme étant la capacité des pays, des communautés et des ménages à gérer le changement, en maintenant ou en améliorant leur niveau de vie face aux chocs ou aux tensions (tels que les tremblements de terre, la sécheresse ou les conflits violents) sans compromettre leurs perspectives à long terme. Selon eux, lorsqu'un ménage (ou un individu) subit un choc, il est résilient s'il y a très peu de différences entre son bien-être avant le choc et son bien-être après le choc : c'est l'analyse de la différence qui permet de déterminer sa capacité de résilience. Ils considèrent par ailleurs que les ménages usent de plusieurs mécanismes dont le lissage de consommation pour maintenir leur trajectoire de revenu permanent.

Smith et *al.* (2015), dans l'optique de Béné et *al.* (2012), définissent également la résilience comme la capacité des personnes, des ménages, des communautés, des pays et des systèmes à atténuer les chocs et les stress, à s'y adapter et à s'en remettre de manière à réduire la vulnérabilité chronique et à faciliter une croissance inclusive. Leur cadre d'analyse se base sur le fait que les effets des chocs sur le bien-être peuvent être expliqués par un ensemble mesurable de capacités de résilience, et que les capacités de résilience atténuent l'effet des chocs. Les indicateurs de sécurité alimentaire analysés sont la consommation d'énergie alimentaire par habitant, le score de diversité alimentaire des ménages, l'échelle d'accès à la sécurité alimentaire des ménages et l'échelle de la faim dans les ménages.

Le point commun de ces cadres d'analyse de la résilience est qu'ils se concentrent sur la trajectoire du bien-être des ménages face aux chocs, qui est un processus dynamique et non linéaire. Ces différents cadres d'analyse sont pertinents pour analyser la résilience dans une perspective de sécurité alimentaire des ménages ruraux.

1.2 L'approche MIRA : l'analyse récurrente de la résilience

L'approche MIRA (Measuring Indicators for Resilience Analysis) a été mise en œuvre par le CRS (Catholic Relief Services), en partenariat avec l'université Cornell aux Etats Unis et le chercheur Knippenberg (2017). L'approche MIRA s'articule autour de deux enquêtes combinées : une enquête « initiale et finale » menée sur la population ciblée dans le but de recueillir des données démographiques, combinée à une collecte mensuelle des données pour suivre l'évolution de la sécurité alimentaire et des chocs. L'un des avantages de ce suivi à haute fréquence est de repérer les changements afin de comprendre au mieux la résilience des ménages. Il permet également de réduire les erreurs de mémoire des répondants et de donner un aperçu en temps voulu du bien-être des ménages. Cette nature dynamique est l'une des caractéristiques distinctives de l'approche MIRA.

L'approche RIMA (Resilience Index Measurement and Analysis) s'inscrit dans une dynamique de recherche sur les tendances de sécurité alimentaire, la résilience et divers sujets sur le développement. Selon Knippenberg (2017), la résilience peut être définie comme la trajectoire de rétablissement dynamique de

certains résultats de bien-être (par exemple, la sécurité alimentaire, la santé et le bien-être économique) observés au fil du temps face aux chocs. Selon lui, les éléments de cette définition soulignent l'intérêt d'organiser la collecte de données et de les analyser autour de trois variables : résultats de bien-être, chocs subis qui ont des effets néfastes, et capacités et caractéristiques susceptibles de prévenir les effets indésirables et/ou de permettre la récupération. La variable « résultats de bien-être » s'exprime par deux indicateurs, l'indice des stratégies d'adaptation et une note sur la faim qui décrit la souffrance de faim ressentie par les ménages. La variable « chocs subis » permet un suivi des chocs qui persistent au fil du temps, elle comprend les indicateurs des actifs détenus par les ménages, tels que la terre et le bétail, ainsi que des indicateurs démographiques relatifs au capital humain et au statut social du chef de ménage. La variable « capacités et caractéristiques » comprend les stratégies mises en place par les ménages pour prévenir ou faire face aux chocs. Cette approche d'analyse de la résilience, bien qu'elle permette de recenser dans l'immédiat les stratégies d'adaptation des ménages par le biais d'un suivi en temps réel des capacités, des réponses, des résultats de bien-être, des chocs et des facteurs de stress, n'en reste pas moins coûteuse car elle mobilise beaucoup de ressources pour la collecte de données.

1.3 Le concept de résilience selon l'approche par les piliers : cadre d'analyse de la FAO

L'approche RIMA (Resilience Index Measurement and Analysis) est une méthodologie développée par la FAO pour analyser et mesurer la résilience alimentaire des ménages face aux chocs. L'approche considère la résilience comme la capacité d'un ménage à rebondir après un choc, en retrouvant un niveau de bien-être antérieur (par exemple en termes de sécurité alimentaire). Le cadre analytique de la RIMA considère que le système des ménages face aux chocs est un système non linéaire, si bien que de petites perturbations, qu'elles soient prévisibles ou inattendues, peuvent affecter le système. Un système est non linéaire si les effets du choc ne sont pas constants mais varient selon l'ampleur du choc. Face à ces chocs, les ménages habituellement mettent en œuvre plusieurs stratégies d'adaptation. L'approche tente de comprendre les facteurs qui rendent les ménages résilients aux chocs de sécurité alimentaire et ensuite de les renforcer. Cette démarche permet de déterminer les stratégies mises en place par les ménages au travers d'enquêtes auprès de ménages concernés, d'apprécier quels ménages sont plus résilients à l'insécurité alimentaire, et de recenser les facteurs qui sont importants pour les rendre résilients.

La mesure de la résilience passe par une approche de collecte de données multidimensionnelles afin de déterminer les stratégies de renforcement de la résilience adoptées par les ménages. Ces stratégies sont résumées en piliers de la résilience. L'actuelle approche RIMA II réduit version améliorée de l'approche RIMA I, se base sur quatre (04) piliers qui sont : les actifs, l'accès aux services de base, les filets de protection sociale, la capacité d'adaptation.

Le pilier *Actifs* fournit des informations sur le revenu et permet de mieux appréhender le revenu réel des ménages. Il mesure le niveau d'actifs productifs et non productifs à la disposition de chaque ménage. L'*accès aux Services de Base* fait référence à la capacité d'un ménage à satisfaire ses besoins de base, en accédant et en utilisant de manière efficace les services comme la scolarisation des enfants, l'accès à l'eau potable, aux soins de santé, à l'électricité et à la vente de produits au marché. Le pilier *Filets de protection Sociale* mesure la capacité du ménage à accéder à des crédits, ainsi qu'à des transferts formels et informels (en nature ou en espèces) par le biais de structures dédiées, de parents ou d'amis. Le pilier *Capacité d'Adaptation* montre la capacité d'un ménage à faire face à une nouvelle situation en développant de nouvelles stratégies d'adaptation, y compris le développement de nouveaux moyens d'existence, par exemple l'utilisation de variétés de cultures résistantes aux chocs climatiques, ainsi que de nouvelles stratégies de subsistance comme la création d'une activité génératrice de revenus ou encore le changement d'activité.

Pour évaluer leur impact sur la sécurité alimentaire et la résilience, l'approche RIMA II considère les chocs (covariants² et idiosyncratiques³) comme des facteurs exogènes ; elle considère également les variables de sécurité alimentaire comme des indicateurs de capacité de résilience. Cette approche permet de mesurer la résilience au moyen de l'indice de la capacité de résilience (RCI) et de la matrice de la structure de la résilience (RSM). La capacité de résilience offre des informations descriptives sur la capacité des ménages à faire face aux chocs et aux facteurs de stress, et à éviter des effets négatifs à long terme. Elle permet de classer les ménages du plus résilient au moins résilient. La matrice de la structure de la résilience indique dans quelle mesure chaque pilier contribue à déterminer la capacité de résilience.

² Des chocs qui affectent de nombreux individus en même temps, par exemple une inondation, insécurité.

³ Des chocs propres à un individu ou à un groupe (un ménage), par exemple, une maladie, mort du bétail, un décès.

La méthode RIMA est l'un des cadres d'analyse les plus anciens et a été utilisée dans plusieurs études empiriques (Alinovi et al., 2010, d'Errico et al., 2016, Boukary et al., 2016, Woodson et al., 2016, d'Errico et al., 2018, d'Errico et Di Giuseppe, 2018, Brück et al., 2018, d'Errico et al., 2020, Otchere et Handa, 2022). De ces différentes conceptions de la résilience, des similitudes sont à relever, notamment par rapport à sa définition. Elle est perçue comme une capacité pouvant être sectionnée en plusieurs types qui, bien que différents, s'articulent et se relient les uns aux autres, ou peuvent être résumés en un indice de capacité de résilience. La résilience s'applique à des systèmes plus ou moins complexes et aux individus. Enfin elle permet aux ménages de faire face aux risques de crises, de catastrophes ou de chocs. Ceux-ci sont influencés par des facteurs de risques qui vont contribuer à l'exposition et/ou à la vulnérabilité d'un système donné. La pauvreté, les inégalités, l'insécurité, les faiblesses en matière de gouvernance, etc., constituent des facteurs de risque. Pour appréhender la résilience il faut donc prendre en compte son caractère contextuel, dynamique et évolutif.

1.4 La notion de résilience alimentaire

Si le concept de résilience a été largement étudié dans la littérature, ce n'est que récemment qu'il a été introduit dans la littérature sur la sécurité alimentaire (Alinovi et al., 2010). Les définitions les plus courantes du concept de résilience renvoient à la notion de système. Par exemple, dans le domaine agricole, la résilience a souvent été définie par rapport à l'état des systèmes agroalimentaires. On constate facilement d'ailleurs que les définitions les plus courantes de la résilience alimentaire renvoient à la résilience des systèmes agroalimentaires. Toutefois, appliquée à l'échelle des ménages, elle désigne la capacité des ménages à absorber les effets négatifs de chocs imprévisibles et constitue de ce fait une composante de l'analyse de la vulnérabilité (Alinovi et al., 2010).

Des écrits portant sur les liens entre la « résilience » et la « sécurité alimentaire » remontent aux années 1990 (Maxwell et Smith, 1992), mais ce n'est que dans les années 2000, et en particulier depuis la présentation du rapport sur le droit à l'alimentation au Conseil des droits de l'homme de l'ONU par O. de Schutter en 2008, que ce rapprochement s'impose dans les agendas des politiques de développement au niveau international (WFP, 2011 ; UE, 2012 ; USAID, 2012 ; FAO, 2013). Dans la littérature, l'expression résilience alimentaire n'est pas répandue, en revanche l'expression « résilience des systèmes alimentaires », ou encore celle de « résilience appliquée au domaine de la sécurité alimentaire » sont plus utilisées. Ce jeu de mots existe à cause de la complexité du terme « résilience », et traiter la résilience dans le domaine du développement expose naturellement aux controverses sur le développement (Rist, 2007). En effet, la complexité de la résilience des systèmes alimentaires est due au manque de données (Tendall et al., 2015). La résilience alimentaire est définie comme la capacité, dans le temps, d'un système alimentaire à procurer à tous une alimentation suffisante, adaptée et accessible, face à des perturbations variées et même imprévues (Tendall et al., 2015). Pour ces auteurs, le cycle d'action de la résilience du système alimentaire comprend non seulement des actions réactives (absorber, réagir, restaurer, apprendre) mais aussi des actions préventives afin d'en renforcer la robustesse, ce qui nous ramène à la notion de capacité abordée plus haut. La notion de cycle souligne également que la résilience du système alimentaire n'est pas une astuce ponctuelle pour faire face à une perturbation du système alimentaire, mais s'inscrit plutôt dans la durée. Il s'agit de doter les petits exploitants agricoles de capacités continues et durables qui leur permettront de minimiser l'insécurité alimentaire face aux chocs et imprévus au sein de leur communauté. À la question de savoir comment rendre résilient un système alimentaire, Tendall et al. (2015) expliquent qu'un système alimentaire peut retrouver sa résilience à travers trois possibilités. D'abord, sur le plan national ou régional, où les grandes orientations politiques sur la sécurité alimentaire sont prises par les décideurs politiques et du gouvernement. Ensuite, au travers des chaînes de valeur alimentaires individuelles allant du niveau local au niveau mondial, qui forment les systèmes alimentaires nationaux et régionaux et conduisent ensemble aux divers résultats des systèmes alimentaires, par exemple en examinant les chaînes de valeur individuelles des produits agricoles. Cette perspective intéresse les acteurs individuels de la chaîne de valeur tels que les industries et les détaillants. Et, pour terminer, à travers la perspective de l'individu dans la chaîne de valeur et les résultats spécifiques qui le concernent : cela inclut les moyens de subsistance des petits exploitants, la sécurité alimentaire des ménages, la santé des consommateurs, etc. Ce point d'entrée a le plus souvent été utilisé dans les études d'impact sur la résilience des composants des systèmes alimentaires. C'est à cette échelle que la présente étude porte son attention, à savoir la résilience des ménages ruraux.

Les auteurs Ansah, Gardebroek et Ihle (2019) ont réalisé un travail de classification des études empiriques tentant de conceptualiser la résilience des ménages dans une optique de sécurité alimentaire ; ils les ont regroupées en 3 catégories. Dans la première catégorie, la résilience étant perçue par les auteurs comme un

indicateur de la sécurité alimentaire, elle est mesurée en fonction d'un ensemble de variables liées à la sécurité alimentaire. Comme elles ne sont pas en mesure de séparer la résilience et la sécurité alimentaire, ces études ne tiennent souvent pas compte de la dynamique de la résilience, ni des chocs. Elles concluent généralement que les ménages ayant un score de résilience plus élevé ont une meilleure sécurité alimentaire, donc qu'améliorer directement la sécurité alimentaire conduirait à une meilleure résilience. Selon Ansah et al. (2019), une telle analyse entraîne un risque de raisonnement circulaire, en particulier pour les études relativement récentes de cette catégorie. Parmi ces études on a celles de Alinovi et al. (2008, 2010), Birhanu et al. (2017), Boukary et al. (2016), et Browne et al. (2014a, b). Dans la deuxième catégorie d'études, la résilience est mesurée en tant que capacité et utilisée comme une variable intermédiaire pouvant prédire ou expliquer la sécurité alimentaire (d'Errico et al. 2018 ; d'Errico et Pietrelli 2017 ; Smith et Frankenberger, 2018). Cet ensemble d'études réussit mieux à évaluer la résilience et la sécurité alimentaire parce qu'il fournit une mesure quantitative de la résilience ; certaines d'entre elles évaluent les dynamiques de résilience (d'Errico et Di Giuseppe, 2018) et/ou modulent directement les chocs (d'Errico et al. 2018 ; Béné et al. 2016). Pour ces auteurs, une fois la résilience améliorée, la sécurité alimentaire serait assurée. Dans la troisième catégorie d'études empiriques, la résilience est mesurée comme un changement observé de la sécurité alimentaire dans le temps ou comme le temps de retour de la sécurité alimentaire à son niveau précédent après un choc. Selon Ansah et al. (2019), les études qui mesurent le temps de retour ne se posent pas la question de savoir si le niveau antérieur de sécurité alimentaire était souhaitable ou non, ce qui pourrait constituer une limite importante. La nature de cette approche est telle que les dynamiques sont souvent bien modélisées, et certaines incorporent des chocs. Les études entrant dans cette catégorie sont celles de Knippenberg et al. (2017), Alfani et al. (2015), Béné et al. (2016) et Upton et al. (2016). Récemment, Béné (2020) a discuté le concept de résilience alimentaire des ménages à la lumière de la pandémie de Covid-19. Il analyse le concept de résilience alimentaire dans une perspective de sécurité alimentaire. Partant de la définition usuelle de la sécurité alimentaire, qui désigne la disponibilité alimentaire, l'accessibilité alimentaire, l'utilisation et la stabilité (FAO, 2008), il estime que ces dimensions de la sécurité alimentaire sont forcément liées à la résilience.

2. LA MICROFINANCE ET LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ EN MILIEU RURAL

La microfinance est définie comme l'offre de produits et services financiers divers aux populations à faible revenu ayant peu ou pas accès aux services financiers des institutions financières classiques telles les banques (Prescott, 1997 ; Soulama, 2005 ; Fall, 2009). Apparue au cours des trois dernières décennies, elle constitue un puissant outil d'inclusion financière et de lutte contre la pauvreté, en particulier pour les femmes (Pitt et Khandker, 1996 ; Khandker, 2001 ; Dupas et Robinson, 2013 ; Fall et al., 2018 et 2021)⁴. En milieu rural, elle est le principal outil de financement du secteur financier formel constitué essentiellement des banques et des institutions de microfinance. Dans leur revue systématique sur l'impact de la microfinance, Van Rooyen, Stewart et De Wet (2012) soutiennent que la microfinance est un excellent outil de promotion des revenus, de l'épargne, des dépenses et de l'accumulation d'actifs en zone rurale. Ils mettent aussi en évidence le rôle de la microfinance dans plusieurs domaines extra financiers comme la promotion de la santé, de la nutrition et de la sécurité alimentaire, l'autonomisation des femmes, l'éducation, le logement, la création d'emplois et la cohésion sociale. Van Rooyen, Stewart et De Wet (2012) soutiennent également que la microfinance peut être un outil idéal pour répondre aux causes immédiates de la vulnérabilité de l'Afrique au changement climatique.

Cette section analyse le rôle de la microfinance dans la promotion du développement rural dans une perspective théorique et empirique. L'analyse ici tente de fournir une première justification de la microfinance comme outil de financement du monde rural.

2.1 Fondements de la microfinance comme stratégie de lutte contre la vulnérabilité et la pauvreté en zone rurale

Plusieurs stratégies ont été mises en place dans les pays en développement pour réduire l'état de pauvreté des populations, sans succès. C'est le cas des politiques d'ajustement structurel dont la mise en œuvre a

⁴ Il est important de souligner que plusieurs structures offrent des services de microfinance. Parmi ces structures, on retrouve les banques, les ONG, les projets et programmes des Organisations Internationales, les Institutions de Microfinance (IMF) et autres structures habilitées à le faire.

contribué largement à la fragilisation des économies en développement et en particulier des perspectives de développement rural. Toutefois, quelques modes d'intervention ont connu du succès. C'est le cas de la microfinance, sur qui les institutions internationales et les partenaires du développement ont fondé beaucoup d'espoir pour relever les défis de la pauvreté, malgré les limites constatées (Servet, 2006). Les questions se posent alors de savoir sur quoi se fonde le succès de la microfinance et comment justifier le recours à la microfinance pour relever les défis du développement et de la résilience alimentaire en zone rurale.

Une réponse à ces questions se trouve dans les travaux qui ont justifié théoriquement la microfinance (voir Fall, 2011). Selon Fall (2011), la littérature des asymétries d'information justifiant l'existence des banques et leur complémentarité aux marchés financiers est absolument pertinente pour justifier l'existence des institutions de microfinance dans les pays en développement et leur complémentarité aux institutions bancaires en place. La nécessité de recourir aux institutions de microfinance dans les pays en développement se fonde sur leur efficacité en matière de production et de gestion des risques liés aux asymétries d'information. La théorie des asymétries d'information nous enseigne que, sur les marchés de crédit, les prêteurs sont confrontés à deux problèmes majeurs : la sélection adverse et l'aléa moral. Face à ces deux risques, les techniques bancaires formelles se trouvent inopérantes lorsque les demandeurs de crédit ne sont pas en mesure de fournir des preuves formelles de leur solvabilité. Par exemple, les modèles de screening habituels de la banque (voir Bester, 1985, 1987) ne permettent pas de garantir une sélection des bons risques, lorsque les demandeurs n'ont pas de garanties formelles à présenter (Fall, 2011). De même la technologie du « credit scoring », habituellement mobilisée dans la banque (voir Schreiner, 2004), est inopérante dans le cadre informel où opèrent la plupart des clients pauvres. Il a fallu alors innover et adapter les techniques de sélection et de surveillance pour que les projets de nature informelle puissent être financés. C'est ce que les institutions de microfinance (IMF) ont fait dans les pays en développement pour permettre aux populations à faible revenu d'accéder à des financements et de promouvoir leurs activités génératrices de revenus. Dans l'ensemble de ces mécanismes, caractérisés de « mécanismes sui generis » par Fall (2011), on trouve parmi les plus populaires : le prêt de groupe de caution solidaire, le système de prêts progressifs, les incitations dynamiques. Le prêt de groupe par exemple est un excellent mécanisme pour pallier les risques de sélection adverse (Bhole et Ogden, 2010). Ces mécanismes nouveaux reposent beaucoup sur les principes de responsabilité conjointe (*joint liability*) et de surveillance mutuelle des emprunteurs (*peer monitoring*).

Les travaux de Morduch (1999) ont mis en évidence différents mécanismes et technologies (par exemple, le *calendrier de remboursement régulier*, et la *taxe du groupe*) mis en place par les IMF afin d'accroître le taux de remboursement des crédits et de fidéliser par la même occasion les clients de microfinance.

Par ailleurs, la théorie de la répression financière tente de justifier l'émergence de la microfinance (voir Soulama, 2005). Il découle de cette théorie que la contrainte exercée par l'intervention volontariste de l'Etat sur le système financier formel favorise l'émergence d'un système informel. L'efficacité du système bancaire classique se base sur sa capacité à couvrir ses coûts (coût de mobilisation des fonds, coût de gestion et de recouvrement des frais, prime de risque de la banque, ...). Dès lors que le taux d'intérêt fixé aux emprunteurs ne permet pas de couvrir ses coûts, la banque se retrouve être inefficace pour assurer ses services. C'est dans ce contexte que la finance informelle a émergé. A la question de savoir si la microfinance est une solution efficace contre la pauvreté, l'auteur souligne que la microfinance permettrait la rupture du cercle vicieux de la pauvreté à travers une mobilisation de l'épargne et la capacité endogène de « gestion du risque ».

2.2 Le rôle de la microfinance sur la pauvreté des ménages ruraux : quelques preuves empiriques

Désormais, les populations en milieu rural ont accès à la microfinance grâce aux mécanismes innovants cités qui lui permettent de financer les projets de personnes exclues du système bancaire, mais qu'en est-il de l'impact de ces services sur le bien-être des emprunteurs ? Nous évoquons le bien-être afin de ne pas nous limiter uniquement à l'aspect monétaire de la pauvreté. Dès lors que les personnes pauvres ont accès aux services financiers, la logique sous-jacente suppose qu'elles gèrent leur argent en investissant, en acquérant des actifs productifs, en augmentant leur niveau de compétences, en ouvrant de nouvelles entreprises, etc. Ces investissements produisent des résultats au sein des ménages et des communautés, résultats que nous allons apprécier à la lumière de quelques études empiriques sur l'impact de la microfinance sur les ménages ruraux.

Hormis le succès de la Grameen Bank au Bangladesh, qui a révélé la microfinance comme étant *l'outil* de lutte contre la pauvreté, plusieurs auteurs ont soutenu que la microfinance a des impacts positifs auprès des personnes pauvres (Yunus, 1999 ; Robinson, 2001 ; Barnes, Keogh et al., 2001 ; Diagne et Zeller, 2001 ;

Lakwo, 2006 ; Adjei et *al.*, 2009 ; Afrin et *al.*, 2010 ; Bangoura et *al.*, 2016 ; Donou-Adonsou et Sylwester, 2016 ; Ouattara et *al.*, 2018 ; etc.). Si ces études semblent unanimes pour dire que la microfinance contribue à l'amélioration des revenus des pauvres et à la réduction des inégalités (Hossain et Knight, 2008 ; Bangoura et *al.*, 2016 ; Ouattara et *al.*, 2018), certains auteurs soutiennent toutefois que la microfinance ne saurait être un outil efficace pour l'atteinte du bien-être des populations rurales qu'à la condition d'être associée à l'éducation (Hossain et Knight, 2008 ; Afrin et *al.*, 2010). D'autres mettent en avant les bienfaits de la microfinance sur l'autonomisation des femmes (Lakwo, 2006). En réalité, les effets positifs de la microfinance sur les ménages ruraux ne font pas l'unanimité, la microfinance pouvant faire autant de mal que de bien aux pauvres qu'elle prétend aider (Van Rooyen et *al.*, 2012). Dans leur étude, Donou-Adonsou et Sylwester (2016) montrent que le développement du système bancaire a contribué à diminuer la pauvreté dans les pays en développement sur la période 2002-2011, tandis que la microfinance semble ne pas avoir eu d'impact, quel que soit l'indicateur de pauvreté retenu. L'étude de Nanor (2008) a révélé que plus un client restait longtemps dans un programme de crédit, plus ses bénéfices commerciaux se dégradaient. En Ouganda, une étude a révélé que les ménages clients de microfinance étaient incapables de payer les frais de scolarité d'un ou plusieurs de leurs enfants pendant au moins un trimestre, entraînant ainsi l'abandon de la scolarité de ces enfants (Barnes, Gaile, Kibombo, 2001).

3. MICROFINANCE ET RÉSILIENCE ALIMENTAIRE : LES CANAUX D'IMPACT

La littérature a très peu analysé la relation entre la microfinance et la résilience alimentaire des ménages. Toutefois, il semble naturel de penser que la microfinance, à travers ses actions de lutte contre la pauvreté et la vulnérabilité des ménages ruraux, contribue également au renforcement de la résilience des ménages face à l'insécurité alimentaire. Par ailleurs, on trouve quelques rares travaux qui essaient de mettre en perspective le rôle de la microfinance dans la sécurité alimentaire des ménages et leur résilience face aux chocs. Mais, en dehors de ces travaux, on trouve une littérature foisonnante sur le lien entre la microfinance et les facteurs de renforcement de la résilience des ménages agricoles face aux risques d'insécurité alimentaire. Cette section tente de mettre en évidence les canaux par lesquels la microfinance influence la résilience alimentaire des ménages.

3.1 *Les effets directs de la microfinance sur la résilience alimentaire*

De façon directe, la microfinance peut influencer positivement les revenus et les capacités de production agricole des ménages ruraux et ainsi améliorer leur résilience face à l'insécurité alimentaire. Par la fourniture de certains produits et services, la microfinance permet de renforcer la capacité des ménages ruraux à maintenir leur niveau de production ou leur consommation alimentaire. Pakrashi, Maitra et Islam (2014) soutiennent qu'il existe un lien important entre la microfinance et la sécurité alimentaire, dans la mesure où la participation à des programmes de microcrédit par le biais de l'investissement peut accroître les niveaux de revenus, de consommation et de richesse des ménages. Plusieurs travaux ont mis en évidence l'impact positif des programmes de microfinance sur la sécurité alimentaire (Zeller et *al.*, 1997 ; Hidayat et Nugraha, 2011 ; Fitriano, 2013 ; Darwish et *al.*, 2014 ; Banerjee et *al.*, 2015 ; Kinde et Addisu, 2016 ; Meador et Fritz, 2017 ; Bidisha et *al.*, 2017 ; Shahid et Bohara, 2020 ; Chilimba et *al.*, 2020 ; Le Cotty et *al.*, 2023). Zeller et *al.* (1997), examinant le potentiel de la microfinance à renforcer la sécurité alimentaire des ménages, mettent en évidence trois effets positifs de l'accès aux services financiers sur cette dernière. D'abord, ils trouvent que l'accès à des services financiers comme le crédit, l'épargne et l'assurance peut aider les ménages à acquérir des inputs, du travail et des équipements pour augmenter leurs revenus. Ensuite, ils trouvent que la microfinance peut accroître leur capacité à gérer les risques, en les incitant à investir dans des technologies agricoles et des activités extra-agricoles. Enfin, ils trouvent que l'accès aux services financiers peut les aider à stabiliser leur consommation. En période de crise alimentaire ou de variations des prix des denrées alimentaires, l'accès à un crédit ou une épargne préconstituée peut être déterminant pour renforcer à la fois les capacités de production du ménage et son accès à la nourriture sur le marché. Le même rôle peut être joué par les produits de micro-assurance offerts par les institutions de microfinance. L'indemnisation obtenue par le ménage lorsque survient une crise peut constituer un filet de sécurité pour ce dernier. Quelques preuves empiriques existent sur le rôle de la microfinance dans la sécurité alimentaire des ménages. Chilimba, Dunga et Mafini (2020) ont mené une étude empirique sur l'impact du microcrédit sur la sécurité alimentaire au Malawi. Ils trouvent que les ménages qui ont participé aux programmes de microcrédit ont connu une amélioration de la sécurité alimentaire, comparativement aux ménages n'ayant pas participé.

Dans l'article « Microfinance et adaptation au changement climatique », Forcella (2013) a fait valoir que la proximité des IMF avec les clients pourrait fournir un avantage comparatif pour soutenir les stratégies d'adaptation locales. Selon l'auteur, la microfinance permettrait aux ménages vulnérables d'accroître leur résilience grâce à l'accumulation d'actifs et à la diversification des sources de revenus. Ce lien entre microfinance et résilience est cohérent avec les travaux de Rakotondramanana et *al.* (2021) sur la contribution des IMF à la résilience financière des ménages ruraux malgaches, qui montrent que les programmes de microfinance contribuent de manière significative à faire croître les revenus des ménages. 84,4% de ceux qui déclarent recourir souvent aux services financiers des IMF constatent immédiatement une évolution de leurs revenus. Ils concluent leur étude sur le fait que les apports des programmes des IMF ont eu un impact positif non seulement sur le revenu mensuel des ménages mais aussi sur leur capacité d'épargne. L'accroissement des revenus et la capacité d'épargne des ménages sont des indicateurs clés de la résilience des ménages ruraux. Kianersi et *al.* (2021) ont constaté que la microfinance pourrait aider les participants à améliorer leur sécurité alimentaire à long terme après un ouragan. Ceux qui ont reçu un premier prêt de microfinance avant l'ouragan ont moins ressenti l'ampleur de l'insécurité alimentaire un an après l'exposition à l'ouragan. Les auteurs concluent que la microfinance peut fournir une résilience contre l'insécurité alimentaire à long terme post-ouragan. David Mhlanga (2022), dans son étude sur le rôle de l'inclusion financière et des technologies financières dans la résolution des défis liés au changement climatique, a montré que l'accès des ménages aux services financiers formels tels que l'assurance, l'épargne et les prêts peut aider les pauvres à réguler leur consommation lorsqu'ils rencontrent des imprévus. Il conclut que les services financiers agissent comme un outil pour renforcer la résilience face aux chocs liés au changement climatique. Gatto et Sadik-Zada (2022), à travers une analyse de contenu sur l'accès à la microfinance comme politique de résilience pour répondre aux objectifs de développement durable, montrent que la microfinance peut jouer un rôle décisif dans l'atténuation du risque d'événements indésirables. Ils concluent que la microfinance pourrait agir comme une politique de résilience, s'attaquant à la vulnérabilité et à la pauvreté, autonomisant les personnes et les catégories vulnérables en améliorant et élargissant leurs capacités. Les travaux de Dandonougbo et *al.* (2021) sur les effets de la COVID-19 sur la variation du revenu et la sécurité alimentaire des ménages au Togo montrent que les transferts monétaires octroyés aux personnes vulnérables ont un effet positif, mais non significatif, sur le changement de revenu des ménages. Ils suggèrent une extension des prestations sociales aux acteurs du secteur informel et une mise en place du registre social unique pour un meilleur ciblage des ménages vulnérables afin de réduire leur vulnérabilité face aux chocs. Le Cotty et *al.* (2023) ont montré l'impact du warrantage sur la sécurité alimentaire des ménages agricoles ; pour les auteurs, ce système de *stockage et crédit* permet aux ménages de bien vivre la période de soudure et de renforcer leur capacité en matière de sécurité alimentaire.

3.2 L'effet des services de la microfinance sur les piliers de la résilience

La résilience alimentaire étant une variable latente, on trouve très peu de travaux qui évaluent son lien direct avec la microfinance. En revanche, plusieurs études font le lien entre les services de microfinance et les piliers de la résilience que sont l'accès aux services de base, aux actifs, aux filets de sécurité sociale et la capacité d'adaptation.

3.2.1 L'effet de la microfinance sur l'accès aux services de base

L'effet de la microfinance sur l'accès des populations à faible revenu aux services de base a fait l'objet de plusieurs études (voir Van Rooyen et *al.*, 2012 pour une revue des principaux travaux). Par le biais de la microfinance plusieurs ménages ont pu avoir un accès aux écoles, aux centres de santé, au logement, à l'électricité et aussi aux marchés (Lacalle Calderon et *al.*, 2008 ; Adjei et *al.*, 2009 ; Ssewamala et *al.*, 2010 ; Marincioni et *al.*, 2013 ; Bzeouich, 2019, N'cho N'cho, 2022). Dans la revue systématique faite par Van Rooyen et *al.* (2012) sur l'impact de la microfinance en Afrique subsaharienne, quelques études mettent en évidence l'impact positif de la microfinance sur les services de base comme l'éducation, la santé, etc. Adjei et *al.* (2009) et Lacalle Calderon et *al.* (2008), par exemple, trouvent que les clients ayant participé à un programme de microcrédit ont contribué davantage aux dépenses d'éducation et de santé de leur ménage. L'étude de Brannen (2010) montre que les programmes de microcrédit peuvent améliorer la santé des enfants des clients en termes de comportements protecteurs, par exemple dormir sous une moustiquaire, à travers des dépenses dans les soins de santé. Une étude sur le microcrédit et le changement social au Myanmar en Birmanie de Danel-Fédou et Robinne (2007) montre que l'accès au microcrédit améliore la nourriture et donc la santé des ménages. L'étude note également une amélioration de l'habitat des ménages,

une facilité d'accès à l'eau et aux équipements électriques, conférant ainsi un certain confort au sein de ces ménages. Selon l'étude de Marincioni *et al.* (2013) sur l'amélioration de la résilience aux catastrophes grâce à la microfinance, il ressort qu'un programme de microcrédit mis en place au Kenya par la Croix rouge a permis aux ménages bénéficiaires d'avoir accès à l'eau à travers des systèmes de stockage de l'eau et d'irrigation, afin d'établir des cultures diversifiées résistantes pendant la sécheresse. Dans son étude sur la microfinance et l'adaptation au changement climatique, Forcella (2013) a présenté un programme de micro-assurance dans un village rural de l'ouest du Cambodge qui a permis à ses participants de faire face à l'insécurité alimentaire à travers une facilité de stockage et d'accès au marché du riz. En effet, la vente de riz s'effectue entre membres à un prix inférieur à celui du marché, et une partie des cotisations des membres est utilisée pour renouveler le stock de riz pendant la période de récolte (période à laquelle les prix sont abordables). Ce mécanisme permet de protéger partiellement les ménages du village contre la volatilité des prix alimentaires et la pénurie alimentaire pendant la saison sèche.

3.2.2 L'effet de la microfinance sur les actifs des ménages

L'impact de la microfinance sur les actifs financiers des ménages a également fait l'objet de nombreux travaux. À travers les services financiers proposés, les IMF peuvent avoir un effet positif sur les divers actifs productifs ou non productifs des ménages ruraux : outils agricoles, semences, qualité et confort de l'habitat, moyens de transports, etc.

Le principal canal d'impact de la microfinance sur ce pilier de la résilience est le service microcrédit, qui permet aux ménages d'accroître leur capital et de mieux investir dans des activités génératrices de revenus en vue d'accroître le leur (Barnes *et al.*, 2001 ; Awoke *et al.*, 2022 ; Ouattara *et al.*, 2018). Ouattara *et al.* (2018) trouvent que les ménages ruraux qui ont eu accès au microcrédit ont amélioré davantage leurs techniques de production ainsi que leurs moyens de subsistance agricoles. Certaines études montrent spécifiquement l'impact du service d'épargne qu'offre la microfinance sur les actifs des membres (Brune *et al.*, 2016 ; Stage et Thangavelu, 2019 ; Doering et MacNeill, 2020). L'épargne peut être considérée comme une action proactive entreprise par les ménages ruraux avant le choc, afin d'éviter tout bouleversement ou de réduire l'exposition ou encore minimiser la vulnérabilité aux aléas spécifiques (Kellett et Peters, 2014) ; elle constitue un revenu mobilisable en cas de besoin. Lorsque l'épargne augmente, les actifs des ménages sont consolidés. L'épargne est vue comme un moyen pour les ménages de se discipliner afin d'agir efficacement face aux éventuels chocs.

D'autres études ont révélé le lien entre la micro-assurance et les actifs des ménages ruraux. Le produit de la micro-assurance est généralement couplé à un service, en l'occurrence le microcrédit. Il permet aux ménages, dans un contexte incertain où ils sont confrontés à des chocs climatiques et également idiosyncratiques, d'être couverts en cas de risque. La micro-assurance agricole joue donc un rôle fondamental dans la résilience des ménages ruraux ; elle est non seulement un outil de gestion des risques agricoles mais aussi un moyen pour les producteurs d'investir davantage (puisqu'elle facilite l'accès au microcrédit) dans leur production (Angelucci *et al.*, 2013). Koloma et Oswald (2016) ont fait une étude sur la performance des producteurs de maïs en comparant les assurés et les non-assurés du village de Dandé. Ils trouvent que les producteurs assurés investissent plus dans l'achat d'engrais, bénéficient d'un plus grand montant de microcrédit et enregistrent une plus grande production. Ce résultat est également obtenu par Angelucci *et al.* (2013) et Hill et Viceisza (2010) qui trouvent que l'accès à la micro-assurance facilite la mobilisation des facteurs productifs. Dans la même optique, l'étude de Chege *et al.* (2019) sur le rôle de l'assurance indexée sur les conditions météorologiques, réalisée à l'aide de données d'observation provenant de cultivateurs de maïs au Kenya, montre que l'adhésion à l'assurance pourrait inciter les agriculteurs à utiliser davantage d'intrants (d'engrais chimiques et de semences améliorées), ce qui entraînerait une croissance de leur rendement agricole. Selon les auteurs, l'assurance-récolte peut contribuer à réduire les risques de production face au changement climatique, et à stimuler le développement agricole dans le secteur des petites exploitations.

3.2.3 L'effet de la microfinance sur l'accès aux filets sociaux

Les IMF, grâce à leur proximité avec les ménages ruraux, sont devenues les canaux privilégiés des programmes de développement pour atteindre les ménages pauvres. Les programmes de transfert initiés par les organisations internationales, les gouvernements et les associations confirment l'importance des transferts monétaires pour maintenir, voire accroître, les revenus des ménages vulnérables. Les transferts monétaires constituent l'un des filets sociaux les plus importants pour la résilience des ménages ruraux. Des transferts monétaires peuvent être également réalisés par des proches migrants des ménages ruraux afin de

les soutenir financièrement. Des études ont révélé l'impact de ces transferts sur la résilience des ménages (Ambrosius et *al.*, 2014 ; Tall, 2015 ; Szabo et *al.*, 2015 ; Asfaw et *al.*, 2018). C'est ce que montre l'étude de Tall (2015) sur les transferts monétaires au Niger. Le transfert inconditionnel d'argent liquide couplé à la distribution d'argent liquide pour le travail, initié par la FAO pendant la crise alimentaire en 2010, a permis aux ménages de disposer de l'argent liquide nécessaire pour répondre aux besoins alimentaires immédiats et éviter la pénurie de main-d'œuvre agricole, grâce au programme "argent contre travail". Le transfert de fonds peut également être utilisé pour prévenir les pertes chez les éleveurs, ceux-ci se voyant proposer un prix attractif afin de pouvoir conserver leurs biens au lieu de brader le bétail qui leur sert d'épargne. Ce programme de transfert, avec pour intermédiaire une IMF en charge du paiement, a contribué à renforcer la sécurité alimentaire des ménages vulnérables en leur fournissant des revenus pour l'accès immédiat à la nourriture et à l'eau potable.

Les transferts de fonds peuvent aussi provenir de la migration, les ménages recevant de l'aide de membres de leur famille partis pour travailler dans d'autres contrées. Ces transferts permettent à ceux qui en bénéficient de faire face à la variabilité des prix sur le marché et d'être moins vulnérables que ceux qui n'en reçoivent pas. C'est ce que confirment les résultats de l'étude de Szabo et *al.* (2015) sur les ménages au Bangladesh, qui montrent que la probabilité d'être en situation d'insécurité alimentaire pour ceux qui ont reçu des envois de fonds est faible par rapport à ceux qui n'ont reçu aucun envoi de fonds. Il en est de même au Malawi où la sécurité alimentaire a augmenté pour les ménages bénéficiaires du programme gouvernemental de transferts monétaires (Asfaw et *al.*, 2017). Quant à l'étude réalisée en Ethiopie, elle a révélé que malgré des mois d'inactivité dans les champs, les ménages sont parvenus à assurer leur alimentation. Cet appui a permis aux ménages bénéficiaires de réduire le risque de consommer leur stock de semences, par rapport aux ménages témoins (Asfaw et *al.*, 2015).

3.2.4 L'effet de la microfinance sur les capacités d'adaptation des ménages

Le microcrédit joue un rôle déterminant dans la capacité d'adaptation des ménages ruraux, car il leur permet de développer de nouvelles stratégies d'adaptation et de nouveaux moyens d'existence par la création d'activités génératrices de revenus, à travers la formation notamment (Nhemachena et Hassan, 2007 ; Fenton et *al.*, 2017). Être membre d'une microfinance permet en effet de bénéficier plus facilement de programmes de formation et donc de renforcer sa capacité d'adaptation, quatrième pilier de la résilience, en cas de choc. C'est ce que montrent Coppock et *al.* (2011), qui constatent que les ménages, à travers leur groupe d'action collectif, ont mis en place des sessions de formations, d'alphabétisation et d'ateliers. Ces cours portent sur l'animation et la dynamique de groupe, la gestion des conflits, la comptabilité, l'entrepreneuriat, la gestion des petites entreprises, les chaînes de valeur, la mondialisation, la transformation des produits de l'élevage et leur commercialisation. Cette plus-value permet aux ménages de pouvoir être plus résilients par rapport aux ménages n'ayant pas reçu ces formations. De même, dans leur étude sur l'impact du microcrédit sur la sécurité alimentaire, Chilimba et *al.* (2020) trouvent que les femmes contribuent davantage à l'état de sécurité alimentaire que les hommes. De ce fait les politiques d'empowerment des femmes en microfinance peuvent agir positivement sur la sécurité alimentaire des ménages (Rahman et *al.*, 2009).

CONCLUSION

L'objet de cette contribution était de mettre en évidence l'effet de la microfinance sur la résilience alimentaire et en particulier sur les piliers qui fondent la résilience alimentaire des ménages. Il ressort de cette revue que l'impact de la microfinance sur la résilience alimentaire peut être appréhendé de façon directe, notamment par la littérature qui traite du lien direct entre les deux, et de façon indirecte à travers les travaux qui traitent de l'effet de la microfinance sur les piliers qui sous-tendent la résilience. La résilience étant une variable latente qui n'est pas directement observable, l'impact de la microfinance est plus évident sur les facteurs qui conduisent à la résilience alimentaire des ménages. En effet, étant donné la faiblesse des travaux sur le lien direct entre microfinance et résilience, son impact est plus perceptible au niveau des piliers de la résilience alimentaire où les travaux sont foisonnants. Néanmoins, théoriquement, il est possible de mettre en évidence la mécanique à travers laquelle la microfinance est en mesure d'agir directement sur la résilience alimentaire. Par exemple, la microfinance à travers ses produits et services financiers (crédit, épargne, etc.) peut contribuer à l'accroissement de la consommation et de la diversité alimentaires et ainsi améliorer directement la résilience alimentaire des ménages. De la même façon, lorsque les crédits obtenus de la microfinance sont

mobilisés directement dans la production agricole des ménages, cela contribue au développement agricole qui est de plus en plus considéré comme une stratégie prioritaire pour la sécurité alimentaire⁵. C'est également le cas lorsque l'épargne constituée par les ménages est mobilisée pour l'achat de nourriture en période de choc alimentaire. La microfinance exerce par ailleurs un effet positif sur la résilience alimentaire en agissant sur les piliers de la résilience. Elle améliore l'accès aux services de base et contribue par ce biais au renforcement de la résilience des ménages agricoles. Elle accroît la résilience des ménages par son impact sur leurs actifs (Ouattara et *al.*, 2018 ; Abera et Asfaw, 2019 ; Awoke et *al.*, 2022 ; etc.). La microfinance peut aussi améliorer la résilience des ménages en facilitant leur accès aux filets sociaux comme les transferts de fonds (Ambrosius, Fritz et Stiegler, 2014). Elle peut aussi jouer un rôle déterminant dans la capacité d'adaptation des ménages (Nhemachena et Hassan, 2007).

L'analyse des canaux d'impact de la microfinance sur la résilience alimentaire des ménages ruraux nous laisse entrevoir l'opportunité qu'elle offre dans la lutte contre l'insécurité alimentaire dans les pays en développement. L'analyse de la littérature montre que le pilier « actifs » est mécaniquement le premier des piliers impactés par la microfinance au travers des services de microcrédit et de micro-épargne. L'impact de la microfinance sur ce pilier peut avoir des répercussions sur les autres piliers, comme le pilier « accès aux services de base », montrant ainsi que lorsque le revenu est en hausse, plusieurs aspects sont impactés tels que l'éducation, l'accès à un logement, la productivité, la capacité d'adaptation, etc.

Cette étude ne permet malheureusement pas de couvrir l'intégralité des liens entre la microfinance et tous les piliers de la résilience puisque deux d'entre eux (« filets sociaux », et « capacité d'adaptation ») n'ont pas été analysés, faute d'information.

BIBLIOGRAPHIE

- ABERA N., ASFAW M. (2019) Impact of microfinance on rural household poverty in ethiopia: A review. *Journal of Ecology & Natural Resources*, 3(5), 2578-4994.
- ADJEI J. K., ARUN T., HOSSAIN F. (2009) *The role of microfinance in asset-building and poverty reduction: The case of Sinapi Aba Trust of Ghana*. Brooks World Poverty Institute, University of Manchester.
- AFRIN S., ISLAM N., AHMED S. (2010) Microcredit and Rural Women Entrepreneurship Development in Bangladesh: a Multivariate Model, *Journal of Business & Management*, 16(1), 9-36.
- AKWAA-SEKYI E. K. (2013) Impact of Micro Credit on Rural Farming Activities: The Case of Farming Communities Within Sunyani Area. *Management Science and Engineering*, 7(4), 23-29. (PDF) *Impact of Micro Credit on Rural Farming Activities: The Case of Farming Communities Within Sunyani Area*. Available from: https://www.researchgate.net/publication/312022504_Impact_of_Micro_Credit_on_Rural_Farming_Activities_The_Case_of_Farming_Communities_Within_Sunyani_Area [accessed Mar 23 2024].
- ALFANI F., DABALEN A., FISHER P., MOLINI V. (2015) Can we measure resilience? A proposed method and evidence from countries in the Sahel. World Bank Policy Research Working Paper, (7170).
- ALINOVI L., MANE E., ROMANO D. (2010) Measuring household resilience to food insecurity: application to Palestinian households. *Agricultural survey methods*, 341-368
- ALINOVI L., MANE E., ROMANO D. (2008) Towards the Measurement of Household Resilience to Food Insecurity: Applying a Model to Palestinian Household Data. In R. Sibrian (ed.), *Deriving Food Security Information From National Household Budget Surveys*. Experiences, Achievement, Challenges, Rome: FAO, 137-52, available at <ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/011/i0430e/i0430e.pdf>.
- AMBROSIUS C., FRITZ B., STIEGLER U. (2014) Remittances for financial access: Lessons from Latin American microfinance. *Development Policy Review*, 32(6), 733-753.
- ANGELUCCI M., KARLAN D., ZINMAN J. (2013) *Win some lose some? Evidence from a randomized microcredit program placement experiment by Compartamos Banco* (No. w19119). National Bureau of Economic Research.
- ANSAH I. G. K., GARDEBROEK C., IHLE R. (2019) Resilience and household food security: a review of concepts, methodological approaches and empirical evidence. *Food Security*, 11(6), 1187-1203.
- ASFAW S., DAVIS B. (2018) The impact of cash transfer programs in building resilience: Insight from African countries. *IFPRI book chapters*, 53-70.
- ASFAW S., PICKMANS R., ALFANI F., DAVIS B. (2015) Productive Impact of Ethiopia's Social Cash Transfer Pilot Programme, PtoP project report, FAO, Rome
- ASFAW S., CARRARO A., DAVIS B., HANDA S., SEIDENFELD D. (2017) Programmes de transferts monétaires, chocs climatiques et bien-être des ménages : preuves d'une expérience randomisée en Zambie, *Journal of Development Effectiveness*, 9(4), 419-442.
- AWOKE W., ENIYEW K., AGITEW G., MESERET B. (2022) Determinants of food security status of household in central and north Gondar zone, Ethiopia, *Cogent Social Sciences* 8(1), 2040138, <https://doi.org/10.1080/23311886.2022.2040138>.

⁵ <https://www.findevgateway.org/fr/interview/2011/09/quel-role-pour-la-microfinance-dans-la-lutte-contre-linsecurite-alimentaire>

- FITRIANO, Y., BAIHAQI F. (2013) Analisis Faktor-Faktor Yang Mempengaruhi Keputusan Pemberian Kredit Mikro Dan Keterkaitannya Dengan Kinerja PT Bank Mandiri (Persero) TBK Unit Kerja Cluster Palembang ARIEF-2 Provinsi Bengkulu, *Jurnal Fairness*, 3(1), 69-66.
- BANERJEE A., KARLAN D., ZINMAN J. (2015) Six Randomized Evaluations of Microcredit: Introduction and Further Steps. *American Economic Journal: Applied Economics*, 7(1), 1-21.
- BANGOURA L., MBOW M. K., LESSOUA A., DIAW D. (2016) Impact of Microfinance on Poverty and Inequality. A Heterogeneous Panel Causality Analysis, *Revue d'économie politique*, 126(5), 789-818.
- BARNES C., KEOGH E., NEMARUNDWE N. (2001) Microfinance program clients and impact: An assessment of Zambuko Trust Zimbabwe. Assessing the Impact of Microenterprise Services (AIMS), Washington, DC.
- BARNES C., GAILE G., KIBOMBO R. (2001) L'impact de trois programmes de microfinance en Ouganda. Development Experience Clearinghouse, USAID, Washington, DC.
- BARRETT C. B., GHEZZI-KOPEL K., HODDINOTT J., HOMAMI N., TENNANT E., UPTON J., WU T. (2021) Une revue de la portée de la littérature sur la résilience du développement : théorie, méthodes et preuves. *Développement mondial*, 146(C).
- BÉNÉ C. (2020) Resilience of local food systems and links to food security—A review of some important concepts in the context of COVID-19 and other shocks. *Food security*, 12(4), 805-822.
- BÉNÉ C., HEADEY D., HADDAD L., GREBMER K. (2016) Is resilience a useful concept in the context of food security and nutrition programmes? Some conceptual and practical considerations. *Food Security: The Science, Sociology and Economics of Food Production and Access to Food*, Springer, The International Society for Plant Pathology, 8(1), 123-138. <https://doi.org/10.1007/s12571-015-0526-x>
- BÉNÉ C., GODFREY WOOD R., NEWSHAM A., DAVIE M. (2012) Resilience: New utopia or new tyranny? Reflection about the potentials and limits of the concept of resilience in relation to vulnerability reduction programs. IDS Working Paper 405. Brighton, UK, Institute of Development Studies.
- BHOLE B., OGDEN S. (2010) Group lending and individual lending with strategic default, *Journal of Development Economics*, 91(2), 348-363.
- BIDISHA S. H., KHAN A., IMRAN K., KHONDKER B. H., SUHRAWARDY G. M. (2017) Role of credit in food security and dietary diversity in Bangladesh. *Economic Analysis and Policy*, 53, 33-45.
- BIRHANU Z., AMBELU A., BERHANU N., TESFAYE A., WOLDEMICHAEL K. (2017) Understanding resilience dimensions and adaptive strategies to the impact of recurrent droughts in Borana Zone, Oromia Region, Ethiopia: A grounded theory approach. *International journal of environmental research and public health*, 14(2), 118.
- BOUKARY G., DIAW A., WÜNSCHER T. (2016) Factors Affecting Rural Households' Resilience to Food Insecurity in Niger. *Sustainability*, 8, 181. <https://doi.org/10.3390/su8030181>
- BRANNEN C. F. (2010) An impact study of the Village Savings and Loan Association (VSLA) program in Zanzibar, Tanzania.
- BROWNE M., ORTMANN G. F., HENDRIKS S. L. (2014a) Developing a resilience Indicator for food security monitoring and evaluation: Index construction and household classification for Six African countries. *Agrekon*, 53, 31-56.
- BROWNE M., ORTMANN G. F., HENDRIKS S. L. (2014b) Household food security monitoring and evaluation using a resilience indicator: An application of categorical principal component analysis and simple sum of assets in five African countries. *Agrekon*, 53, 25-46.
- BRÜCK T., D'ERRICO M., PIETRELLI R. (2018) The effects of violent conflict on household resilience and food security: Evidence from the Gaza conflict. *World Development*, 119, 203-223.
- BRUNE L., GINÉ X., GOLDBERG J., YANG D. (2016) Facilitating savings for agriculture: Field experimental evidence from Malawi. *Economic Development and Cultural Change*, 64(2), 187-220.
- BZEOUICH B. (2019) Évaluation de l'impact de l'accès au microcrédit sur le bien-être social des ménages bénéficiaires en Tunisie. *Journal of Academic Finance*, 10(1), 64-80.
- CALDERONE M., WEINGÄRTNER L., KROESSIN M. R. (2019) Investing in Financial Inclusion for Climate Resilience and Adaptation. The Role of Islamic Financial Services. London: ODI.
- CHEGE C. N., WANJAU K., L., NKIRINA S. (2019) Relationship between empathy dimension and customer satisfaction in the insurance industry in Kenya. *International Journal of Research in Business and Social Science*, 8(6), 357-366.
- CHILIMBA M. T., DUNGA H., MAFINI C. (2020) The impact of microfinance programme participation on household food security in Malawi. *International Journal of Economics and Finance Studies*, 12(1), 204-222.
- COPPOCK D. L., DESTA S., TEZERA S., GEBRU G. (2011) Capacity building helps pastoral women transform impoverished communities in Ethiopia. *Science*, 334(6061), 1394-1398.
- CRANFIELD J. A. L., PRECKEL P. V., HERTEL T. W. (2007) *Poverty analysis using an international cross-country demand system* (vol. 4285). World Bank Publications.
- DANDONOUGBO Y., TOSSOU Y., ATAKE E.-H., EKOUEVI D. K. (2021) Effets de la COVID-19 sur la variation du revenu et la sécurité alimentaire des ménages au Togo. *African Development Review*, 33, S194-S206.
- DANEL-FÉDOU G., ROBINNE F. (2007) *Microcrédit et changement social au Myanmar (Birmanie). Une étude anthropologique et économique dans l'État Chin*. Coll. Études et Travaux, série en ligne n°10, Éditions du Gret, www.gret.org, 180 p.
- DARWISH W.S., IKENAKA Y., NAKAYAMA S. M. M., ISHIZUKA M. (2014) An overview on mycotoxin contamination of foods in Africa. *Journal of Veterinary Medical Sciences*, 76(6), 789-797.

- D'ERRICO M., GARBERO A., CONSTAS M. (2016) Quantitative Analyses for Resilience Measurement. Guidance for constructing variables and exploring relationships among variables. Resilience Measurement Technical Working Group. FSIN Technical Series No. 7. Rome: Food Security Information Network.
- D'ERRICO M., ROMANO D., PIETRELLI R. (2018) Household resilience to food insecurity: Evidence from Tanzania and Uganda, *Food Security*, 10(4), 1033-1054.
- D'ERRICO M., DI GIUSEPPE S. (2018) Resilience mobility in Uganda: A dynamic analysis, *World Development.*, 104, 78-96.
- D'ERRICO M., GARBERO A., LETTA M., WINTERS P. (2020) Evaluating program impact on resilience: Evidence from Lesotho's Child Grants Programme, *Journal of Development Studies*, 56(12), 2212-2234.
- D'ERRICO M., PIETRELLI R. (2017) Resilience and child malnutrition in Mali. *Food security*, 9(2), 355-370.
- DIAGNE A., ZELLER M. (2001) Access to credit and its impact on welfare in Malawi; Research reports 116, International Food Policy Research Institute (IFPRI). <http://www.ndr.mw:8080/xmlui/handle/123456789/881>
- DOERING L. B., MCNEILL K. (2020) Elaborating on the Abstract: Group Meaning-Making in a Colombian Microsavings Program. *American Sociological Review*, 85(3), 417-450.
- DONOU-ADONSOU F., SYLWESTER K. (2016) Financial development and poverty reduction in developing countries: new evidence from Banks and Microfinance Institutions, *Review of Development Finance*, vol. 6, 82-92.
- DRAMMEH W., HAMID N. A., ROHANA A. J. (2019) Determinants of household food insecurity and its association with child malnutrition in Sub-Saharan Africa: A review of the literature. *Current Research in Nutrition and Food Science Journal*, 7(3), 610-623.
- DUPAS P., ROBINSON J. (2013) Savings constraints and microenterprise development: Evidence from a field experiment in Kenya. *American Economic Journal*, 5(1), 163-192. <https://doi.org/10.1257/app.5.1.163>.
- FALL F. S. (2009) Panorama de la relation banques/institutions de microfinance à travers le monde. *Revue Tiers Monde*, (3), 485-500.
- FALL F. S. (2010) La complémentarité Banque/Microfinance dans le contexte subsaharien : analyse à travers l'optique de GB Richardson. *Revue Techniques Financières et Développement*, 101, décembre.
- FALL F. (2011) La complémentarité banque/microfinance dans les économies en développement : une perspective théorique. *Revue d'économie industrielle*, 133, 31-56. <https://doi-org.gorgone.univ-toulouse.fr/10.4000/rei.4940>
- FALL F. S., TCHUIGOUA H. T., VANHEMS A., SIMAR L. (2021) Gender effect on microfinance social efficiency: A robust nonparametric approach. *European Journal of Operational Research*, 295(2), 744-757.
- FALL F., AKIM A. M., WASSONGMA H. (2018) DEA and SFA research on the efficiency of microfinance institutions: A meta-analysis. *World Development*, 107, 176-188.
- FAO, FIDA, OMS, PAM et UNICEF (2023) *L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2023. Urbanisation, transformation des systèmes agroalimentaires et accès à une alimentation saine le long du continuum rural-urbain*. Rome, FAO.
- FAO (2008) *La Flambée des prix des denrées alimentaires. Faits, perspectives, effets et actions requises*. Document pour la Conférence de haut niveau sur la sécurité alimentaire mondiale. HLC/08/INF/1 <ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/meeting/013/k2414f.pdf>
- FENTON A., TALLONTIRE A., PAAVOLA J. (2017) Vulnerability of microfinance institutions to climate risk in the Satkhira District, Southwest Bangladesh. *Sustainability Research Institute (SRI), School of Earth and Environment, The University of Leeds*, WP 125.
- FORCELLA D. (2013) Microfinance et adaptation au changement climatique. Rapport de l'atelier 10th University meet microfinance (UMM), Francfort, 5 juillet Return to ref 2013 in article Front. Clim., 15 September 2022 Sec. Climate and Economic, Volume 4 - 2022 | <https://doi.org/10.3389/fclim.2022.949178>
- GATTO A., SADIK-ZADA E. R. (2022) Access to microfinance as a resilience policy to address sustainable development goals: A content analysis, *Heliyon*, 8(10), <https://doi.org/10.1016/j.heliyon.2022.e10860>
- GILLER K. E. (2020) The food security conundrum of sub-Saharan Africa. *Global Food Security*, 26, 100431.
- HIDAYAT K., NUGRAHA J. P. (2011) Program aksi desa mandiri pangan (proses pelaksanaan dan dampaknya terhadap kondisi social ekonomi rumah tangga miskin di desa Tamansari, Kab. Pacitan) [Food independent village action program (implementation process and its impact on the socio-economic conditions of poor households in Tamansari village, Pacitan Regency)]. *Habitat*, 22(2), 1-16.
- HILL R. V., VICEISZA A. (2010) An experiment on the impact of weather shocks and insurance on risky investment, IFPRI Discussion Papers, n° 974, 40 p.
- HOSSAIN F., T. KNIGHT T. (2008) Financing the poor: Can microcredit make a difference? Empirical observations from Bangladesh, BWPI Working Paper 38. <https://doi.org/10.4060/cc3017fr>
- IVANIC M., MARTIN W. (2008) Implications of higher global food prices for poverty in low-income countries. *Agricultural economics*, 39, 405-416.
- KELLETT J., PETERS K. (2014) *Dare to prepare: taking risk seriously*. London: Overseas Development Institute.
- KHANDKER S. (2001) Does microfinance really benefit the poor? Evidence from Bangladesh. Paper presented at Asia and Pacific forum on poverty: Reforming policies and institutions for poverty reduction. *Asian Development Bank*, Manila, 5-9 February.
- KIANERSI S., JULES R., ZHANG Y., LUETKE M., ROSENBERG M. (2021) Associations between hurricane exposure, food insecurity, and microfinance; a cross-sectional study in Haiti. <https://doi.org/10.1016/j.worlddev.2021.105530>

- KINDE B. A., ADDISU B. M. (2016) Microfinance commercialization and food security in Ethiopia. *Journal of Poverty, Investment and Development*, 22, 71-79.
- KNIPPENBERG E. (2017) Measurement indicators for resilience analysis, phase II (MIRA) Final Report.
- KNIPPENBERG E., JENSEN N., CONSTAS M. (2017) Resilience, Shocks and the dynamics of well-being evidence from Malawi. Available at <https://pdfs.semanticscholar.org/6fac/f0b44239fd283e98b9645c9c2127e2d46933.pdf>.
- KOLOMA Y., OSWALD M. (2016) Effets de la microassurance récolte sur la performance des petits producteurs de maïs au Burkina Faso : une étude exploratoire dans le village de Dandé. *Mondes en développement*, 176, 117-136.
- LACALLE CALDERON M., S. RICO GARRIDO S., J. DURAN NAVARRO J. (2008) Estudio piloto de evaluación de impacto del programa de microcréditos de Cruz Roja Española en Ruanda, *Revista de Economía Mundial*, 19, 83-104.
- LAKWO A. (2006) *Microfinance, rural livelihoods, and women's empowerment in Uganda*. (African Studies Centre Research report no 85). Ph.D. Thesis, submitted at the Radboud Universiteit, Nijmegen.
- LE COTTY T., MAITRE D'HOTEL E., PORGO I., SOUBEYRAN R., SUBERVIE J. (2023) Le warrantage, un dispositif pour améliorer la sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne. Montpellier, Cirad, Perspective 61. <https://doi.org/10.19182/perspective/37141>
- MALDONADO J. H., GONZÁLEZ-VEGA C. (2008) Impact of microfinance on schooling: Evidence from poor rural households in Bolivia. *World Development*, 36(11), 2440-2455.
- MARINCIONI F., APPIOTTI F., PUSCEDDU A., BYRNE K. (2013) Enhancing resistance and resilience to disasters with microfinance: Parallels with ecological trophic systems, *International Journal of Disaster Risk Reduction*, volume 4, 52-62, <https://doi.org/10.1016/j.ijdrr.2013.01.001>.
- MARR A., AWAWORYI S. (2012) Microfinance social performance: A global empirical study. *Applied Econometrics and International Development*, 12(2), 51-68.
- MATHEVET R., BOUSQUET F. (2014) *Résilience et environnement : penser les changements socio-écologiques*, Paris, Buchet-Chastel.
- MAXWELL S., SMITH M. (1992) Household food security: A conceptual review. In S. Maxwell, F. Timothy (Eds.). *Household Food Security: Concepts, Indicators, Measurements: A Technical Review*. UNICEF and IFAD, New York and Rome.
- MEADOR J., FRITZ A. (2017) Food security in rural Uganda: assessing latent effects of microfinance on pre-participation. *Development in Practice*. 27(3), 340-353.
- MEYER R. L. (2010) Microfinance, poverty alleviation and improving food security: Implications for India. *Food security and environmental quality in the developing world*, 347.
- MHLANGA D. (2022) The role of financial inclusion and FinTech in addressing climate-related challenges in the industry 4.0: Lessons for sustainable development goals, *Front. Clim*, 4, 949178.
- MIRA (2017) Measuring Resilience in Malawi UBALE Project - Malawi Measurement Indicators for Resilience Analysis, final report, september.
- MORDUCH J. (1999) The Microfinance Promise. *Journal of Economic Literature*, 37(4) 1569-1614.
- NANOR M. A. (2008) *La microfinance et son impact sur des districts de la région orientale du Ghana*, thèse, Université des sciences et technologies Kwame Nkrumah.
- N'CHO N'CHO H. B. (2022) Impact du microcrédit sur l'autonomisation des femmes en Côte d'Ivoire. *European Scientific Journal*, 18(28), 115-132.
- NHEMACHENA C. HASSAN R. (2007) Micro-Level Analysis of Farmers' Adaptations to Climate Change in Southern Africa. Environment and Production Technology Division, International Food Policy Research Institute, Washington DC.
- OTCHERE F., HANDA S. (2022) Building Resilience through Social Protection: Evidence from Malawi, *Journal Development Studies*, 1-23.
- OUATTARA B., TAONDA S. J. B., TRAORÉ A., SERMÉ I., PEAK, D., SEDOGO, M. P., BATIONO A. (2018) Use of a warrantage system to face rural poverty and hunger in the semi-arid area of Burkina Faso. *Journal of development and agricultural economics*, 10(2), 55-63.
- PAKRASHI D., MAITRA C., ISLAM A. (2014) Micro credit program participation and household food security in rural Bangladesh. *Journal of Agricultural Economics*, 63.
- PITT M. M., KHANDKER S. R. (1996) Household and Intrahousehold Impact of the Grameen Bank and similar targeted credit programs in Bangladesh. The World Bank Discussion Paper. <https://doi.org/10.1596/0-8213-3594-4>.
- PRESCOTT E. S. (1997) Group lending and financial intermediation: an example. *FRB Richmond Economic Quarterly*, 83(4), 23-48.
- RAHMAN S., JUNANKAR P. N., MALLIK G. (2009) Facteurs influençant l'autonomisation des femmes sur les emprunteurs de microcrédit : une étude de cas au Bangladesh. *Journal de l'économie Asie-Pacifique*, 14(3), 287-303.
- RAKOTONDDRAMANANA A., RANDRIANIRINA H., RANDRIAMIHARISOA M., ANDRIANARIZAKA M. (2021) Contributions des programmes des IMF à la résilience financière des ménages : évolution financière des ménages en milieu rural. Le cas des IMF malgaches. *Économie moderne*, 1949-1958.
- RIST G. (2007) Development as a Buzzword, *Development in Practice*, 17(4-5), 485-491.
- ROBINSON M. S., (2001) *La révolution de la microfinance : une finance durable pour les pauvres*. La Banque mondiale, Washington, DC.

- SCHREINER M. (2004) Scoring arrears at a microlender in Bolivia. *Journal of Microfinance/ESR Review*, 6(2), 5.
- SERVET J.-M. (2006) *Banquiers aux pieds nus. La microfinance*. Paris, Odile Jacob.
- SHAHID M. A., BOHARA A. (2020) Does microfinance increase food security? Evidence from Nepal. *Journal of Food Security*, 8(3), 89-97.
- SMITH L. C., FRANKENBERGER T. R. (2018) Does resilience capacity reduce the negative impact of shocks on household food security? Evidence from the 2014 floods in northern Bangladesh. *World Development*, 102, 358-376.
- SMITH L., FRANKENBERGER T., LANGWORTHY B. MARTIN S., SPANGLER T., NELSON S., DOWNEN J. (2015) Ethiopia pastoralist areas resilience improvement and market expansion (PRIME) project impact evaluation: Baseline survey report (Feed the Future FEEDBACK Project Report). USAID
- SOULAMA S. (2005) *Microfinance, pauvreté et développement*. Éditions des archives contemporaines. <https://books.google.fr/books?id=zi9FqmLTUdkC>
- SSEWAMALA F. M., ISMAYILOVA L., MCKAY M., SPERBER E., BANNON Jr. W., ALICEA S. (2010) Gender and the effects of an economic empowerment program on attitudes toward sexual risk-taking among AIDS-orphaned adolescent youth in Uganda. *Journal of adolescent health*, 46(4), 372-378.
- STAGE J., THANGAVELU T. (2019) Savings revisited: a replication study of a savings intervention in Malawi, *Journal of Development Effectiveness*, 11(4), 313-326, DOI: 10.1080/19439342.2019.1679859
- SZABO S., HOSSAIN M. S., ADGER W. N., MATTHEWS Z., AHMED S., LAZAR A. N., AHMAD S. (2015) Soil salinity, household wealth and food insecurity in tropical deltas: evidence from south-west coast of Bangladesh. *Sustain Science*, 11, 411-421. <https://doi.org/10.1007/s11625-015-0337-1>
- TALL N. M. (2015) The Use of Cash Transfers in Enhancing Food Security and Resilience in the Sahel: The Case of Niger. Enhancing Food Security and Resilience to Climate Change: What Role for Microfinance? UMM Thematic Paper by the e-MFP University Meets Microfinance Action Group 12th University Meets Microfinance Workshop University of Bergamo June 11 & 12.
- TENDALL D. M., JOERIN J., KOPAINSKY B., EDWARDS P., SHRECK A., LE Q. B., SIX J. (2015) Food system resilience: Defining the concept. *Global Food Security*, 6, 17-23.
- UPTON J. B., CISSE J. D., BARRETT C. B. (2016) Food security as resilience: Reconciling definition and measurement. *Agricultural Economics*, 47, 135-147.
- VAN ROOYEN C., STEWART R., DE WET T. (2012) The impact of microfinance in sub-Saharan Africa: a systematic review of the evidence. *World development*, 40(11), 2249-2262.
- WALKER B., HOLLING C. S., CARPENTER S., KINZIG A. (2004) Resilience, adaptability and transformability in social-ecological systems. *Ecology and Society*, 9.
- WOODSON L., FRANKENBERGER T., SMITH L., LANGWORTH M., PRESNALL C. (2016) The Effects of Social Capital on Resilience Capacity: Evidence from Ethiopia, Kenya, Uganda, Niger and Burkina Faso. Report 2: Strengthening the Evidence Base for Resilience in the Horn of Africa. Nairobi: ILRI and TANGO International.
- YUNUS M. (1999) *Banquier des pauvres : le microcrédit et la lutte contre la pauvreté dans le monde*, Affaires publiques, New York.
- ZELLER M., SCHRIEDER G., VON BRAUN J., HEIDHUES F. (1997) *Rural Finance for Food Security for the Poor: Implications for Research and Policy*, International Food Policy Research Institute, vol. 4, 146p.

Les réseaux de relations sur le marché du travail et leur influence sur l'obtention d'un emploi de qualité en Côte d'Ivoire : une analyse par propensity score matching (PSM)

Édouard Pokou ABOU¹, Auguste Konan KOUAKOU²
et Désiré Kouassi ANOUGBA³

L'utilisation des réseaux de relations, tels que les amis et la famille, pour trouver un emploi gagne en popularité, comme le soulignent diverses recherches (Yannis et Loury, 2004 ; Rodriguez-Villalobos et Rangel-Gonzalez, 2020). Dans la littérature, cette stratégie est souvent considérée comme l'une des plus efficaces et économiques, offrant aux entreprises une solution optimale pour éviter les problèmes de sélection adverse en recrutant des candidats (Wahba et Zenou, 2005 ; Holzer, 1988). De plus, ces réseaux jouent un rôle clé dans le bon fonctionnement du marché du travail en réduisant les frictions informationnelles (Victor et *al.*, 2020). Néanmoins, le débat reste ouvert quant à l'impact de cette méthode sur la qualité de l'emploi. En effet, certaines recherches montrent une corrélation positive entre l'utilisation des réseaux de relations et la qualité de l'emploi, évaluée en termes de salaire et de durée de travail (Kugler, 2003 ; Hensvik et Oskar, 2016), bien que Martha et Erick (2020) notent que les emplois trouvés grâce à la famille et aux amis offrent moins d'avantages sociaux. À l'inverse, d'autres études présentent des conclusions contraires (Antoninis, 2006 ; Victor et *al.*, 2020) ou des résultats ambigus (Pellizzari, 2010), mettant en évidence la complexité de la relation entre les réseaux de relations et la qualité de l'emploi.

Par réseaux de relations, l'on fait référence à l'ensemble des connexions sociales, directes ou indirectes, qu'un individu peut mobiliser (Fontaine, 2006). Ainsi, Granovetter (1983) fait la distinction entre les liens forts, qui incluent la famille et les amis proches, capables de témoigner des compétences de l'individu, et les liens faibles, constitués de connaissances moins intimes. Ces derniers jouent également un rôle crucial dans la recherche d'emploi, bien que de manière plus informelle. Cependant, selon une vision consensuelle, le processus de recherche d'emploi devrait être à la fois compétitif et équitable, afin d'éviter les méthodes de sélection qui favorisent les inégalités et conduisent à des déséquilibres qui ne sont pas souhaitables du point de vue social (Wapoh, 2013).

En Côte d'Ivoire, depuis les années 1980, le marché du travail confronte les demandeurs d'emploi à un déséquilibre notable, les incitant à opter pour des stratégies informelles de recherche d'emploi, telles que le recours aux réseaux familiaux ou amicaux. Malgré l'existence de moyens formels de recherche d'emploi, tels que les agences de recrutement ou les organismes gouvernementaux (Agence Emploi Jeune), une grande partie des jeunes reste peu informée sur ces dispositifs dédiés à l'emploi (Kouakou & Adebo, 2015). Par ailleurs, il existe un manque d'études approfondies sur les stratégies de recherche d'emploi, et celles disponibles tendent à délaisser l'aspect qualitatif de l'emploi (N'guessan, 2015 ; Wapoh, 2013 ; Abou, 2021). Cette recherche entend pallier ce manque en explorant comment l'utilisation des réseaux relationnels

¹ Université Jean Lorougnon Guédé, Enseignant-chercheur, UFR des sciences économiques. abou-pokou@ujlg.edu.ci

² Université Jean Lorougnon Guédé, Enseignant-chercheur, UFR des sciences économiques. augustekk@gmail.com

³ Laboratoire des sciences économiques et de gestion, UFR des sciences économiques et de gestion. adesirekouassi@gmail.com

influence la qualité de l'emploi en Côte d'Ivoire. Les résultats de cette étude sont utiles pour la réorientation des politiques publiques d'emploi. L'article est articulé autour d'une revue de littérature (1), d'une méthodologie (2) et d'une analyse des résultats (3) avant de proposer quelques recommandations de politiques.

1. LES RÉSEAUX DE RELATIONS : UNE ANALYSE SYNOPTIQUE DES TRAVAUX ANTÉRIEURS

Les théories de recherche d'emploi et des graphes sont au cœur de cette étude (Mortensen et Vishwanath, 1994 ; Calvó-Armengol et Jackson, 2004 ; Calvó-Armengol et Yannis, 2005). L'hypothèse faite par Mortensen et Vishwanath (1994) est que les offres de salaires obtenues par l'intermédiaire de contacts sont directement tirées de la distribution des salaires perçus. Dans cet ordre d'idée, Calvó-Armengol et Jackson (2004) considèrent un modèle où les travailleurs peuvent obtenir des informations sur les offres d'emplois grâce à leur réseau. L'idée est que les statuts sur le marché du travail appartiennent au même réseau et sont corrélés. Par exemple, un travailleur qui ne serait lié qu'à des chômeurs a peu de chances de trouver un emploi puisque son réseau est totalement inefficace dans la recherche d'un emploi. Cette corrélation entre les statuts induit donc une persistance des niveaux de chômage au sein des réseaux où le taux de chômage est initialement important.

De manière générale, plusieurs travaux ont mis en évidence les réseaux de relations dans la quête d'un emploi (Holzer, 1988 ; Wahba et Zenou, 2005 ; Victor et al., 2020). L'un des objectifs de ce recours aux réseaux de relations personnelles est que ceux-ci peuvent contribuer au bon fonctionnement du marché du travail en atténuant les frictions de l'information (Victor et al., 2020). Par exemple, en utilisant des régressions par quantile, Victor et al. (2020) observent, en contrôlant les caractéristiques observables similaires et en incluant l'hétérogénéité non observée, que les différences de salaires entre les travailleurs qui utilisent des contacts personnels et ceux utilisant les réseaux formels disparaissent. Ainsi, les travailleurs recourent aux contacts personnels en raison de la valorisation des caractéristiques non pécuniaires de l'emploi. D'autres études ont aussi montré que les salariés qui ont eu recours aux réseaux de relations personnelles dans la recherche d'emploi restent plus longtemps dans la firme (Holzer, 1988 ; Marmaros et Sacerdote, 2002). Marmaros et Sacerdote (2002), dans un travail portant sur le premier emploi d'étudiants d'un Collège américain, trouvent une corrélation positive entre le fait d'avoir été aidé par son réseau de camarades et l'obtention d'un emploi bien rémunéré. Dans son analyse, Kugler (2003) a montré que la prime salariale liée au fait d'avoir été appuyé par une connaissance disparaissait une fois que l'on contrôlait le secteur dans lequel l'emploi avait été trouvé. Ce résultat suppose que s'il y a un avantage salarial, celui-ci serait dû au fait que les réseaux orientent les travailleurs vers les emplois les mieux rémunérés donc des emplois de qualité.

Dans la littérature, les résultats susmentionnés sont parfois contrastés (Loury, 2004 ; Bentolila et al., 2010, Pellizzari ; 2010, Yogo, 2011). Certains travaux trouvent une relation négative entre l'utilisation des réseaux personnels et le niveau du salaire (Loury, 2004, Bentolila et al., 2010), d'autres par contre mettent en évidence des résultats ambigus en fonction de la localisation géographique, du genre et des secteurs institutionnels (Pellizzari, 2010, Yogo, 2011). Margolis et Simonnet (2004) montrent le rôle du type de formation dans la mobilisation de réseaux de relations pour l'obtention d'emplois mieux rémunérés. Ainsi, la probabilité d'obtention d'emplois de qualité peut être plus élevée lorsque les individus sont fortement dotés en capital humain, ou encore plus productifs (Bentolila et al., 2010 ; Lena et al., 2023).

2. MÉTHODOLOGIE

L'objectif de cette étude est de mettre en évidence l'impact du réseau personnel sur l'obtention d'un emploi de qualité. Nous présentons, dans cette section, la spécification du modèle, la source des données et les variables.

2.1 Spécification du modèle

Notre étude examine l'effet de l'utilisation des réseaux personnels sur l'accès à des emplois de qualité. Afin d'évaluer l'impact alternatif, nous constituons un groupe de comparaison simulant la situation des individus sans accès à l'emploi via leurs réseaux. Ce groupe est composé de personnes ayant utilisé différentes méthodes pour trouver un emploi. Bien que cette démarche puisse sembler imparfaite, car l'utilisation des

méthodes n'est pas totalement aléatoire comme le serait une expérience contrôlée, regrouper ceux qui ont utilisé d'autres voies en une seule catégorie aide à neutraliser les variations spécifiques à chaque mode d'accès. Cela crée un ensemble comparatif uniforme pour l'analyse. Nous mesurons donc l'impact des réseaux personnels en comparant la qualité des emplois obtenus par les jeunes à travers leur réseau avec ceux obtenus par d'autres jeunes de profils similaires mais qui n'ont pas utilisé cette méthode. Soit :

$$\alpha = \sum_{i=1}^n (y_i^1 - y_i^0) \tag{1}$$

Où Y_i représente la variable latente du résultat. Tout le problème de cette méthode réside dans la construction de ce groupe. Afin d'y parvenir, l'approche utilisée est celle de l'appariement ("matching") initiée par Rosenbaum et Rubin (1983). L'idée de la méthode par appariement est d'associer à chaque individu traité un individu non traité, dont les caractéristiques sont identiques à celles de l'individu traité (Brodady et al., 2007). Le score de propension qui en résulte correspond à la probabilité estimée d'être traitée sur la base de toutes les caractéristiques observables pertinentes.

Soit j la mobilisation du réseau dans la procédure d'obtention de l'emploi, l'affectation à l'intervention est caractérisée par la variable T . Les groupes $T_{ij}(1)$ et $T_{ij}(0)$ désignent respectivement les individus ayant recours aux réseaux personnels (groupe de traitement) et ceux similaires ayant recours aux méthodes formelles (contrefactuel) pour obtenir leurs emplois.

$$T_{ij} = \begin{cases} 1 & \text{si l'individu accède à l'emploi par son réseau} \\ 0 & \text{si l'individu accède à l'emploi par un autre canal} \end{cases} \tag{2}$$

A ce niveau, tout modèle à choix discret peut être utilisé (Caliendo et Kopeinig, 2008). Cependant, dans notre analyse, la variable de traitement s'assimile au fait d'avoir mobilisé le canal des liens personnels. On utilise alors une régression Probit pour estimer $\text{Prob}(T=1 | X_i)$. Soit :

$$\text{Prob}(T = 1 | X_i) = \frac{1}{\sqrt{2\pi}} \int_{-\infty}^{z_i} e^{-s^2/2} ds \tag{3}$$

Avec : $\text{Prob}(T=1 | X_i)$, la probabilité de la mobilisation des liens personnels pour l'individu i ; s , une variable aléatoire distribuée selon la loi normale avec une moyenne nulle et une variance unitaire ; z_i , un indice continu (variable latente). On suppose qu'il existe pour chaque individu une valeur limite Z^* à partir de laquelle il mobilise le canal j .

2.2 Source de données et analyse descriptive des variables

Pour atteindre nos objectifs, nous avons utilisé les données de l'Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel (ERI-ESI) de 2017, réalisée dans les États membres de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). Les données que nous utilisons concernent la Côte d'Ivoire. Ainsi, notre échantillon porte sur 2267 individus ayant répondu à la question « comment avez-vous obtenu votre emploi ? ». Le tableau 1 présente l'ensemble des variables utilisées dans le cadre de cette analyse.

Tableau 1 : Présentation des variables

Variables	Autres modes					Réseau personnel				
	Obs	Moy.	E.T	Min	Max	Obs	Moy.	E.T	Min	Max
Age	1624	0,281	05,20	15	35	643	0,252	05,72	15	35
Sexe Femme*	859	0,528	0,499	0	1	254	0,395	0,493	0	1
Statut matrimonial Marié (e)*	1092	0,672	0,469	0	1	323	0,502	0,500	0	1
Handicap Oui*	07	0,043	0,065	0	1	04	0,062	0,078	0	1
Catégorie socio- professionnelle du père Indépendant*	1372	0,844	0,362	0	1	595	0,925	0,263	0	1
Année d'étude	1624	0,411	05,660	0	31	643	0,031	04,886	0	27
Milieu de résidence Rural*	1004	0,618	0,486	0	1	442	0,687	0,463	0	1

Source : Auteurs à partir des données l'ERI-ESI sur la Côte d'Ivoire, INS et al., (2018).

Le tableau 1 montre que les femmes mobilisent moins les réseaux personnels pour accéder à l'emploi. Il y a une répartition égalitaire entre mariés et célibataires ayant accès à l'emploi grâce aux relations personnelles, même si la proportion de mariés passant par le réseau est inférieure à celle dans l'échantillon. Aussi, les handicapés et les individus ayant un père de profession libérale mobilisent plus les réseaux pour accéder à

l'emploi. Le nombre d'années d'études moyen des individus qui accèdent à l'emploi par leurs réseaux (3 ans) est inférieur à celui de ceux qui accèdent à l'emploi grâce aux autres modes (4 ans).

Nous avons calculé un indice de qualité de l'emploi en recourant à plusieurs dimensions de la qualité de l'emploi à partir de l'analyse en composantes principales (ACP). Le tableau A1 en annexe présente la distribution des variables qui mesurent la qualité de l'emploi dans les groupes de traitement et de contrôle. Ce tableau indique que le réseau de relations réduit les moyennes de toutes les variables socioéconomiques (formalisation de l'emploi, revenu mensuel, syndicat, assurance maladie) sauf la permanence de l'emploi. Il s'agit du même constat pour les variables relatives à la formation et aux perspectives de carrière.

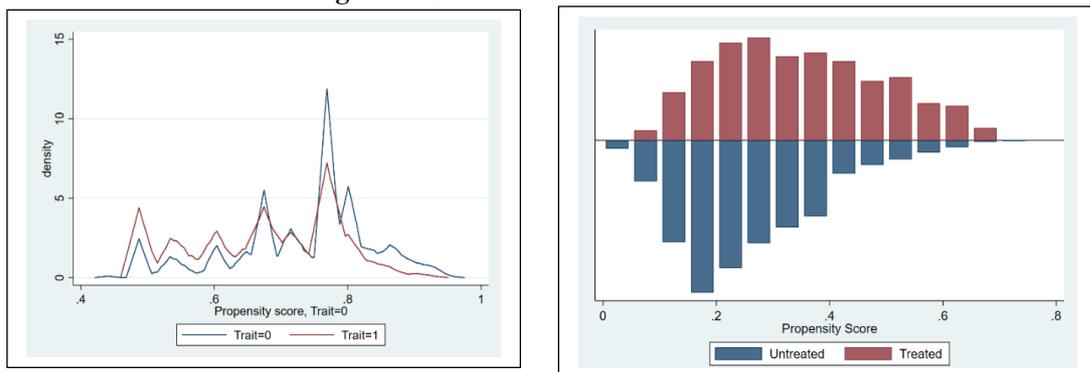
3. ANALYSE EMPIRIQUE ENTRE LES RÉSEAUX DE RELATIONS ET LA QUALITÉ DE L'EMPLOI

Cette section présente les tests de qualité du score de propension et les résultats de l'analyse économétrique.

3.1 Tests de qualité du score de propension

La présentation des résultats implique une vérification de l'adéquation de l'appariement entre le groupe expérimental et le groupe témoin. Nous examinons donc l'équilibre des groupes et identifions le domaine de chevauchement. La Figure 1 illustre le contrôle visuel de l'intersection des distributions des scores de propension. Cette illustration révèle que, dans les différents segments, l'étendue des zones de recouvrement entre les distributions est assez vaste pour permettre une comparaison équitable, sans être affectée par les variations des caractéristiques individuelles au sein des deux groupes. Les distributions des scores de propension se chevauchent suffisamment, assurant que chaque participant peut être apparié à un non-participant ayant un score similaire.

Figure 1 : Chevauchement des distributions



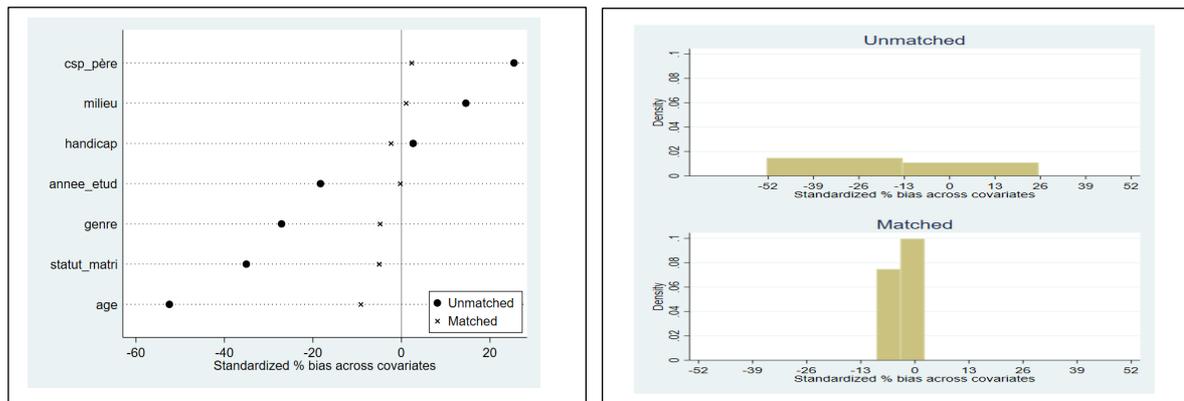
Source : Auteurs à partir des données de l'ERI-ESI sur la Côte d'Ivoire, INS et *al.*, (2018).

Afin de déterminer le support commun, nous imposons la condition du "minima maxima". Le respect de cette hypothèse enlève moins de 1% de nos observations. La zone de support commun étendue a incité à retenir l'appariement.

Nous testons ensuite la qualité de l'appariement afin de déterminer si la procédure d'appariement permet d'équilibrer la distribution des caractéristiques des individus. Nous avons privilégié la métrique du biais standardisé qui calcule la distance des distributions marginales des caractéristiques. Ainsi, pour chacune des caractéristiques utilisées lorsque nous estimons les scores de propension, nous calculons une différence des moyennes entre le groupe des participants et celui des non participants. Le tableau A2 en annexe présente les résultats du test d'équilibre (balancing test). Nous constatons que les scores de propension estimés équilibrent la distribution des variables qui affectent la probabilité de mobiliser les réseaux. Dans la littérature, Rosenbaum et Rubin (1983) soulignent qu'une différence standardisée supérieure à 20 devrait être considérée comme trop importante. Avant l'appariement, on constate des pourcentages de biais de plus de 20%, notamment pour les variables âge, sexe, statut matrimonial et situation professionnelle du père. Après l'appariement le biais est réduit sur toutes les variables considérées, les différences de caractéristiques deviennent alors non significatives. Sur la figure 2, nous résumons le test d'équilibre qui montre qu'en

général, les différences considérables entre les participants et les non-participants avant appariement diminuent après appariement pour osciller autour de zéro.

Figure 2 : Résumé du test d'équilibre



Source : auteurs à partir des données de l'ERI-ESI sur la Côte d'Ivoire, INS et al., (2018).

Au vu de ces tests, la qualité du score de propension semble correcte. Nous estimons les déterminants de la mobilisation des réseaux de relations, l'impact de la mobilisation des réseaux sur la qualité de l'emploi.

3.2 Les déterminants de la mobilisation des réseaux de relations

Les résultats du modèle probit issus de l'estimation du score de propension sont consignés dans le tableau 2 ci-dessous. Ces résultats mettent en évidence l'influence des caractéristiques individuelles sur la mobilisation du réseau. Ainsi, l'âge, le fait d'être femme et d'être marié(e), le nombre d'années d'études influencent négativement le recours aux relations personnelles pour s'insérer. Les plus jeunes sont plus enclins à accéder à l'emploi par le biais de leurs réseaux que les adultes. En outre, comparativement aux hommes, la probabilité pour les femmes de mobiliser leurs réseaux diminue de 0,11. Par ailleurs, l'augmentation du nombre d'années d'études réduit la probabilité d'opter pour une insertion via le réseau de relations. Cependant, les réseaux de relations semblent être un mode privilégié pour les individus ayant un père de profession libérale puisque leur propension à mobiliser les réseaux, comparée à ceux dont les parents ont une situation régulière dans l'emploi, augmente de 0,09.

Tableau 2 : Déterminants de la mobilisation des réseaux de relation personnelle

Variables	Effets Marginaux	Moyenne	Significativité
Age	-0,0157	27,3008	0,000***
Sexe Ref : féminin	-0,1135	0,4909572	0,000***
statut_matri Ref : marié	-0,0780	0,6241729	0,000***
Handicap Ref : oui	0,0536	0,0048522	0,669
csp-père : Ref : libérale	0,0941	0,8676665	0,0050***
annee_etud	-0,0080	3,837671	0,000***
Milieu : Ref : Urbain	0,0298	0,6378474	0,154

* p<0.1, ** p<0.05, *** p<0.01

Source : auteurs à partir des données de l'ERI-ESI sur la Côte d'Ivoire, INS et al., (2018).

L'analyse indique que plusieurs facteurs influencent la probabilité d'utiliser les relations personnelles pour trouver un emploi. L'âge, le genre, et le statut marital jouent un rôle déterminant : les jeunes, notamment ceux qui ne sont pas mariés, ont tendance à utiliser davantage leurs réseaux. Cependant, les femmes et les individus mariés semblent moins enclins à exploiter ces réseaux, potentiellement en raison de la discrimination de genre sur le marché du travail et des responsabilités financières accrues chez les personnes mariées. D'autre part, un niveau d'étude élevé semble réduire la dépendance aux réseaux, peut-être parce que les qualifications académiques sont plus valorisées par les voies formelles d'accès à l'emploi. Néanmoins, avoir un père dans une profession libérale encourage l'utilisation de contacts personnels pour trouver un emploi, suggérant que l'appartenance à un milieu professionnel aisé peut faciliter l'accès à des ressources non formelles. Selon Requena (1995), cette tendance reflète des comportements similaires observés dans des études régionales. Les personnes mariées, confrontées à des obligations financières, tendent à diversifier

leurs méthodes de recherche d'emploi, y compris l'utilisation de réseaux, pour répondre aux besoins de leur famille. De même, ceux dont le père exerce une profession libérale, et qui peuvent manquer de soutien financier direct, sont plus motivés à activer leurs réseaux pour surmonter le chômage plus rapidement. En ce qui concerne l'éducation, bien que les individus hautement qualifiés privilégient souvent les démarches formelles, valorisant leurs compétences de manière transparente, les réseaux demeurent une ressource précieuse pour ceux qui sont désavantagés ou stigmatisés par les procédures conventionnelles, offrant un soutien essentiel dans la recherche d'emploi, particulièrement pour les moins qualifiés.

Au Sénégal, Berardi (2013) étudie les déterminants des canaux de recrutement des travailleurs et montre que les relations personnelles sont souvent utilisées par les entreprises comme canal de recrutement des travailleurs faiblement qualifiés alors que les méthodes formelles le sont pour satisfaire les offres exigeant des compétences élevées. En Côte d'Ivoire, N'Guessan (2015) a analysé les déterminants de l'intensité de la recherche d'emploi et est parvenu à des résultats identiques aux nôtres. Wapoh (2013), au terme de son étude, est parvenu à des résultats similaires aux nôtres en ce qui concerne les attributs personnels. Ces résultats montrent la structure particulière du marché du travail en Côte d'Ivoire où la participation au marché du travail est le plus souvent liée à des facteurs moins objectifs et indirectement liés au potentiel de l'individu.

3.3 Impact de la mobilisation des réseaux sur la qualité de l'emploi

Le tableau A3 en annexe présente une synthèse des Effets Moyens du Traitement sur les Traités (ATT) pour l'utilisation des réseaux personnels dans la recherche d'emploi, évalués via les méthodes du kernel et du radius, en se focalisant sur différents aspects de la qualité de l'emploi selon trois critères. L'usage des réseaux personnels, en comparaison avec d'autres méthodes, a tendance à diminuer la qualité de l'emploi en termes de variables socioéconomiques. Les emplois obtenus par le biais des réseaux sont généralement deux fois moins susceptibles d'être formels par rapport à ceux acquis par d'autres moyens, que ce soit en termes de formalisation du poste, de présence syndicale ou de couverture d'assurance maladie. Les jeunes trouvant un emploi via leurs relations subissent une réduction de leurs revenus mensuels de 26 000 FCFA comparativement à leurs homologues qui utilisent d'autres stratégies. Cette tendance s'observe également pour les variables associées à l'accès à l'information et au développement professionnel, qui affichent majoritairement des ATT négatifs et significatifs en ce qui concerne les opportunités de carrière. Cependant, l'obtention d'un emploi à travers les réseaux de relations semble réduire légèrement le risque de licenciement de 0,05 point. Il est également important de souligner que les postes pourvus via les réseaux de relations entraînent une diminution des avantages sociaux et des libertés d'initiative, avec une baisse de 0,12 point pour chacun de ces aspects.

L'indice de la qualité de l'emploi a été obtenu à partir l'analyse en composantes principales (ACP) des variables significatives. Le tableau 3 présente les résultats du PSM sur l'indice composite de la qualité de l'emploi selon les méthodes du kernel et du radius. En effet, l'impact du réseau sur la qualité de l'emploi montre que la mobilisation des réseaux de relations a un effet négatif sur la qualité de l'emploi.

Tableau 3 : Résultats de l'estimation de l'impact du réseau de relations sur la qualité de l'emploi

Variables	PSM	Méthodes	Traité	Control	Différence	S,E	T-Stat
ICQ_EMPL	Kernel	ATT	-0,3275806	-0,0783453	-0,2492352	0,05488699	-4,54**
		Bootstrap	-	-	-0,2492352	0,05488699	-4,54**
	Radius	ATT	-0,3275806	-0,0778464	-0,2497341	0,05515815	-4,53**
			-	-	-0,2497341	0,05515815	-4,53**

Source : auteurs à partir des données de l'ERI-ESI sur la Côte d'Ivoire, INS et *al.*, (2018).

Ces résultats peuvent s'expliquer par le fort taux d'emploi informel de façon générale en Côte d'Ivoire et constaté au sein de notre échantillon portant sur les jeunes primo demandeurs. En effet, le secteur informel échappe à la réglementation. Ainsi, les emplois pourvus dans ce secteur donnent lieu à des rémunérations en dessous du SMIG, à une absence de groupe de pression. Dans de telles conditions, l'on ne s'attendrait pas à trouver des emplois assurés et il est évident que les capacités à gravir les échelons sont amoindries puisque les entreprises du secteur informel reposent sur une personne providentielle de leur structure. En s'appuyant sur la dimension salariale, des auteurs trouvent le même résultat pour différents pays (Yukichi et *al.*, 2011, N'Guessan, 2015 ; Zaharieva, 2015).

L'amélioration de la stabilité de l'emploi et la réduction du risque de licenciement grâce aux réseaux personnels peuvent être attribuées à leur capacité à instaurer une confiance mutuelle entre les parties lors de

l'embauche. Les recommandations au sein de ces réseaux impliquent souvent un garant qui met en jeu sa réputation en soutenant le candidat, offrant ainsi une forme de sécurité dans la relation d'emploi. Ce garant peut attester des qualités professionnelles du candidat, telles que son expertise, son engagement, sa ponctualité et ses compétences, sur la base de sa propre expérience de travail avec lui (Yannis et Loury, 2004). Cela fournit aux employeurs un point de référence fiable pour évaluer le candidat et favorise l'octroi d'un emploi plus stable à la personne recommandée. Ces observations sont en accord avec d'autres recherches sur le marché du travail en Côte d'Ivoire, notamment les travaux de Wapoh (2013), qui montrent que les réseaux de relations facilitent l'accès à des contrats à durée indéterminée, indiquant une plus grande permanence de l'emploi.

L'effet de l'environnement de travail a donné un résultat conforme à l'intuition théorique. En effet, l'on peut considérer le candidat à l'embauche qui recourt à son réseau comme disposant d'un stock d'informations supplémentaires sur les conditions de travail, de surcroît gratuit par rapport aux autres canaux de recrutement. Cette nature extensive de l'information véhiculée par les réseaux de relations permet aux individus de n'accepter que les emplois qui leur confèrent un certain cadre de travail agréable. Par ailleurs, comme susmentionné, les individus qui accèdent à l'emploi par le réseau le font dans certains cas sous tutelle ou recommandation d'une personne étant déjà dans l'emploi. Dans un tel contexte, leur intégration à l'équipe est facilitée.

Enfin, en analysant toutes les dimensions de la qualité de l'emploi, il est difficile de conclure que la mobilisation du réseau de relations personnelles, comparativement aux autres modes, améliore la qualité de l'emploi. Si l'on ne s'intéresse qu'aux variables significatives, la plupart d'entre elles, peu importe la dimension de l'emploi considéré, enregistrent des effets moyens négatifs. Par ailleurs l'indice composite de la qualité de l'emploi construit à partir de celles-ci montre que, de façon générale, la qualité des emplois pourvus par un réseau est inférieure de 0,057 point à celle des emplois pourvus par les autres modes. Fontaine (2006) a proposé un modèle structurel de recherche d'emploi où les travailleurs utilisent simultanément des méthodes de recherche formelles et leurs réseaux de relations, tenant compte des dimensions non salariales de l'emploi et suivi d'une estimation sur données françaises. Les résultats ont montré la fragilité empirique de l'hypothèse d'un impact positif des réseaux sur la productivité des appariements.

Afin de tester la robustesse de nos résultats, nous effectuons l'analyse de sensibilité développée par Rosenbaum (2002). Les résultats reportés dans le tableau A4 en annexe montre que le seuil critique à partir duquel les résultats des estimations de l'indice de qualité de l'emploi peuvent être contestables est de 1,25. En d'autres termes, un changement de 25 % dans le rapport de chance de recevoir le traitement pourrait rendre les estimations biaisées à cause des caractéristiques non observables ; ce qui est satisfaisant.

CONCLUSION

Cette recherche vise à évaluer l'effet de l'utilisation des réseaux personnels sur l'accès à un emploi de qualité. Pour ce faire, nous analysons les données de l'Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel (ERI-ESI) de 2017, collectées auprès des pays membres de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), en nous concentrant spécifiquement sur la Côte d'Ivoire. Notre étude s'appuie sur un échantillon de 2 267 personnes qui ont répondu à la question sur la manière dont elles ont trouvé leur emploi. L'effet des réseaux sur la qualité de l'emploi est évalué en comparant la qualité des postes obtenus grâce aux réseaux personnels à celle des emplois trouvés par d'autres moyens par des jeunes aux profils similaires. Nous avons créé un indice de qualité de l'emploi en utilisant différentes dimensions de qualité, dérivées d'une analyse en composantes principales, et avons évalué ces dimensions séparément pour affiner les recommandations politiques. L'étude souligne l'importance d'une meilleure sensibilisation et information sur l'importance de la recherche active d'emploi, ainsi que le rôle crucial de l'État dans la promotion d'une politique sociale plus inclusive, visant à atténuer les discriminations de genre dans l'intégration professionnelle. Elle met également en lumière la nécessité de reconsidérer l'approche envers le secteur informel, qui représente une part significative de l'emploi des jeunes.

BIBLIOGRAPHIE

ABOU P. E. (2021) Le mode de recherche d'emploi influence-t-il l'insertion professionnelle des jeunes diplômés en Côte d'Ivoire? Une analyse empirique par secteur d'activité. In B. Boudarbat (éd.) *La dynamique de l'insertion professionnelle des jeunes et des femmes en Afrique francophone*. Canada: Observatoire de la Francophonie Economique (OFE), 128-144.

- ANTONINIS M. (2006) The wage effects from the use of personal contacts as hiring channels. *Journal of Economic Behavior et Organization*, 59(1), 133-146.
- BENTOLILA S., MICHELACCI C., SUAREZ J. (2010) Social contact and occupational choice, *Economica*, 77 (305), 20-45.
- BERARDI N. (2013) Social networks and wages in Senegal's labor market, *IZA Journal of Labor & Development*, 2(3), 1-26.
- BRODATY T., CREPON B., FOUGÈRE D. (2007) Les méthodes micro-économétriques d'évaluation et leurs applications aux politiques actives de l'emploi, *Économie et prévisions*, 1(177), 93-118.
- CALIENDO M., KOPEINIG S. (2008) Some practical guidance for the implementation of propensity score matching, *Journal of Economic Survey*, 22 (1), 31-72.
- CALVÓ-ARMENGOL A., JACKSON M. O. (2004) The Effects of Social Networks on Employment and Inequality, *American Economic Review*, 94 (3), 426-454.
- CALVO-ARMENGOL A., YANNIS M. L. (2005) *Social Networks in Labor Markets*, Discussion Papers Series, Department of Economics, Tufts University 0517. <https://ideas.repec.org/p/tuf/tuftec/0517.html>
- FONTAINE F. (2006) Les réseaux de relation : quelles perspectives pour l'économie du marché du travail ?, *Revue française d'économie*, 22(1), 127-172 .
- GRANOVETTER M. (1983) The Strength of Weak Ties: A Network Theory Revisited, *Sociological Theory*, 1, 201-233.
- HENSVIK L., OSKAR N. S. (2016) Social Networks, Employee Selection, and Labor Market Outcomes. *Journal of Labor Economics*, 34(4).
- HOLZER H. J. (1988) Search Method Use by Unemployed Youth. *Journal of Labor Economics*, 6(1), 1-20.
- INS, UEMOA, AFRISTAT (2018) *Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel (ERI-ESI)*, Côte d'Ivoire. <https://phmecv.uemoa.int/nada/index.php/catalog/53/related-materials>
- KOUAKOU K. C., ADEBO T. (2015) *L'emploi des jeunes en Côte d'Ivoire : une étude diagnostique*. 1 éd. Canada: Centre de Recherche pour le Développement International, Ottawa, 40p.
- KUGLER A. D. (2003) Employee referrals and efficiency wages. *Labour Economics*, 5(10), 531-556.
- LENA H., DAGMAR M., OSKAR N. S. (2023) Connecting the Young: High School Graduates' Matching to First Jobs in Booms and Great Recessions, *The Economic Journal*, 133(652), 1466-1509.
- LOURY L. D. (2004) Some Job Contacts are More Equal Than Others: Earnings and Job Information Networks, Discussion Papers Series, Department of Economics, Tufts University 0404. <https://ideas.repec.org/p/tuf/tuftec/0404.html>.
- MARGOLIS D. N., SIMONNET V. (2004) Filières éducatives, réseaux et réussite professionnelle, *Économie et Prévisions*, 4(3), 113-129.
- MARMAROS D., SACERDOTE B. (2002) Peer and social networks in job search, *European Economic Review*, 46(4), 870-879.
- RODRIGUEZ-VILLALOBOS M., RANGEL-GONZALEZ E. (2020) Social networks and job quality in Mexico: 2005-2019. *Helvion*, 6(6), e04127.
- MORTENSEN D. T., VISHWANATH T. (1994) Personal contacts and earnings: It is who you know!, *Labour Economics*, 1 (2), 187-201.
- N'GUESSAN C. J. (2015) Analyse des déterminants de l'intensité de la recherche d'emploi en Côte d'Ivoire. *L'Actualité économique*, 91(3), 339-366.
- PELLIZZARI M. (2010) Do Friends and Relatives Really Help in Getting a Good Job?. *ILR Review*, 63(3), 494-510.
- REQUENA F. (1995) Friendship and subjective well-being in Spain: A cross-national comparison with the United States, *Social Indicators Research*, 35, 271-288.
- ROSENBAUM P. R. (2002) Overt Bias in Observational Studies. In: *Observational Studies*, Springer Series in Statistics. Springer, New York, 71-104. https://link.springer.com/chapter/10.1007/978-1-4757-3692-2_3
- ROSENBAUM P. R., RUBIN D. B. (1983) The Central Role of the Propensity Score in Observational Studies for Causal Effects, *Biometrika*, 70(1), 41-55.
- VICTOR R. D. O., WALLACE P. S. D. F. S., GIÁCOMO B. N., PAULO D. A. J. (2020) Understanding personal contacts: an analysis for metropolitan Brazil. *Journal of Economic Studies*, 47(1), 64-90.
- WAHBA J., ZENOU Y. (2005) Density, social networks and job search methods: Theory and application to Egypt. *Journal of Development Economics*, 78(2), 443-473.
- WAPOH H. (2013) Modes d'accès à l'emploi des diplômés en Côte d'Ivoire. *Economies et Sociétés, série Socio-Economie du travail AB*, 5(35), 691-723.
- YANNIS M. I., LOURY L. D. (2004) Job Information Networks, Neighborhood Effects, and Inequality. *Journal of Economic Literature*, 42(4), 1056-1093.
- YOGO T. U. (2011) Social Network and Wage: Evidence from Cameroon, *Labour*, 25(4), 528-543.
- YUKICHI M., TAKASHI Y., AYA S., TOMOYA M. (2011) Local and Personal Networks in Employment and the Development of Labor Markets: Evidence from the Cut Flower Industry in Ethiopia, *World Development*, 39, 1760-1770
- ZAHARIEVA A. (2015) Social contacts and referrals in a labor market with on-the-job search, *Labour Economics*, 32, 27-43.

ANNEXE

Tableau A1 : Présentation des indicateurs de la qualité de l'emploi dans les groupes

Variables	Autres modes					Réseau de relation				
	Obs	Moy.	E.T	Min	Max	Obs	Moy.	E.T	Min	Max
ap_formel	203	0,125	0,331	0	1	30	0,0467	0,211	0	1
Revenu	1624	90846	2E+05	0	4166667	643	54611	1E+05	0	1758333
Permanence	1572	0,968	0,176	0	1	627	0,9751	0,156	0	1
Syndicat	148	0,911	0,288	0	1	31	0,482	0,214	0	1
Assurance maladie	93	0,573	0,232	0	1	4	0,062	0,079	0	1
Heure supplémentaire	503	0,309	0,463	0	1	167	0,2597	0,439	0	1
Sécurité de l'emploi	1212	0,746	0,435	0	1	465	0,7232	0,448	0	1
Condition de travail	1123	0,691	0,462	0	1	449	0,6983	0,459	0	1
Ambiance	1414	0,870	0,336	0	1	565	0,8787	0,327	0	1
Organisation	1407	0,866	0,34	0	1	555	0,8631	0,344	0	1
Avant_soc	664	0,408	0,492	0	1	185	0,2877	0,453	0	1
Relation avec collègue	1241	0,764	0,425	0	1	512	0,7963	0,403	0	1
Relation avec hiérarchie	1104	0,679	0,467	0	1	448	0,6967	0,46	0	1
Liberté initiative	1313	0,808	0,394	0	1	442	0,6874	0,464	0	1
Risque de licenciement	895	0,551	0,498	0	1	379	0,5894	0,492	0	1
Perspective carrière	1267	0,780	0,414	0	1	452	0,7030	0,457	0	1
Perspective promotion	815	0,501	0,5	0	1	300	0,4666	0,499	0	1
Stage de perfect.	34	0,209	0,143	0	1	7	0,109	0,104	0	1

Source : auteurs à partir des données de l'ERI-ESI sur la Côte d'Ivoire, INS et al., (2018).

Tableau A2 : Résultat du test d'équilibre

Variable	Unmatched		Mean		%reduct		t-test		V(T)/ V(C)
	Matched	Treated Control	%bias	bias	t	p> t			
age	U	25.246	28.115	-52.4		-11.50	0.000	1.21*	
	M	25.246	25.749	-9.2	82.5	-1.60	0.111	1.05	
sexe	U	.39502	.52894	-27.1		-5.79	0.000	.	
	M	.39502	.41898	-4.8	82.1	-0.87	0.382	.	
statut_matri	U	.50233	.67241	-35.1		-7.63	0.000	.	
	M	.50233	.5268	-5.0	85.6	-0.88	0.380	.	
handicap	U	.00622	.00431	2.6		0.59	0.555	.	
	M	.00622	.00794	-2.4	9.9	-0.37	0.713	.	
csp_père	U	.92535	.84483	25.4		5.13	0.000	.	
	M	.92535	.9181	2.3	91.0	0.48	0.629	.	
annee_etud	U	3.1446	4.1121	-18.3		-3.81	0.000	0.75*	
	M	3.1446	3.1595	-0.3	98.5	-0.06	0.956	1.05	
milieu	U	.6874	.61823	14.6		3.09	0.002	.	
	M	.6874	.68249	1.0	92.9	0.19	0.850	.	

Source : auteurs à partir des données de l'ERI-ESI sur la Côte d'Ivoire, INS et al., (2018).

Tableau A3 : ATT des dimensions de la qualité de l'emploi

Variable	Methods	Treated	Controls	Difference	S.E.	T-stat
ap_formel	Kernel	.046656299	.093407833	-.046751534	.012838014	-3.64 ***
	Radius	.046656299	.093785947	-.047129648	.012892564	-3.66 ***
revenu_mens	Kernel	54611.0542	81059.6584	-26448.6041	6545.52635	-4.04 ***
	Radius	54611.0542	80997.8619	-26386.8076	6572.09103	-4.01 ***
permanence_emp	Kernel	.975116641	.966755265	.008361375	.008053961	1.04
	Radius	.975116641	.966768133	.008348507	.008078616	1.03
syndicat	Kernel	.048211509	.068081973	-.019870464	.011992497	-1.66 *
	Radius	.048211509	.06769853	-.019487021	.012036731	-1.64 *
assur_mld	Kernel	.00622084	.025508845	-.019288005	.007535468	-2.56 ***
	Radius	.00622084	.025671895	-.019451055	.007581298	-2.57 ***
heure_sup	Kernel	.259720062	.298188364	-.038468302	.022050322	-1.74 *
	Radius	.259720062	.297991234	-.038271172	.022112448	-1.73 *

secur_emp	Kernel	.723172628	.736548379	-.013375751	.021844889	-0.61	
	Radius	.723172628	.73663149	-.013458862	.021900431	-0.61	

condition_trav~l	Kernel	.698289269	.678516641	.019772628	.022682397	0.87	
	Radius	.698289269	.677804605	.020484664	.022742663	0.90	

ambiance_travail	Kernel	.878693624	.863452808	.015240816	.016259431	0.94	
	Radius	.878693624	.863634639	.015058984	.016303801	0.92	

organisat_trav~l	Kernel	.863141524	.859637285	.003504239	.016885336	0.21	
	Radius	.863141524	.859545365	.003596159	.01692927	0.21	

avant_soc	Kernel	.287713841	.406435025	-.118721184	.02302862	-5.16	***
	Radius	.287713841	.406684935	-.118971094	.023095865	-5.15	***

rela_col	Kernel	.796267496	.738877596	.0573899	.020250841	2.83	***
	Radius	.796267496	.739159289	.057108207	.020307862	2.81	***

rela_sup	Kernel	.696734059	.663925068	.032808991	.022786889	1.44	
	Radius	.696734059	.664926328	.031807731	.0228481	1.39	

liberte_init	Kernel	.687402799	.807907788	-.120504989	.021678044	-5.56	***
	Radius	.687402799	.806988908	-.119586109	.021723823	-5.50	***

risq_licen	Kernel	.589424572	.538579655	.050844918	.024352192	2.09	**
	Radius	.589424572	.53962935	.049795223	.024417288	2.04	**

perspec_carriere	Kernel	.702954899	.766816207	-.063861308	.021795531	-2.93	***
	Radius	.702954899	.765697843	-.062742945	.021845962	-2.87	***

perspec_promot~n	Kernel	.466562986	.479601441	-.013038455	.02461752	-0.53	
	Radius	.466562986	.479930881	-.013367895	.024682594	-0.54	

stage_perfec	Kernel	.01088647	.012992542	-.002106072	.005888622	-0.36	
	Radius	.01088647	.012977109	-.002090639	.005910915	-0.35	

* $p < 0.1$, ** $p < 0.05$, *** $p < 0.01$

Source : auteurs à partir des données de l'ERI-ESI sur la Côte d'Ivoire, INS et *al.*, (2018).

Tableau A4 : Analyse de la sensibilité

Gamma	sig+	sig-	t-hat+	t-hat-	CI+	CI-
1	2.2e-06	2.2e-06	-.052587	-.052587	-.061259	-.045064
1.05	1.4e-07	.000025	-.055926	-.050908	-.063492	-.04132
1.1	8.2e-09	.000191	-.058679	-.048255	-.06564	-.037748
1.15	4.1e-10	.001073	-.060651	-.045872	-.067503	-.03198
1.2	1.8e-11	.004553	-.062873	-.042731	-.06987	-.024434
1.25	0	.015123	-.064793	-.039578	-.071826	-.012445
1.3	0	.040596	-.066446	-.03636	-.074237	-.002183
1.35	0	.090552	-.068047	-.030296	-.076639	.009187
1.4	0	.172032	-.069924	-.024302	-.078541	.021787
1.45	0	.284682	-.071826	-.013529	-.082457	.050564
1.5	0	.418878	-.07338	-.004059	-.086962	.076518
1.55	0	.558614	-.075661	.004098	-.098535	.12504
1.6	0	.687413	-.077728	.015338	-.126647	.171152
1.65	0	.793672	-.079317	.026206	-.139918	.182307
1.7	0	.872906	-.08303	.054385	-.149397	.187064
1.75	0	.926774	-.086605	.075217	-.164029	.189931
1.8	0	.960424	-.093881	.118811	-.177109	.1917
1.85	0	.979871	-.118364	.150619	-.182912	.193484
1.9	0	.990333	-.133418	.177937	-.187181	.195115
1.95	0	.995602	-.142658	.183591	-.190928	.196402
2	0	.998099	-.150557	.187515	-.193613	.197308

Source : auteurs à partir des données de l'ERI-ESI sur la Côte d'Ivoire, INS et *al.*, (2018).